

Rapport d'Activité **2013**

I - Le fonctionnement associatif

II - Le rapport général associatif

***III - Les rapports des Etablissements et
Services***

I - Le fonctionnement associatif

- I.1 Extrait des statuts Page 5***
- I.2 Extrait de la Charte Associative Page 7***
- I.3 Le Conseil d'Administration Page 9***
- I.4 La Commission Permanente Page 10***
- I.5 Le Conseil de Direction Page 11***

I.1 - Extrait des statuts

ARTICLE 1er : DENOMINATION - BUT - SIEGE :

«La Société Calvadosienne de Protection de l'Enfance» fondée en 1932, déclarée le 19 Janvier 1932 comme Association simple sous le numéro 581, appelée désormais «ASSOCIATION CALVADOSIENNE pour la SAUVEGARDE de l'ENFANCE et de l'ADOLESCENCE» a pour but la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence inadaptées sous quelque forme que ce soit. Son action s'étend aussi aux adultes, soit familles des enfants et adolescents, soit handicapés ou inadaptés isolés ou en difficulté d'insertion.

Elle agit en collaboration avec toutes les instances poursuivant le même but.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège à Hérouville St Clair : 1 Impasse des Ormes - CS 80070 - Téléphone : 02 31 47 00 00.

Celui-ci peut être transféré, dans le cadre de la ville de CAEN ou d'une commune limitrophe à toute autre adresse par simple décision du Conseil d'Administration.

ARTICLE 2 : MOYENS d'ACTION :

Dans le but désigné dans l'article 1er, l'Association pourra notamment :

a) - Conseiller, aider, gérer : des Organismes de dépistage et de prévention, d'observation, d'accueil, de soins, d'éducation, de formation professionnelle, de placement et d'actions éducatives en milieu ouvert pour les enfants et les adolescents inadaptés ou en danger moral ; elle pourra répondre aux demandes des Magistrats par la réalisation d'enquêtes, de mesures de contrôles judiciaires et de médiations pénales. De même, elle pourra promouvoir des services au bénéfice d'adultes handicapés ou en difficulté d'insertion et des actions de recherche.

b) - Collaborer aux initiatives et réalisations tendant aux mêmes fins en concours notamment avec les Associations et Organismes poursuivant le même but.

c) - Promouvoir un mouvement de solidarité en faveur des enfants, adolescents et adultes inadaptés ou en danger moral, notamment par le développement de la vie associative.

d) - Participer à toute action à objectif social, éducatif, économique, professionnel et culturel, susceptible de favoriser l'insertion et la promotion des personnes, des groupes et des populations en difficulté.

e) - Participer à la formation et au perfectionnement du personnel et des membres de l'Association.

(Extrait des Statuts de l'Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence)

1.2 - La Charte Associative

Les personnes en situation de souffrance, de vulnérabilité ou d'exclusion sont au cœur des préoccupations de l'ACSEA.

Toutes les énergies mobilisées par la militance de l'association, l'activité de ses professionnels, ses propositions vis-à-vis des pouvoirs publics, ses axes de développement, son organisation tendent vers un même but :

**la prévention de toute forme d'exclusion,
la restauration de la Personne et du Lien Social, et sa promotion.**

Association d'action sociale¹ et de solidarité², l'ACSEA est une organisation, non lucrative, **HUMANISTE** et **MILITANTE**

qui veut promouvoir une citoyenneté active fondée sur un développement durable, s'appuyant sur

- les Droits de l'Homme et de l'Enfant,
- la laïcité,
- le respect des différences.

Association **HUMANISTE**, l'ACSEA

- ▶ Place les personnes au **CŒUR** de ses interventions, en prenant prioritairement en compte ce qui donne sens à leur existence.
- ▶ Les reconnaît
 - dans leur **GLOBALITÉ**, leur histoire et leurs groupes d'appartenance
 - et **ACTEURS**
 - des décisions les concernant
 - de l'organisation de leur prise en charge et accompagnement
 - de l'évaluation des actions menées
- ▶ Les soutient dans l'exercice de leurs **DROITS**.
- ▶ Valorise le **POTENTIEL** de chacun
- ▶ Considère le **TEMPS** comme l'un des facteurs essentiels de la réalisation de ses projets personnels au-delà de l'intervention de l'Association.

Association **MILITANTE**, l'ACSEA

- ▶ Fait le choix d'un fonctionnement "co-opératif" qui favorise **L'ENGAGEMENT** de chacun de ses membres au service d'une cause commune, qu'ils soient usagers, adhérents, administrateurs, professionnels ou partenaires.
- ▶ Se veut **SOLIDAIRE** des personnes en difficulté
 - par la reconnaissance de l'utilité sociale de chacun indépendamment de son efficacité économique.
 - En contribuant à un développement durable dans lequel les personnes concernées s'impliquent pour prendre en charge leur destinée .
 - en témoignant de leurs conditions d'existence, de leur souffrance, de leurs aspirations et potentialités ;
 - en mettant en oeuvre des dispositifs de proximité qui articulent réponses individuelles et actions sur les environnements.
- ▶ Est force de **PROPOSITIONS**
 - en s'appuyant sur ses pratiques et ses capacités d'observation et d'expertise ;
 - en apportant sa contribution à l'élaboration des politiques publiques ;
 - en prenant l'initiative d'innovations et d'expérimentations.

1 Au sens du code de l'action sociale et de la famille (Articles L 116-1 & 311-1).

2 En référence au Manifeste de l'UNIOPSS adopté le 29 janvier 2010

1.3 - Le Conseil d'Administration

(au 31/12/2013)

Président

Jean de BAGNEAUX
ex Directeur-Adjoint du Contrôle de Gestion du
Groupe PROMODES - CARREFOUR

Vice-Président

en charge de la Vie Associative

Patrick FOURMOND
Directeur d'ADREA MUTI

Vice-Président

en charge des Affaires Financières

Michel DELACOUR
Retraité

Secrétaire Générale

Dominique MAUGEAIS
Avocat à la Cour

Membres

Yves BIHEL
Avocat à la Cour

Dominique BEYNIER
Professeur des Universités

Bruno CARABIE
Retraité

Vincent GAMBET
Expert comptable

Gérard GOGIBU
Commissaire aux Comptes en retraite

Philippe GUERARD
Président ADVOCAY - BN

Jean-Pierre GUILLO
Gérant - Consultant

Jackie IZARD
Retraité

Patrick JOFFRE
Professeur des Universités

Jean-Luc TOURBEZ
Expert immobilier en retraite

Robert VAN STEENWINKEL
Ancien Chef d'Entreprise en retraite

I.4 - La Commission Permanente

Administrateurs

Jean de BAGNEAUX
Président

Patrick FOURMOND
Vice-Président en charge de la Vie Associative

Michel DELACOUR
Vice-Président en charge des Affaires Financières

Dominique MAUGEAIS
Secrétaire Générale

Direction Générale

Dominique ROCHE
Directeur Général

Jean-Luc GARNIER
Directeur Administratif et Financier

Eric KNAUS
Directeur Recherche et Développement

Antoine CERCEY
Directeur Ressources humaines

1.5 - Le Conseil de Direction

(31/12/2013)

Direction générale

- Directeur Général
- Directeur Administratif et Financier
- Directeur Recherche et Développement
- Directeur des Ressources Humaines
- Adjoint au DRH - Responsable en charge de la GPEMC
- Chargée de Communication
- Responsable du service Informatique
- Juriste

Dominique ROCHE
Jean-Luc GARNIER
Eric KNAUS
Antoine CERCEY
Thierry BABIN
Eve LAFOREST
Jean-Jacques CARRE
Elodie FRAGO

Direction Etablissements et Services

- **Département Insertion Prévention**
 - Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté (SAJD)
 - Service d'Action Préventive (SAP)
 - Trait d'Union
- Services d'Investigation, de Médiation et d'Activités Pénales (SIMAP) et Service ATC
- **Département de Milieu Ouvert**
 - Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)
 - Services Educatifs en Milieu Ouvert (SEMO)
- **Département Foyers Educatifs**
 - Foyers Filles et Garçons
- Institut de Démouville
 - SPMO
- Institut Camille Blaisot (ICB)
- SPFS - CAFS
- Centre de Guidance (CMPP-BAPU)
- I.T.E.P. Champ Goubert
- Institut Camille Blaisot (ICB)
 - Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP)
- Institut de Démouville
 - Institut Médico-PROfessionnel
 - Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
 - SESSAD
- I.M.E. "L'Espoir"
- Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)
- Foyer Occupationnel pour Adultes (FOA)
- Entreprise Adaptée Conchylicole (EAC)
- Etablissement et Service d'Aide par le Travail "Hors les murs"
- A.C.S.E.A. Formation
- Maison des Adolescents du Calvados

Arnaud MARCHAND

Valérie PATRIX - Directrice

Salvatore STELLA - Directeur

Jean-Luc GODET - Directeur
Martine FERAY - Directrice adjointe

Christophe CORNET - Directeur
Fabienne FORVEILLE - Directrice Adjointe

Pascal LECLERE - Directeur

Philippe SEGUIER - Directeur Adjoint

Fabrice ZANELLO

Didier MARGUERITE

Pascal LECLERE - Directeur
Philippe SEGUIER - Directeur Adjoint

Christophe CORNET - Directeur
Fabienne FORVEILLE - Directrice Adjointe

Jacqueline ALIX-ERNOULT - Directrice

Sylvie LEFRANCOIS - Directeur

Sylvie LEFRANCOIS - Directrice

Stéphane TYPHAIGNE - Directeur

Stéphane TYPHAIGNE - Directeur

Xavier NABAT - Directeur

Véronique DESRAMÉ - Directrice Adjointe

Invité

Passado 14

Patrick GENVRESSE - Directeur

II - Le Rapport Général Associatif

II.1 Les instances associatives

- 2.1.1 - L'Assemblée Générale Page 16
- 2.1.2 - Le Conseil d'Administration Page 17
- 2.1.3 - La Commission Permanente Page 18
- 2.1.4 - La Direction Générale Page 20
- 2.1.5 - Le Conseil de Direction Page 51
- 2.1.6 - La Réunion Générale de l'Encadrement Page 52
- 2.1.7 - Le Comité Economique Opérationnel Page 53

II.2 La vie associative et inter associative

- 2.2.1 - Les manifestations associatives Page 53
- 2.2.2 - La vie associative et les mandats Page 54
- 2.2.3 - Les relations avec les administrations publiques Page 58

II.3 L'Activité Page 58

II.4 Le Rapport Financier Page 69

LE RAPPORT GENERAL ASSOCIATIF

Chaque année, nous revenons sur les grands défis à relever et nous faisons le point sur les actions conduites qui nous sont apparues prioritaires au regard des enjeux locaux et nationaux.

Nous retenons trois axes forts : la question de continuer à développer des projets dans le contexte actuel, l'évaluation de nos missions conjointement avec les représentants du Conseil Général afin de pouvoir les contractualiser dans une convention cadre, et enfin de nous organiser avec plus d'expertise interne au bénéfice de l'association et des établissements et services gérés mais aussi dans une collaboration active avec les acteurs du territoire dans un souci d'entraide et de solidarité avec les autres opérateurs associatifs.

C'est dans le respect des axes du projet associatif et dans le cadre de ces axes de travail validés par les dernières assemblées générales que nous avons conduit nos missions.

Il convient de noter le climat difficile de crise dans lequel nous évoluons depuis 2008 et de façon paroxystique depuis 2010, auquel il convient d'ajouter la manque de visibilité sur les orientations politiques de réforme de l'organisation administrative de la France (REAtE - Réforme de l'Etat et des administrations territoriales) et de l'évolution à venir des différents niveaux territoriaux.

Néanmoins, nous nous devons d'organiser et de structurer nos interventions en gardant un cap : celui du service rendu à la personne dans une volonté d'éviter les ruptures de prise en charge et dans un souci constant d'aménager notre offre de façon transversale en décroissant avec les autres secteurs, notamment celui de la santé, au bénéfice des trajectoires des personnes.

Notre projet associatif, relu à l'aune de la prospective, grâce au Séminaire de Deauville en novembre 2012 conduit avec l'ADSEAM (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche) dans le cadre de notre collaboration et sous le pilotage du Pôle des Futurs de Deauville, nous a permis de constater combien celui-ci reste d'actualité et que chaque axe d'orientation fait aujourd'hui l'objet d'une déclinaison dans des plans d'action s'y rapportant.

La force de notre collectif, tant grâce au travail du conseil d'administration qu'à celui du conseil de direction et plus largement de la réunion générale de l'encadrement (RGE), nous permet d'assurer une gouvernance en harmonie avec la dirigeance et de porter ensemble cette volonté de préparer l'avenir dans de bonnes conditions pour continuer d'exercer nos missions, tels que les buts de notre statut associatif nous y invitent.

Pour ce faire, le dialogue social est nourri et de nombreuses rencontres ont eu lieu tout au long de cette année afin d'associer les salariés dans leur représentation.

Les objectifs fixés et validés l'année dernière ont été tenus et les différents contrats avec nos autorités de tarification ont été signés.

L'organisation de la direction générale est aboutie et c'est maintenant celle de l'association qui a été travaillée collectivement tout au long de l'année.

Dans la continuité de nos engagements, il convient de noter l'importance des solidarités entre acteurs. Dans ce souci, nous avons continué notre travail d'ouverture et de consolidation des relations inter associatives tant avec les associations départementales qu'avec l'ADSEAM, association avec laquelle les liens de filiation sont forts.

Enfin, nous avons investi le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) tant par une participation régulière au bureau de la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) où nous siégeons par mandat de l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux) que par le pilotage de la délégation régionale du nouveau syndicat employeur de l'ESS, l'UDES (Union Des Employeurs de l'Economie Sociale).

Ce nouveau champ qui devrait voir le cadre réglementaire le structurer prochainement est l'espace de développement dans les prochaines années ; il correspond aux valeurs du mouvement associatif, aux principes de l'économie mais circulaire et locale ; enfin, c'est un secteur qui crée de l'emploi et de façon durable. C'est dans ce contexte que l'ACSEA souhaite conduire ses nouveaux projets.

La mobilisation de tous est forte et les résultats sont probants. Que chacun, bénévole, salarié, mais aussi partenaires et administratifs, soient ici remerciés pour qu'ensemble, nous continuions de faire avancer l'action collective au bénéfice de ceux qui sont en situation de désavantage ou d'exclusion.

2.1 - LES INSTANCES ASSOCIATIVES :

2.1.1 - l'Assemblée Générale :

L'assemblée générale s'est tenue le 12 Juin 2013 à l'université de Caen.

Elle a été introduite par une conférence de monsieur Michel MAFFESOLI, professeur de sociologie à la Sorbonne, et directeur du centre d'études sur l'actuel et le quotidien. Le thème choisi était celui de son dernier ouvrage : « *du passage de l'individualisme au collectif* ».

Monsieur Dominique BEYNIER, également professeur de sociologie à l'université de Caen et directeur du CERREV (Centre d'Etude et de Recherche sur les Risques et les Vulnérabilités) lui donnait la réplique.

Il convient de comprendre les changements profonds qui bouleversent la société et qui nous échappent du fait de notre difficulté à repérer les tendances lourdes qui arrivent aujourd'hui et qui permettent d'expliquer des phénomènes qui nous angoissent en tant que professionnels de la relation d'aide.

Monsieur MAFFESOLI avait été choisi par les prospectivistes qui ont animé notre séminaire (Créative Place- Deauville) compte tenu de ses qualités d'analyse des évolutions sociétales.

Au-delà de l'aspect statutaire, l'assemblée générale a approuvé le rapport moral, le rapport d'activité et les comptes ont été également validés. Le rapport du commissaire aux comptes a constaté les comptes sincères et véritables ainsi que l'absence de conventions réglementées, et quitus a été donné au vice-président chargé des affaires financières.

Des élections ont eu lieu au conseil d'administration en raison d'un tiers sortant d'administrateurs composé de messieurs François NOETINGER, Jean-Pierre GUILLO, Bruno CARABIE et Gérard GOGIBU qui ont renouvelé leur candidature et ont été réélus et de deux nouveaux candidats : messieurs Robert VAN STEENWICKEL et Dominique BEYNIER qui ont également été élus.

Malheureusement, monsieur François NOETINGER nous a quittés pendant l'année. Son engagement mérite ici d'être souligné, qu'il en soit remercié ainsi que les membres de sa famille qui l'ont soutenu pour ses missions à nos côtés.

Enfin, le montant de la cotisation (15 euros pour les membres actifs et 10 euros pour les sympathisants) reste stable et a été votée telle que proposée.

2.1.2 - Le Conseil d'Administration :

Comme chaque année et conformément au calendrier validé, le conseil a tenu ses six séances de travail auxquelles il convient d'ajouter une séance supplémentaire afin de travailler sur la révision des statuts.

En effet, l'évolution de notre association, son ouverture sur d'autres secteurs et son inscription dans l'ESS justifiaient qu'un toilettage soit fait. Il convient aussi de revoir, à partir d'un nouveau règlement interne associatif, la chaîne des délégations et donc des transferts de responsabilité du conseil d'administration vers le président puis vers le directeur général.

Ces documents revus, nous pourrions entamer tout le travail d'actualisation du règlement général de fonctionnement et la création du document unique de délégation (DUD) prévu par les textes et indispensable pour l'organisation de la chaîne de responsabilités confiées par ailleurs aux directeurs.

Ce document et les subdélégations aux directeurs adjoints et chefs de service feront l'objet d'un objectif prioritaire de la direction générale en 2014.

Par ailleurs et comme il est prévu dans le fonctionnement associatif, trois visites d'établissement ont eu lieu. Celles-ci se déroulent les samedis matin et ont concerné cette année : le Centre de Guidance, l'E.A.C. et l'ITEP Camille Blaisot.

Plusieurs démissions ont été enregistrées : monsieur Pascal VERROLLES, madame Maryvonne GOURNAY et monsieur André GIDON. Ils ont été remplacés par deux nouveaux arrivants, dont il a déjà été fait état : messieurs Robert VAN STEELWINKEL et monsieur Dominique BEYNIER.

Le décès de monsieur François NOETINGER en novembre mais également celui de monsieur le docteur Claude PERNOT, membre d'honneur, en avril.

La conduite des affaires de l'ACSEA ayant été déléguée à la commission permanente, le conseil d'administration a concentré ses travaux sur des points réglementaires, certes, mais aussi sur les grands projets.

C'est ainsi qu'ont successivement été validés les projets suivants :

- Nouvelle organisation du service des majeurs protégés.(SATC) ainsi que les actualisations de pouvoirs suite à la nomination de madame Valérie PATRIX à la tête de ce département ;
- Travaux conjoints AAJB/ACSEA visant à créer une maison relais sur l'agglomération caennaise pour des personnes handicapées psychiques et des jeunes majeurs à troubles du comportement et de la conduite ;
- Nouvelles formes de fonctionnement du projet dit « SBN » ;
- Projets d'établissement : Département des Foyers Educatifs, ITEP Champ Goubert, Unité de Soutien à l'insertion (USI) ainsi que le projet de service de l'IMPro ; enfin, le projet de service du CMPP ;
- Travaux d'échanges et de validation de la convention cadre « Protection de l'Enfance » avant dépôt auprès des services du Conseil Général ;
- Travaux et nouveau contrat avec l'ARS pour le champ du médico-social ;
- Travaux d'échanges et nouvelle organisation de l'ACSEA ;
- Ratification de la décision prise par la commission permanente d'acquérir un terrain en vue de la création d'une entreprise adaptée de restauration sur le territoire de l'agglomération bayeusaine ;

- Programmes immobiliers (PPI des établissements), mais aussi pour les deux établissements que sont l'IME et la MAS prévus par le CPOMM signé en Juin ;
- Organisation de transition et d'intérim sur ACSEA Formation pendant la période d'arrêt de travail de son directeur qui a duré plusieurs mois. Cet intérim a été assuré par messieurs Christophe CORNET (directeur plénipotentiaire) et monsieur Arnaud MARCHAND en qualité de directeur délégué à la formation. Cet intérim a permis de restaurer un climat de travail et de sécurité ainsi qu'un repositionnement de ce service au sein de l'association.

L'année 2013 a été une année de profondes modifications du conseil de direction dans sa composition :

- Départ à la retraite de monsieur Pierre-François POUTHIER, directeur général adjoint
- Promotion à un poste de directeur d'association dans l'EURE de monsieur Jean-Pierre MAHIER, Directeur du DMO
- Départ du directeur de l'ICB : monsieur JONET et recrutement dans le cadre de la mobilité interne de Monsieur Pascal LECLERE ayant assuré l'intérim de direction de cet établissement.

Il s'en est suivi de nouveaux recrutements qui ont tous été validés par le conseil :

- monsieur Eric KNAUS a quitté son poste de directeur du Département des Foyers Educatifs et a été recruté sur le poste ouvert à la Direction Générale de Directeur Recherche Développement Projets
- monsieur Jean Luc GODET a été nommé à la Direction du Département des Foyers Educatifs en remplacement de Monsieur KNAUS.
- monsieur Salvatore STELLA (directeur du service AEMO de l'Association de Sauvegarde de l'Orne) a été recruté sur le poste de directeur du Département en Milieu Ouvert en remplacement de Monsieur Jean-Pierre MAHIER.
- monsieur Pascal LECLERE, Directeur de la MAS et du FOA avant sa nomination à la direction de l'Institut Camille BLAISOT, a été remplacé par madame Sylvie LEFRANCOIS qui, elle-même a libéré un poste de directeur adjoint à l'Institut de Démouville pourvu par une candidate externe madame Fabienne FORVEILLE.
- monsieur Arnaud MARCHAND, directeur du DIP, a également été confirmé dans ses fonctions.

Le Président et l'administrateur référent « Ressources Humaines » font partie du jury de recrutement, ce qui implique une représentation du conseil d'administration. Cependant pour respecter nos cadres, le conseil a été saisi par consultation écrite et a validé par délibération tous les recrutements, les délégations de signature ainsi que les fins de périodes d'essai.

Il ne faut pas oublier de consigner que le film réalisé à l'interne sous le pilotage de notre chargé de communication a fait l'objet d'une projection et d'une validation par l'ensemble du conseil. Ce film est réservé à l'usage interne et fait l'objet du socle de présentations lors de « l'accueil nouveaux salariés ».

2.1.3 – La Commission Permanente :

Cette instance, émanation du conseil d'administration, qui regroupe les membres désignés du conseil (président, vice-présidents et secrétaire générale) et le directeur général avec les directeurs fonctionnels de la direction générale, a des occurrences de rencontres fixées selon un calendrier validé conjointement.

Dès lors, son nombre de rencontres est régulier : 10 séances annuelles. (Une séance a été annulée pour intempéries liées à la neige).

Cette année a vu ses membres reconduits suite à leur élection lors du conseil du 22 octobre. Ses objets de travail se répartissent autour de trois thèmes de travail qui sont les suivants :

Les affaires associatives :

Globalement, c'est le lieu des retours des différentes visites d'établissement, réunions du collectif inter associatif et rencontres auxquelles participent le président ou le directeur général ainsi que les directeurs fonctionnels.

Une systématisation de ces retours se fait y compris au moyen d'un compte rendu fourni à l'avance.

C'est aussi l'espace où les directeurs rendent compte de leurs travaux en cours et des projets collectifs sur lesquels la direction générale a travaillé cette année : CPOMM, convention cadre, projet Restaurant sur Bayeux.

Les objectifs prioritaires du directeur général, travaillés collectivement en séminaire de travail, ont été présentés par le directeur général pour validation et passage devant le conseil pour information.

Ont été évoqués les sujets importants pour le secteur et auxquels les uns ou les autres ont participé : séminaires du SYNEAS à LYON et évolution du positionnement syndical vers l'UDES - Union des Employeurs de l'ESS. Participation du directeur général au bureau et conseil d'administration de la CRESS, rencontre avec les élus et la CNAPE (la fédération des associations de protection de l'enfant) sur les orientations à venir des politiques publiques : groupes de travail sur la protection de l'enfance et la politique en faveur de la jeunesse à venir (deux rencontres sur Nantes).

A également fait l'objet d'un rendu compte régulier, la participation au groupe régional de travail mis en place dans les régions suite à la mission « Chèreque », visant à mettre en place et dans chaque département un plan de lutte contre la pauvreté.

L'organisation des manifestations festives pour accompagner les départs de messieurs POUTHIER et MAHIER a été mise au point avec les membres de la Commission Permanente.

Enfin, la Commission Permanente a été tenue régulièrement informée du fonctionnement du projet régional « SBN » et des difficultés rencontrées pour faire avancer ce travail collaboratif avec la Sauvegarde de l'Orne.

Les affaires de personnel :

Nous avons, au-delà des affaires de contentieux (qui représentent moins de 10% du nombre total de salariés) travaillé sur deux situations difficiles et validé les propositions du directeur général : mise en situation de mission auprès du directeur général d'un directeur d'établissement qui a du, au final, être licencié et l'organisation de l'intérim du directeur d'ACSEA Formation en longue maladie et qui nous a quittés en fin d'année pour un autre poste de directeur dans une autre région.

Les travaux conduits dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire (NAO) qui ont débouché sur deux accords ont également été validés.

La Commission Permanente a validé le choix du cabinet Lise CORNILLIER, par ailleurs cabinet conseil du SYNEAS, Syndicat Employeur, en tant qu'Avocat de l'Association ; une convention a été passée à cet effet.

Pour clore sur ce point, les membres de la Commission Permanente ont également suivi la gestion du dossier relatif à l'évolution de la politique salariale en faveur des cadres dont les avenants ont pu être signés comme prévus par le directeur général dès le mois de janvier avec l'accord des tarificateurs.

Les affaires immobilières et financières :

Le directeur administratif et financier présente systématiquement un point sur l'activité des établissements et services, ceci permettant aux membres d'avoir des tableaux de bord de suivi tant pour les informer que pour convenir ensemble des correctifs à mettre en place si nécessaire.

Il fait également le point sur tous les chantiers concernant les travaux et propose des modifications de plan d'investissement (cette année le SEMO et l'AEMO ont été concernés pour ce qui concerne le programme immobilier sur Trouville pour ces deux antennes).

Enfin et compte tenu des nombreux chantiers en cours, il a été étudié successivement : les chantiers immobiliers concernant l'IME, la MAS, l'ATC, les travaux à conduire sur le TRAIT d'UNION en lien avec l'association ALTHEA, locataire principal des locaux qui abritent le TRAIT d'UNION, et enfin les travaux à mener dans le cadre du projet d'entreprise adaptée de restauration.

En conclusion et comme pour le conseil, l'association pilote avec la direction générale, au plus près, compte tenu des enjeux, des défis qui nous attendent, du poids important des décisions prises et qu'il convient de conduire dans cette période d'incertitude et de raréfaction des moyens sur fond de mutations profondes.

2.1.4 - La Direction Générale :

Pour rappel, la direction générale a déposé son dossier de demande de renouvellement de frais de siège. A cette occasion, un travail collaboratif a été conduit en son temps pour définir le projet de service de la direction qui s'articule autour de deux axes forts :

1. le soutien et le conseil à la gouvernance, ainsi d'ailleurs que cela apparaît clairement dans la présentation du travail du conseil d'administration et de la commission permanente.
2. la mise à disposition de son expertise dans les différents domaines qui sont son coeur de métier pour accompagner les directeurs dans la mise en oeuvre de leur projet d'établissement tant pour ce qui concerne la gestion des ressources affectées (financières et humaines) que pour le pilotage des contrats dans lesquels la majeure partie des établissements est engagée.

Plusieurs fonctions sont le socle du fonctionnement, d'autres sont le fruit d'un choix politique que l'ACSEA a fait en se dotant de services intégrés (juridique, communication et systèmes d'information).

L'action, dont il est rendu compte dans les paragraphes qui suivent, est fidèle aux missions visées par la demande d'autorisation et conformes aux objectifs fixés tous les deux ans ainsi qu'évoqués supra.

A – L'activité de la direction recherche développement de projets :

L'activité de la direction recherche développement en matière de gestion et de développement de projets s'est principalement articulée autour de quatre grands projets transversaux associatifs :

- Le CPOMM ARS-ACSEA
- La Convention Protection Enfance Famille
- La réorganisation associative
- L'Entreprise Adaptée Restauration

Le CPOMM ARS-ACSEA :

Le CPOMM est mis en oeuvre après validation par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en référence aux orientations du projet associatif de l'ACSEA, des projets d'établissements et services, et conformément aux orientations des politiques publiques régionales et des schémas départementaux.

Il vise à concevoir les meilleures conditions de mise en œuvre des prestations nécessaires aux besoins et attentes des personnes accompagnées :

- en construisant des complémentarités et solidarités inter établissements afin de répondre à la diversité de besoins, de construire des parcours adaptés aux caractéristiques des jeunes reçus, et de se déployer dans une logique de proximité,
- en adaptant les plateaux techniques et les modes d'actions dans une dynamique d'innovation et d'adaptation aux évolutions du schéma,
- en diversifiant l'offre de service par redéploiement interne,
- en revisitant les organisations afin d'optimiser leur fonctionnement,
- en tenant compte des cadres budgétaires contraints et en faisant jouer les économies d'échelles.

L'année 2013 s'est articulée en 2 temps :

- la fin du premier CPOMM «Handicap & Éducation Adaptée» 2008-2012, signé avec la DDASS, qui, compte tenu des travaux menés pour son renouvellement, a été prorogé jusqu'au 30 juin 2013. Il concernait les établissements suivants :
 - l'ITEP Camille Blaisot,
 - l'ITEP Champ Goubert,
 - l'IMPro de Démouville,
 - le SESSAD,
 - l'IME l'Espoir.
- la mise en œuvre du second CPOMM «ARS-ACSEA», signé avec l'ARS, qui a pris effet le 1^{er} juillet 2013 pour 5 ans. Son périmètre d'établissements est différent. Aux 5 établissements d'origine, il en a été agrégé 2 autres, financés par la CPAM :
 - le Centre de Guidance (Centre Médico-Psycho-Pédagogique),
 - la Maison d'Accueil Spécialisée.

Comme chaque année, le comité de pilotage CPOMM s'est réuni selon la composition suivante :

- le directeur général, le directeur général adjoint (puis à son départ, le directeur recherche développement), le directeur administratif et financier, le directeur des ressources humaines,
- l'ensemble des directeurs, directeurs adjoints et des chefs administratifs et financiers des établissements,
- un administrateur mandaté par le conseil d'administration.

pour traiter de diverses questions.

Concernant le premier CPOMM :

Au titre du suivi de l'activité, de la stratégie, de la gestion et du management (ASGM), le comité de pilotage CPOMM s'est réuni à 3 reprises dont 1 avec les représentants de l'ARS. Lors de ces séances, a été abordée la préparation du bilan du premier contrat, ce qui a permis d'anticiper les évolutions en particulier financières de l'actuel contrat CPOMM.

Le bilan du premier CPOMM HEA, validé avec l'ARS, fait état de 2 objectifs non réalisés :

- les réorganisations architecturales de l'IMPRO de Démouville, de l'ITEP Champ Goubert et de l'IME Espoir n'ont été faites qu'en partie,
- les CAFS à l'ICB, l'IME l'Espoir et l'ITEP Champ Goubert, dont la mise en œuvre est effective, n'ont pas atteint leur activité prévisionnelle, du fait du ratio de 1,6 jeunes par assistante maternelle qui s'est avéré être un objectif d'activité irréalisable.

Il ressort également de ce bilan, que des préoccupations ont demeuré concernant l'évolution de la baisse d'activité de l'internat et du CAFS (situation constatée en 2011 et 2012) avec les mêmes raisons structurelles :

- le mode de décompte de la présence ne tient pas compte du développement des projets personnalisés, lesquels renvoient à l'utilisation maximale des ressources de droit commun, à l'accueil séquentiel, au retour en famille les weekends, aux prises en charge en partenariat avec d'autres intervenants. Les absences liées au bon fonctionnement du projet personnalisé aboutissant à des accueils proches du « séquentiel », ne peuvent que très difficilement être compensées par des accueils en surnombre.
- l'absence de prise en compte de l'absentéisme due aux problématiques des jeunes donnant lieu notamment à des périodes d'hospitalisation où le temps de latence est incompressible entre le départ d'un jeune et l'arrivée d'un autre.

Concernant le second CPOMM :

Il est important de noter 3 évolutions par rapport au premier CPOMM :

- approfondissement de la collaboration avec l'ARS dans le cadre d'une réflexion stratégique conjointe lors de son élaboration et de sa mise en œuvre. Le comité de pilotage élargi aux représentants de l'ARS s'est réuni à 14 reprises (dont un séminaire de travail spécifique de 2 jours). L'ensemble de ces rencontres a permis de construire les différents projets et de définir les moyens de leur mise en œuvre.
- élargissement de la réflexion à l'ensemble des salariés (cadres et non cadres) du périmètre du second CPOMM, lors de rencontres collectives,
- élaboration d'un accord définissant la mise en place d'un comité de suivi du CPOMM avec les organisations syndicales représentatives et de la secrétaire du Comité Centrale d'Entreprise.

Dans la phase d'élaboration de ce contrat, la prise en compte des préoccupations pointées lors du bilan du précédent, a amené le comité de pilotage à repenser, conjointement avec l'ARS, le mode de décompte d'activité en lien avec la personnalisation des prises en charge d'une part, à l'étude d'un repositionnement des projets d'établissement d'autre part, notamment sur le calcul du taux d'absentéisme. Ce point a été inclus dans le nouveau contrat (prise en compte de 3% d'absentéisme).

Conformément aux objectifs du contrat, les projets et actions contractualisés dans le nouveau CPOMM s'articulent autour du (de la) :

- Développement du dispositif nord Pays d'Auge (ITEP Camille Blaisot)
- Développement du dispositif Hébergement Lisieux (ITEP Camille Blaisot)
- Modification de l'autorisation de l'IMPro avec la baisse du nombre d'internes et l'augmentation du nombre de semi-internes, et la baisse du nombre de Déficiences Intellectuelles (DI) et l'augmentation du nombre de Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC).
- Développement d'un Espace de Prévention des Ruptures Scolaires (ITEP Champ Goubert, ITEP Camille Blaisot, IMPro),
- Mise en place de l'Unité de Soutien à l'Inclusion (IMPro, ITEP Champ Goubert),
- Modification de l'autorisation et identification de la mission du SESSAD Pro,
- Expérimentation de la passerelle avec la pédopsychiatrie, avec modification du nombre de semi internes (IME l'Espoir),
- Création d'une halte garderie pour jeunes enfants avec autisme (IME l'Espoir),
- Développement d'un projet d'insertion professionnelle et sociale (IME l'Espoir),
- Réhabilitation architecturale de l'IME de Bayeux (IME l'Espoir),
- Développement du dispositif ITEP sur le Bessin (ITEP Champ Goubert),
- Modification de l'autorisation ITEP Champ Goubert,
- Création d'un Centre d'Action Médico-Sociales Précoces (Centre de Guidance),

- Mise en place d'un CAFS regroupant les 3 CAFS existants (ITEP Champ Goubert, ITEP Camille Blaisot, IME l'Espoir),
- Restauration immobilière et extension de la MAS,
- Développement du Semi Internat à Temps Partagés Professionnels (IMPro),
- Développement de la Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelles (IMPro),
- Développement de l'écocitoyenneté et du développement durable au sein des 7 établissements concernés.

Conformément à la contractualisation du CPOMM ARS-ACSEA, 2 comités de suivi conjoints ARS-ACSEA ont eu lieu sur le deuxième semestre 2013.

A la fin de l'année 2013, il est constaté que :

- La «passerelle» entre l'IME l'Espoir et la pédopsychiatrie a été mise en œuvre et son expérimentation est en cours.
- Les unités de soutien à l'inclusion de l'IMPro de Démouville et de l'ITEP Champ Goubert ont été installées dans leurs nouveaux locaux et inaugurées en décembre 2013.

Concernant les projets architecturaux inclus dans le CPOMM :

- au regard des coûts financiers nécessaires, le projet de construction de l'IME l'Espoir a été abandonné et une nouvelle réflexion va être engagée pour envisager la réponse la plus pertinente face aux évolutions à venir.
- une redéfinition du projet de restauration immobilière a été retravaillée avec l'ARS et a donné lieu à de nouveaux plans. L'extension du nombre de places a été reportée pour la MAS d'ELLON.

Par ailleurs, afin d'accompagner la mise en œuvre progressive des autres actions, des sous-groupes de travail se sont constitués suivant les projets arrêtés et les problématiques émanant des constats (Dispositif ITEP, CAMSP, évolution des ITEP).

La convention « Protection de l'Enfance » :

Fort de l'expérience du CPOMM mis en œuvre dans le champ du handicap, ont été engagées en 2010 des discussions avec le Conseil Général du Calvados dans l'objectif d'élaborer un CPOMM Protection de l'Enfance. Un premier document a d'ailleurs été proposé à la DGAS (Direction Générale de la Solidarité) en 2011.

Au début 2012, et compte tenu du contexte budgétaire et des difficultés annoncées en matière d'équilibre financier pour l'année 2013 et les suivantes, le Conseil Général du Calvados a informé l'ACSEA qu'il ne signerait pas de CPOMM, mais a aussi évoqué son souhait d'élaborer une Convention Cadre.

Depuis lors, une dynamique de concertation et de réflexion avec les services du Conseil Général du Calvados s'est engagée qui a abouti le 10 octobre 2013 à un temps de travail partagé entre la DGAS, la Direction Générale de l'ACSEA et l'ensemble des directeurs, directeurs adjoints et chefs de service administratif et financier des établissements et services de l'association. Au cours de cette réunion, la volonté du Conseil Général du Calvados de signer cette convention a été confirmée, et celle-ci a eu lieu le 2 janvier 2014.

Établie pour une durée de 3 ans, cette convention cadre répond à plusieurs objectifs :

- Favoriser une meilleure lisibilité des actions menées par l'association au service de la mission protection de l'enfance et de la famille

- Permettre la mise en œuvre de nouveaux projets en lien avec les orientations du schéma départemental de l'enfance
- Déterminer une activité adaptée
- Sécuriser l'enveloppe budgétaire
- Favoriser le développement des projets à travers une dynamique budgétaire adaptée
- Préciser les modalités de suivi et d'évaluation de sa mise en œuvre.

À travers 10 fiches actions, elle précise, pour chaque établissement ou service concerné, les objectifs définis conjointement et signale les nouveaux projets ou les évolutions d'organisation :

Pour le Département Milieu Ouvert :

- Réorganisation partielle des Services Éducatifs en Milieu Ouvert (SEMO)
- Renforcement de l'offre d'intervention systémique

Pour le Département Foyers Éducatifs :

- Création d'un foyer de préadolescents (11-14 ans)
- Développement du Placement Éducatif à Domicile (PEAD)

Pour l'Institut Camille Blaisot :

- Intégration du Service de Placement Familial Spécialisé (SPFS)
- Développement du dispositif d'Accueil Intégré et d'Accompagnement (DAIA)

Pour l'Institut de Démouville :

- Clarification de la place du SPMO comme service intervenant en milieu ouvert dans le champ de la protection de l'enfance et validation de la nouvelle structure budgétaire

Pour Département Insertion Prévention :

- Intégration du Service d'Action Préventive (SAP)

Pour le SIMAP :

- Intégration de la Médiation Familiale
- Intégration de l'Accueil Relais Parents Enfants (ARPE)

Comme pour le CPOMM ARS-ACSEA, une fiche action concernant la volonté de s'engager dans le développement durable (écocitoyenneté, responsabilité sociale) complète cette convention.

Afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la présente convention, ainsi que l'analyse de l'activité, il a été décidé de mettre en place un comité de suivi associant les services du Conseil Général du Calvados et ceux de l'ACSEA qui se réunira tous les 3 mois.

La réorganisation associative :

Relancé en septembre 2013, le projet de réorganisation associative en pôles et départements a fait l'objet de temps de réflexion importants tant dans les séances du conseil d'administration que pendant le séminaire du conseil de direction de rentrée, exclusivement consacré à ce sujet.

En effet, l'évolution des politiques publiques, les schémas départementaux et régionaux, la commande publique en terme de formation et d'emploi des personnes en situation de handicap, etc., renforcent aujourd'hui la logique de développement de projets d'intervention territorialisée, partenariaux, inscrits dans les bassins de vie, au plus proche des lieux de vie des usagers et favorisant, selon un principe de subsidiarité, l'inclusion des personnes dans le milieu ordinaire.

Ces logiques d'intervention et de mise à disposition de modalités d'accompagnement différenciés au service des parcours des usagers, intégrées au sein des territoires, organisées en « dispositif », nécessitent que les établissements et services des associations :

- développent davantage leur mouvement déjà engagé de décloisonnement,
- construisent et structurent des articulations dynamiques et en partenariat avec les différents acteurs locaux, tout en s'appuyant sur les compétences des professionnels et l'expérience acquise.

Dès lors, organiser les établissements et services de manière cohérente en vue de faciliter la mise en œuvre de ces projets transversaux et de collaboration au service des usagers et prenant en compte leurs attentes, constitue un enjeu d'avenir.

Le projet associatif « ACSEA 2010 » avait intégré cette évolution à travers trois axes stratégiques :

- . Concevoir et mettre en œuvre les organisations au service des projets
 - Penser l'organisation dans le sens de la coopération des acteurs et de la cohérence associative.
 - Valoriser et impulser les initiatives et les innovations.
 - Renforcer la synergie des acteurs et des plateaux techniques à l'interne et avec les partenaires.
- . Agir avec le milieu local dans la recherche d'effets globaux et moins segmentés.
 - Inscrire l'action de l'association dans des territoires pertinents au regard des problématiques et dans une logique de proximité.
 - Favoriser l'auto-organisation des populations en participant au développement de micro structures sociales porteuses de solidarités pérennes.
 - Assurer une coordination transversale des actions de l'association basée sur des logiques de bassins de vie et participer aux instances de concertation.
- . Renforcer le partenariat avec les différents acteurs de l'éducation et de la formation - de l'action sociale - de la justice - de la santé et de l'éducation populaire.
 - Favoriser l'accès et l'intégration des usagers dans les dispositifs de « droit commun ».
 - Inscrire les prises en charge dans une logique de réseau.
 - Appuyer l'action des Etablissements et Services sur les ressources des environnements

L'élaboration du CPOMM ARS-ACSEA avec l'ARS de Basse-Normandie et celle de la Convention Cadre Protection Enfance Famille avec le Conseil Général du Calvados s'inscrivent, elles-aussi, dans cette même logique, ce même mouvement.

C'est donc afin d'appréhender ce mouvement et de soutenir une dynamique de développement de projets propice à la mise en œuvre de nouvelles « articulations partenariales » internes et externes, que l'ACSEA a décidé d'engager, dès 2014, une réorganisation de ses Établissements et Services en poursuivant son mouvement de constitution de Départements (*mouvement engagé maintenant depuis plusieurs années : Département Milieu Ouvert, Département Foyers Educatifs, Département Insertion Prévention, etc.*) regroupés eux-mêmes au sein de 4 Pôles d'intervention :

- Pôle Protection Enfance Famille
- Pôle Handicap Dépendance
- Pôle Lutte contre les Exclusions
- Pôle Santé

Le Projet d'Entreprise Adaptée Restauration :

Dans le cadre de ses orientations stratégiques, l'ACSEA inscrit son souhait de mettre en œuvre des projets et une organisation qui visent à dédier le maximum de moyens humains et financiers au service de l'accompagnement et du soutien directs des usagers.

À travers ce projet de création d'une Entreprise Adaptée Restauration, l'Association trouve l'opportunité de soutenir cette orientation, en utilisant une activité de « logistique » afin de la transformer en activité « cœur de métier » favorisant l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap.

A l'origine de ce projet (en 2010), seule la création d'une Entreprise Adaptée ayant pour vocation de proposer une restauration aux entreprises était envisagée. Son implantation était projetée dans un bâtiment situé au 4, rue de la Résistance à Bayeux. Une étude de faisabilité réalisée en 2011 par NEO

ENGINEERING avait permis d'approfondir cette hypothèse. Elle faisait alors apparaître un potentiel de développement, mais l'étude financière mettait en évidence des risques quant à l'équilibre financier du projet.

En 2013, le projet a été repris et s'est développé en y associant une activité cuisine centrale. Effectivement, dans le cadre de l'élaboration du CPOMM contractualisé entre l'ARS de Basse-Normandie et l'association en juin 2013, plusieurs constats nous ont conduit à réfléchir sur l'opportunité de créer une cuisine centrale qui desservirait l'ensemble des établissements de l'ACSEA situés sur le territoire du Bessin :

- les derniers contrôles des services de la Direction Départementale de la Protection de la Population dans ces établissements ont tous accordé l'autorisation de fonctionner à court terme dans l'attente de futures constructions ou réhabilitations.
- la prise en compte des projets définis dans le CPOMM ARS-ACSEA, notamment le déploiement d'un dispositif Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) sur le territoire concerné qui n'a pas pour vocation de se doter d'un service de restauration propre.
- la nécessité de prendre en compte un cadre législatif de plus en plus exigeant en matière d'hygiène et de procédure liées à la fabrication et au service de repas.

Par ailleurs, en lien avec Bayeux Intercom, l'implantation sur Bayeux a été définitivement arrêtée au sein d'une zone industrielle en plein développement.

Concrètement, l'Entreprise Adaptée Restauration s'articulera autour de trois activités :

1. Activité cuisine centrale

La cuisine centrale est prévue, dans un premier temps, pour desservir les établissements de l'ACSEA situés sur le Bessin et pourrait être ouverte, dans l'avenir, à d'autres associations, établissements ou services.

2. Activité restauration d'entreprise

Le projet a pour ambition de proposer une restauration rapide et de qualité aux salariés des entreprises implantées à proximité à travers :

- des modes de distribution variés : sur place, à emporter. Le restaurant proposera des buffets entrées-plats-desserts en veillant à panacher astucieusement l'originalité de la carte et l'insertion de plats traditionnels, ainsi que des grillades.
- la promotion de produits locaux (bio, primeurs, poissons, viandes, charcuterie, etc.) issus de partenariat avec les entreprises de proximité,
- la conception d'un lieu de vie reposant (visuellement et acoustiquement) et accueillant notamment par son aménagement et sa décoration (promotion des artistes locaux en exposant leurs œuvres.)

Le restaurant aura une capacité de 90 places assises, pour un service le midi uniquement, du lundi au vendredi sur 250 jours par an, soit environ 27 500 repas servis annuellement (sur une moyenne de 110 repas/jours).

3. Activité portage de plateaux

En parallèle, la livraison de plateaux-repas auprès des entreprises du secteur d'implantation sera développée, sur un nombre prévisionnel initial de 20 plateaux-repas livrés en moyenne par jour sur 220 jours, soit 4 400 plateaux repas annuellement.

Le dépôt du projet de création est prévu courant du premier trimestre 2014 et l'ouverture prévisionnelle en juin 2015.

L'Evaluation

Evaluation interne

La direction recherche développement a également accompagné durant l'année 2013 les évaluations internes.

En 2013, plusieurs établissements ont ainsi finalisé leur évaluation interne :

- le SAJD : démarrée en 2009, l'évaluation, portant sur la fonction d'accueil du service, a été terminée cette année, avec l'accompagnement du directeur général adjoint dans l'élaboration du plan d'amélioration et la phase de rédaction du rapport final.
- l'ESAT Intermédiaire Hors les Murs : débutée en 2012, la démarche visait à vérifier la pertinence et l'efficacité même du projet d'établissement créé il y a 5 ans. L'équipe a été accompagnée sur toute la période d'évaluation par la secrétaire du directeur général adjoint.
- L'AEMO : les équipes se sont interrogées sur la continuité de la prise en charge au travers du fonctionnement des équipes territorialisées d'AEMO, avec l'appui méthodologique du directeur général adjoint.
- le Centre de Guidance : l'équipe, accompagnée par la directrice adjointe de la Maison des Adolescents du Calvados, a étudié l'adéquation de son action thérapeutique avec le projet d'établissement.

D'autres l'ont engagée :

- le SAP : le service a profité de l'élaboration de projets d'intervention territorialisés pour mener l'évaluation interne, qui a porté plus spécifiquement sur 2 secteurs (Lisieux et le quartier de la Guérinière sur Caen). L'équipe a bénéficié du soutien de la direction recherche développement dans la formalisation du rapport final.

Evaluation externe

Sur cette année 2013, aucun établissement ou service de l'association n'était dans l'obligation d'engager une démarche d'évaluation externe.

B - La politique en matière de ressources humaines :

B.1 - Le Comité Central d'Entreprise :

Les attributions du CCE concernent la marche générale de l'ACSEA et les champs qui excèdent les limites des pouvoirs des Directeurs d'établissement. Les autres questions sont traitées au niveau des comités d'établissement qui ont les mêmes attributions que les comités d'entreprise.

La compétence du CCE n'est généralement pas exclusive de celle des comités d'établissement.

Dans les matières où la décision appartient à l'association ou à la direction générale, les comités d'établissement sont consultés lorsque la mise en œuvre de la décision ou du projet ou son application à l'établissement nécessite l'élaboration de dispositions particulières relevant normalement du Directeur d'établissement ou de mesures d'adaptation à ce niveau.

Neuf réunions du CCE ont eu lieu en 2013, soit deux de plus qu'en 2012.

Les ordres du jour ont permis d'aborder notamment les points suivants :

- Informations et consultations sur les projets de CPOMM ARS-ACSEA et de convention cadre Protection Enfance Famille établie avec le CG 14 ;
- Information et consultation sur le projet d'organisation des établissements et services de l'ACSEA ;

- Information sur le projet de restauration sur le secteur du Bessin ;
- Présentation des travaux de l'expertise mise en place par le CCE en vue d'assister ses membres dans l'examen des comptes annuels de l'association de l'exercice 2011, des perspectives 2012 et plus particulièrement l'analyse de la politique salariale.
- Information sur l'évolution de la politique salariale à destination des cadres intermédiaires ;
- Consultation des membres élus sur les orientations associatives de la formation professionnelle, le prévisionnel du GPAF (fonds mutualisés) et ses bilans ;
- Consultations sur le Bilan Social 2012 de l'ACSEA et sur les différents indicateurs RH ;
- Consultation sur les comptes administratifs 2012 des établissements et services de l'association ;
- Note d'orientation budgétaire et budgets prévisionnels 2014 ;
- Présentation du compte administratif 2012 du CCE en présence de l'expert-comptable ;
- Remise et échanges autour du document de cadrage du pôle prévention (prévention des risques psychosociaux) ;
- Trame associative du règlement intérieur du personnel, base de travail pour les établissements et services ;
- Points sur la Mutuelle ;
- Information sur le contrôle URSSAF.

B.2 -La Négociation Annuelle Obligatoire 2013 :

La négociation annuelle obligatoire (NAO) 2013 a été engagée le 13 mai 2013.

Bien que l'ACSEA et les partenaires sociaux se soient entendus sur un certain nombre de thèmes, il n'en ressort pas d'accord à proprement parler, un procès-verbal de désaccord a donc été élaboré.

Ce constat s'est inscrit dans la perspective de poursuivre le dialogue et la négociation dans des espaces spécifiques hors NAO, notamment pour la mise en œuvre du CPOMM ARS-ACSEA et pour le contrat de génération tout en planifiant la négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

2013 a également permis l'agrément et la mise en application des deux accords d'entreprise issus de la négociation annuelle obligatoire de 2012. Le dialogue social avait permis la signature de ces accords à l'unanimité par les Organisations syndicales représentatives de l'ACSEA : CGT, CFDT et SUD.

- ***L'accord d'entreprise ACSEA sur les congés familiaux liés au Pacs a été agréé au Journal Officiel du 21 novembre 2013 et est applicable depuis le 1er décembre 2013.***

Les parties ont convenu que les congés familiaux liés au mariage devaient être étendus au pacs en complément de l'article 24 de la CCNT du 15/03/1966. Le présent accord s'applique à l'ensemble des salariés des établissements et services qui dépendent de la CCNT du 15/03/1966. En complément de l'article 24 de la CCNT du 15/03/1966, des congés payés supplémentaires et exceptionnels seront accordés sur justification, au personnel pour des événements d'ordre familial, sur les bases de : cinq jours ouvrables pour pacs de l'employé, deux jours ouvrables pour pacs d'un enfant, deux jours ouvrables pour décès des parents du partenaire du pacs. Ces congés exceptionnels ne viennent pas en déduction du congé payé annuel mais doivent être pris dans la quinzaine où se situe l'événement familial.

- ***L'accord d'entreprise ACSEA sur les Titres Restaurant a été agréé au Journal Officiel du 27 décembre 2013 et est applicable depuis le 1er janvier 2014.***

Les parties ont convenu que la valeur faciale des titres restaurants devait être valorisée de 3,30 € à 5,30 €. Le présent accord s'applique à l'ensemble des salariés des établissements

et services ne pouvant bénéficier d'un système de cuisine interne et de restauration. La valeur faciale des titres restaurant est portée à 5,30 €, étant entendu que la prise en charge sera répartie entre l'ACSEA et chaque salarié de la manière suivante : part patronale à hauteur de 50 %, soit 2,65 € et part salariale à hauteur de 50 %, soit 2,65 €.

En complément, la politique salariale a également évolué par une augmentation de la valeur du point négociée au niveau national.

L'avenant n°326 portant la valeur du point conventionnelle à 3,76 €, à compter du 1er avril 2013, a été agréé au Journal Officiel du 27 décembre 2013. Une régularisation sur les neuf derniers mois a été effectuée sur la paie du mois de janvier 2014. La valeur du point n'avait pas connu de changement depuis le 1er janvier 2010.

B.3 - La poursuite du développement de la politique de ressources humaines

En 2013, la poursuite du développement de la politique R.H. s'est engagée autour de quatre priorités :

1. *La promotion du dialogue social (I.1) ;*
2. *Le Pôle prévention, un dispositif institutionnel de prévention (I.2) ;*
3. *La Formation professionnelle (I.3) ;*
4. *les travaux de développement du Système d'Information Ressources Humaines (S.I.R.H.) associatif (I.4)*

I.1. La promotion du dialogue social

Comme précisé dans la partie du rapport d'activité relative à la négociation annuelle obligatoire, le dialogue social s'exprime également par des champs spécifiques de négociation, hors NAO.

Deux accords d'entreprise ont été mis au travail dans cette dynamique : le premier concerne la mise en œuvre du CPOMM ARS-ACSEA, le second répond aux enjeux du contrat de génération.

Accord d'entreprise sur la mise en œuvre du CPOMM ARS-ACSEA

Cet accord sur la mise en œuvre du CPOMM a été signé à l'été 2013 à l'unanimité des organisations syndicales représentatives de l'ACSEA. Son préambule en précise l'esprit « *Dans le cadre de la démarche participative du CPOMM ARS-ACSEA, nous considérons l'ensemble des salariés comme partie prenante des évolutions générales portées par ce contrat. Suite aux échanges avec l'ARS, l'ACSEA peut assurer qu'il s'agira d'un CPOMM ARS-ACSEA de développement générant notamment des créations de postes. Elle s'engage donc à la création d'emplois, au maintien des emplois à qualification identique et au principe du volontariat dans les mobilités* ».

En complément des temps consacrés à l'information et la consultation des Comités d'établissement concernés et du Comité Central d'entreprise sur la projet de CPOMM en tant que tel, le dialogue social a été engagé sur ce thème avec pour objectif de clarifier les enjeux qui en découlent : implication des salariés, information et consultation des Institutions Représentatives du Personnel sur la mise en œuvre, accompagnement des salariés par le biais notamment de parcours de mobilité interne, et de formations d'adaptation à l'emploi, de développement des compétences, et/ou d'acquisition de qualification ou de diplôme.

Cet accord confirme également l'entretien professionnel de formation en tant qu'outil reconnu de la gestion des ressources humaines. Considéré comme un temps d'échange privilégié entre le salarié et un responsable hiérarchique, l'entretien professionnel de formation est l'occasion de :

- Faire un bilan et évaluer l'impact des formations suivies par rapport aux objectifs visés ;
- Présenter les orientations de la structure et les évolutions en matière d'emploi et de formation ;
- Recueillir les souhaits du salarié en matière de formation et de mobilité ;
- Envisager avec le salarié les évolutions attendues pour le poste et les besoins de formation induits ;

- Informer le salarié sur les dispositifs de formation susceptibles d'être mobilisés (période de professionnalisation, DIF, VAE...) et identifier des axes de formation cohérents avec le projet du salarié et celui de la structure ;
- Envisager avec le salarié les possibilités de formation dans le cadre du plan de formation, du DIF, de la période de professionnalisation.

Accord d'entreprise sur le pacte générationnel

L'obligation qui était faite aux entreprises de négocier un accord en faveur de l'emploi des salariés dits seniors a été rénovée au profit de la négociation sur le contrat de génération. Cette évolution intervient dans une période où, selon les données de l'INSEE, au troisième trimestre 2012, le taux de chômage des 15-24 ans s'établirait à 24,2% en France métropolitaine. Parallèlement, le marché du travail des jeunes professionnels se caractérise par l'importance des formes atypiques d'emploi : ainsi, l'INSEE estime qu'en 2011, près de 27% des jeunes de 15 à 24 ans ayant un emploi disposaient d'un Contrat à Durée Déterminée (CDD), tandis que 7% étaient intérimaires. Si la situation de l'emploi des seniors semble globalement plus favorable, marquée par un taux de chômage plus faible que la moyenne nationale (6,5% pour les 55-64 ans en 2011), celle-ci n'en connaît pas moins une inquiétante dégradation depuis 2008, année durant laquelle le taux de chômage de cette même tranche d'âge s'élevait à 4,6%. L'emploi des seniors se manifeste également par un décrochage massif du taux d'emploi à partir de 60 ans, situation d'autant plus délicate qu'elle s'inscrit dans un contexte d'augmentation continue de l'âge de départ à la retraite.

L'ACSEA a donc engagé cette négociation en portant une triple ambition, à savoir permettre un accès durable des jeunes professionnels à l'emploi, maintenir les salariés dits seniors dans l'emploi, et favoriser, dans l'association, une transmission des savoirs et de l'expérience entre les générations. Cela passe notamment par des engagements chiffrés en matière de recrutement de jeunes en CDI, la mise en place d'un accompagnant (personne ressource à l'intégration pour les jeunes professionnels qui le désirent), des objectifs d'intégration et de transmission, et une évolution des conditions de maintien dans l'emploi des salariés dits seniors.

Concernant les mesures en faveur de l'aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite, il est envisagé que les salariés de 57 ans et plus, possédant une ancienneté au sein de l'association d'au moins 10 ans et ne pouvant prétendre à une retraite à taux plein à la date de leur demande, puissent solliciter l'association pour réduire leur temps de travail à hauteur d'un mi-temps. L'ACSEA s'engage à maintenir sur la base du salaire à temps plein ou à temps partiel initial dans la situation antérieure du salarié au moment de la formulation de la demande :

- la cotisation « garantie décès » (capital et rente),
- la part patronale des cotisations d'assurance vieillesse et de retraite complémentaire,
- le différentiel de la part salariale sur la base d'un salaire à temps complet ou sur la base de son salaire à temps partiel initial,
- les indemnités de départ / mise à la retraite sur la base d'un salaire à temps complet ou sur la base de son salaire à temps partiel initial.

Les demandes de réduction à 60%, 75%, 80% ou 90% du temps de travail seront étudiées sous réserve que cela ne porte pas préjudice à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement ou du service.

Cette négociation trouvera son accord en 2014 avec une signature à l'unanimité des Organisations syndicales représentatives et ne sera mis en application qu'après homologation par la DIRECCTE et avis favorable de la Commission Nationale d'Agrément.

Le prochain rapport d'activité sera l'occasion de vous alimenter sur les suites données.

1.2. Le pôle prévention, un dispositif institutionnel de prévention

Comme le précisait le rapport d'activité de 2012, l'ACSEA s'est engagée dans la pérennisation du dispositif de prévention et du groupe projet de sa démarche.

Ainsi, le Pôle prévention a été constitué en 2013 dans le cadre d'un dispositif institutionnel de prévention des risques. La dimension institutionnelle de la démarche engage l'ensemble des responsables et les salariés de l'ACSEA, chacun selon sa fonction, au regard de la dynamique du Pôle prévention et au regard du travail réalisé par les salariés qui le composent.

La politique de prévention de l'ACSEA s'articule autour des principes suivants :

- une politique de prévention intégrée à la stratégie associative
- une politique de prévention globale alimentée par une prévention de proximité
- le management de la prévention en lien avec le management par les compétences
- une implication de tous les acteurs, chacun selon son champ de compétences et de responsabilité.

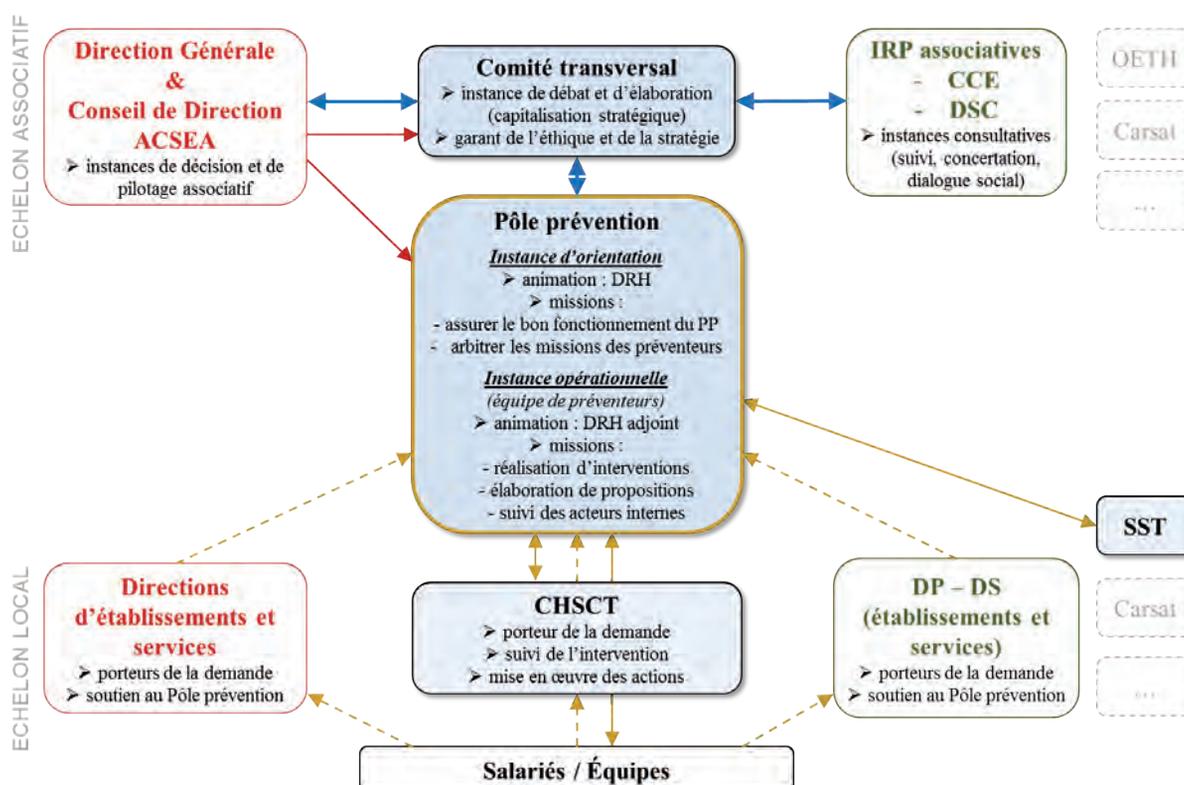
L'objectif stratégique du Pôle prévention - sa mission :

Le Pôle prévention, inscrit dans un dispositif institutionnel de prévention, est une ressource interne transversale et mutualisée de l'association. Il sera au service de tous les établissements et de tous les salariés, en lien étroit avec les instances de direction (CD, DG, DRH) et les instances représentatives du personnel (CCE, CHSCT, CE, DP).

L'objectif du Pôle prévention est de contribuer à la prévention des troubles psychosociaux et de l'usure professionnelle, à travers des interventions à la demande des établissements (salariés, encadrement, CHSCT) et la mise en circulation de connaissances issues du terrain auprès des instances associatives. Les problématiques de santé au travail seront instruites sous l'angle du lien entre les évolutions du contexte professionnel (...) et les situations concrètes d'activité (ressources, contraintes, savoir-faire de métier, coopérations, etc.).

L'organisation institutionnelle du dispositif - instances et liens fonctionnels :

Le schéma suivant illustre l'architecture institutionnelle du dispositif de prévention et précise les missions des différentes instances :



Le *Pôle prévention* est au cœur du dispositif et comprend deux instances :

- une *instance d'orientation* : composée de manière paritaire (avec des membres du Comité transversal), elle assure le bon fonctionnement du Pôle prévention et oriente le travail et les missions concrètes des préventeurs.

Composition: les Délégués Syndicaux Centraux, le Secrétaire du C.C.E., 2 représentants des Directeurs d'Établissement, 2 représentants de la Direction Générale (DRH, Adjoint DRH), les membres du groupe opérationnel de prévention (groupe des préventeurs).

- une *instance opérationnelle* : l'équipe de préventeurs, la pièce maîtresse du dispositif, a pour mission de réaliser des interventions (comprenant également le travail de la demande en amont) à la demande des établissements, d'élaborer des propositions d'action avec les personnes concernées et de suivre la mise en œuvre des actions.

Composition : les membres du groupe de préventeurs, l'Adjoint au DRH, l'intervenant / formateur extérieur.

Les documents produits par le Pôle Opérationnel de prévention (groupe de préventeurs)

L'intervention du Pôle prévention vise deux registres d'action :

- favoriser une dynamique de dialogue ouvert sur les enjeux du travail ;
- produire des connaissances utiles à une capitalisation associative.

Il est donc important que le processus d'intervention dispose d'un support de travail commun et transférable aux acteurs concernés, localement et à l'échelle de l'association.

Deux supports ont été formalisés à cet effet :

- un « *Document de restitution* » destiné à formaliser les résultats de l'intervention à l'échelle de la situation de travail ciblée ;
- une « *Synthèse du diagnostic associatif pour la prévention des R.P.S.* », proposant des fiches synthétiques à partir des documents de restitution produits par le Pôle.

1.3. La formation professionnelle

L'année 2013 a constitué véritablement la mise en œuvre de la nouvelle organisation associative autour de la formation professionnelle. Ainsi, et comme cela avait été planifié, l'axe principal a été de travailler à la cohérence et la coordination des plans de formation, tant sur leur élaboration que sur la consommation des fonds, entre les différents niveaux, afin d'optimiser l'utilisation et mutualisation des moyens au sein de l'association.

Cet objectif s'inscrit pleinement dans la démarche volontariste de l'ACSEA de professionnalisation de ses acteurs, et de développement professionnel basé sur les compétences individuelles et collectives.

En effet, il est reconnu que la formation est une contribution directe et précise à la réussite du projet associatif et des projets d'établissements et services :

- En permettant l'évolution des compétences en cohérence avec l'élaboration des projets, et en utilisant la formation professionnelle continue en soutien de cette évolution ;
- En inscrivant les salariés dans leur rôle d'acteur et de co-constructeur de leur parcours professionnel ;
- En diversifiant les choix de centres de formation afin de développer un regard pluriel sur les pratiques professionnelles et en mobilisant l'ensemble des dispositifs complémentaires de financement ;
- En favorisant les échanges et la transversalité par le biais d'actions collectives de formation en intra et inter-établissements ;
- En soutenant chaque fois que possible la mobilité souhaitée pour favoriser le décroisement et l'innovation ;
- En accompagnant les réponses aux enjeux contemporains d'égalité, l'insertion des jeunes, la place des seniors et l'intégration des salariés en situation de handicap ;

- En permettant d'anticiper l'émergence de situations pouvant fragiliser certaines catégories professionnelles.

A ces fins, des dispositifs associatifs, véritables outils de mutualisation, complètent et accompagnent les plans de formation des établissements et services. Dans cette dynamique, trois leviers sont favorisés pour permettre l'optimisation des moyens alloués et la diversification des actions de formation :

- le plan de formation associatif (GPAF) constitué par des fonds mutualisés issus de la contribution inter-établissements ;
- la transversalité des plans prévisionnels de formation (PPF) pour organiser et mettre en oeuvre au niveau associatif des actions communes à plusieurs établissements et services, et dont les coûts sont répartis proportionnellement au nombre de participants sur les PPF des établissements et services ;
- la dispense de formations internes par les services spécialisés de la direction générale dans le cadre de leur mission d'accompagnement et de soutien.

Il est à noter que le nombre d'actions transversales et internes peut varier dans le courant de l'année selon les besoins et demandes recensés auprès des établissements.

De plus, afin de développer et d'améliorer ces liens de cohérence et de coopération, une attention particulière est portée à la prise en compte des évaluations des actions de formation, aux appréciations formulées par les salariés participants et aux retours faits par les directions d'établissement quant aux finalités, déroulement et contenus des actions réalisées.

Après échanges avec les directions des établissements et services, et consultation du CCE, **les orientations stratégiques pour 2013** se sont déclinées notamment autour des thèmes de travail et enjeux suivants :

- Intervention Educative :

- Accès aux droits des usagers et de leurs familles : projet individualisé et approche globale, rôle du référent, formalisation et écrits professionnels, sexualité, développement et valorisation des compétences des TH, travail avec les familles.
- Gestes, posture et ressources éducatives : promotion de la bientraitance, travail en réseau et partenariats éducatifs, pluridisciplinarité et complémentarité, compréhension de l'utilisateur, gestion de l'affectif dans la relation d'aide.
- Evolutions des publics et réponses innovantes : vieillissement des personnes, troubles du comportement et troubles psychiques, sexualité et handicap

- Administration – gestion :

- Vers une organisation du travail fondée sur le service rendu au projet et basée sur le partage des connaissances et des données.
- Garantir le développement de l'information répondant aux enjeux liés aux droits et libertés des personnes.

- Evolutions de l'environnement & mode d'organisation : les logiques de compétences, de territoires et de partenariats ; la synergie des CPOMM.

- Direction & management :

- La fonction de direction à travers la responsabilité civile, administrative et pénale du dirigeant d'ESMS.
- L'équipe de direction d'une organisation mobilisatrice de compétences.
- L'entretien comme acte de management.

Dans ce cadre, après validation par le conseil de direction de l'association et l'avis du comité central d'entreprise, le plan de formation associatif « GPAF » a permis la mise en œuvre des actions suivantes dans le courant de l'année 2013 :

- **Partenariats et réseaux, étapes de la construction d'un projet** (AFPA)
Objectif : Appréhender la démarche et les étapes de la construction d'un projet est l'objectif premier de cette action de formation, et ce, en identifiant les outils et les acteurs à mobiliser afin de construire son réseau de partenaires pour accompagner l'insertion des jeunes.
Public visé : les intervenants socio-éducatifs
- **Prise en compte de l'affectif dans la relation d'aide** (Conseil Evolution)
Objectif : répondre en cohérence avec les besoins de mieux formaliser les accompagnements socio-éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques.
Public visé dans le cadre de sessions distinctes : les intervenants socio-éducatifs, les personnels administratifs et des services généraux
- **Accompagnement et supervision des écrits professionnels** (Citoyens et Justice)
Objectif : permettre aux chefs de service de s'approprier les outils de rédaction afin d'accompagner leurs collaborateurs dans les écrits professionnels dont ils ont besoin au quotidien
Public visé : les chefs de service socio-éducatifs
- **Prévenir et gérer la violence et situations de crise** (BEG Consultant)
Objectif : mise à niveau des connaissances au regard de l'évolution des troubles du comportement et de leurs composantes psychopathologiques et psychosociologiques.
Public visé : les personnels administratifs et des services généraux
- **Entretiens professionnels** (CARAXO)
Objectif : Cette action s'inscrit au sein de l'association à la fois dans un choix volontariste de développement des échanges sur le thème de la formation professionnelle et le parcours professionnel et aussi répondre aux obligations légales en matière d'entretien professionnel. De plus, dans une seconde phase, une action ouverte aux salariés leur permettra de comprendre l'intérêt d'un tel dispositif et de préparer ce type d'entretien.
Publics visés : les directeurs (1 session) ; les chefs de services (1 session) ; l'ensemble des salariés (2 sessions)
- **Maîtrise des outils bureautiques Word et Excel** (Par Expérience)
Objectif : Améliorer les compétences des salariés par l'optimisation de l'utilisation de leurs outils de travail. Développer le « travail collaboratif ». Permettre au personnel de l'association d'optimiser le partage et le travail en commun des documents
Public visé : les personnels administratifs

Ce plan a été complété par plusieurs formations transversales et internes portant sur d'autres thématiques partagées et/ou à destination de publics salariés différents.

L'activité formation mutualisée associative 2013 en quelques chiffres :

	PPF Associatif (GPAF)	Formations Transversales	Formations internes
Fonds utilisés (budgets)	34.240,74 □ <i>dont 9.348,00 □ de fonds d'intervention Unifaf</i>	7.553,40 □	-
Nombre d'actions de formation	6 <i>soit 17 sessions distinctes</i>	6 <i>soit 8 sessions distinctes</i>	9 <i>soit 9 sessions distinctes</i>
Nombre d'heures de formation	2244 heures	714 heures	1282 heures
Nombre de personnes formées	256 salariés <i>soit 21,14% de l'effectif total moyen associatif</i>	66 salariés <i>soit 5,52% de l'effectif total moyen associatif</i>	175 salariés <i>soit 14,63% de l'effectif total moyen associatif</i>

1.4. Le développement du système d'information ressources humaines (SIRH)

Les actions de développement du SIRH se sont poursuivies par l'actualisation et la vérification des données du logiciel GRH afin de les sécuriser et de les structurer selon des critères communs associatifs. De plus, l'ajout d'informations supplémentaires a permis de renseigner des tableaux de bord associatifs constituant des éclairages fiables pour les directions (générale et d'établissement) dans leurs prises de décision.

Les travaux de mise à jour des données GRH ont été poursuivis par les collaborateurs du Service RH de la Direction Générale en lien avec le groupe technique associatif des Référents RH d'établissements et services, et avec le soutien des membres du Service Informatique. La finalité de ce groupe est de coordonner, sur la base d'un cadre commun, les obligations à assurer en matière de gestion administrative du personnel et de la paie, le développement nécessaire du système d'information et des tableaux de bord RH transversaux et associatifs.

De plus, un travail d'adaptation de l'exploitation du logiciel GRH en fonction des orientations et des besoins associatifs a été mené en profondeur avec les partenaires d'EIG (fournisseurs du logiciel GRH). Il a notamment permis d'optimiser l'exploitation des données du bilan social associatif afin qu'il puisse constituer une véritable source d'analyse à destination des directions et des instances représentatives du personnel.

Par ailleurs, dans un souci d'optimisation et de sécurisation du circuit d'information en matière de données contractuelles et de paie, l'interface intranet unique a été actualisée, et le travail de développement d'un support commun visant à faciliter et à organiser les données de formation professionnelle continue a été engagé fin 2013.

B.4 – Bilan social associatif et tableaux de bord sociaux 2013 commentés

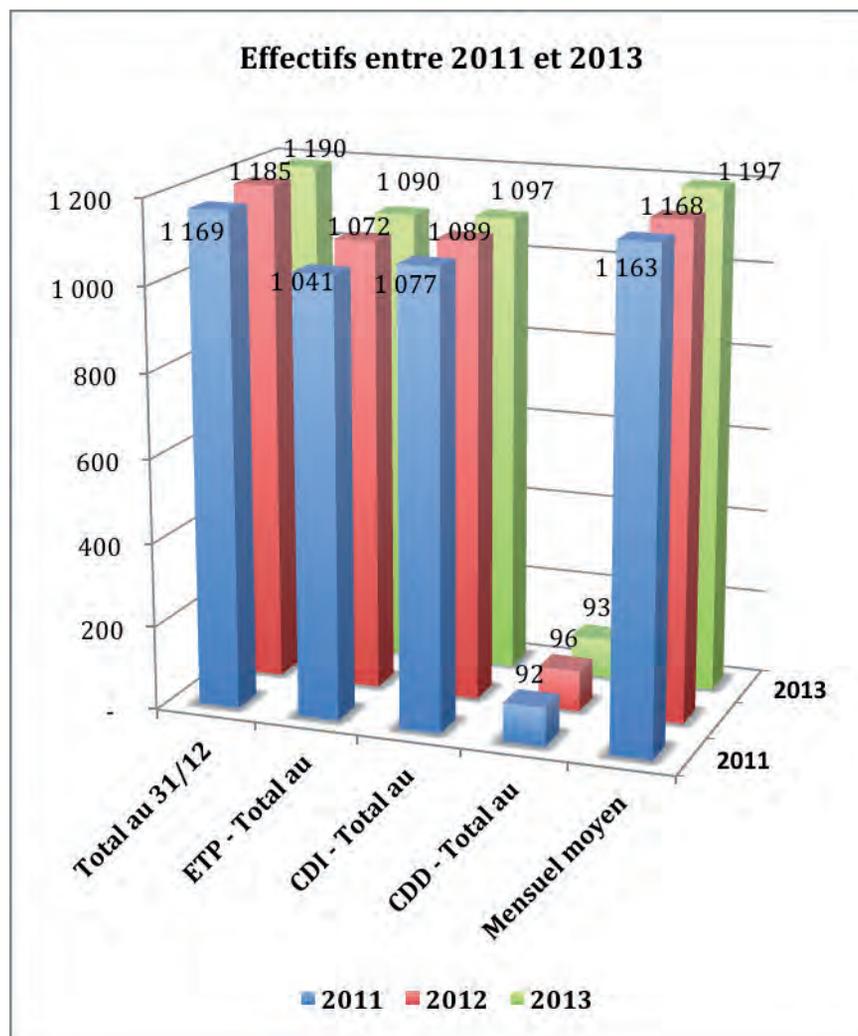
1 – L'évolution des effectifs : une stabilité générale

Le nombre de salariés présents au 31/12/2013 s'élève à 1190 personnes pour 1089,66 équivalents temps plein, et pour 92% de contrats à durée indéterminée.

L'écart constaté entre les effectifs totaux 2013 et 2012 s'explique principalement par les recrutements en contrat à durée indéterminée consécutifs à la poursuite du développement de l'activité du

Département Emploi des Personnes Handicapées et Insertion (DEPHI) notamment de l'ESAT Hors les murs, des évolutions d'activités d'établissements, et la légère variation de salariés en contrat à durée déterminée présents en fin d'année (93 pour 96 au 31/12/2012).

Par ailleurs, l'effectif mensuel moyen associatif progresse de façon significative cette année et atteint 1196,88 salariés (contre 1167,52 salariés au 31/12/2012).



D'autre part, il convient de noter que, comme le favorise la politique de gestion et de management des ressources humaines de l'association depuis plusieurs années, le rapport des salariés travaillant à temps partiel sur l'effectif global est relativement contenu et se stabilise autour de 17%, même si en 2013 la proportion de ces salariés à temps partiel (personnes physiques) tend à augmenter légèrement par rapport aux années précédentes. Par ailleurs, la proportion des salariés travaillant à temps partiel de manière non choisie fait l'objet d'un suivi associatif détaillé et annuel. Celle-ci s'établit depuis plusieurs années à hauteur de 40% des effectifs travaillant à temps partiel.

Par ailleurs, et spécifiquement dans ce cadre, **la politique volontariste de l'ACSEA lui permet de dépasser sa simple obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) pour l'ensemble de l'effectif de l'association.** Ainsi, l'Association emploie 56 personnes physiques ayant un handicap reconnu, représentant 51,87 ETP. A ce nombre, il convient d'ajouter les situations de 5 salariés dont les périodes de reconnaissance d'handicap sont arrivés à terme, et pour lesquelles l'association est en attente de confirmation effective de leur reconduction. Cela constitue une diminution par rapport au bilan de l'année 2012 du fait principalement des départs en retraite de salariés ayant une reconnaissance T.H dans le courant de l'année 2013.

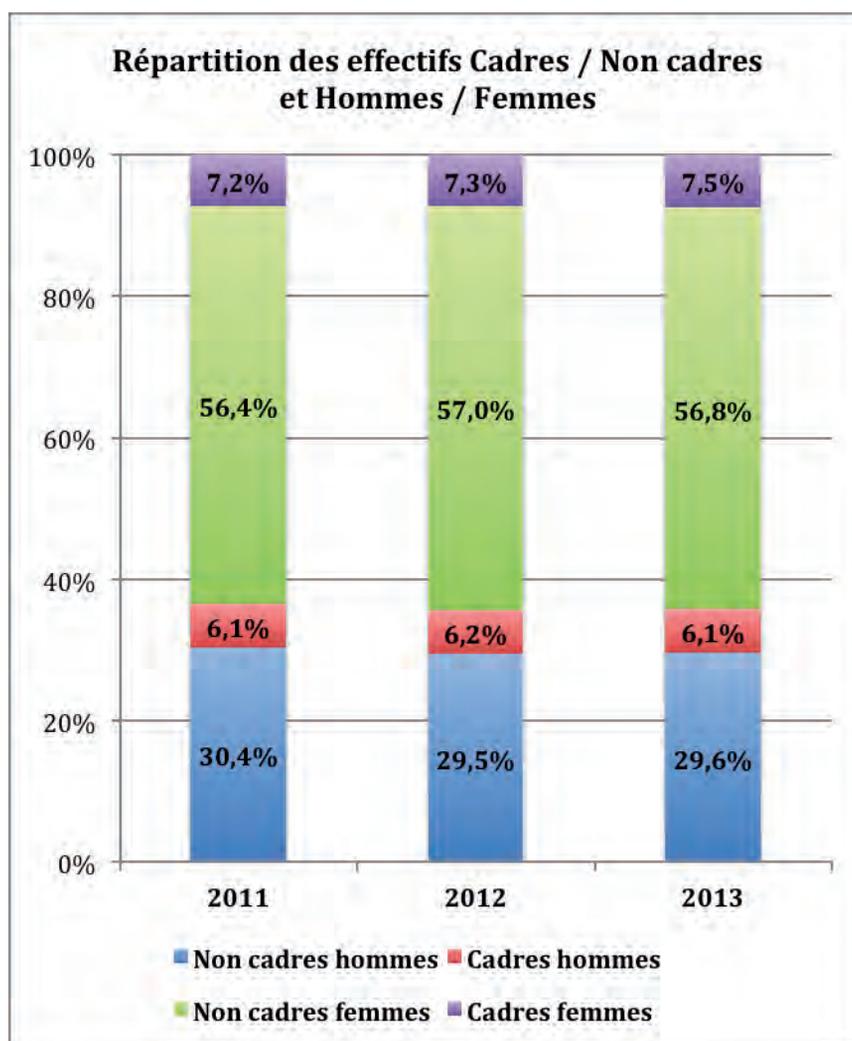
Ainsi, prioritairement en 2014, le plan d'action associatif spécifique devra être redynamisé en travaillant sur trois axes : des engagements en matière de contrats d'avenir T.H, de développement de l'apprentissage spécifique, et d'une relance des actions de sensibilisation à la reconnaissance de l'handicap.

2 – La répartition par sexe : une des questions de parité professionnelle

De manière générale et proportionnellement, les niveaux d'effectif « hommes » et « femmes » se maintiennent, et ce, dans l'ensemble des catégories d'emplois. Le taux de féminisation de l'effectif total reste important : 64,28 % des effectifs globaux (contre 63,89% en 2012, et 63,56% en 2011). De plus, la représentation de l'effectif féminin s'établit ainsi :

- pour les employés non cadres : 65,76 % de l'effectif total (maintien par rapport à 2012),
- pour les salariés cadres : 54,94 % de l'effectif total (progression par rapport à 2012, 53,82 %)

Cadres/non cadres - H/F au 31/12	2011	2012	2013
Non cadres hommes	355	349	352
Cadres hommes	71	74	73
Non cadres femmes	659	676	676
Cadres femmes	84	86	89
Total	1 169	1 185	1 190



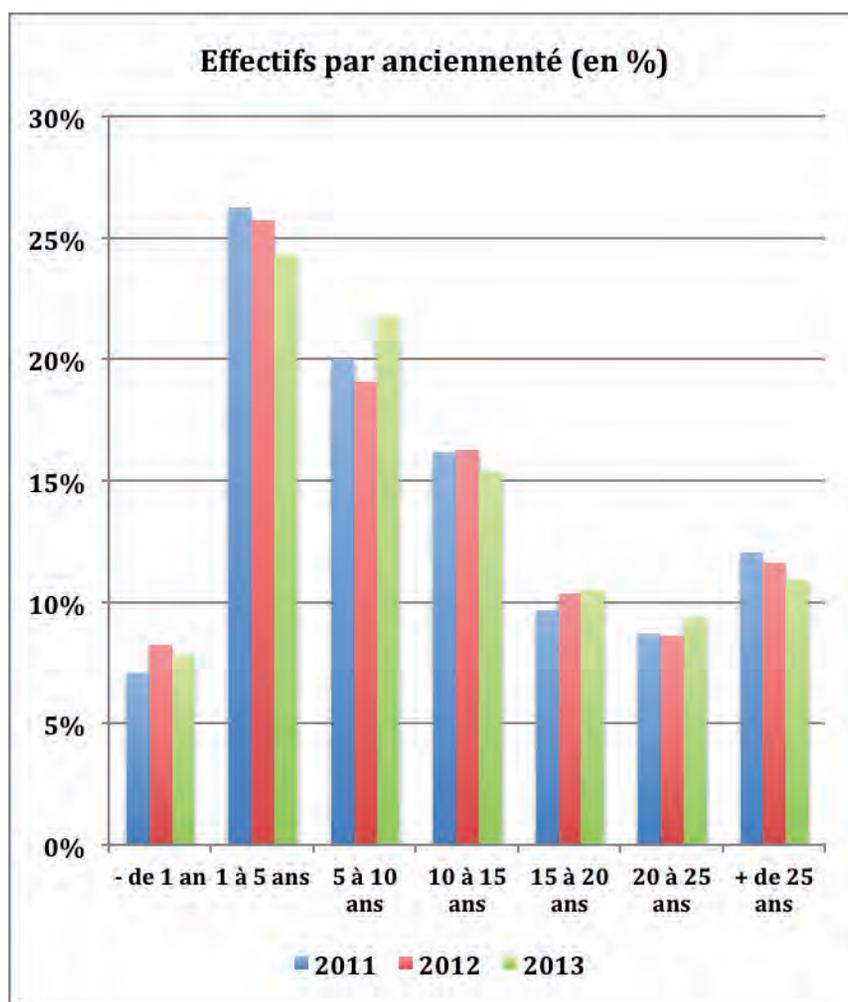
Cette situation objective du rapport professionnelle homme / femme au sein de l'association a été l'objet d'un travail approfondi en 2013, avec la préparation et la réalisation d'une étude comparée en vue de l'engagement d'une négociation portant sur l'égalité professionnelle en début d'année 2014.

3 – L'ancienneté : un indicateur de la fidélisation des effectifs

La proportion du personnel ayant moins de 5 ans d'ancienneté, après la légère augmentation enregistrée en 2012 (34% de l'effectif global, contre 33,36% en 2011), baisse en 2013 pour ne plus représenter que 32,10% de l'effectif global.

Dans le même temps, si le nombre des salariés ayant plus de 25 ans d'ancienneté confirme la baisse régulière des dernières années et s'affiche à 10,92% (contre 11,65% en 2012 et 12% en 2011), la tranche de l'effectif associatif des 20 ans d'ancienneté et plus se stabilise globalement autour de 20% de l'effectif total.

Effectifs par ancienneté au 31/12 (en valeur)	2011	2012	2013
- de 1 an	83	98	93
1 à 5 ans	307	305	289
5 à 10 ans	234	226	259
10 à 15 ans	189	193	183
15 à 20 ans	113	123	125
20 à 25 ans	102	102	111
+ de 25 ans	141	138	130
Total	1 169	1 185	1 190



Au global, on constate malgré tout qu'au regard de l'ancienneté les effectifs se répartissent encore de manière relativement équilibrée en trois tranches :

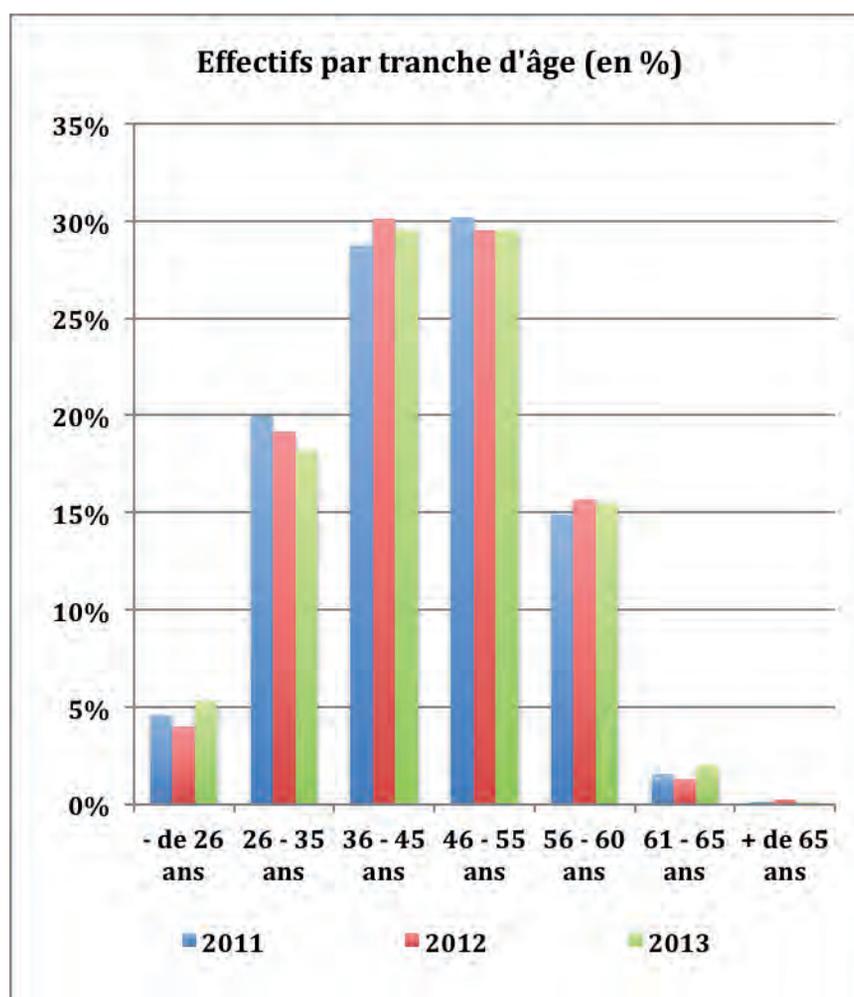
- moins de 5 ans, 32,10% (contre 34% en 2012, et 33,36% en 2011),
- entre 5 et 15 ans, 35,35% (contre 35,35% en 2012, et 36,18% en 2011),
- plus de 15 ans, 30,75% (contre 30,63% en 2012, et 30,45% en 2011).

4 - La courbe des âges : un fragile équilibre, mais potentiel de transmission

C'est sur la base de ce constat associatif et du diagnostic préalable réalisé (chiffres 2012 et 2013), qu'a été engagée la négociation relative au pacte générationnel.

Il convient de noter que les extrémités de la courbe (les moins de 26 ans et les plus de 60 ans) rencontrent la même tendance d'évolution et se renforcent ainsi légèrement. Par ailleurs, compte tenu des fluctuations d'effectif passées, et proportionnellement, les tranches centrales couvrant les 36-55 ans restent fortement majoritaires et se stabilisent ensemble à hauteur de 59% de l'effectif total.

Effectifs par tranche d'âge au 31/12 (en valeur)	2011	2012	2013
- de 26 ans	54	47	63
26 - 35 ans	233	227	216
36 - 45 ans	336	357	351
46 - 55 ans	353	350	351
56 - 60 ans	174	186	184
61 - 65 ans	18	15	24
+ de 65 ans	1	3	1
Total	1 169	1 185	1 190



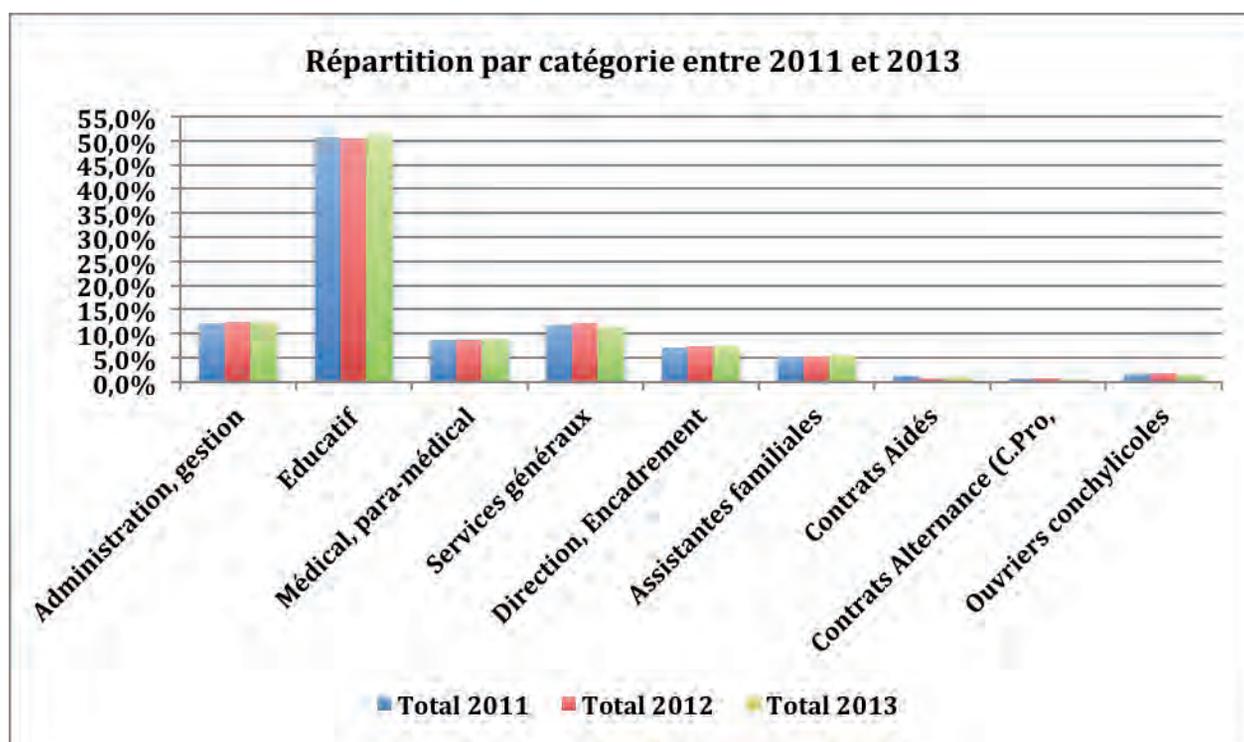
Les plus de 45 ans représentent encore 47,06% en 2013, contre 46,75% de l'effectif en 2012 (46,71% en 2011, 46,68% en 2010, 47,78% en 2009). De plus, la proportion des personnels de moins de 36 ans voit s'inverser la tendance à la baisse des années passées et s'établit à fin 2013 à 23,44 % de l'effectif total, en légère progression par rapport à 2012 (23,12%, 24,60% en 2011, et 25,28% en 2010), et ce, après la baisse sensible enregistrée en 2009 (25,30%), contre une proportion qui atteignait 27,40% en 2008.

Ainsi, l'âge moyen reste stable à 43 ans, comme depuis 2009 malgré l'enregistrement de différentes fluctuations depuis lors, contre 42 ans en 2008, et pondère le calcul de 2012 qui tendait à se rapprocher de l'unité supérieure.

5 – La répartition par type d'emploi : le maintien catégoriel des effectifs

De manière générale, la situation des effectifs par catégories d'emploi se maintient globalement. Pour rappel, les données suivantes tiennent compte des CDD présents au 31/12 :

Effectifs par catégorie	2011			2012			2013		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Administration, gestion	144	16	128	147	15	132	148	16	132
Educatif	593	260	333	599	247	352	606	248	358
Médical, para-médical	103	22	81	104	24	80	107	24	83
Services généraux	139	48	91	146	51	95	136	51	85
Direction, Encadrement	84	51	33	87	54	33	89	54	35
Assistances familiales	61	5	56	61	6	55	65	9	56
Contrats Aidés	15	3	12	10	5	5	12	5	7
Contrats Alternance (C.Pro, C.Ap.)	10	5	5	9	4	5	7	2	5
Ouvriers conchylicoles	20	16	4	22	17	5	20	16	4
Total	1 169	426	743	1 185	423	762	1 190	425	765



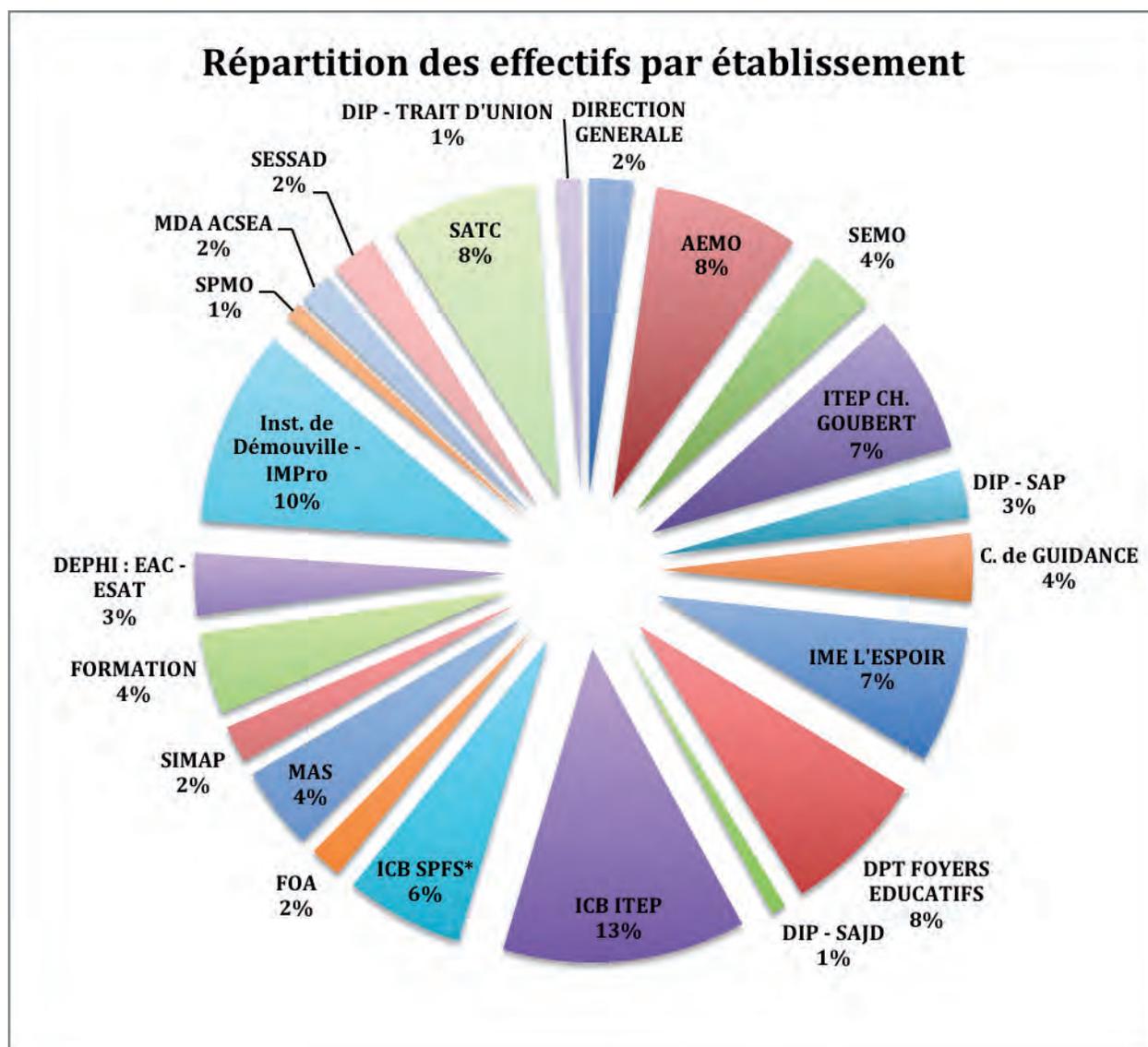
6 – La répartition des effectifs par établissement : une vision de l'organisation associative

De même que dans le point précédent, la répartition des effectifs reste stable de manière générale et globale, les variations étant principalement dues à la poursuite du développement d'activités sur l'année 2013, mais aussi dues plus classiquement aux écarts constatés sur les contrats à durée déterminée présents aux 31/12, et notamment aux variations d'activité d'ACSEA Formation, du service Trait d'Union, du SIMAP...

Effectifs au 31/12/ 2013	Adm. / Gestion	Educatif	Médical / Paramédical	Services Généraux	Direction / Encadrement	Assistants familiales	Contrats aidés	Contrat Alt. Pro. App.	Ouvriers conchylicoles	TOTAL
DIRECTION GENERALE	21	-	-	1	5	-	-	-	-	27
AEMO	13	54	11	3	9	-	-	-	-	90
SEMO	5	27	2	3	5	-	-	-	-	42
ITEP CH. GOUBERT	6	44	9	20	5	-	1	1	-	86
DIP - SAP	3	22	-	1	4	-	-	-	-	30
C. de GUIDANCE	7	1	29	3	2	-	-	-	-	42
IME L'ESPOIR	8	49	10	11	6	-	-	-	-	84
DPT FOYERS EDUCATIFS	6	61	3	10	8	-	2	-	-	90
DIP - SAJD	1	4	1	1	1	-	1	-	-	9
ICB ITEP	13	83	14	28	8	-	3	1	-	150
ICB SPFS*	2	6	-	-	1	64	-	-	-	73
FOA	-	14	1	3	1	-	1	-	-	20
MAS	4	24	6	13	2	-	1	1	-	51
SIMAP	3	13	4	-	2	-	1	-	-	23
FORMATION	8	34	-	3	5	-	-	-	-	50
DEPHI : EAC - ESAT	2	8	-	4	4	-	-	-	20	38
Inst. de Démouville - IMPro	8	69	9	22	8	-	2	2	-	120
SPMO	1	5	1	-	1	-	1	1	-	10
MDA ACSEA	2	13	3	1	2	-	-	-	-	21
SESSAD	3	19	4	-	2	-	-	-	-	28
SATC	32	51	-	-	8	-	-	-	-	91
DIP - TRAIT D'UNION	-	5	-	9	1	-	-	-	-	15

* Les Assistantes Familiales sont toutes regroupées au SPFS qui assure la fonction d'employeur unique (pour les 3 CAFS et le SPFS)

1 190



Dans ce cadre, compte tenu de ses effectifs, du nombre d'établissements et services, de la diversité des emplois, et des contextes de travail, l'ambition de l'association est aussi de favoriser la mobilité professionnelle interne.

Ainsi, le nombre de mobilités inter-établissement en 2013 est établi à 22 situations correspondant à des changements d'affectations définitives, dont 2 mobilités promotionnelles incluses.

Il est à noter que s'ajoutent à ce compteur en complément plusieurs changements ou compléments d'affectation temporaires, d'une durée moyenne de 6 mois, suivis d'un retour à un poste de travail dans l'établissement ou le service d'origine.

En 2013, 70% de ces mobilités ont concerné des professionnels de la fonction éducative (contre 63 % en 2012, et 83% en 2011).

C - La politique patrimoniale et financière :

En 2013, le marché de l'immobilier a légèrement rebondi. Pour la seconde année consécutive, les prix ont baissé : - 1,8 % en France en 2013 par rapport à 2012. Le volume des ventes est reparti à la hausse, en progression de 3,1 % en 2013, après - 16,4 % en 2012.

Les acquéreurs ont été soutenus par la baisse des taux des crédits immobiliers, qui ont atteint l'an dernier un plancher historiquement bas.

Comme les années précédentes, l'association a cependant poursuivi son engagement dans de nombreux projets immobiliers débutés en 2012 ou nés au cours de l'année 2013. Au sein de l'ACSEA, les investissements et travaux restent primordiaux pour le développement des activités et l'adaptation des locaux répondant aux besoins des usagers et aux normes de sécurité, d'accessibilité et d'hygiène. A cet effet, nous avons d'ailleurs poursuivi un processus de mises à jour de diagnostics obligatoires (amiante, radon, légionellose ...) dans les établissements et services de l'association engagé en 2010, poursuivi en 2011, 2012 et 2013.

Vue Bilancielle :

Le taux de vétusté des immobilisations en 2013 reste quelque peu équivalent à celui de 2012 soit 55 %, ce qui montre un renouvellement qui reste régulier du matériel et qui est dans les normes du secteur d'activité. Quant à notre taux d'endettement, il s'élève à 30 %. C'est un taux qui nous permet d'avoir recours à l'emprunt sans aucun problème pour nos futurs projets immobiliers.

I. Actions terminées

L'adaptation des moyens matériels et architecturaux reste une priorité pour l'association afin de permettre un accueil des usagers dans les meilleures conditions.

Cet engagement a d'ailleurs été acté dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens Mutualisés Handicap et Education Adaptée signé le 8 novembre 2007 et dans le nouveau Contrat d'Objectifs et de Moyens Mutualisés ARS-ACSEA signé le 26 juin 2013. Il est également inscrit dans la Convention Cadre Protection Enfance Famille signée en janvier 2014 et prendra effet à cette date.

1. FOYERS EDUCATIFS: Déménagement du Foyer de Fleury.

Au regard de la vétusté grandissante de la propriété que nous louons pour le Foyer de Fleury au 39 route d'Harcourt, l'ACSEA était en recherche depuis plusieurs années de nouveaux locaux d'hébergement. Une opportunité s'est présentée au sein du patrimoine de l'ACSEA. En effet, une propriété située à Mondeville qui hébergeait un groupe de l'Institut Camille Blaisot s'est trouvée disponible à la suite d'un transfert d'activité entre Mondeville et Caen.

L'activité de ce foyer a donc été transférée dans cette maison au mois d'août 2013 après la réalisation de travaux qui ont débuté au cours du 2^{ème} semestre 2012 et ont été finalisés à la fin du 1^{er} trimestre 2013.

Le coût de cette opération s'élève à 208 750 € financée par don FIMA.

2. ATC : Projet de réaménagement et d'extension des locaux de Bayeux.

Afin de restructurer les bureaux existants sis 59 et 61 Route de Port en Bessin à Bayeux et d'améliorer l'installation des salariés, un projet de réaménagement et d'extension des locaux a été étudié en 2012 prenant en compte des modifications concernant l'accueil et sa sécurisation.

Ces travaux ont eu lieu au cours de l'année 2013 et c'est en septembre de cette même année que les salariés ont pu bénéficier pleinement de leur espace professionnel.

Le coût de ces travaux s'élevait à 43 500 □.

3. ATC : Projet d'extension des locaux de Bretteville sur Odon.

Au cours de l'année 2012, une étude avait été confiée au Cabinet d'architecte BERNARD afin que des travaux d'extension des locaux à usage de bureaux puissent être entrepris pour le Service ATC basé à Bretteville sur Odon.

Des esquisses ont été réalisées et une proposition financière établie. En 2013, ce projet a finalement été abandonné. Pour 2014, il est envisagé de repenser complètement une nouvelle configuration. Un nouveau projet naîtra en concertation avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), organisme financeur.

4. MAS d'ELLON: Projet de réhabilitation des lieux de vie.

Un projet de réhabilitation de la MAS « La Vallière » est apparu primordial au regard des constats de l'inspection de l'ARS (ex DDASS) de juin 2008 et de la Commission de sécurité exprimant l'inadaptation des locaux aux besoins de usagers.

En 2012, l'ACSEA a mandaté le cabinet d'architecte BERNARD, THOUIN, BOSSUYT pour réaliser une étude portant d'une part, sur l'extension à 5 usagers supplémentaires et, d'autre part sur la création d'une balnéothérapie.

Ce projet a été réétudié en 2013 en concertation avec l'Agence Régionale de la Santé de Basse Normandie, qui dans le cadre du CPOMM ARS-ACSEA, n'a pas retenu l'extension de l'activité mais uniquement la restructuration des locaux. En effet, les moyens financiers ne permettent pas à l'ARS de développer des places supplémentaires en MAS dans le Département du Calvados.

Le projet concerne donc la réhabilitation de 15 places de résidents.

Quant à la création de la balnéothérapie, celle-ci est reportée mais reste dans les projets de la l'ACSEA et par la même de la MAS La Vallière.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 2 938 000 €. Ces travaux devraient durer un an soit à compter du 1^{er} octobre 2014.

Une demande d'emprunt sera réalisée début 2014 auprès du Crédit Coopératif et les démarches pour le permis de construire seront également engagées début 2014.

5. IME Espoir : Projet de réhabilitation du site de Bayeux.

L'IME Espoir, sis 1 rue des Cordeliers à Bayeux, occupe des locaux appartenant pour partie à la Ville de Bayeux.

Un projet de réorganisation architecturale s'inscrivant dans le cadre du premier CPOMM a été étudié. Après avoir envisagé la réhabilitation du site actuel jugée trop coûteuse et difficile à mettre en place, l'éventuel achat d'un terrain afin de construire et de transférer l'activité sur la commune de Vaucelles a été étudié.

Malheureusement, faute de financement, cette dernière perspective a été abandonnée et l'Agence Régionale de la Santé en tant que financeur a demandé à l'association de réétudier le projet initial de réhabilitation des locaux actuels en réduisant autant que faire se peut les coûts financiers de cette action.

Ce travail fera l'objet de toute l'année 2014.

II. Actions en cours ou prévues

1. SAP : Aménagement d'une salle polyvalente en salle d'activités sportives.

Depuis plusieurs années, le Service d'Action Préventive étudie la création d'une salle de boxe. Des locaux situés sur le plateau et appartenant à la commune à Colombelles ont été pressentis pour concrétiser ce projet dont l'ACSEA serait locataire. Il s'agirait d'une location à titre gratuit, régie par un bail d'une durée de 9 ans.

Après avis de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, l'ACSEA a exposé son projet à la Mairie de Colombelles. Celle-ci a répondu favorablement à cette initiative et une étude de travaux a été confiée au Cabinet d'Architecte EXO ainsi qu'au Cabinet GCI Construction.

L'estimation des travaux a été comptabilisée à 174 482,20 € Hors Taxes.

Leur financement devrait être assuré par des fonds propres de l'association ainsi que des subventions des communes du plateau (Colombelles, Mondeville et Giberville) et du Ministère des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Une demande de permis de construire a été déposée et reçue en mairie le 1^{er} août 2013. L'appel d'offre auprès des entreprises a été lancé au cours du dernier trimestre 2013. L'analyse des différentes offres aura lieu en janvier 2014.

L'arrêté du Permis de Construire devrait être retourné à l'ACSEA en janvier ou février 2014 et les travaux pourraient débutés à l'issue et se dérouleraient sur 6 mois.
L'ouverture pourrait ainsi être programmée pour septembre 2014.

2. EAR: Création d'une Entreprise Adaptée Restauration.

L'ACSEA étudie depuis 2010, un projet de création d'un Restaurant d'Entreprise permettant l'insertion de dix travailleurs handicapés. Après accord de la DIRECCTE, une étude de faisabilité réalisée par le Cabinet Neo Engineering a été mandatée en 2011.

A l'issue, le Conseil d'Administration de l'ACSEA a souhaité reporter la concrétisation de ce projet car l'investissement s'avérait trop onéreux et préjudiciable à cette époque pour l'association. Il a donc été mis en veille en 2012.

C'est au cours de l'année 2013 que ce projet a été remis à l'étude et ses objectifs ont été revus. Ainsi ce projet comportera trois axes : la mise en place d'une cuisine centrale visant à desservir des repas aux quatre établissements de l'association situés sur le Bessin (FOA, MAS La Vallière, IME ESPOIR et CHAMP GOUBERT), la création d'un restaurant d'Entreprise et enfin le portage de plateaux repas. L'acquisition d'un terrain est envisagée sur la zone de Bellefontaine à Bayeux en vue de construire un bâtiment d'une surface de 650 m². Après validation de ce projet par le Maire de Bayeux et Bayeux Intercom, l'ACSEA a mandaté la SHEMA, organisme spécialisé dans l'aménagement, la construction et le développement économique ainsi que la Cabinet d'Architecte EXO basé sur Bayeux pour mener à bien ce projet.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 900 000 €. Les démarches liées au financement et le dépôt du permis de construire auront lieu en 2014. Les travaux pourraient débutés en octobre 2014.

3. DMO : Acquisition de la propriété de Trouville.

A la suite de l'accord du Plan Pluriannuel d'Investissement par le Conseil Général du Calvados, l'ACSEA a acheté le 11 décembre 2013, la propriété située 20 rue du Général de Gaulle à Trouville Sur Mer. Ces locaux permettront de transférer deux services : d'une part, une antenne de l'AEMO basée au 34 rue Désiré le Hoc à Deauville et d'autre part, un SEMO garçons localisé 20 boulevard Duchesne Fournet à Lisieux.

L'association a choisi de mandater le Cabinet d'architecte Dimitri DANGER pour réaliser un avant projet de travaux sur 2014 et envisager une réalisation de la réhabilitation des lieux à juin 2015.

4. CMPP : Nouvelles perspectives d'organisation.

Le Centre de Guidance a subi des désagréments en terme de conditions de travail dus aux travaux importants réalisés à proximité.

De plus, l'établissement de par son activité et le développement de ses projets, a manifesté de nouveaux besoins en matière d'immobilier.

Deux possibilités d'organisation ont été envisagées, soit la réhabilitation du site actuel situé rue Jean de la Varende à Caen, soit le déménagement sur un autre site en centre ville. A la suite de la visite des administrateurs de l'association, il a été demandé d'étudier la première hypothèse afin d'avoir un chiffrage du coût de réhabilitation. Pour ce faire, les cabinets GCI construction et EXO Architecte ont été mandatés fin 2013 pour réaliser des esquisses de plans et établir une proposition de financement.

En parallèle, en ce qui concerne l'antenne du CMPP d'Isigny, un projet de déménagement est à l'étude compte tenu de l'inadaptation des locaux actuels. Ce projet doit se faire en mutualisant les moyens avec la création du CAMSP et du Dispositif ITEP Bessin à Isigny.

D - Les missions juridiques :

Pour ce qui concerne les choix faits par l'association d'avoir internalisé des services, le travail fait est également très dense cette année. Pour le poste de juriste, il convient de noter que la création est toute

récente et fait l'objet d'une « évaluation régulière » pour en arrêter les contours tant les sollicitations sont grandes. On peut ici en faire le bilan :

Le poste de conseiller technique juridique (0,60%) et correspondant informatique et libertés (0,20%) existe depuis le 1^{er} janvier 2013.

Missions réalisées au titre de conseiller technique juridique

Le conseiller technique juridique intervient sur toutes les questions juridiques, autres que celles relevant du droit du travail et du champ purement social, en outre dans trois principaux domaines.

En premier lieu, il a réalisé des études juridiques et chantiers à la demande de la direction générale de l'ACSEA.

En 2013, il s'est investi sur la réécriture des textes fondateurs du l'ACSEA (statuts, règlement intérieur associatif, règlement général de fonctionnement et document unique de délégation). Il a également repris, en collaboration avec les archives départementales du Calvados, le travail associatif concernant le traitement des archives privées et publiques de l'ACSEA.

Une participation à d'autres groupes et à l'élaboration des projets associatifs, dans leur partie juridique, a également eu lieu, concernant notamment le projet territorial de coopération économique.

En second lieu, le conseiller technique juridique est, tout au long de l'année, venu en appui des directeurs et chefs de service de l'ensemble des établissements et services de l'ACSEA sur des préoccupations juridiques diverses et variées : de la protection de l'enfance au droit pénal en passant par le droit de la famille et le droit d'auteur.

Enfin, le conseiller technique juridique supervise l'ensemble des conventions qui lui sont soumises (de partenariat, de mise à disposition de locaux, de transport ...) ainsi que les contentieux relevant du droit pénal, droit administratif et droit de la tarification médico-social.

Il a par ailleurs, dans une volonté de soutien au réseau associatif, conduit des interventions de conseil auprès de l'AAJB pendant l'été et dans le cadre de la mise à l'abri temporaire de familles en situation irrégulière sur le département.

Missions réalisées au titre de correspondant informatique et libertés (0,20%)

En sa qualité de pilote de la protection des données à caractère personnel collectées, traitées et archivées au sein de l'ACSEA, le CIL a, durant sa première année d'exercice, constitué le registre obligatoire tout en vérifiant que les données collectées correspondent bien aux formalités préalables adressées à la CNIL.

A la demande des directeurs et conformément aux missions qui lui sont dévolues, il a également insufflé une culture informatique et libertés au sein des établissements et services de l'ACSEA, à l'occasion de 26 réunions dédiées.

E - Les missions du service « informatique » :

La montée en charge exponentielle des charges de ce service, la complexité des organisations et enfin le soutien à l'ADSEO dans le cadre d'une convention de partenariat (et donc de re-facturation du temps passé) nous a conduit à augmenter l'effectif de ce service avec la création d'un nouveau poste.

Par ailleurs, il a été observé une grande activité en 2013 sur ce que les utilisateurs appellent «la maintenance», qui n'est pas vraiment de la maintenance mais plus du soutien à l'utilisation des outils du système d'information, voire même des logiciels du coeur de métier.

Compte tenu des nombreuses rotations et nouvelles embauches, certains utilisateurs méconnaissent le système global. Pour permettre de réagir à ces difficultés le service informatique a mis en place sur l'année 2013 un plan de formation associatif avec un planning préétabli et accessible aux utilisateurs à travers les référents de formation des établissements.

Ainsi que nous l'indiquions l'an passé, depuis 2 à 3 ans, nous ne sommes plus dans une phase d'équipement en matériels et en supports du système d'information mais plus sur une problématique d'utilisation et d'organisation de l'ensemble de la communication du système d'information.

Afin de mieux répondre à ce besoin de formation, les contenus des deux formations de base à l'utilisation des outils ont été changés pour mieux les adapter au fonctionnement et à l'organisation des outils. La première formation de ce type est devenue obligatoire pour tous les salariés dans les deux mois à compter de leur date d'embauche et dans un deuxième temps la seconde formation (non obligatoire) la complète.

Afin d'appréhender et d'évaluer réellement les besoins en terme de soutien, que ce soit sur l'utilisation ou sur la gestion des interventions techniques sur l'ensemble des outils du système d'information (informatique, téléphonique et de reprographie), le service informatique a mis en place une application spécifique de gestion des interventions destinée aux correspondants informatiques des établissements et à l'équipe informatique de la Direction Générale.

Après 8 mois de fonctionnement, il est constaté un réel besoin sur la maintenance technique auprès et au plus proche des utilisateurs, «rôle qui est aujourd'hui confié aux Correspondants Informatiques», afin de répondre le plus rapidement possible en fonction du temps qui leur est laissé au regard de l'organisation de chaque l'établissement.

Une année encore bien chargée pour le service informatique sur l'ensemble des établissements et des associations partenaires afin de les accompagner dans le développement de leurs propres outils numériques constituant une partie du système d'information de l'association.

Une période importante a été consacrée à la sécurisation des données informatisées des établissements en terme de sauvegarde, d'accessibilité et de sécurisation des matériels et des logiciels utilisés tout en respectant les obligations légales.

➤ Plusieurs Chantiers ont été réalisés de front :

- Mise en place de la gestion du bilan social avec notre fournisseur d'application RH.
- Mise en place d'un logiciel, développé en interne, pour la gestion des dossiers d'intervention avec traçabilité des différentes interventions. Cette application gère aussi l'équipement des matériels informatiques, téléphoniques et tous les équipements constituant le support de notre système d'information.
- Des chantiers importants pour l'année 2013 : le service informatique consacre beaucoup de son temps au développement des outils logiciels spécifiques à la gestion des dossiers de l'utilisateur. Ces logiciels répondent aux besoins de gestion, de suivi et de statistiques qui sont aujourd'hui indispensables aux travaux des salariés et des établissements.
 - Logiciel du suivi de l'accueil de la Maison des Adolescents.
 - Logiciel de la gestion des usagers au Département Milieu Ouvert.
 - Annuaire téléphonique de l'association afin d'optimiser les coûts de fonctionnement.
 - Logiciel de suivi et de création de contrat pour le service RH des établissements et de la Direction Générale.

- Logiciel spécifique du suivi d'activité de l'ensemble des établissements de l'association.
- Mise en place, sur la demande de la CPAM, de la gestion centralisée des tableaux de suivi d'activité à destination de la CPAM.

Ces développements sont pris en charge par une personne au service informatique

Afin d'améliorer les interventions de l'équipe du service informatique dans les établissements, le service informatique a accueilli, depuis le mois de février 2013, un nouveau collaborateur, Mathieu LEGRAND, dans son équipe à la Direction Générale. Il est chargé de l'installation et de la maintenance des équipements informatiques dans les établissements afin de répondre aux besoins des utilisateurs le plus rapidement possible et surtout de mettre à disposition des utilisateurs une configuration personnalisée, immédiatement fonctionnelle. Les installations de base qui étaient effectuées par des prestataires externes, nécessitaient généralement un second passage du service informatique pour les rendre définitivement opérationnelles.

Ce nouveau poste permet au service informatique de consacrer plus de temps pour les interventions techniques sur l'ensemble des 41 serveurs associatifs et des associations partenaires en terme de sauvegardes et de synchronisation de répertoires afin d'automatiser les transferts de données. Cela permet au service informatique de garantir la sécurité, la fiabilité et la confidentialité de l'ensemble des données.

- En permanence le service informatique assure l'amélioration des outils pour les rendre plus simples, plus fiables, plus rapides et toujours avec l'objectif principal de baisser les coûts d'investissement et de fonctionnement. Cela passe par une négociation anticipée des contrats avec nos différents fournisseurs et/ou opérateurs :
 - Négociation du contrat sur les réseaux supports informatiques et téléphoniques. Anticipation de six mois et renégociation avec un objectif d'amélioration de la qualité et surtout d'optimisation des coûts.
 - Négociation, toujours anticipée, du contrat de la flotte des mobiles de l'association avec amélioration des performances mais surtout baisse des coûts de fonctionnement.
 - Anticipation, négociation et adaptation du nouveau contrat de location des principaux serveurs Apple de la Direction Générale (Mail, Authentification, Agendas et serveur de fichiers associatif et de la Direction Générale) tout en nous apportant de nouvelles fonctionnalités.
 - Négociation des contrats sur les licences de l'ensemble des logiciels utilisés sur les outils du système d'information : Antivirus, système d'exploitation, base de données et licences serveurs, entre autres...

Cette démarche vise à optimiser les moyens tout en proposant une amélioration de la qualité des outils :

- Bande passante multipliée par deux, voire par trois pour certains supports réseaux.
 - Nouvelles fonctionnalités et meilleure qualité des documents administratifs et/ou bureautiques (copieurs noir et blanc ou couleur connectés au réseau, scan mail, automatisation des scans dans des répertoires partagés, plateau multi fonctions A3/A4, livret etc...).
 - Diminution des coûts des fax entre les établissements de l'association et sécurisation des documents imprimés sur l'ensemble des périphériques d'impression.
- Dans un autre domaine, le service informatique continue à mettre en place, et afin d'apporter des solutions optimisées en terme de performance et de coût, des serveurs virtualisés sur une seule machine. Cela lui permet de proposer aux établissements des services d'application cœur de métier spécifiques ne rentrant pas dans le cadre habituel des outils de gestion de l'association mais ayant tout de même un lien direct avec la comptabilité de l'association :

- Logiciel de facturation pour ACSEA Formation.
 - Logiciel de gestion de facturation et de gestion des dossiers des usagers du CMPP.
 - Logiciels de formation et de gestion de contenu pédagogique.
 - Logiciel de gestion de production de l'EAC.
 - Logiciel de gestion (comptabilité, facturation et paye) et du suivi des usagers pour des associations hébergées sur les machines serveurs de l'association.
- Le service informatique participe aux aménagements techniques des nouvelles structures ou au déménagement de certaines afin de garantir l'intégration des nouveaux équipements dans l'ensemble des outils constituant une partie de notre système d'information.
- Le déploiement des agendas centralisés dans l'ensemble des établissements est toujours en cours, avec un objectif à fin 2014 pour l'ensemble des établissements et services gérés par l'association.
- Le service informatique continue d'assurer les réunions des Correspondants Informatiques. Ce groupe de personnes est chargé de suivre et d'accompagner l'ensemble des utilisateurs au sein des établissements et d'organiser le soutien et les échanges entre les utilisateurs et le service informatique de la Direction Générale. Ce groupe s'est encore renforcé en 2013 afin d'être au plus près des utilisateurs. Il s'est réuni 3 fois en 2013.
- Plus de 180 personnes, par groupe de 8 salariés, ont été formées sur l'utilisation et l'organisation des outils informatiques et téléphoniques. L'attention est attirée sur la nécessité de renforcer cette action afin d'optimiser l'utilisation des outils mis à disposition et de faciliter les échanges qui sont nécessaires à l'alimentation du système d'information de l'association.
- Le service informatique a institué depuis deux années la maintenance préventive sur les outils informatiques et téléphoniques dans l'ensemble des établissements de l'association (mise à jour et mise en conformité des outils informatiques des postes de travail, des serveurs et des matériels constituant notre support réseau informatique et autres appareils).

De grands chantiers sont en cours et feront l'objet d'un travail assidu d'accompagnement par le service en 2014 : on peut ici citer la participation aux réflexions sur l'organisation du système d'information et le développement des outils déjà existants pour la SBN.

Une des charges les plus importantes du service informatique reste celle *d'assurer en permanence un ensemble de tâches permettant de garantir le bon fonctionnement et la sécurité.*

Le service informatique assure le déploiement des matériels dans les établissements et travaille, en collaboration avec les responsables des établissements, aux études et aux réflexions stratégiques autour de l'organisation des documents et des supports numériques (écrits, visuels et sonores) faisant partie du système d'information de l'établissement et donc de celui de l'association.

Depuis plusieurs années, le service informatique de la Direction Générale propose aux établissements qui le désirent, d'organiser des réunions périodiques sur le développement et l'organisation du système d'information de l'établissement au regard de celui de l'association, soit 3 à 4 réunions en fonction des souhaits des responsables d'établissements.

Il est constaté au fil des différentes réunions de ces groupes de travail une meilleure appréhension des outils mis en place de la part de l'ensemble des utilisateurs des établissements.

Il nous reste encore beaucoup de choses à améliorer ou même à revoir en fonction des évolutions permanentes de l'association et surtout une attention toute particulière afin d'apporter les réponses techniques les plus adaptées à toutes les évolutions que subit le secteur.

F - le service de communication :

La Commission Communication s'est réunie 6 fois en 2013 : janvier, février, mars, juillet, septembre et novembre.

La Commission Communication a été actualisée et compte désormais 11 personnes (3 administrateurs, le directeur général, 3 directeurs d'établissements, un directeur adjoint, 2 secrétaires et la chargée de communication).

Cette Commission a travaillé sur l'organisation de l'assemblée générale, le 12 juin 2013, associée à une conférence sur le thème «*du passage de l'individualisme au collectif*» en présence de Michel Maffesoli, sociologue.

Elle a également œuvré sur l'organisation de la fête associative, le 11 juin 2014 : choix de la date (validée en commission permanente), choix du thème («*Faites de la danse*»), du lieu (Le Cargö) et mise en place d'un groupe «projet».

La Commission Communication a également apporté son concours au délégué régional de la CNAPE pour l'organisation d'une demi journée de colloque en avril 2014.

L'accueil des nouveaux salariés

En 2013, il y a eu 3 accueils des nouveaux salariés : janvier, mai et octobre.

La «nouvelle formule» se déroule à la direction générale, sur une demi journée, riche en informations.

De nombreux intervenants : le Président, le Directeur Général, le Directeur Administratif et Financier, le Directeur des Ressources Humaines, le Directeur Recherche et Développement, le Responsable du Service Informatique et un représentant du CCE.

Projection du film à destination de l'accueil nouveaux salariés réalisé par Matthias Wystrach, éducateur à l'ITEP Champ Goubert.

Info Acsea

Les 11 numéros de la lettre d'information associative sont parus régulièrement au cours de l'année 2013 : 3 numéros de 4 pages, 6 numéros de 8 pages et 2 numéros de 12 pages.

Un membre important du comité de rédaction nous a quittés brutalement en juin 2013, c'est ici l'occasion de rendre hommage à Jean-Sylvain Saint-Dizier, chef de service de la MAS.

Le comité de rédaction s'est très peu renouvelé en 2013 et souffre toujours d'un manque de représentativité associative.

Les thèmes principaux ont porté essentiellement sur le fait et le modèle associatif, la prospective et le changement, les récurrences de notre lettre d'information (fêtes, assemblée générale, vacances...) et des clins d'oeil compétences (secrétaires, chauffeur...).

CAFES de L'ACSEA :

Un projet visait à structurer le groupe de travail interne sur les fonctions éducatives sous une forme pérennisée et innovante : la formule des CAFES a été retenue, validée par le directeur général après échanges au sein du Conseil de Direction. L'organisation du premier «CAFES de l'ACSEA» a donc fait suite aux réflexions du groupe de travail «*fonction éducative*» mis en place depuis 2008.

Ce «CAFES de l'ACSEA» a eu lieu le 10 décembre 2013, de 19h à 21h, au CEMEA de Basse-Normandie et a rassemblé 28 participants (différentes fonctions et différents établissements représentés).

2.1.5 – Le Conseil de Direction

Ainsi que nous l'avons déjà évoqué, le conseil a été fortement renouvelé tant au niveau des directeurs que des directeurs adjoints.

De nombreux départs (Messieurs POUTHIER, JONET, MAHIER, NABAT) qui ont généré pour certains d'entre eux des intérim plus ou moins longs ; cela a été notamment le cas du poste de Monsieur NABAT dont l'intérim par deux directeurs (Messieurs CORNET et MARCHAND) s'est terminé à la fin du premier trimestre 2014.

Nous avons trouvé les ressources pour assurer la continuité de service au sein du conseil de direction grâce à la force de l'engagement de chacun et nous profitons de ce rapport d'activité pour les remercier chaleureusement ainsi que tous les membres du conseil pour leur soutien sans faille et leur sentiment très fort d'appartenance au collectif associatif.

Bien que ces périodes soient exigeantes en temps, la sécurisation des équipes et la continuité des services ont été tenues parce que, autour des directeurs missionnés, les membres des équipes de direction ont su tenir le cap et maintenir les dynamiques d'équipe. Qu'ils soient également remerciés pour leur engagement à nos côtés.

Des départs, des intérim mais aussi des mobilités internes et des nouveaux recrutements qui se sont échelonnés toute l'année nous conduisant ainsi à construire un séminaire de présentations interactives et de co construction du projet d'organisation à venir de l'ACSEA.

Des recrutements internes mais aussi externes et une parité qui s'installe doucement au sein du conseil pour un meilleur équilibre de l'équipe.

Nous avons tenu 11 rencontres sur la journée entière et comme chaque année nous avons fonctionné en itinérants. Les rencontres se sont tenues la journée entière et ont eu pour sujet d'examen de nombreux points que l'on peut ainsi résumer :

- Organisation de la direction générale suite à la suppression du poste de Directeur Général Adjoint. (travail sur la fiche de poste du Directeur Recherche Développement Projets)
- Evolution de la politique salariale en faveur des cadres de l'ACSEA
- Projet d'organisation associative
- Positionnement quant au projet « SBN »
- Structuration des comités de pilotage : CPOMM/convention cadre
- Positionnement collectif dans le cas de situations R.H délicates
- Positionnement sur le dossier de la prévention des risques psychosociaux
- Validation du tronc commun associatif en matière de formation
- Préparation des manifestations festives et relatives aux différents départs de collègues
- Préparation des Réunions Générales d'Encadrement, du séminaire de direction
- Positionnement sur les " CAFES de l'ACSEA "
- Réflexions et partage sur la mise en place d'un comité de suivi avec les délégués syndicaux centraux et les directeurs concernés sous la présidence du Directeur Général
- Présentation et validation du travail conduit par Jacqueline ALIX, Directrice de l'IME

L'ESPOIR avec le groupe des infirmiers travaillant dans nos établissements et concernant le « dossier médical » ainsi que les relations avec les pharmaciens

- Travaux et échanges sur les projets d'organisations sectorielles (ACSEA Formation, Département Santé)
- Travail collaboratif sur les mobilités internes (suivi et tableaux de bord du DRH) et notamment pour ce qui concerne TRAIT D'UNION.
- Travail sur les deux CCE extraordinaires (CPOMM/Convention cadre) pour structurer les rencontres en présence des directeurs concernés.
- Préparation des élections des IRP
- Etat des lieux et position à prendre quant à l'utilisation des Contrats à Durée Déterminée au sein de nos établissements et services.
- Présentation des accords et des positions prises par l'ACSEA dans le cadre des négociations annuelles obligatoires.

Bien entendu, ces points sont les plus importants ; ils sont toujours précédés d'un tour de table visant à partager des informations utiles et des retours sur les différentes instances dans lesquelles les uns et les autres siègent.

L'après midi est régulièrement réservé aux différents points concernant la réglementation et les dossiers suivis par la direction des ressources humaines particulièrement sollicitée face à la foison de textes dans ce secteur.

Cette année, le séminaire du conseil de direction s'est déroulé à BAGNOLES de l'ORNE du 25 au 27 septembre. Le sujet consistait, au-delà de l'intégration des nouveaux venus, à se doter d'une sémantique commune autour des « pôles et des départements » ; il convenait aussi de fonder associativement le socle de notre intervention face à la montée de termes comme la « désinstitutionnalisation » et de commencer à réfléchir à la notion de territoires et de dispositifs, tout en analysant et pensant une structure d'organisation cohérente et efficace pour conduire notre action demain au plus près des personnes ainsi que notre projet associatif nous y invite.

Enfin, ce séminaire nous a permis de procéder à une revue de projets et de cibler nos objectifs prioritaires ainsi que nous le ferons chaque année.

Un séminaire, riche, dense et fondateur d'une nouvelle époque qui ouvre le champ aux évolutions nécessaires pour adapter sans cesse notre outil aux exigences sociétales.

2.1.6 - La Réunion Générale de l'Encadrement

Trois rencontres ont eu lieu, dont une spécialement réservée à la formation des cadres sur le sujet des entretiens professionnels.

Le choix s'est porté cette année sur une continuité de travail (thème, équipe de préparation) afin de travailler sur la fonction, la position et l'évolution de la fonction de chef de service (éducatif ou non).

Plusieurs objectifs sous-tendent la démarche : avoir un travail collaboratif rentrant dans les attentes des cadres et favorisant l'émergence d'un « socle commun de mission » avant de retravailler les missions particulières avec les directeurs et dans le but de nourrir les subdélégations des directeurs dans le cadre du Document Unique de Délégations à construire et finaliser en 2014.

Favoriser l'émergence d'un groupe de travail sur le suivi de la nouvelle politique salariale de l'ACSEA en faveur de ses cadres et enfin de toiletter le Règlement Général de Fonctionnement le moment venu.

La seconde rencontre visait à informer et faire travailler les membres à partir des travaux faits dans le cadre du séminaire de direction pour réfléchir ensemble et enrichir nos documents qui deviendront, le moment venu, nos textes de référence.

L'assiduité des cadres, la qualité des échanges et des propositions du groupe montrent combien cette instance est importante et utile à la construction d'un engagement commun au service de la conduite du changement.

2.1.7 - Le Comité Economique Opérationnel

Le Comité Economique Opérationnel regroupe l'ensemble des Chefs de Services Administratifs et Financiers et Responsables Financiers sous la présidence du Directeur Général et du Directeur Administratif et Financier qui en assure l'animation. Les membres se sont réunis neuf fois au cours de l'année 2013.

Dans la continuité des années précédentes, les échanges ont porté sur l'amélioration et le suivi des systèmes d'informations financiers, ressources humaines et informatiques (Contrôle budgétaire, suivi d'activité, ...).

Le groupe est resté vigilant, comme chaque année, au respect des échéances liées au Décret de tarification de 2003 en matière de Budget Prévisionnel, Compte Administratif, Plan Pluriannuel d'Investissement et indicateurs de convergences tarifaires.

Les membres du CEO ont également porté leur attention sur les différents points liés à la Gestion des Ressources Humaines et à la Formation comme l'OETH, les Emplois d'Avenir, la mutuelle, le Contrat de Génération et les contrats aidés, la loi de sécurisation des emplois, le plan de formation ...) mais aussi sur les normes de sécurité, d'accessibilité et d'hygiène des établissements à travers les différents diagnostics amiante, radon, légionellose, accessibilité des personnes handicapées...).

En outre, les membres du CEO ont échangé sur plusieurs sujets relatifs à l'informatique tels que la téléphonie, le SIRH, la CNIL, les commandes de matériel, l'outil spécifique MDPH, la gestion documentaire...

Par ailleurs, un point sur le déroulement des chantiers immobiliers de l'association a été réalisé régulièrement.

Les membres ont par ailleurs échangé, à plusieurs reprises, sur le suivi du CPOMM Handicap et Education Adaptée et le CPOMM ARS-ACSEA d'une part, sur la Convention Protection de l'Enfance d'autre part.

2.2 - LA VIE ASSOCIATIVE ET INTERASSOCIATIVE :

2.2.1 - Les manifestations associatives :

Comme chaque année, des manifestations ont scandé toute notre année de travail, régulièrement organisées avec les salariés volontaires et parfois avec l'appui du service de communication de la direction générale ; elles ont toutes été réussies.

Elles ont permis de fêter les deux départs de directeurs avec un dîner à l'issue de nos conseils d'administration réunissant ainsi les bénévoles et les professionnels.

Nous avons également accompagné le départ en congé de cessation d'activité du Directeur Général Adjoint dont l'implication a toujours été également très forte au sein de notre association, notamment pour l'intérim du directeur général.

Enfin, nous avons inauguré les deux services « Unités spécialisées d'insertion- U.S.I. » à Caen et à Fleury sur Orne, rattachée pour la première à l'Impro de Démouville et la seconde à l'Institut

Thérapeutique de Champ Goubert, en présence des représentants de l'Etat (ARS/Rectorat) qui ont pu constater notre engagement dans l'accompagnement à l'action d'inclusion et de soutien aux jeunes accueillis.

2.2.2 - La vie inter associative et les mandats :

Nous avons pu cette année participer aux assises de l'UNIOPSS sur la place et le rôle des associations dont les travaux se sont clôturés avec la présence du Président de la République, à Lille en janvier.

Nous avons également participé aux travaux du SYNEAS à Lyon en octobre. Le sujet central était tourné vers la nécessité de construire le nouveau syndicat employeur « U.D.E.S. : employeur de l'économie sociale » et de travailler à sa représentativité aux côtés des grands syndicats d'employeurs que sont le MEDEF, la CGPME ou l'UPA.

Enfin et en sa qualité de délégué régional de l'UDES, le directeur général a participé aux travaux des délégués réunis à Paris une fois par trimestre.

Nous avons également soutenu la délégation régionale du SYNEAS à tenir, avec celle de Haute-Normandie, une rencontre du « tour de France des régions » organisée par le siège national en présence du Président et du directeur général.

L'association est fortement impliquée dans l'inter associatif. A ce titre elle a participé, selon ses engagements antérieurs, au fonctionnement de :

La maison des adolescents :

Par sa présidence de l'association de gestion « PASSADO » et par le soutien à la gestion financière et informatique ainsi qu'aux conventions passées entre l'EPSM et l'association pour fixer ensemble les cadres de réciprocité d'intervention et également par le soutien de la juriste du siège.

Le collectif inter associatif :

Il s'est réuni une fois par trimestre et a permis de mettre en chantier plusieurs sujets fondamentaux : les relations avec la PJJ et les financements de l'Etat dans différentes actions, la modification du règlement départemental d'aide sociale et enfin les relations avec l'Education Nationale afin de conduire ensemble une politique d'inclusion sur le département.

Le projet de collaboration régionale entre les Sauvegardes : « S.B.N. » :

Bien que devant se reconfigurer différemment, la collaboration entre les associations a continué de fonctionner à raison d'un comité de pilotage par trimestre, précédé chaque fois d'un directoire et suivi d'un repas de travail.

Trois conseils de direction ont eu lieu regroupant les directeurs de la Manche et du Calvados. Il a s'agit de faire le point du projet, de partager les expériences et de réfléchir sur nos modes de fonctionnement (groupes de travail, systèmes d'information). Deux rencontres ont été organisées avec les représentants du personnel et les délégués syndicaux des trois associations mais la vacance temporaire de représentants dans l'Orne a amputé cette instance.

Une journée de séminaire a eu lieu entre les trois directeurs généraux des associations de sauvegarde BN en septembre à Argentan pour s'accorder sur les suites à donner au projet et les modes de collaboration acceptables pour tous compte-tenu de l'ambition très forte de départ et des possibilités de chacun.

Les trois groupes de travail (Appel à projet/veille, évaluation et système d'information) ont cependant continué de fonctionner tout au long de l'année. Cela a donné lieu à une plateforme collaborative de

travail dite « wiki » permettant de communiquer et de travailler collégalement en temps réel. Restera à se familiariser pour une meilleure exploitation à venir.

L'ACSEA est par ailleurs également impliquée dans de nombreuses missions et institutions au niveau du pilotage politique. Pour ce faire, l'association a donné des mandats tant à certains administrateurs, qu'au directeur général et fonctionnels, voire de service.

Nous concluons cette partie par l'information sur deux projets inter associatifs dans le département :

- Celui avec l'Association des Amis de Jean Bosco visant à porter ensemble une résidence sociale à destination de personnes marginalisées et handicapés psychiques, ainsi qu'un service de suite entre nos ITEP de Baron et de Caen (ICB).
- La création d'un club « Ressources Humaines » entre les directeurs d'association et les directeurs des ressources humaines de l'AAJB, du CROP et de l'ACSEA afin d'échanger sur nos pratiques, de travailler ensemble à des questions transversales et de s'informer régulièrement sur l'évolution de nos politiques « R.H. ».

Cette implication se retrouve également dans tous les mandats dont il est ici rendu compte.

Les mandats des administrateurs :

Messieurs de BAGNEAUX, DELACOUR et IZARD représentent l'ACSEA au Conseil d'Administration de l'Association Vert-Bocage.

Monsieur VAN STEENWINKEL représente l'ACSEA au Bureau de l'Association R'PUR où il a la fonction de Vice-Président.

Monsieur de BAGNEAUX et Monsieur IZARD siègent à la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), au titre de la déficience intellectuelle et des troubles du comportement, respectivement en tant que titulaire et suppléant.

Monsieur de BAGNEAUX est Trésorier de la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale) de Basse-Normandie.

A la Maison des Adolescents, Messieurs de BAGNEAUX et BIHEL sont Administrateurs, Monsieur de BAGNEAUX occupant par ailleurs le poste de Trésorier.

Par ailleurs, Monsieur de BAGNEAUX est Administrateur de Calvados Habitat au titre des associations d'insertion et Conseiller Prud'homal dans la section activités diverses, élu sur la liste portée par l'Economie Sociale et Solidaire.

Enfin, la plupart des Administrateurs sont membres des Conseils de Vie Sociale ou Groupes d'Expressions des Etablissements de l'Association et participent aux Commissions, Comités de Pilotage et groupes de travail mis en place par l'ACSEA.

Les mandats du directeur général :

Vice-Président de l'ORS (Observatoire Régional de la Santé), le directeur général a siégé à tous les bureaux et à l'assemblée générale.

Membre du conseil d'administration de l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux), il a siégé à la quasi totalité des Conseils d'Administration, a participé à l'Assemblée Générale et à la journée de rentrée organisée pour les adhérents annuellement.

Il a également participé aux conseils d'administration, à l'Assemblée Générale et à la soirée de remise des diplômes de l'ARRFIS (Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale).

Enfin, le directeur général a participé à tous les bureaux, à la presque totalité des Conseils d'Administration, ainsi qu'à l'assemblée générale de la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire).

Le directeur général siège également à la COMEX (Commission Exécutive) de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). ainsi qu'au CDCPH (Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées) où s'élaborent les propositions d'une politique départementale du Handicap.

Enfin, membre de l'observatoire régional des populations mis en place par l'ARS (Agence Régionale de Santé), le directeur général a également participé tant aux rencontres de travail (élaboration/suivi) qu'aux travaux de restitution organisés par l'ARS de Basse-Normandie.

Il participe par ailleurs aux travaux d'élaboration des politiques publiques enfance famille conduits par la CNAPE (La Fédération des associations de protection de l'enfant). A ce titre, il a participé à plusieurs rencontres dont une à Nantes organisée par le délégué régional des Pays de la Loire.

La représentation est également déléguée aux directeurs afin de couvrir l'ensemble des actions conduites dans tous les champs couverts par nos missions qui sont très larges.

Sur les missions associatives :

Jean-Luc GARNIER, Directeur Administratif et Financier, est Administrateur

- De l'Association Vert-Bocage
- D'EIG
- De Logiliance.

Il est par ailleurs Délégué élu des Sociétaires du Conseil d'Administration de la MAIF.

Eric KNAUS, Directeur Recherche Développement Projets, est Administrateur de la Maison des Adolescents du Calvados

Antoine CERCEY, Directeur des Ressources Humaines

- Est membre coopté des délégations régionales BN SYNEAS – UNIFED et UDES
- Occupe le poste de Trésorier au CFA Bas-Normand des professions sanitaires et sociales
- Est représentant du SYNEAS à l'Assemblée Générale d'OETH
- Est membre de la Commission RH du SYNEAS
- Anime le groupe de travail « Dialogue Social » du SYNEAS
- Participe au Groupe de travail « Transformation et accompagnement du changement » du SYNEAS

Thierry BABIN, Adjoint au DRH et Responsable GPEMC,

- Est membre de la délégation régionale BN du SYNEAS
- Est Administrateur de la Délégation Régionale Paritaire (DRP) UNIFAF, Collège Employeur, au titre de l'UNIFED, pour la composant SYNEAS.

Pour ce qui concerne le secteur Enfance / famille :

Monsieur GODET, directeur du DFE, participe aux travaux de la commission « Délinquance » conduite par la CNAPE.

Monsieur STELLA, directeur du DMO, participe aux travaux de la commission visée supra avec le directeur général. Il est également Administrateur de l'Ecole des Parents et des Educateurs. Enfin, il siège au sein Conseil du CNAEMO (Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert).

Monsieur LECLERE, directeur de l'ITEP Camille Blaisot, assiste régulièrement aux rencontres de la CNAPE sur la « vie associative ».

Il est rendu compte de ces travaux au sein de la CORAPE animée par Monsieur HENRY, Délégué Régional pour la Basse-Normandie, par ailleurs directeur général de l'AAJB.

Monsieur KNAUS, en sa qualité de directeur « projet » participe aux travaux de l'observatoire départemental « Enfance Famille » mis en place par le Conseil Général.

Concernant le secteur « Handicap »:

Madame ALIX, directrice de l'IME l'Espoir, est membre de la Commission des Droits et de l'Autonomie à la Maison du Handicap ; à ce titre elle a participé aux commissions d'attribution tout au long de l'année 2013.

Membre du Comité technique régional de l'autisme, elle en a suivi les travaux. Enfin, elle préside la partie médico-sociale du Groupement de Santé du Bessin, et a également animé les travaux du groupement à ce titre.

Monsieur SEGUIER, directeur adjoint de l'ITEP Camille Blaisot, participe régulièrement aux séances de l'équipe technique chargée de faire des propositions en matière d'orientation et d'allocation des personnes vivant avec une déficience.

Il participe aux groupes de travail chargés de conduire l'expérimentation « dispositif ITEP » menée pour le compte du ministère et de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) Enfin, il s'est vu déléguer le pilotage de la Charte « éducation populaire/éducation spécialisée » pour le compte de la direction départementale de la cohésion sociale.

Monsieur CORNET représente l'ACSEA au sein de la CDAPH. à la tête de la commission « scolarisation ».

Enfin et pour ce qui a trait à la Lutte contre les exclusions :

Monsieur MARCHAND, directeur du département « Insertion /Prévention » a également de nombreux mandats qui lui sont donnés par le Conseil d'Administration :

- Il siège au sein du CNLAPS (Comité National de Liaisons des Associations de Prévention Spécialisée).
- Il siège également au sein du Comité Local de Prévention de la Délinquance de CAEN.
- Il est membre de la délégation régionale de la FNARS.
- Il participe au groupement de coopération chargé de l'administration du « SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation ».
- Enfin, il est membre du bureau du conseil d'administration du bureau gestionnaire de la mission locale « CAEN LA MER ».

Par ailleurs, l'ACSEA siège au Conseil d'Administration du CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) via son Directeur Général représenté par la Chef de Service du SAJD.

Il est important de noter qu'il s'agit ici de mandats donnés et non de missions liées à des activités professionnelles exercées par ailleurs.

2.2.3 - Les relations avec les administrations publiques :

Des relations de travail ont eu lieu tant avec les représentants de services de l'Etat (ARS) que du Département et ont abouti à la signature des contrats ainsi que le présent rapport en fait état. Ces rencontres qui se poursuivront tout au long de la durée de ces contrats démontrent de la volonté d'une co-construction de la réponse associative dans le cadre des orientations des politiques publiques conduites par ces administrations.

Pour ce qui concerne la PJJ, nous avons eu deux audits conduits pendant toute cette année :

- Un audit concernant la mesure de Réparation Pénale. Ces « audits » font partie des plans de contrôle conduits par l'Administration et visent à produire des recommandations de meilleure qualité. Les premières conclusions fournies dans le cadre de la procédure contradictoire laissent augurer d'un rapport relativement positif.
- Autre contrôle, mais cette fois conjoint avec le Conseil Général. Il a concerné le Département des Foyers Educatifs et notamment le « foyer Villey ». Il a débuté fin décembre et les premières conclusions seront à attendre pour l'année 2014.

2.3 – L'ACTIVITE :

Globalement, l'activité demeure stable, variant dans une fourchette allant de 785 246 journées en 2009 à 807 421 journées en 2012, pour atteindre le chiffre de 794 954 journées en 2013.

Ces chiffres concernent le « secteur contrôlé » c'est-à-dire en financement par dotation globalisée ou en prix de journée financé par l'Assurance Maladie ou le Conseil Général.

Néanmoins, et si on regarde le nombre de personnes suivies au global, on constate une légère baisse : 14 935 en 2012 contre 14 158, ce qui représente une baisse de 5,2%.

Pour ce qui concerne l'activité du secteur contrôlé, la constante du choix de la méthode de calcul permet d'avoir des éléments de comparaison stables entre les années de référence. Cependant, nous sommes globalement à une baisse d'activité (en pourcentage de 1,82%) contre une augmentation en journées de 0,34% en 2012.

Cette baisse concerne principalement le « bloc financement Conseil Général » tant pour ce qui concerne l'Aide Sociale à l'Enfance, qu'à l'hébergement.

Pour éviter de gonfler artificiellement les chiffres et comme l'année dernière, nous avons volontairement écarté les chiffres de la Maison des Adolescents qui font l'objet d'un rapport d'activité global. Ils figurent néanmoins sur les tableaux d'activité des services et pour la partie de fonctionnement qui concerne l'ACSEA.

Les grandes tendances sont les suivantes :

L'activité financée par l'Assurance Maladie représente 30,3% de l'activité générale avec une légère baisse par rapport à 2012.

L'activité financée par le Conseil Général reste stable, mais on note cependant que les contrats « jeunes majeurs » sont un peu moins nombreux en 2013. Cette activité représente 34,2 % de l'activité générale (en personnes accompagnées). On constate par ailleurs l'effondrement des financements « justice » qui est cette année réellement consacrée (- 95,7% pour les ordonnances 45 par exemple).

Enfin, si on note une continuité du nombre des jeunes suivis par le Service de Prévention Spécialisée (825), ce chiffre est très largement compensé par l'augmentation importante des personnes suivies par le « Trait d'Union ».

A noter qu'ACSEA FORMATION a suivi beaucoup moins de personnes cette année (3339/3708 en 2012), l'ensemble des personnes suivies dans le « pôle de l'insertion » représente 53,6% des accompagnements.

Activité par domaine de politique publique :

L'Aide Sociale à l'Enfance :

Le **DMO** constate une légère diminution de son activité liée d'une part à la montée en charge sur 4 mois uniquement du Dispositif d'Accompagnement des Listes d'Attente (DALA) mais surtout aux mouvements des cabinets de juges en sous activité du fait des « turn over » importants de magistrats et d'attente dans le pourvoiement des postes laissés vacants.

Il convient également de pointer que la circonscription du pays Lexovien propose peu de situations alors que nous sommes sur un territoire où tous les indicateurs sont au rouge et que nous constatons de nombreuses listes d'attente SESSAD et TCC. Ce point fera l'objet d'une analyse plus fine avec les acteurs du territoire et le siège de la direction de la DEF.

Pour ce qui concerne le **Département des Foyers Educatifs**, a contrario, l'activité moyenne ayant été revue et rapportée à la réalité des trois dernières années, il ressort que nous pouvons constater une augmentation de l'activité de ce département. Il en va de même du Service de Placement Familial Spécialisé toujours excédentaire ces dernières années.

Enfin, c'est également le cas du **SPMO** qui s'est vu doter de moyens renforcés par le Conseil Général afin de limiter les listes d'attente, et ce, malgré le retrait de la PJJ du dispositif.

Le Handicap :

Globalement la renégociation de notre contrat d'objectif a permis que tous les établissements d'enfants voient leur activité ramenée à un taux de 97% plus proche de la réalité objective de leur fonctionnement (maladie, fugues, grèves ...).

Cependant, deux établissements ont du coup été pénalisés : l'IME de BAYEUX ainsi que la M.A.S. d'ELLON qui avaient des taux inférieurs aux autres et qui présentent ainsi les mêmes légères baisses.

L'IME présente un déficit de 550 journées, la **MAS** de 121 journées. Un autre facteur explique cela, il s'agit des personnes accueillies qui présentent des pathologies plus lourdes que dans les autres établissements et génèrent plus d'hospitalisations.

Pour ce qui concerne les autres établissements du C.P.O.M.M ARS/ACSEA :

On note une activité régulée au général pour **l'IMPro de Démouville**.

Une petite baisse d'activité sur **l'ITEP de Champ Goubert** liée à l'installation de l'USI à Fleury sur ORNE et le fait d'avoir un lit de moins sur cette unité.

L'ICB. est en suractivité tant pour ses places ARS/ITEP que pour celles financées dans le cadre du Conseil Général/Justice.

L'activité des **CAFS**. n'est pas isolée, elle est intégrée au sein des établissements auxquels elle est rattachée, et l'activité du **SESSAD** présente près de 700 journées de plus que prévues tout en sachant que les listes d'attente n'arrivent pas à se résorber du fait du manque constant de places dans le département.

Le Handicap Adulte :

La **MAS** est rentrée dans le CPOMM en 2013 et son activité vient d'être évoquée. La pénalisation du nouveau système de calcul est cependant largement compensée par les mutualisations au sein du contrat.

Le **FOA**. est également en petite sous activité (moins de 1%), ce qui n'est pas significatif et est donc visé ici pour information.

Cependant, et pour les deux établissements, il s'agit d'une diminution d'activité comparée à l'année précédente qui, elle, présentait une augmentation.

Pour ce qui concerne **l'ESAT** : l'activité réalisée est inférieure à celle prévue du fait notamment de périodes de fermeture pour chômage technique de certaines entreprises avec lesquelles nous travaillons (- 25% avec le partenaire « *Legallais Bouchard* » et 8,3% de moins avec « *Système U* »).

Cependant, elle est supérieure à celle de l'année précédente du fait de l'ouverture de places nouvelles et qui concernent les papeteries « **HAMELIN** » activité réalisée qui est par ailleurs complètement conforme à celle prévue.

Enfin, les sorties de cette année (nouvel indicateur qui fera l'objet d'un suivi chaque année) sont au nombre de deux et concernent une sortie vers le milieu ordinaire et une orientation vers un autre ESAT.

La Santé :

Le **Centre de Guidance : CMPP/BAPU** : malgré les travaux immobiliers autour du bâtiment qui ont pénalisé l'activité, celle-ci s'est tenue dans un résultat proche du nombre d'actes effectués en 2012-257 journées d'une année sur l'autre. Cependant l'activité prévisionnelle fixée à 22 400 actes présente une légère diminution de 441 actes, soit -1,97% par rapport à la prévision.

Aux raisons évoquées ci dessus, il convient d'ajouter des jours d'arrêt de travail et notamment de maternité.

La Maison des Adolescents (dans sa partie de fonctionnement « dispositif » et hors fonctionnement hospitalier) présente comme chaque année une légère augmentation, notamment de l'accueil sans rendez-vous ainsi que l'Espace de soin.

Cette activité représente globalement 15,46% d'augmentation. Nous n'avons pas de comparaison pour l'Hébergement Thérapeutique dont l'activité est calculée sur une année pleine pour 2013 et qui s'est mise en place en septembre 2012.

Les actions conduites dans le cadre judiciaire des mineurs :

2013 a été une année charnière dans ce cadre du fait de la transformation des enquêtes sociales et de mesures d'investigation en Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (**MJIE**), l'autorisation du nombre de mesures (430 mesures) ne permet pas un dépassement, l'activité est donc conforme à l'autorisation.

Il en va de même des mesures de **réparation pénale** fixées à 130 mesures.

On note, là-aussi, que l'activité est conforme.

On trouve, traditionnellement dans ce chapitre, les suivis du service de « **Médiation familiale** », dont le point Rencontre sur Lisieux (**ARPE**).

Cette année, l'ARPE a vu son activité identique à celle de l'an passé et celle du service de Médiation légèrement supérieure à 2012.

La Prévention et la lutte contre les exclusions :

Le service de Prévention Spécialisée :

D'une année sur l'autre, le service suit sensiblement le même nombre de jeunes.

Compte tenu de son intervention territorialisée, il est intéressant de noter que cette année plus de jeunes ont été suivis sur Bayeux et Lisieux et un peu moins sur Caen.

Le SAJD. :

Même si ce service augmente dans de faibles proportions, ce plafonnement est dû aux moyens affectés et non aux jeunes qui se présentent pour un suivi qui ne peut du coup être assuré. Véritable C.A.O. pour les « jeunes ».

Trait d'Union :

Il est important de noter que l'augmentation d'activité qui est très forte (1 158 personnes contre 804 l'an passé) démontre, s'il le fallait, la paupérisation et l'exclusion sans cesse croissante de personnes qui par ailleurs sont toujours issues de Caen et de son agglomération, (cf. tableau sur les origines géographiques des personnes accompagnées).

Ces deux services augmentent leur activité globalement de plus de 30% alors même que les ressources humaines sont constantes.

Les Majeurs Protégés/La MASP

Pour ce qui concerne la mesure de soutien dite « **MASP** », le nombre de suivi n'augmente pas. Pour ce qui concerne **les majeurs protégés**, l'augmentation reste également contenue dans un ensemble de 2 362 mesures dont un peu moins sur Caen cette année (50% contre 53% en 2012) et une légère augmentation sur Bayeux et sur Vire.

A l'avenir, il conviendra d'étudier ces évolutions pour voir si la tendance s'installe ou non et comment évoluent ces territoires, notamment Bayeux.

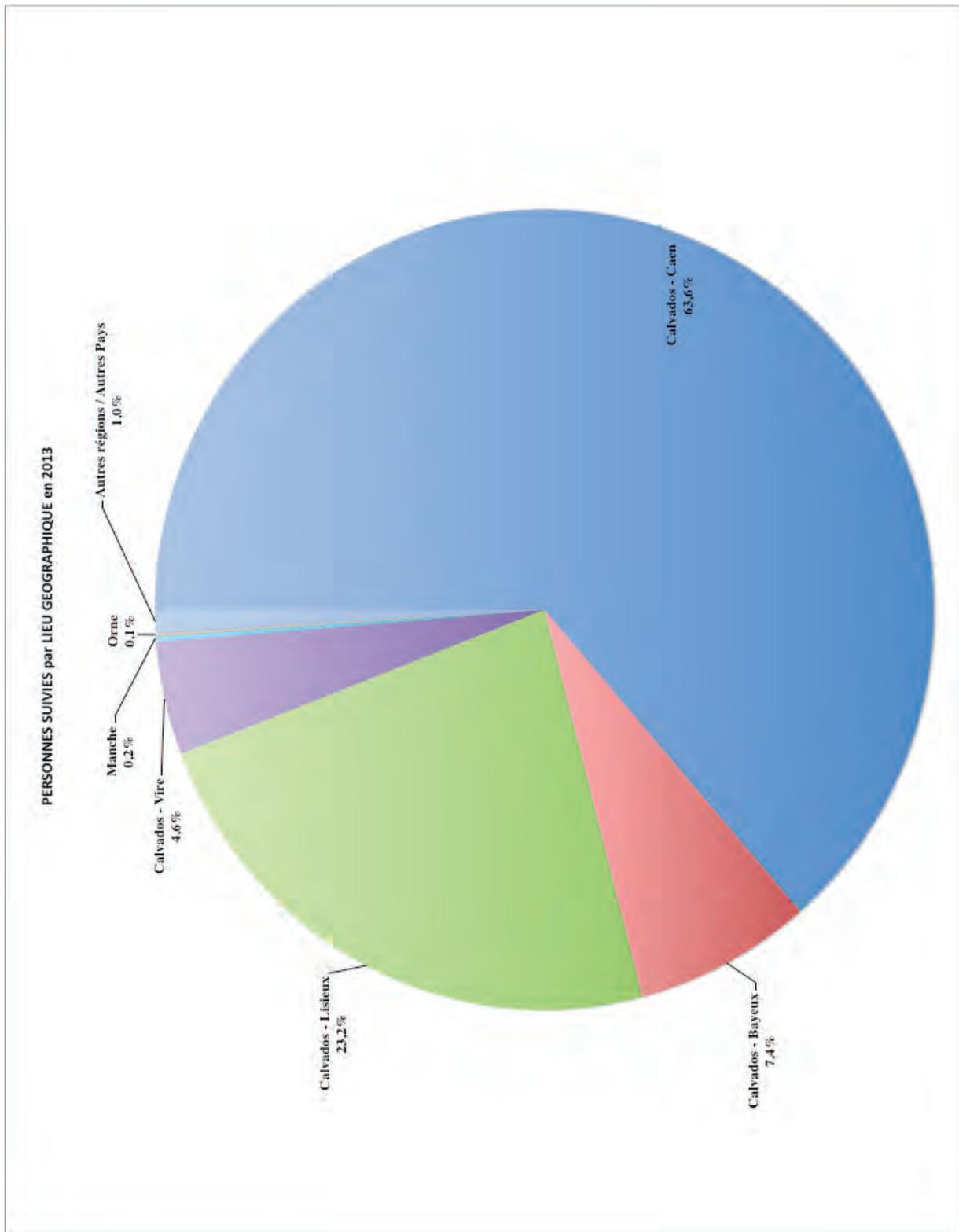
En guise de conclusion

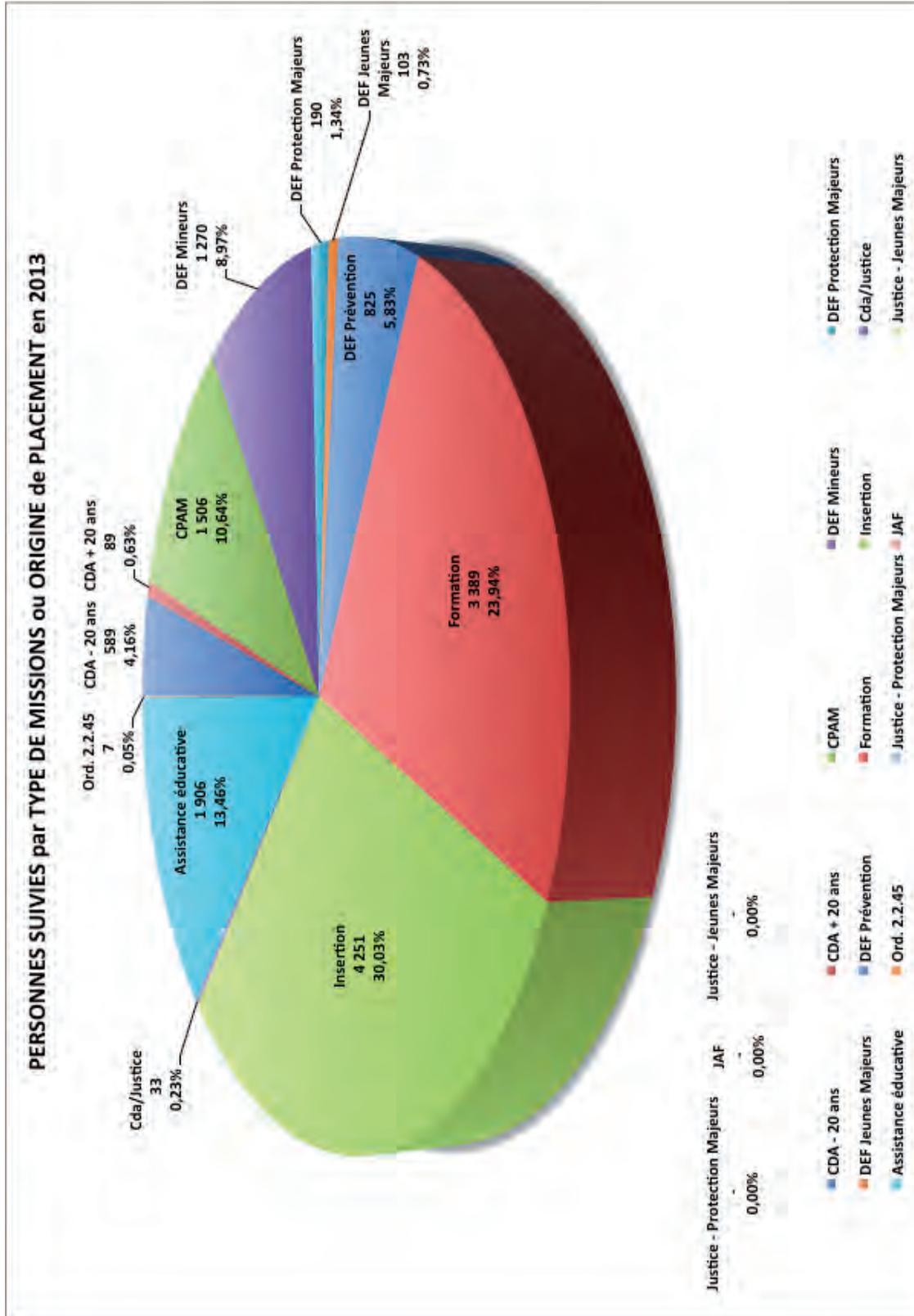
Et sur ce dernier point, l'activité de l'ACSEA reste départementale, ce caractère se renforce (+ 0,8%) mais de façon peu significative.

Les personnes originaires de la Manche et de l'Orne sont en baisse importante : - 29,2% au bénéfice de personnes venant d'autres départements non limitrophes (ce phénomène concerne l'IMPro de Démouville - le DFE et l'ARPE).

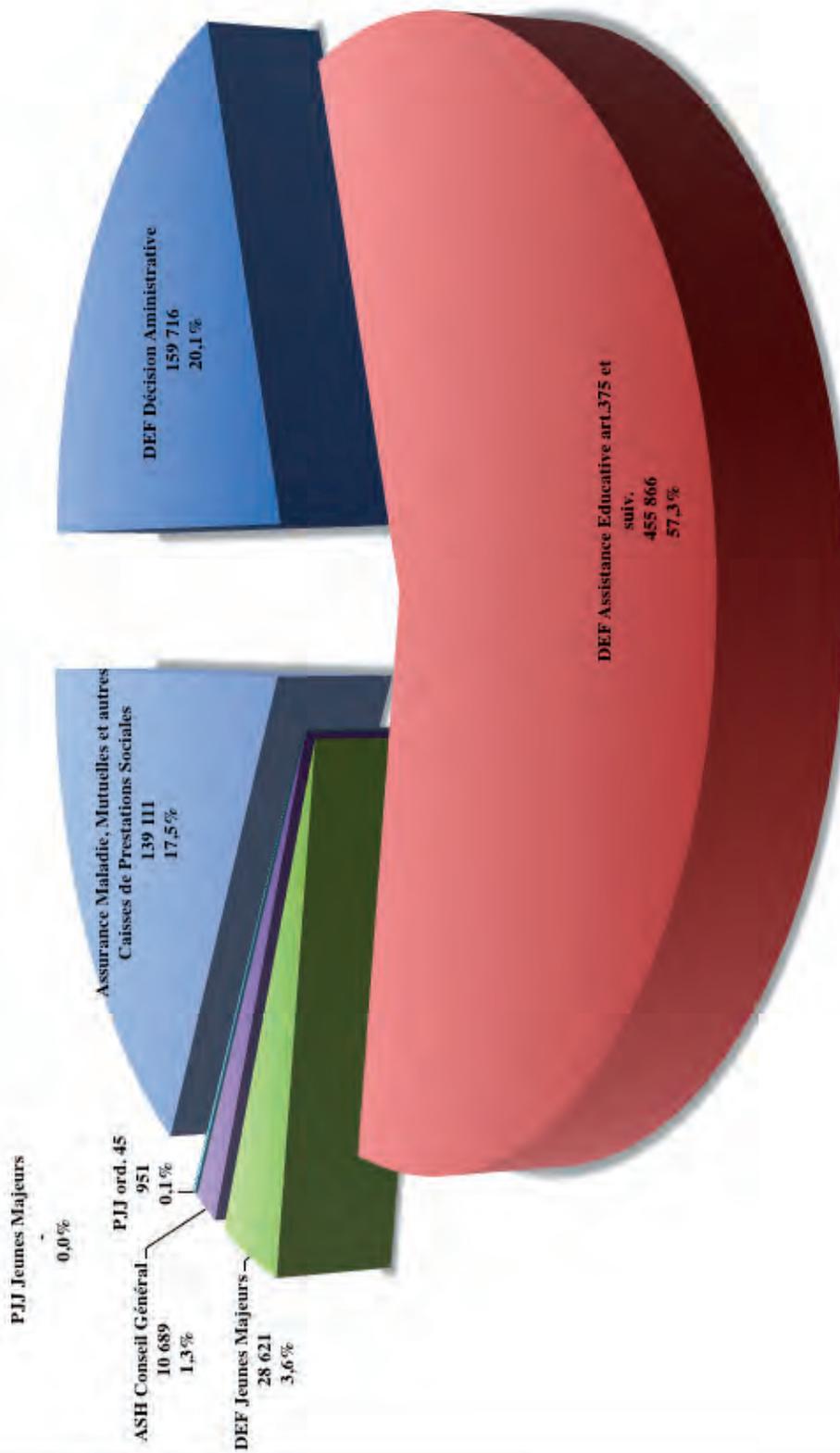
On peut supposer que pour Démouville, le recrutement de l'ITEP Pro affecte ce résultat ; le DFE peut aussi voir des jeunes placés dont l'origine est hors du département, ce qui pourrait aussi expliquer que les visites médiatisées permettent à des parents séparés de venir de loin, d'autant que notre implantation sur Lisieux favorise le phénomène.

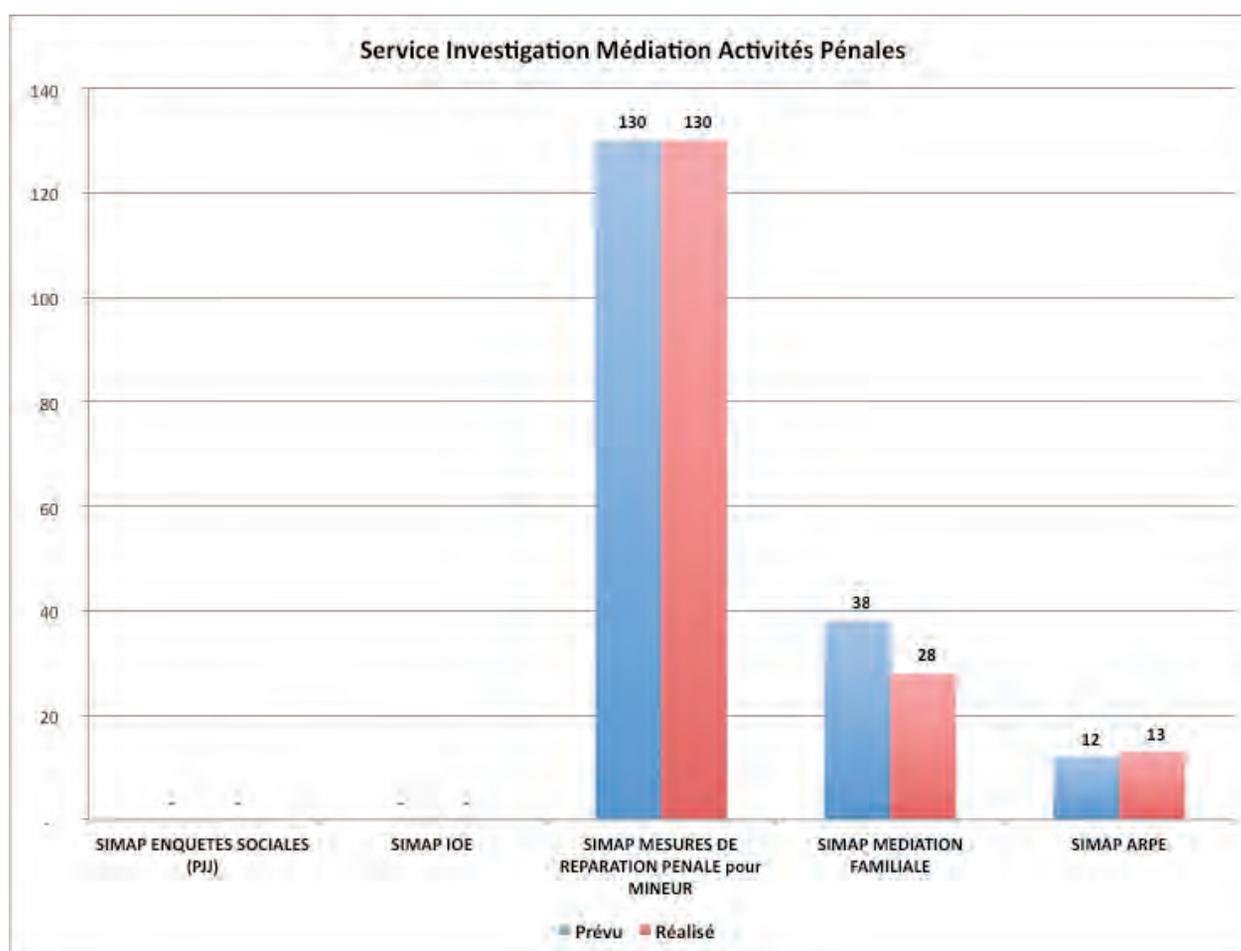
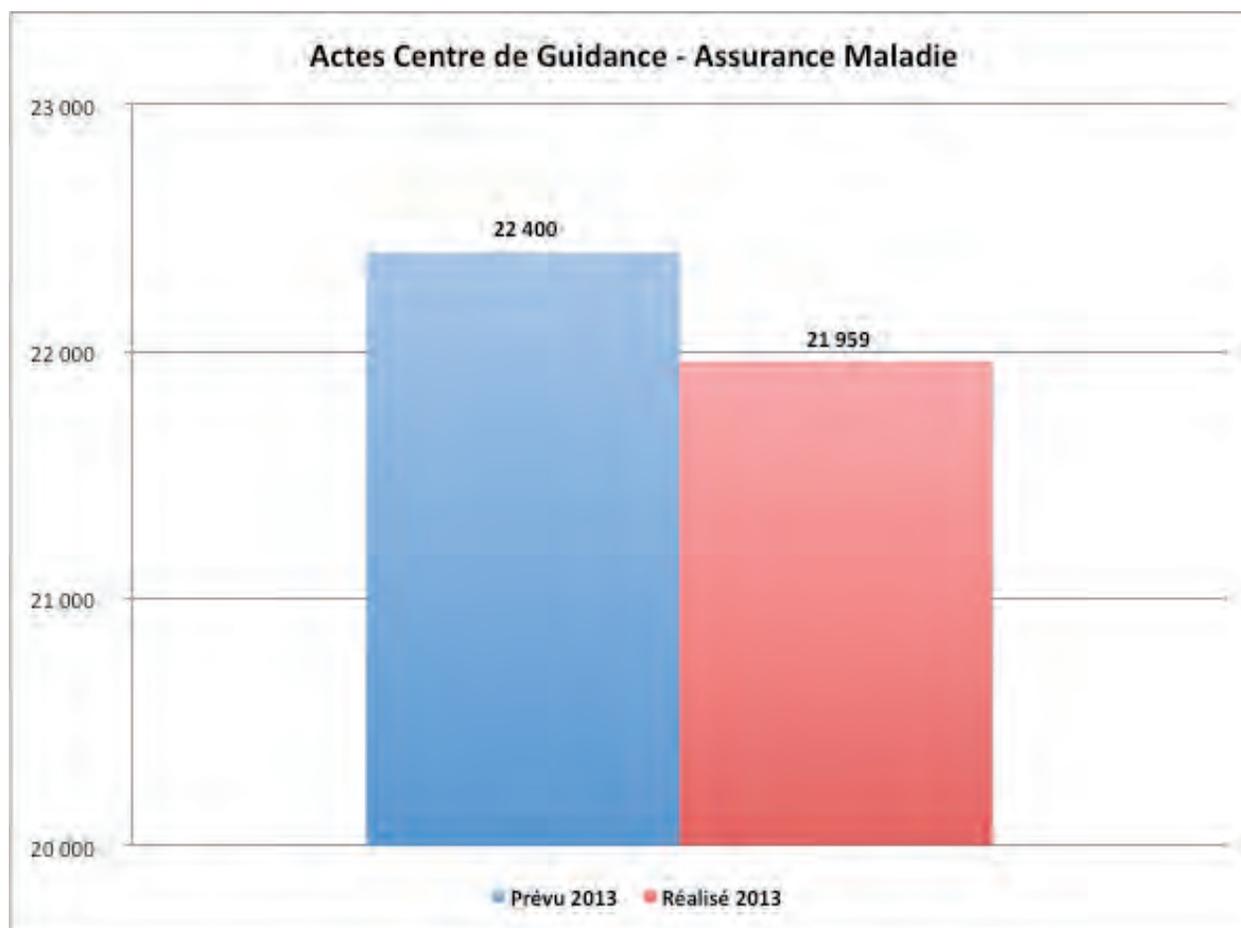
Par contre, les personnes caennaises sont en augmentation (SAJD/Trait d'Union) de plus de 1% ; Lisieux globalement baisse ainsi que Bayeux sur les chiffres consolidés.





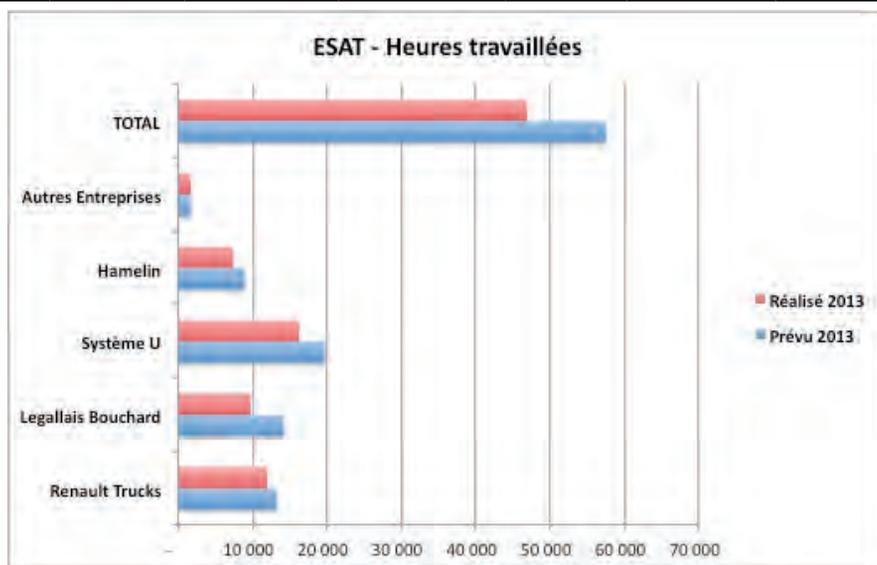
ACTIVITE 2013 DES ETABLISSEMENTS et SERVICES à PRIX de JOURNEE ou à la MESURE par BLOC de COMPETENCE



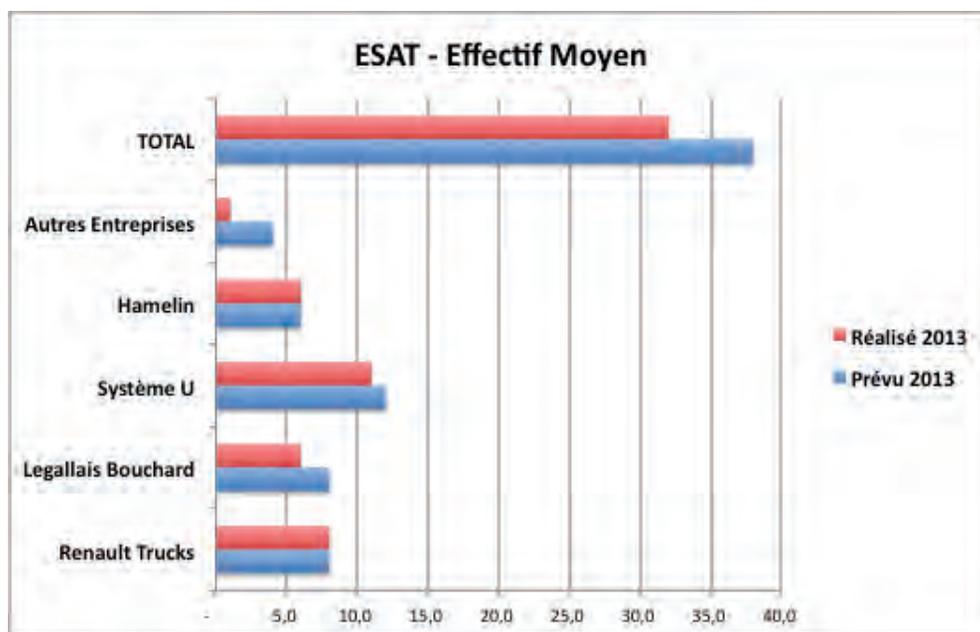


Activités 2012 de l'ESAT hors les murs

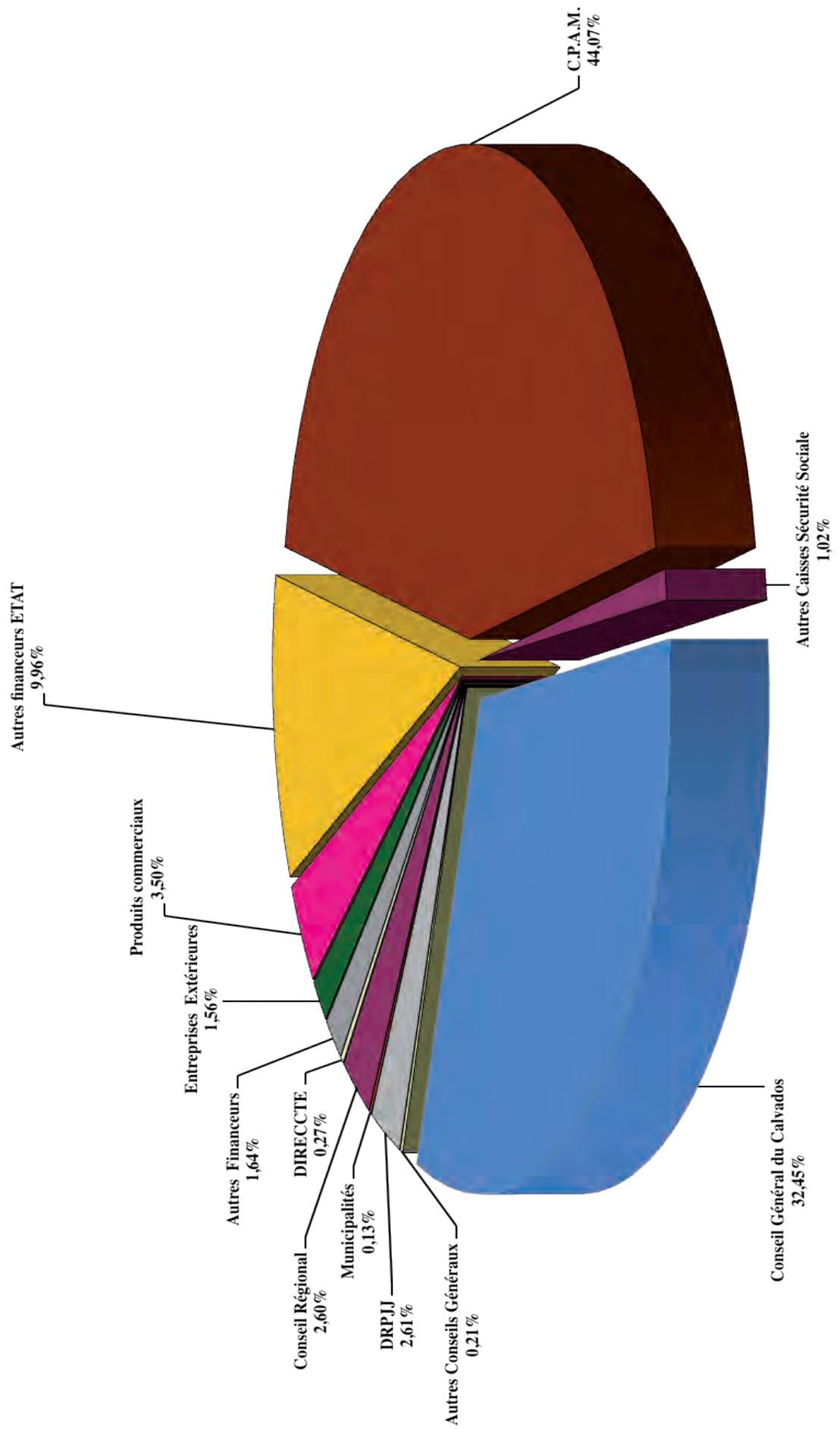
Heures de Travail	Prévu 2013	Réalisé 2013	Ecart en valeur	Ecart en %	Réalisé 2012	Ecart en valeur	Ecart en %
Renault Trucks	13 154	11 935	-1 219	-9,3%	10 851	1 084	10,0%
Legallais Bouchard	14 112	9 696	-4 416	-31,3%	11 684	-1 988	-17,0%
Système U	19 656	16 217	-3 439	-17,5%	17 966	-1 749	-9,7%
Hamelin	8 907	7 364	-1 543	-17,3%	-	7 364	
Autres Entreprises	1 638	1 638	-	0,0%	-	1 638	
TOTAL	57 467	46 850	-10 617	-18,5%	40 501	6 349	15,7%



Effectif	Prévu 2013	Réalisé 2013	Ecart en valeur	Ecart en %	Réalisé 2012	Ecart en valeur	Ecart en %	Sorties 2013
Renault Trucks	8,0	8,0	-	0,0%	7,0	1,0	14,3%	-
Legallais Bouchard	8,0	6,0	-2,0	-25,0%	6,0	-	0,0%	1
Système U	12,0	11,0	-	-8,3%	11,0	-	0,0%	1
Hamelin	6,0	6,0	-	0,0%	-	6,0		-
Autres Entreprises	4,0	1,0	-3,0	-75,0%	-	1,0		-
TOTAL	38,0	32,0	-3,0	-15,8%	24,0	8,0	33,3%	2



RECETTES 2013 PAR ORGANISMES PAYEURS



*Comptes de Résultats
et bilan 2013*

ACSEA: Résultat en milliers d'EUROS

2 013 année n

RECETTES D'ACTIVITE	64 998	64 418	64 307	62 697	55 323
VARIATION STOCK	206	107	123	438	315
AUTRES PRODUITS	2 570	2 137	2 403	2 681	2 848
PERSONNEL	(52 636)	(50 825)	(51 059)	(50 609)	(46 218)
AUTRES CHARGES	(11 967)	(11 760)	(11 589)	(11 117)	(9 712)
AMORT.& PROVISIONS	(3 384)	(3 234)	(3 887)	(2 728)	(2 363)
RESULTATS REPRIS	0	(294)	431	29	29
RESULTAT EXPLOITATION	(216)	548	729	1 391	222
RESULTAT FINANCIER	(267)	(271)	(278)	(239)	(147)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	375	240	107	176	281
RESULTAT ap fonds dédiés	(107)	517	558	1 328	356

les chiffres entre () sont des dépenses, des charges ou des pertes

RESULTAT 2013

L'activité 2013 enregistre un résultat déficitaire de **107 K€**.

De ce résultat pourra être prélevé **468 K€** de demandes supplémentaires comme l'autorise le décret relatif à la gestion budgétaire, comptable et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux sur les établissements excédentaires.

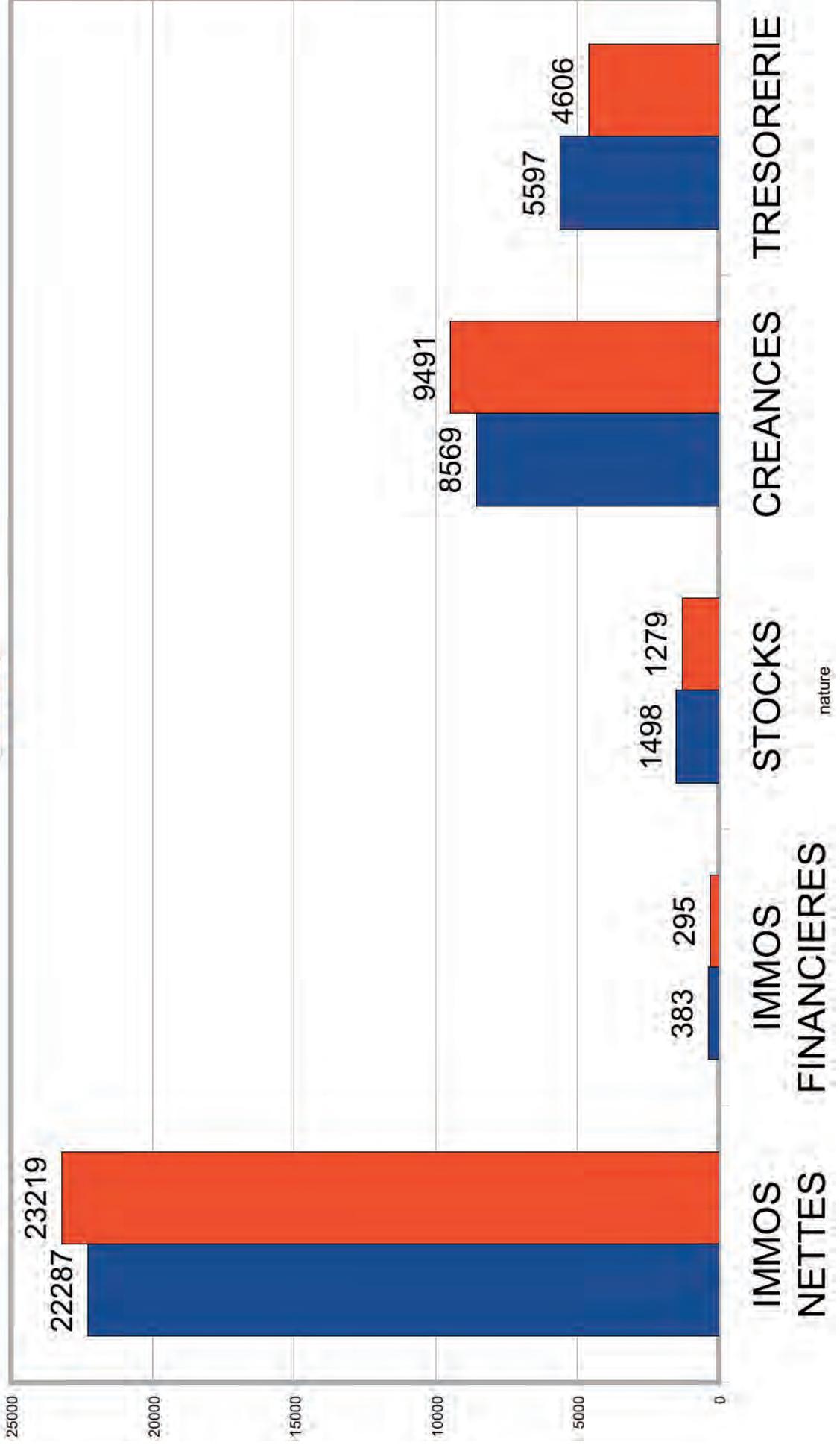
ACSEA
COMPTE ANALYTIQUE par POLE D'INTERVENTION en milliers d'euros

A	RESULTAT ASSOCIATIF & RETRAITEMENT	51	(3)	68	48	4	
	FORMATION	(264)	7	1	67	(147)	
	ACTIVITE PRODUCTION (EAC & ESAT)	(17)	(2)	(129)	47	163	
	AUTRES ACTIVITES POLE MEDIATION	(2)	(16)	3	(21)	(29)	
	RESULTAT ASSOCIATIF	(231)	(14)	(57)	140	(9)	
B	INSERTION	(31)	4	(33)	(28)	11	
	PREVENTION	(86)	24	77	30	159	
	INVESTIGATION	0	22	22	46	(186)	
	PROTECTION ENFANCE	(121)	(117)	(425)	(356)	(731)	
	EDUCATION ADAPTEE (CPOMM)	255	220	499	935	821	
	SANTÉ	9	11	225	365	292	
	ADULTES HANDICAPES	(65)	(59)	(3)	(149)	65	
	SERVICE AUX MAJEURS PROTEGES	186	397	66	170		
	HEBERGEMENT URGENCE	(63)	28	10	8		
	PART ACSEA ds MAISON des ADOLESCENTS	34	(10)	0	0	0	
	DIRECTION GENERALE	6	12	177	164	(67)	
	B	RESULTAT SOUS contrôle DES TIERS	124	532	615	1 186	364
	A+B	RESULTAT BILAN	(107)	518	558	1 326	355

1: SIEGE associatif; 2: FORMATION; 3: EAC,ESAT (commercial) ; 4: TGI, JAF, MEDIATION, ARPE ; 5 : SAJD, MASP ; 6 : SAP ; 7:SIMAP ; 8 : AEMO, SEMO, FOYERS, SPFS, SPMO,CER ; 9:ITEP ch Goubert et ICB, IMPRO, IME, SESSAD;10 CMPP ; 11 : MAS,FOA, ESAT(social);1 2 : SATC ; 13 : Trait d'Union ; 14 : Contribution à Maison des Ados ; 15 DIRECTION GENERALE

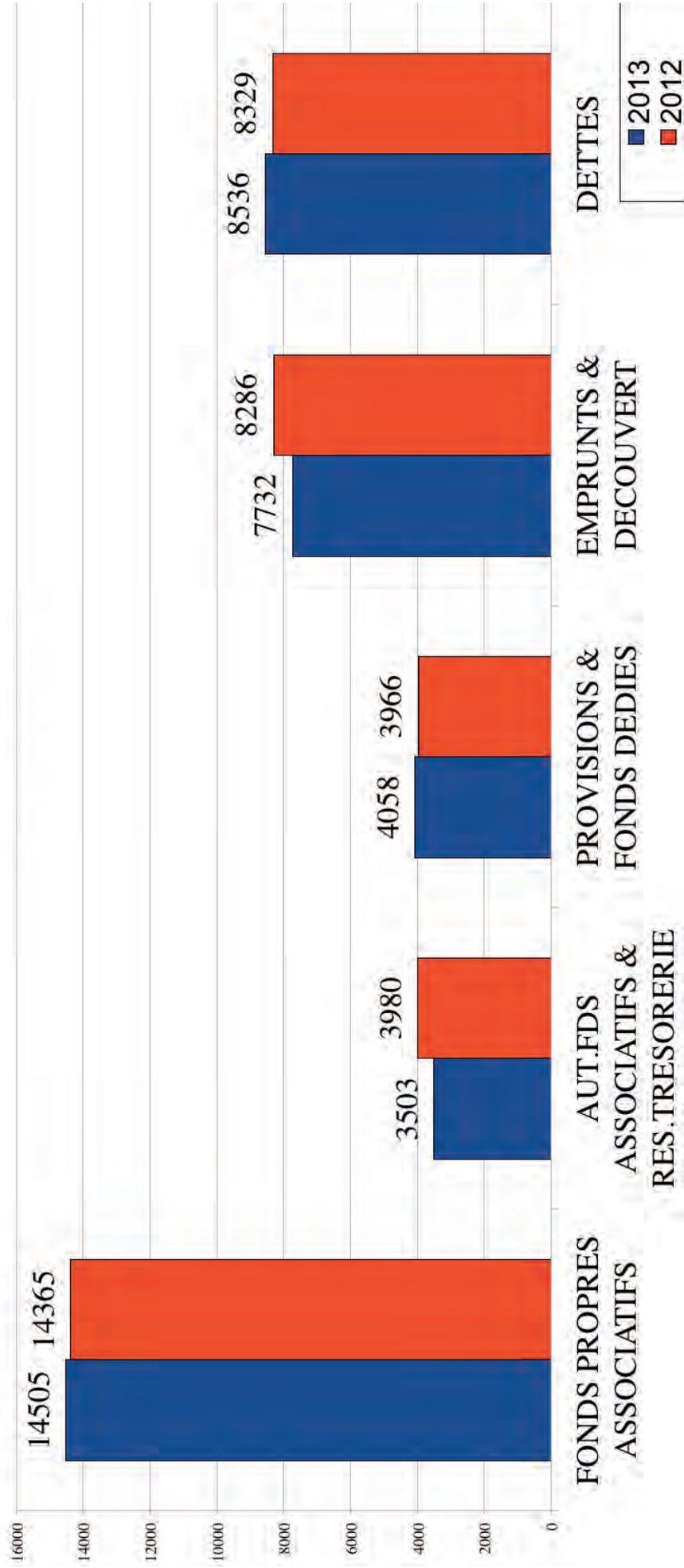
Pôles d'Intervention	Résultat 2013	Résultat 2012	Commentaires
Budget propre à l'Association	51	(3)	Dont comptabilisation par composants 5, prov CP 33, divers 13
ACSEA Formation	(264)	7	Manque de recettes d'activité + perte de budget.
Activité de production	(17)	(2)	Léger déficit de l'EAC compensé par l'activité ESAT
Pôle médiation	(2)	(16)	RAS
Insertion	(31)	4	MASP (31)
Prévention	(86)	24	Résultat dû en grande partie à une double charge pour le départ du directeur (2 mois 1/2 de salaire et 19 de diagnostic territoire non financés
Investigation	0	22	RAS
Protection Enfance	(121)	(117)	AEMO (40) - SEMO 159 - DFE (170) - SPFS (109) - SPMO 39
Education Adaptée	255	220	L'ensemble des établissements du CPOMM enregistre des excédents
Santé	9	11	Même constat que 2012 (baisse d'activité sur Caen compensé par Isigny)
Adultes Handicapés	(65)	(59)	MAS (54) - FOA (42) - ESAT Social 31
Service aux majeurs protégés	186	397	Recrutement retardé d'un conseiller juridique + changement d'organisation (plus de directeur adjoint) auxquels s'ajoutent des recettes supplémentaires
Hébergement d'urgence	(63)	28	Créance douteuse avec une autre association.
Maison des Adolescents ACSEA	34	(10)	Résultat provenant de l'hébergement thérapeutique
Direction Générale	6	12	RAS

ACTIF ACSEA



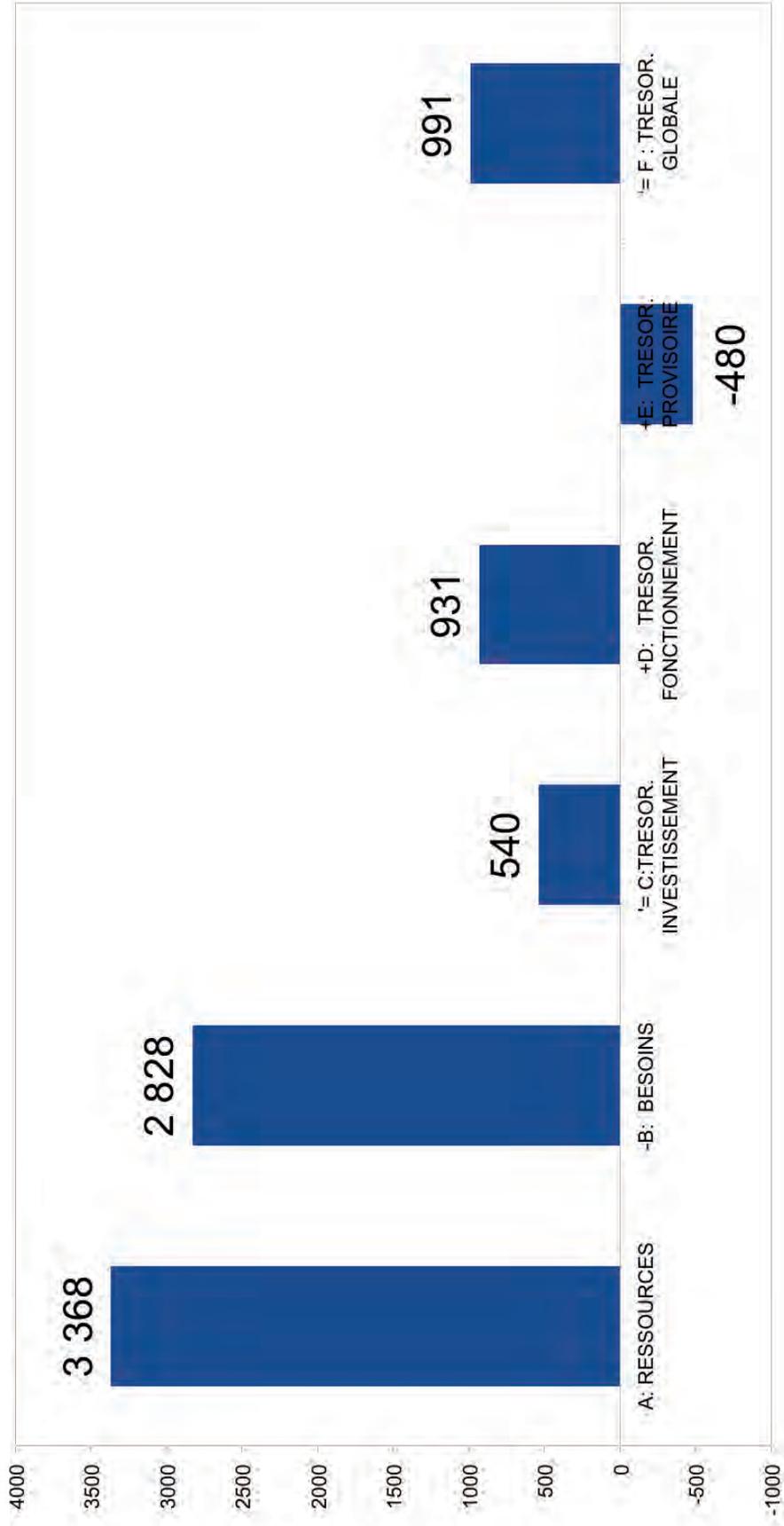
Postes	Fin 2013	Fin 2012	Commentaires
Immobilisations Nettes	22 287	23 219	Investissements réalisés inférieurs aux amortissements de l'exercice
Immobilisations Financières	383	295	Dont 100 K€ avance en compte courant pour la conchyline (EAC)
Stock	1 498	1 279	Augmentation nécessaire à la commercialisation de l'activité ostréicole (EAC)
Créances	8 569	9 491	Baisse conséquente (1 000 K€) des organismes payeurs, stabilité sur les créances sociales et fiscales tout comme les autres collectivités ou débiteurs divers
Trésorerie	5 597	4 606	Les ressources de trésorerie sont inférieures à nos besoins (voir graphique et commentaires détaillés en pages 78-79).

PASSIF ACSEA



Postes	Fin 2013	Fin 2012	Commentaires
Fonds propres de l'Association	14 505	14 365	RAS
Autres fonds associatifs et réserve de trésorerie	3 503	3 945	Baisse de (442) K€ dont : Provisions CP : (24) Provisions réglementées : 99 Diminution résultats : (453) Divers : (64)
Provisions et fonds dédiés	4 058	3 966	Dont principalement : retraite 182 et frais de gestion (74)
Emprunts	7 732	8 286	Diminution de 554 K€ liée aux remboursements. Pas de nouveaux emprunts.
Dettes	8 536	8 329	Variation de 207 K€ : Fournisseurs : (334) Charges personnelles : 577 Dettes sociales et fiscales : (15) Autres dettes : (21)

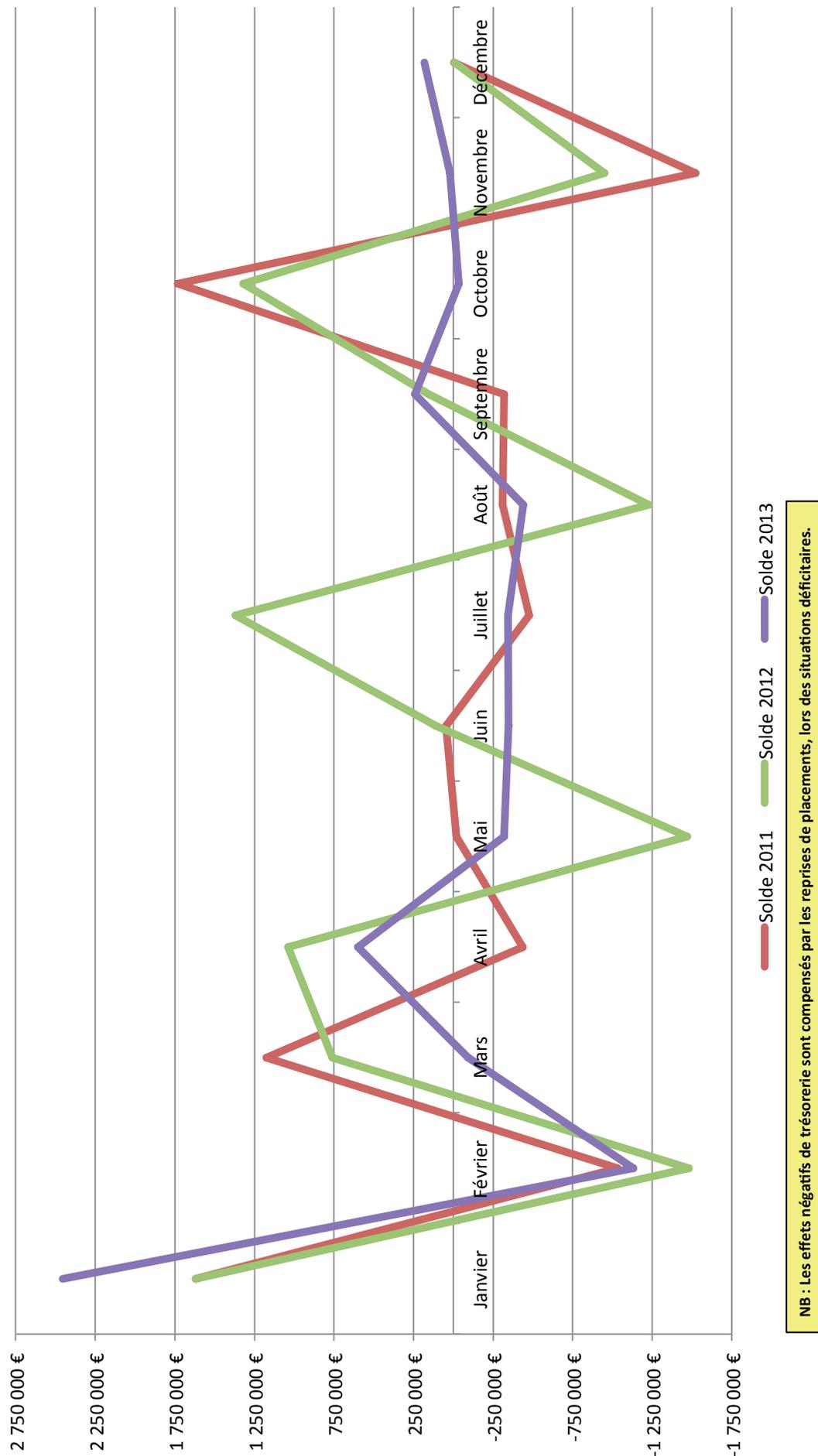
ACSEA
variation trésorerie en 2013



$$F = A - B + D + E$$

Origines	Fin 2013	Commentaires
A - Ressources	3 368	Provenant : - des dotations aux amortissements : 3 170 - des subventions acquises : 111 - Plus values : 109 - Divers : 209 - Résultats : (231)
B - Besoins	2 828	Constitués des : - Investissements : 2 153 - Remboursements : 553 - Immobilisations financières : 122
C - Variation trésorerie Investissements	540	Différence A - B
D - Trésorerie de fonctionnement	931	Dont : - Dettes d'exploitation : 228 - Variation de stock : (219) - Autres créances : 922
E - Variation trésorerie Provisoire	(480)	Dont : - Résultat sous contrôle : (541) - Résultats dédiés à couverture de charges : 106 - Dotation CP et réduction Temps de Travail : (45)
F = A-B+D+E	991	Conséquence de ce qui précède : trésorerie globale

Evolution du Solde de Trésorerie 2011 - 2013



NB : Les effets négatifs de trésorerie sont compensés par les reprises de placements, lors des situations déficitaires.

AFFECTATION RESULTAT ACSEA 2013 en milliers d'euros

	Résultat brut	Provisions retraite	AFFECTATION		REPORT à NOUVEAU après affectation
			Investissement	Réserve de compensation	
RESULTAT ASSOCIATIF & RETRAITEMENT	51				51
FORMATION	(264)				(264)
ACTIVITE PRODUCTION (EAC & ESAT)	(17)				(17)
AUTRES ACTIVITES POLE MEDIATION	(2)				(2)
RESULTAT ASSOCIATIF	(231)	0	0	0	(231)
INSERTION	(24)	(7)			(31)
PREVENTION	-86				(86)
INVESTIGATION	33	(33)			0
PROTECTION ENFANCE	(121)				(121)
CPOMM ARS/ACSEA	411	(200)		(211)	0
ADULTES HANDICAPES (ESAT social FOA)	(11)			(31)	(42)
SERVICE AU MAJEURS PROTEGES	186		(92)	(94)	-0
HEBERGEMENT URGENCE	(63)				(63)
PART ACSEA ds MAISON des ADOLESCENTS	34			(34)	0
DIRECTION GENERALE	6		(6)		0
RESULTAT SOUS CONTROLE de TIERS	365	(240)	(98)	(370)	(344)
TOTAL GENERAL	133	(240)	(98)	(370)	(575)
RESULTAT BILAN		(107)		(468)	(575)

Provisions et Affectations

Les résultats excédentaires des établissements sont répartis en :

- Affectation d'investissements 98 K□
- Charges d'exploitation 370 K□

Soit un total de 468 K□

III - Les rapports des Etablissements et Services

- Département Insertion Prévention	
- Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté (SAJD)	Page 5
- Service d'Action Préventive (SAP)	Page 13
- Le Trait d'Union	Page 23
- Service d'Investigations, de Médiation et d'Activités Pénales (SIMAP)	Page 30
- Département de Milieu Ouvert	
- A.E.M.O.	Page 45
- Services Educatifs en Milieu Ouvert	Page 53
- Département Foyers Educatifs	Page 61
- Institut de Démouville	
- S.P.M.O	Page 71
- Institut Camille Blaisot	
- SPFS	Page 79
- Centre de Guidance	Page 89
- Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique Champ Goubert	Page 101
- Institut Camille Blaisot (ICB)	Page 115
- Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique	
- Institut de Démouville	Page 125
- Institut Médico-PROfessionnel (IME - ITEP)	
- S.E.S.S.A.D	Page 133
- Institut Médico-Educatif. "L'Espoir"	Page 141
- Maison d'Accueil Spécialisé (MAS)	Page 151
- Foyer Occupationnel pour Adultes (FOA)	Page 157
- Département Emploi Personnes Handicapées et Insertion	
- Entreprise Adaptée Conchylicole	Page 165
- ESAT Hors les Murs	Page 171
- A.C.S.E.A. Formation	Page 181
- ATC	Page 189
- La Maison des Adolescents du Calvados	Page 197

La Prévention



www.acsea.fr

Département Insertion Prévention

Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté

S.A.J.D.
10 rue Frémentel -14000 CAEN

 02 31 82 56 00

 02 31 84 80 50

Directeur : **Arnaud MARCHAND**

Chef de Service : **Sylvie DIENG**

e-mail : directeur.dip@acsea.asso.fr

n° CNIL : 1503592

Année de création : 1972

AUTORISATION / HABILITATION / CONVENTION

Arrêté interministériel, en date du 4 Juillet 1972, et loi n° 86.17 du 6 Janvier 1986, autorisant la création du SAJD.

Arrêté d'autorisation du Conseil Général du 19 mai 2006.

POPULATION

Jeunes majeurs et jeunes adultes, âgés de 18 à 25 ans, garçons et filles en difficulté, particulièrement en rupture avec leur milieu naturel et désocialisés.

Jeunes détenus ou récemment libérés.

FINANCEMENT

Budget global de fonctionnement Conseil Général du Calvados.

OBJECTIFS

Prévention

Les jeunes adultes, qui nous interpellent présentent des difficultés passagères risquant de mettre en cause leur projet de vie. Le service aide la personne à dépasser ce moment de crise en maintenant l'autonomie acquise et en évitant les phénomènes de désocialisation et de marginalisation.

Réinsertion

Pour beaucoup d'autres jeunes adultes s'adressant au service, les difficultés sont anciennes, profondes et multiples. Leurs comportements trop problématiques les excluent des modes de prise en charge classiques et institutionnels.

ACTIONS

Le S.A.J.D. est un service de milieu ouvert. Il propose à tout jeune adulte majeur de 18 à 25 ans qui, de manière volontaire, le saisit d'une demande, un accompagnement global et un soutien à l'élaboration d'une réponse concrète. Cette démarche volontaire est un pré-requis impératif à la mise en oeuvre de l'accompagnement. Sans volonté manifeste d'entamer un cursus d'insertion sociale puis professionnelle, les projets des jeunes n'aboutissent pas.

La philosophie du service est celle de la porte ouverte à tous au service des objectifs de prévention et de réinsertion évoqués ci-dessus.

Notre première action est de ne pas «renchérir sur l'exclusion». Le service propose alors un accompagnement global et individualisé qui cherche à éviter le morcellement de la personne. Quels que soient le degré et la nature des difficultés présentées, il s'agit de mobiliser les capacités de chacun dans un souci de dynamisation. Cette action respecte le rythme de la personne et s'inscrit dans une durée plus ou moins longue permise par le service.

MOYENS

Le SAJD participe au projet individuel du jeune et propose des solutions temporaires substitutives grâce à ses équipements propres, ou en coopération avec les partenaires de l'agglomération caennaise.

Ces solutions se font par la prestation de divers services liés au logement, à l'emploi, l'accès aux dispositifs de secours financiers, le transport.

Dans l'action quotidienne, ils sont parfois déterminants pour permettre aux jeunes une stabilisation, l'établissement de points de repère.

Le Service met à la disposition des moyens.

Sont ainsi repérés :

- La domiciliation
- L'accès aux moyens de communication et d'information
- Petite consigne, garde meubles
- Mise à disposition d'une douche et une machine à laver le linge.

SECTEURS D'INTERVENTION

Les jeunes adultes sont très majoritairement originaires de l'agglomération caennaise. Environ 10 % sont originaires du Calvados sur l'ensemble des usagers du service.

Environ 20 % des nouveaux usagers chaque année sont originaires d'un autre département et 1 % sont des jeunes de passage.

L'action du SAJD s'inscrit chaque année davantage dans le cadre d'un large partenariat dans les différents domaines de l'accompagnement proposé aux jeunes se présentant au service : hébergement, logement, insertion professionnelle, santé, aides financières...

Ce partenariat constitue un des éléments essentiels garantissant la qualité du service rendu car il permet de prendre en compte la diversité des réponses à apporter.

La situation des jeunes 18-25 ans est, en effet, particulièrement difficile au regard de l'accès à l'emploi, aux ressources et donc au logement. Cette aggravation des conditions de vie, toujours plus prégnante, a conduit à la prise en compte dans notre secteur de la notion d'urgence sociale.

Notre travail de prévention et d'insertion nécessite, donc, dans un premier temps, la prise en charge de cette urgence sociale. Le fait de répondre aux besoins primaires tels que la subsistance et la mise à l'abri constitue une première étape nécessaire dans la mise en place d'un accompagnement éducatif.

Il s'agit bien de favoriser l'accès à des conditions de vie assurant la dignité de la personne, permettant sécurité et stabilité, préservant son intimité et déterminant son inscription dans une vie sociale. Pour cela, nous nous devons d'accompagner la personne dans la reconnaissance et le dépassement de ses difficultés personnelles, conséquences de son histoire singulière. Cela est essentiel pour mettre en place une dynamique d'insertion.

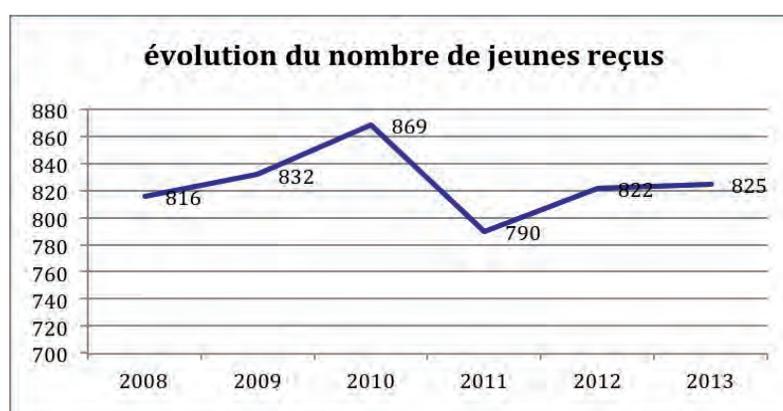
Cette dynamique nécessite une analyse, une prise de recul, une disponibilité de chacun. Cela n'est possible qu'en donnant aux usagers le temps d'évoluer, afin de leur permettre d'accéder à l'autonomie.

Activité 2013

La fréquentation du public est stable par rapport à l'année passée. Le nombre de jeunes venus au service est de **825**, comme en 2012. Le nombre de nouveaux usagers reçus est de **308** pour 2013.

Les conditions de vie actuelles de cette population 18-25 ans ne tendent pas à s'améliorer et la mise en place des conditions de l'autonomie reste compliquée. L'insertion professionnelle est d'autant plus difficile que le niveau de qualification des jeunes reçus au service est bas.

Ce qui nous paraît essentiel, c'est de poursuivre notre travail de prévention et d'éviter une trop grande désocialisation d'une partie de ces jeunes qui rencontrent des difficultés à se projeter dans l'avenir.



↳ Origine géographique



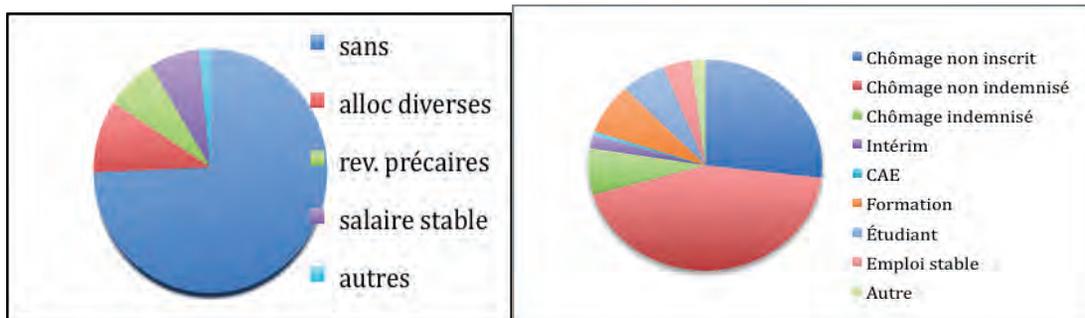
Le nombre de jeunes originaires de Caen et de l'agglomération caennaise est en augmentation. Ils représentent 71% des jeunes reçus. Le nombre de ceux venant du département est stable, soit 16%. Les jeunes viennent à Caen le plus souvent dans l'espoir de trouver plus facilement du travail. Le nombre de ceux en situation d'installation dans le département diminue : -8%. Cela concerne 12% des usagers. Les jeunes « de passage » constituent toujours une part peu importante de notre public, puisqu'ils représentent moins de 1%.

↳ **Age et sexe**



Le nombre d'hommes accueillis reste supérieur à celui des femmes, comme les années précédentes. Il correspond à 63% du public accueilli. La situation des hommes seuls est particulièrement difficile. La répartition des âges reste quasiment similaire à l'année passée, même si le nombre des 18-20 ans augmente légèrement chaque année. Nous avons quelques demandes de jeunes mineurs qui ont été réorientés vers les services compétents.

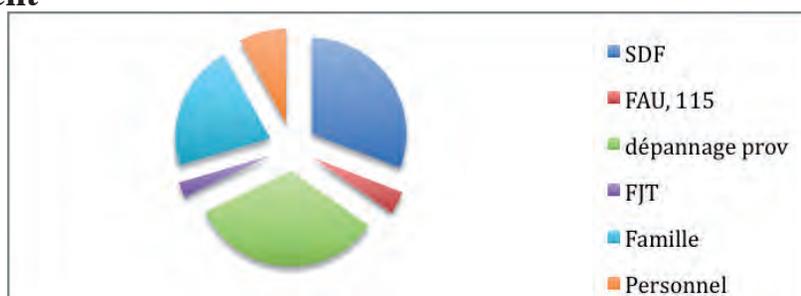
↳ **Situation socio-économique lors du premier entretien**



La situation socio-économique des jeunes à leur arrivée au service, que ce soit au regard de l'emploi, des ressources, du logement, reste, comme nous l'avons évoqué, toujours aussi précaire. 78% d'entre eux sont sans activité à leur arrivée. Ce nombre est constant par rapport à l'année précédente. 74% des jeunes n'ont aucune ressource quand ils viennent pour la première fois au SAJD. Ce chiffre augmente cette année : + 6%. Nous constatons, par ailleurs, une constante des revenus précaires, environ 17% des jeunes reçus au service. L'item « autre » concerne les jeunes qui ne peuvent accéder à l'emploi de droit commun. Ils représentent environ 2% du public.

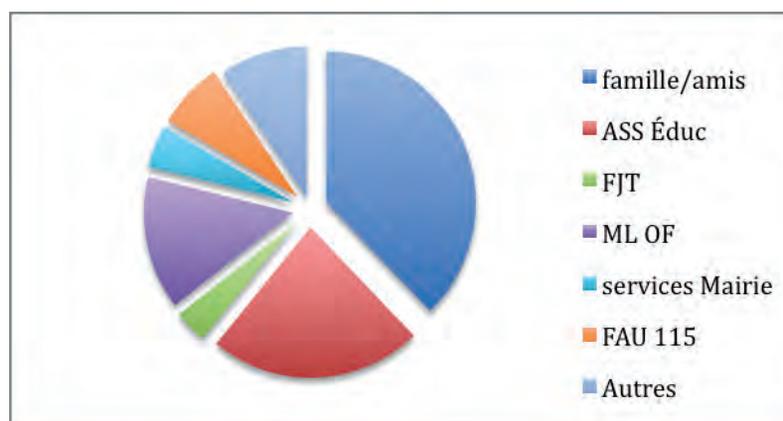
La mise en place d'une réponse concernant les besoins primaires est donc essentielle.

↳ **Le logement**



Le nombre de jeunes sans logement est en constante augmentation. La précarité du logement concerne 70% des personnes à leur arrivée au service : SDF, Foyer d'Accueil d'Urgence, 115, dépannages provisoires. Sans emploi et sans ressources, les jeunes n'ont pas accès au logement. Le nombre de jeunes encore dans leur famille est en augmentation : + 8%. Cela correspond à 21% des jeunes. Ceci semble être un indicateur de paupérisation des ménages.

↳ Orientation vers le service



62% des jeunes sont orientés vers le service par nos partenaires dans les différents domaines d'intervention : le logement, l'insertion, la formation, l'aide sociale...

Les autres jeunes sont orientés, voire accompagnés vers le service par des amis ou des parents. Ce dernier chiffre est en baisse par rapport à l'année 2012.

L'accompagnement du public

↳ Le traitement de l'urgence

La précarité de la population accompagnée par le Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté nous oblige depuis plusieurs années à consacrer de plus en plus de temps au traitement de l'urgence. La réponse aux besoins primaires est incontournable et constitue une étape dans le processus d'accompagnement. Il est, en effet, difficile d'envisager un travail éducatif quand la situation du jeune est trop précaire. Cela concerne tout d'abord la mise à l'abri des personnes SDF et la mise en place de moyens minimaux de subsistance par le biais, dans un premier temps des différents dispositifs d'aide : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes, Mission Protection de l'Enfance, Centre Communal d'Action Social, Associations caritatives.

Une fois ces premières réponses apportées, nous mettons en place un suivi éducatif visant à permettre l'accès à l'autonomie. Pour cela le service développe différents modes d'intervention, individuel et collectif, en s'appuyant sur divers outils.

↳ L'accompagnement psychologique

Nous constatons qu'un nombre important de jeunes reçus présente un état de souffrance psychologique, ce qui constitue un frein à l'insertion. Les relais, particulièrement pour les jeunes 21-25 ans, sont difficiles à trouver, en dehors de la psychiatrie. Ces difficultés d'ordre psychologique rendent souvent inefficace l'accompagnement éducatif et, si elles ne sont pas traitées, entraînent les jeunes dans une spirale de l'échec, lourde de conséquences. Un soutien psychologique a été mis en place depuis le 1^{er} octobre 2012, grâce à l'obtention d'un mi-temps de psychologue au service. En lien avec l'accompagnement éducatif ; il devrait permettre un réel travail de prévention, concourant à la stabilisation de ces jeunes, que ce soit au niveau personnel, social ou professionnel, préalable

incontournable à une insertion durable. Au cours de l'année 2013, 37 jeunes ont pu être suivis. Le bilan est positif puisque le taux de fréquentation est supérieur à 70%. Les jeunes orientés semblent donc adhérer pleinement à cette démarche. Le lien avec l'accompagnement éducatif est très intéressant et donne tout son sens à cette nouvelle action du service.

↳ **L'accompagnement par le logement**

L'action logement du SAJD est un outil très important d'accompagnement qui peut être utilisé à différents moments du parcours d'insertion déterminé avec un jeune adulte et suivant des modalités adaptées à sa situation personnelle. La difficulté d'accès au logement est actuellement un facteur d'exclusion déterminant pour le public accompagné par le SAJD. De plus, les apprentissages liés au comportement locatif ne sont pas acquis pour beaucoup d'entre eux.

Le dispositif de l'ALT permet aux jeunes d'expérimenter un logement personnel, alors que la modicité des ressources, leur irrégularité ne leur permettrait pas, dans le contexte présent, d'y accéder. Pourtant, l'accès au logement favorise la stabilité nécessaire à l'investissement dans des projets à moyen et à long terme. Ces logements ALT permettent, par exemple, à des jeunes en rupture familiale et sans ressources, de terminer leurs études. Ils peuvent également être utilisés pour permettre l'accès à l'emploi. Ces logements ALT constituent donc un excellent outil éducatif, permettant également de travailler les comportements locatifs.

98 personnes ont été hébergées par le service dans les logements sous convention ALT au cours de l'année, dont 30 jeunes en FJT. Ce nombre est en diminution importante car les sorties de l'ALT sont difficiles à mettre en œuvre.

Dans un parcours idéal, l'accès à un logement personnel se situe après avoir bénéficié de l'ALT. Durant cette période, des demandes auprès des offices H L M sont déposées. Un dossier auprès de la commission d'examen des situations, à laquelle sont éligibles les occupants des logements sous convention ALT gérés par le SAJD, est également constitué. 38,6% des jeunes logés par le service ont intégré un logement stable à la sortie de l'ALT.

↳ **L'accompagnement à l'accès au logement**

Malgré cet ensemble de dispositions, l'accès au logement personnel pour les jeunes adultes reste difficile. La pénurie de logement et surtout de petits logements, la précarité des revenus, l'incertitude sur la continuité de l'emploi, l'absence de garant... sont autant de freins à l'accès au logement. Toutes ces raisons sont majorées lorsque l'on s'adresse au secteur privé.

La constitution des dossiers d'aide pour le financement de l'entrée dans le logement auprès du FSL ne lève pas tous les obstacles de l'accès au logement.

Au cours de l'année 2013, 27 dossiers d'accès au logement ont été constitués auprès du FSL. L'accès au logement concerne encore majoritairement des entrées en FJT (66% des dossiers FSL), solution de logement la plus adaptée à la situation des jeunes accueillis et parfois seule possibilité pour ceux qui, en l'absence de garant, ne peuvent accéder au parc privé. L'accès au logement public ne représente qu'à peine 10% des dossiers.

↳ **L'accompagnement social lié au logement**

Le service a passé convention avec le FSL pour exercer au cours de l'année des mesures d'accompagnement social lié au logement auprès de famille accédant à un logement personnel ou logé dans le cadre conventionnel de l'Allocation Logement Temporaire.

Cette convention permet un accompagnement qui vise à favoriser l'appropriation des obligations, formalités, droits et devoirs, règles de bon voisinage qui s'imposent à tout occupant d'un logement. Elle permet également de mettre en relation les jeunes locataires avec les services sociaux, de santé, les associations implantées sur le quartier...

↳ **L'accès aux droits et l'insertion**

Les jeunes sont accompagnés dans la mise en place de leurs droits, dans les différents domaines de la vie autonome. Pour cela, nous nous appuyons sur un large partenariat. Par rapport à l'insertion professionnelle, nous travaillons en étroite collaboration avec la Mission locale. Tous les jeunes suivis au service y sont orientés, s'ils en relèvent. Nous avons vu, en effet, qu'un nombre important d'entre eux n'a pas d'activité à l'arrivée au service. L'accès à la formation professionnelle est une étape incontournable pour l'accès aux ressources, à la qualification et, à terme, à l'emploi. Le service assure donc le suivi social et éducatif du jeune dans son parcours d'insertion professionnelle. Des chantiers éducatifs ont été mis en place par le SAJD et la Mission Locale, en lien avec des structures d'intérim d'insertion. Nous avons également un partenariat avec une épicerie sociale qui embauche chaque année trois jeunes en CAE, et ce, depuis plus de dix ans. Ces deux actions permettent de travailler l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'absence de minima sociaux nous oblige également à solliciter tous les dispositifs d'aide pour permettre aux jeunes de subvenir à leurs besoins.

Nous intervenons également dans le cadre de la protection de l'Enfance élargie aux jeunes majeurs, et sommes, à ce titre, notamment amenés à travailler avec les familles.

↳ **L'accès aux soins**

En partenariat avec différents partenaires de droit commun ou avec des services spécialisés, notamment, ceux intervenant dans le cadre de l'extrême urgence. Ainsi, par exemple un partenariat va être mis en place avec la toute nouvelle Équipe Mobile de Psychiatrie.

↳ **L'accompagnement à la citoyenneté**

Le SAJD a créé et fait vivre, depuis maintenant une trentaine d'année, l'association « Les Pistes » qui constitue un outil de socialisation et d'accès à la citoyenneté, par le partage d'activités qu'elle permet, l'ouverture vers des domaines nouveaux, l'apprentissage d'une implication dans la vie associative. Ce travail d'accès à la citoyenneté est un complément très important à l'accompagnement éducatif. Ce mode d'intervention collectif constitue également un outil au service de l'accompagnement individuel.

Nous pouvons citer quelques exemples d'actions collectives permettant de travailler différents aspects dont le développement durable : l'atelier rénovation de meubles, destiné à apprendre aux jeunes à remettre en état un meuble d'occasion. Les meubles ainsi rénovés servent à meubler les logements ALT ou sont donnés à des jeunes ayant accès à un logement. Dans le même esprit, un atelier couture a été mis en place cette année. Une dizaine de jeunes ont également participé à des chantiers participatifs d'éco construction solidaire.

Là encore, un partenariat avec d'autres associations permet de mettre en place et de développer de type d'actions.

Perspective d'avenir

Un travail de réflexion et de mise en place d'un partenariat doit se poursuivre concernant les jeunes sortant d'établissement. En effet, le SAJD accueille régulièrement des jeunes posant une rupture avec leur institution. Ces jeunes, souvent fragiles, parfois avec une reconnaissance handicap, se retrouvent à la rue où nous pensons qu'ils encourent un danger. Leur souhait de « sortir » de la situation de handicap explique cette rupture. Il n'est pas aisé pour le service d'accompagner ces jeunes pour lesquels, le plus souvent, il est nécessaire de prévoir une orientation vers des structures adaptées.

Aussi, un groupe de travail s'est mis en place dans le cadre du Système Intégré d'Accueil et d'Orientation, auquel le service participe afin d'améliorer le partenariat entre les structures d'accueil de ces jeunes et les services du dispositif SIAO. Cela devrait permettre de mieux gérer les sorties d'établissement et d'éviter les situations d'errance dans lesquels certains jeunes s'inscrivent rapidement et dont il est difficile de les sortir.

Poursuivre la participation du service au dispositif SIAO et l'animation d'une commission « étude de situation préoccupante » qui doit permettre de trouver des réponses mieux adaptées pour des personnes en grande fragilité.

Poursuivre et élargir le partenariat dans les différents domaines de l'accompagnement afin de travailler à l'élaboration de réponses adaptées et innovantes, répondant aux évolutions sociétales.

Poursuivre la démarche d'évaluation interne débutée en 2009, notamment concernant l'amélioration de l'accueil du public, de l'évaluation de la demande et de la réponse apportée aux situations d'urgence sociale.



www.acsea.fr

Département Insertion Prévention Service d'Action Préventive

8, rue du Champ de Foire
14123 CORMELLES-le-ROYAL

☎ 02 31 34 30 31

📠 02 31 34 49 18

Directeur : **Arnaud MARCHAND**

e-mail : directeurdip@acsea.asso.fr

n° CNIL : 1503600

Année de création : 1961

AUTORISATION / HABILITATION / CONVENTION

Convention cadre avec le Conseil Général du Calvados donnant habilitation en date du 10 Juin 1998 (1ère convention le 6 Mai 1978), dans le cadre des dispositions de l'arrêté interministériel, du 4 Juillet 1972, et de la loi n° 86.17, du 6 Janvier 1986.

Convention avec les Municipalités :

- Convention tripartite CG14/Ville de Caen/ACSEA en date du 12 décembre 2012.
- Convention avec la ville de Lisieux, prolongé par un avenant du 5 Juillet 2007.

POPULATION

Les actions de Prévention Spécialisée s'inscrivent dans le champ général des activités de la Mission de Protection de l'Enfance. Elles sont dirigées en priorité vers les jeunes adolescents et adultes (13-25 ans) des quartiers urbains, en état de rupture avec le milieu ou en souffrance sociale.

FINANCEMENT

Budget global de fonctionnement du Conseil Général du Calvados et participation municipale.

OBJECTIFS

La Prévention Spécialisée est une action éducative de proximité intégrée au projet social départemental.

Elle s'adresse aux jeunes (13-25 ans) qui rencontrent des difficultés de différentes natures.

Elle est territorialisée dans les quartiers où se concentrent l'exclusion et la marginalisation.

La Prévention Spécialisée se décline sur deux axes :

«**Faire avec**» le jeune, son milieu, son groupe : c'est-à-dire mener des actions et des projets adaptés pour l'aider à construire ou à reconstruire une image positive de lui-même Cette relation de confiance a pour objectif de renverser les processus de marginalisation et d'exclusion.

«**Agir avec le milieu**» et les institutions pour la prise en charge par les dispositifs de droit commun des difficultés rencontrées. Agir avec des groupes pour favoriser l'émergence de projets collectifs et soutenir les initiatives des habitants.

PRINCIPES D'INTERVENTION

- L'action de la Prévention Spécialisée est globale, c'est-à-dire qu'elle :
 - s'effectue dans le cadre d'une commande publique territoriale ;
 - prend en compte la personnalité du jeune dans son environnement familial et social
- L'action de Prévention Spécialisée est souple : c'est une pratique éducative en recherche permanente d'adaptation aux réalités sociales des jeunes et des quartiers sensibles.
- L'action de Prévention Spécialisée s'effectue sur la base d'un projet d'intervention construit à partir des observations menées sur le terrain et des besoins repérés.

DÉMARCHE ÉDUCATIVE

- La relation repose sur le principe essentiel de **libre adhésion**.
- Elle se construit à partir de contacts et de rencontres privilégiant le lien **interpersonnel**.
- Cette relation sert d'appui à un travail éducatif qui se fera ultérieurement tant au niveau **individuel** que **collectif**.
- La démarche éducative se base sur une **relation de confiance** qui n'est pas conditionnée par un mandat ou par une inscription administrative.
- Conformément aux principes régissant la mission de Protection de l'Enfance, la **confidentialité** des échanges et des informations est formellement garantie.

LA PRATIQUE

Travail de rue et présence sociale

- La pratique fondamentale de la Prévention Spécialisée se caractérise par une démarche de présence sociale encore appelée **travail de rue**. Il s'agit d'aller *vers* les jeunes dans les lieux où ils se regroupent (au bas des immeubles, dans la rue, les centres commerciaux, les équipements socioculturels et sportifs), dans leurs moments de temps libre, en journée, en soirée ou en week-end, lors de fêtes ou d'évènements.
- L'accueil peut également s'effectuer dans un **local** situé au cœur du quartier, un choix qui dépend du contexte et du projet d'intervention sur le secteur.

Accompagnement éducatif et social

- La démarche s'articule autour du principe de *faire avec* : il s'agit d'associer le jeune à toutes les étapes de l'accompagnement pour travailler en permanence l'**autonomie** et l'**insertion sociale**.
- Les problématiques abordées sont de différentes natures : insertion professionnelle, justice, logement, difficultés familiales, problèmes administratifs, soutien psychologique, etc.
- Les équipes éducatives peuvent être sollicitées par des partenaires pour intervenir auprès de jeunes, sous réserve du respect de leur libre adhésion au projet d'accompagnement.

Travail en réseau

L'intervention de Prévention Spécialisée s'inscrit dans un esprit d'ouverture qui privilégie le rapprochement avec les **partenaires** sur le territoire. Elle apporte ainsi sa **contribution** à diverses initiatives (collectifs d'animation, accompagnement à la scolarité, groupes de parole, de réflexion, etc.) visant à améliorer les conditions de vie des jeunes et des habitants dans leur milieu.

Création et innovation

L'une des particularités de la Prévention Spécialisée est sa capacité à **soutenir** :

- des projets menés par ou avec les jeunes (séjours, chantiers éducatifs, ateliers d'expression...),
- des associations de quartier (groupes de jeunes, de femmes, d'habitants, réseaux d'échanges...),
- des projets de quartier (manifestations, animation et autres initiatives).

Du fait de sa connaissance du territoire, des publics et des acteurs, la Prévention Spécialisée peut être sollicitée par les collectivités territoriales en vue de réaliser des **études** et **diagnostics** partagés.

SECTEURS D'INTERVENTION

Caen : Chemin-Vert - Grâce-de-Dieu - Guérinière - Caen Nord Est (Pierre Heuzé, Jean Eudes)

Bayeux

Colombelles - Giberville - Mondeville

Lisieux

Le Service d'Action Préventive dispose également d'un bateau, le Sven, outil transversal à tous les secteurs, qui permet la découverte du milieu marin.

Activité 2013

↳ **Éléments majeurs de l'activité de l'année**

La Prévention Spécialisée est difficilement mesurable et n'est pas évidente à cerner. Pourtant, elle est particulièrement pertinente et sa relative discrétion en fait un outil très efficace pour les situations urbaines de refus des prises en charge institutionnelles et de refus du cadre contraint pour certains jeunes.

La Prévention Spécialisée travaille avec le jeune, dans et avec son milieu. Elle accompagne parfois très loin les situations et en vrai lien avec la famille. Elle se réfère à des principes forts desquels elle tire sa légitimité et son organisation : l'absence de mandat nominatif, la libre adhésion, l'anonymat, le partenariat.

Malgré les différences entre les secteurs d'intervention de nos sept équipes, nous repérons et travaillons, et c'est encore le cas cette année, sur les mêmes problématiques, à savoir :

- ✓ La santé et notamment les addictions
- ✓ La précarité
- ✓ La scolarité
- ✓ La justice et les problèmes attenants
- ✓ Le logement
- ✓ La relation familiale
- ✓ Le désir d'animation
- ✓ L'emploi
- ✓ La formation

Nous déployons nos divers outils et sollicitons nos partenaires pour travailler à toutes ces questions. Parmi les outils, les chantiers éducatifs permettent à ces jeunes, le temps d'un chantier ponctuel, de découvrir le monde du travail et ses réalités ou de se valoriser par le salaire et/ou le résultat du chantier : la réalisation d'un objectif.

L'année 2013 a été fortement marquée par la réalisation de diagnostics de territoires sur l'ensemble des sept territoires d'intervention. Ces diagnostics sont de véritables outils qui posent les réalités de nos secteurs à travers trois éléments qui se croisent :

- ✓ La vision du territoire ou de la ville par les partenaires du service (villes, acteurs, associations, circonscription d'action sociale...),
- ✓ L'analyse des données statistiques de la population (densité, typologie, revenu moyen...)
- ✓ L'interprétation de l'équipe intervenant sur le secteur.

Nous avons choisi de partir de ces diagnostics, en nous faisant accompagner d'un centre de ressource de la prévention spécialisée (APSN), pour poser les bases de notre évaluation interne en regardant aussi la réalité de nos territoires.

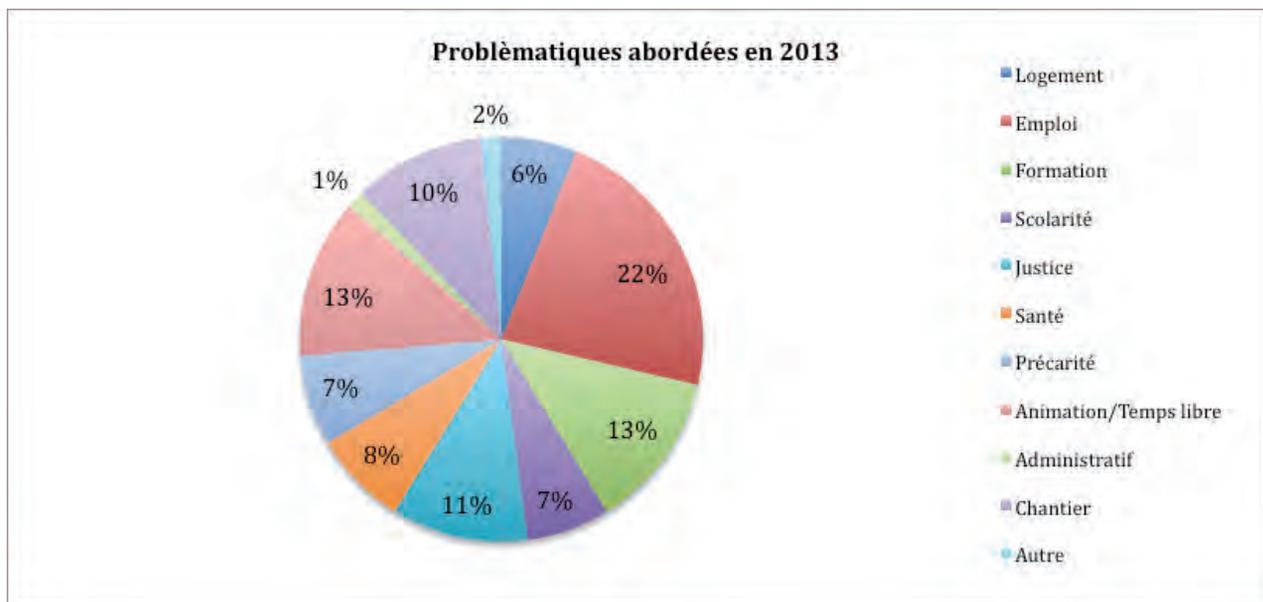
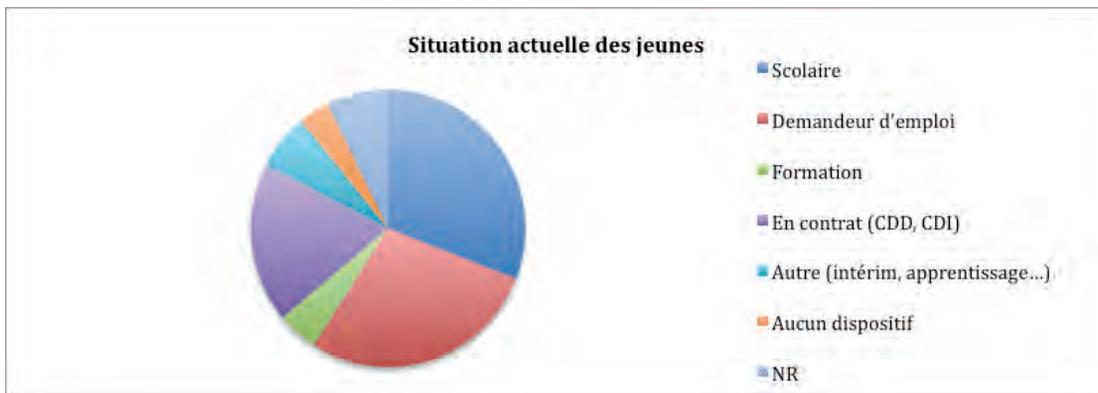
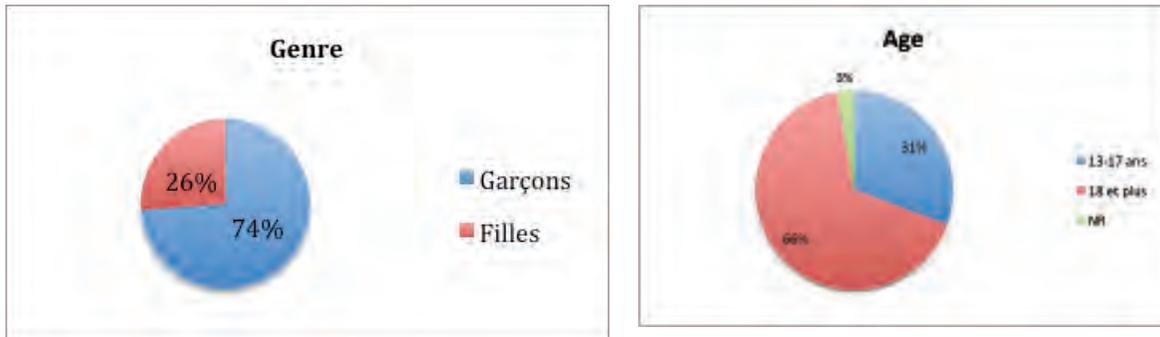
Mais, si ces diagnostics ont mobilisé les équipes à tous les niveaux, l'année 2013 a été aussi une année marquée ... par l'Afrique !

En effet, deux équipes ont pu, dans un cadre très différent, accompagner des jeunes vers un ailleurs assez improbable pour eux mais qui aura changé leur vision et leur vie à jamais. Dans les deux cas il s'agissait d'un séjour d'ouverture à des cultures, à des images, à des hommes ici et là-bas. Et même si les contextes ont différencié, nous avons vu les transformations, les craintes, les angoisses, la richesse de l'expérience et l'évolution des comportements...

Cette année également, en novembre, l'ensemble des éducateurs du service a participé au Forum National de la Prévention Spécialisée à Lyon, organisé par le CNLAPS (Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée), le réseau national des équipes de prévention spécialisée. Ce forum aurait dû se tenir à Rouen mais la réduction pour moitié des financements des acteurs en Seine Maritime en 2013 avait compromis leur engagement et leur investissement humain.

↳ **Activité des différents secteurs**

En 2013, 744 jeunes ont sollicité le service.



➤ **A Bayeux**, l'action sur le territoire a été largement marquée par la préparation, le financement, l'organisation et la réalisation d'un séjour au Burkina Faso. Le projet a pu se concrétiser cette année après 2 ans d'effort et d'engagement des jeunes et de l'équipe. Au final, un séjour fantastique et la rencontre d'une association de Conteurs qui les a accueilli à bras ouverts.

➤ **A Colombelles, Giberville, Mondeville (CGM)**, le projet de création, par le service, d'une salle d'expression artistique et sportive a enfin pu se mettre en place grâce au concours de la Mairie de Colombelles. Cette future salle accueillera des activités de boxe mais pas seulement. Sa réalisation se fait par le SAP qui en prendra la gestion pendant quelques années pour la transmettre aux acteurs du territoire.

➤ **A Caen - Chemin Vert**, l'équipe a rajeuni cette année son public grâce à une intervention ciblée sur le décrochage scolaire avec le collègue Jacquard.

Des regroupements importants de jeunes ont existé dans le territoire. L'équipe a su les capter grâce aux actions menées dans le cadre du dispositif « décrochage scolaire » et d'autres outils proposés et utilisés (les chantiers éducatifs, le travail de rue, la présence sociale les actions collectives...).

➤ **A Caen - Grace de Dieu**, l'équipe a travaillé à la mise en place d'actions collectives, liées essentiellement à l'animation et à l'accès à la culture, avec pour objectif plus général le développement et l'enrichissement personnel des jeunes. Les effets induits par ces expériences sont directement profitables aux jeunes concernés même s'ils restent difficilement mesurables.

- ✓ Développement et structuration de l'expression,
- ✓ Amélioration de la communication,
- ✓ Acquisition de repères...

➤ **A Caen – Guérinière**, l'année 2013 a été marquée par un projet d'ampleur, un chantier de coopération internationale aux multiples facettes dans le cadre du jumelage Caen/Thies :

- ✓ Préparation et réalisation d'un voyage au Sénégal (Thiès),
- ✓ Rapprochement des jeunes du quartier avec les services de la Ville de Caen,
- ✓ Construction de parcours individuels d'insertion,
- ✓ Accueil des homologues thiessois,
- ✓ Valorisation des potentialités des jeunes,
- ✓ Ouverture culturelle et théâtrale.

A Caen – Nord Est, l'équipe a mené plusieurs types d'actions :

- ✓ Des chantiers éducatifs, encadrés par un éducateur technique ou spécialisé, avec des jeunes sous contrat avec une association intermédiaire
- ✓ Une aide au permis de conduire sous forme de 36 heures de conduite accompagnée par des apprentis moniteurs d'auto-école du C.E.S.R.
- ✓ L'animation du Groupe « Ados », lieu de parole et d'échange entre professionnels intervenant au sein du quartier auprès d'adolescents.

Enfin, à **Lisieux** l'équipe a pu mettre en œuvre ses objectifs de l'année :

- ✓ Aménager le local de l'équipe dans le cadre d'une action éducative afin d'en faire un endroit agréable, repéré par les jeunes...
- ✓ Mettre en place des actions spécifiques avec l'éducation nationale notamment sur les risques liés aux réseaux sociaux.
- ✓ Accentuer les accompagnements auprès d'un public féminin fragilisé, en partenariat avec le Centre Socio Culturel CAF.
- ✓ Renforcer le partenariat local
- ✓ Renforcer le travail de rue

Analyse des problématiques des publics pris en charge et leurs évolutions

Le SAP intervient sur le terrain, dans les quartiers dits sensibles auprès des jeunes en difficulté âgés de 13 à 25 ans.

Les problématiques rencontrées sont sensiblement les mêmes sur l'ensemble des territoires bien qu'elles puissent être perçues différemment par les jeunes eux-mêmes.

Les plus jeunes, interpellent en groupe pour des animations, des envies, et vont ensuite accepter l'accompagnement individuel une fois la confiance acquise.

Les 18-25, qui représentent une grosse partie du public, interpellent directement et de manière plus individuelle sur leurs besoins.

Dans l'ensemble, les problématiques annoncées au départ «cachent» souvent d'autres besoins d'accompagnement «à découvrir» par les éducateurs.

L'ensemble de nos interventions portent sur :

- ✓ L'animation et le souhait des jeunes de sortir de l'oisiveté. L'animation un outil important qui permet de créer le lien avec eux avant un accompagnement plus conséquent. Ces animations peuvent se faire notamment sur les périodes de congés auprès des plus jeunes. Elles mettent en évidence parfois les problèmes d'inactivité physique et ce que cela engendre (fatigue importante, démotivation rapide...).
- ✓ L'insertion professionnelle, pour les plus âgés. On y traitera de l'accès à l'emploi par les chantiers éducatifs entre autre et l'accès à la formation quand la scolarité des jeunes n'a «pas été investie» avec des problématiques de ruptures scolaires fortes.
- ✓ La santé et l'accès à la prévention (addictions diverses, contraception...) ou aux soins.
- ✓ La justice quand les jeunes nous sollicitent pour être auprès d'eux lors de jugements ou dans le cadre d'un travail de prévention sur les droits ou la règle quand les familles sont défaillantes sur ces points.
- ✓ La famille et la relation familiale en générale. On y retrouvera l'ensemble des difficultés recensées dans le travail social. Le SAP est parfois le seul service qui réussi à avoir un effet sur la famille grâce au fait qu'il n'est pas titulaire d'un mandat d'intervention auprès d'elle.
- ✓ La prévention du décrochage scolaire. C'est une thématique que nous développons avec les collègues pour accompagner les jeunes «décrocheurs» que les collègues repèrent.
- ✓ L'accès au logement indépendant est également un axe de travail pour les plus âgés. Il est naturellement lié au «besoin liberté» ou d'émancipation familiale mais se heurte à la réalité de l'autonomie financière.

Dans l'ensemble, les problématiques sont récurrentes et transversales. Elles restent les mêmes depuis le départ.

Le SAP ne peut malgré tout en avoir une lecture statistique précise car les données mesurées ne le sont pas de la même manière sur l'ensemble des secteurs d'intervention.

Analyse qualitative des modes de prise en charge au regard des objectifs

Le SAP tente de répondre à l'ensemble des problématiques repérées avec plus ou moins d'aisance et de facilité suivant les territoires et les partenariats engagés.

Afin de répondre à ses missions le SAP construit son intervention grâce à un panel important d'outils.

↳ **Le travail de rue**

Les éducateurs disposent de nombreuses «variables» pour effectuer ce type d'intervention.

Elles leur permettent de s'ajuster à la particularité du territoire sur lequel ils exercent leur mission :

✓ **Les lieux**

Les espaces non institutionnels constituent les itinéraires des éducateurs de Prévention Spécialisée. La rue, les squares, les porches d'immeubles, les cages d'escaliers, mais aussi les espaces commerciaux ou publics, les cafés, les équipements socioculturels qui disposent d'un lieu d'accueil ouvert...

✓ **Les moments**

Il s'agit de tendre vers une présence fréquente et régulière, aux moments où les jeunes ont l'habitude de s'y réunir quels que soient le jour et l'heure.

✓ **Les attitudes**

Travailler dans la rue c'est être là, disponible pour écouter, observer sans insistance et avec discrétion. Sans intention autre que d'aller à la rencontre. Il convient d'arriver à faire partie du paysage et avoir intégré les codes, les rituels autour desquels s'organise la vie des jeunes sur le quartier.

↳ **Le local de prévention**

Inscrit au cœur du quartier c'est un lieu ouvert aux jeunes qui peuvent parfois entretenir des relations difficiles avec les institutions. Il ne doit pas devenir lui même une institution mais un lieu ressource où se construisent les projets. Nous nous efforçons à faire en sorte que les jeunes y soient acteurs, qu'ils s'y sentent bien tout en rappelant qu'ils ne peuvent pas y faire n'importe quoi.

↳ **L'accompagnement éducatif**

Comment redonner confiance malgré les épreuves ?

Comment aider ces jeunes à se projeter dans le temps et à rompre avec les conduites délictuelles ?

Comment favoriser leur insertion sociale ?

Les jeunes n'établissent pas forcément de liens de causalité entre leur histoire et la souffrance qu'ils ressentent. Ils éprouvent des difficultés à se départir d'un fonctionnement dans l'immédiat, à se projeter dans le temps. Ils peuvent avoir du mal à se comprendre eux-mêmes et face aux autres. Ils ont une estime d'eux parfois très dévalorisée ou au contraire survalorisée (je suis hyper sportif !!!).

La création d'une relation de confiance constitue un préalable à la formulation par le jeune, ou un groupe de jeunes, d'une demande d'aide auprès de l'éducateur.

↳ **Les champs d'intervention du SAP sur les territoires**

✓ **Les loisirs**

Les " sorties ", camps de plus ou moins longue durée, soirées dans le but de développer les capacités d'organisation, d'initiatives. La question des loisirs ne vient pas en " doublon " avec l'existant, elle apporte une réponse à un sentiment d'isolement, d'exclusion devant la pratique d'un loisir ou d'un sport. Ces initiatives sont des espaces propices à l'émergence d'un vécu commun.

Des actions ont été mises en place avec le Cargö à Caen sur l'accès aux spectacle et la rencontre (voire l'interview) des artistes dans le cadre d'actions partenariales. Nous avons aussi pu négocier des accès à des studios d'enregistrement pour des groupes de jeunes à tarif préférentiel.

Sur le plan sportif, le SAP a développé, grâce à un éducateur ayant son brevet d'état d'éducateur sportif en boxe, une action autour de la boxe anglaise et le renforcement musculaire. Nous avons même été coorganisateur d'un gala de boxe en 2013.

✓ ***La justice***

Mise en relation avec un avocat, préparation de la défense avant un jugement, explicitation d'un papier du tribunal, mise en relation entre l'établissement pénitentiaire et la famille d'un jeune détenu, visite durant l'incarcération... sont autant de points mis en œuvre suivant les besoins.

✓ ***Les problèmes administratifs***

Comment s'inscrire à Pôle Emploi, obtenir une quittance de loyer, répondre à une injonction d'huissier... débroussailler des papiers relatifs à la situation familiale (filiation, reconnaissance de paternité, séparation, divorce, conflits conjugaux...), identification des interlocuteurs possibles (avocats, associations...)

✓ ***L'emploi et la formation***

Mise en relation ou orientation vers les lieux d'accueil en matière d'insertion professionnelle. Accompagnement auprès d'un organisme de formation, à la Mission Locale, ou Pole Emploi, mise en place de chantiers éducatifs, insertion par les clauses d'insertion dans les marchés publics...

En 2013 le SAP a signé une convention de partenariat avec l'association intermédiaire DEFI pour mettre en place des chantiers éducatifs.

✓ ***Le logement***

Aide à la constitution d'un dossier de demande...

Accompagnement dans l'autonomisation financière pour accéder au logement.

✓ ***La santé***

Incitation aux soins, travail en réseau avec le corps médical, la Maison des addictions, prévention SIDA, MST, conduites addictives, contraception...

✓ ***La scolarité***

Mise en place d'ateliers de soutien scolaire, aide à l'orientation, mise en relation avec des établissements scolaires, collaboration avec les collèges sur la problématique de la recherche de stages de 3^{ème} ou du décrochage...

Réflexions en cours, développement et orientations

La Prévention Spécialisée par nature est en perpétuelle réflexion sur les orientations à donner à son intervention.

↳ **Le public**

En 2013, l'évaluation interne qui a été menée plus précisément sur deux territoires a mis en avant que notre intervention pouvait se faire sur une population de plus de 25 ans pour des raisons tout à fait légitimes ou plus complexes parmi lesquelles :

- ✓ L'intérêt pour le jeune adulte de concrétiser et finaliser un projet auquel il a participé quelques temps (par exemple le séjour au Burkina Faso à Bayeux)
- ✓ L'intérêt pour le service de continuer à travailler avec le "grand" pour approcher le "petit" d'une fratrie difficile (idem pour le grand cousin)
- ✓ La difficulté de mettre un terme à une relation de confiance bâtie sur la durée

Depuis cette mise en perspective nous travaillons à limiter notre intervention auprès des plus âgés (les plus de 25 ans notamment) sauf à ce qu'elle s'inscrive dans une stratégie d'équipe ou partenariale car notre méthode permet aussi à nos partenaires de comprendre les familles parfois ou de les approcher.

Depuis plusieurs années on note un gros travail de rapprochement avec les collègues qui nous sollicitent et que nous sollicitons également pour des actions de prévention.

Ces différentes actions dont les objectifs peuvent être de présenter les dangers d'internet et des réseaux sociaux ou d'échanger sur la mixité et l'égalité homme-femme, agir sur les décrocheurs scolaires (...) nous ont permis de rajeunir nos publics puisque nous intervenons auprès de classe de 4^{ème} - 3^{ème} soit des 13-16 ans.

↳ **Les territoires et le redéploiement des équipes sur Caen**

Dans le cadre de la collaboration avec la ville de Caen et le Conseil Général le SAP va redéployer son intervention pour pouvoir approcher deux nouveaux territoires : La Folie Couvrechef et le Calvaire Saint Pierre.

Ce redéploiement qui ne pourra se faire qu'à moyens constants nous interroge sur notre intervention et nous engage à une réflexion globale de notre organisation pour ne pas faire moins mais peut-être différemment sans perdre le sens de notre action.

Ceci s'inscrit de fait et impactera l'évolution des pratiques et la réactualisation du Projet de Service.

↳ **La salle d'expression artistique et sportive de Colombelles : un exemple de développement social local**

D'une passion d'un éducateur au départ, le SAP a déployé beaucoup d'énergie pour mettre en place une action autour de la boxe et concrétisera enfin un travail de fond avec le territoire de CGM en 2014 : l'ouverture d'une salle d'expression artistique et sportive.

Cette salle, dont le SAP va porter la création a pour objectif d'accueillir les jeunes des 3 communes formant le «plateau» de Colombelles, Giberville et Mondeville. Situé au centre de ce plateau elle permettra de mettre en place des entraînements de boxe anglaise (avec le SAP) et s'ouvrira aussi à d'autres acteurs comme un club de boxe thaïlandaise, des collectifs d'artistes...

L'essentiel dans ce projet est d'en faire un lieu d'échange, salle d'expression pour les jeunes et les habitants du quartier que nous souhaitons associer pleinement jusqu'à leur en confier la gestion dans quelques années

↳ **Les échanges transnationaux**

L'année «africaine» nous a ouvert les yeux, des portes et relancé les idées.

En 2014, une opportunité avec le Conseil Général nous permet de financer la venue des conteurs burkinabés qui nous avaient accueillis. Cette relation avec eux s'enrichit et nous souhaitons pouvoir continuer à les solliciter et travailler avec eux : ici ou là-bas, en réel ou par le biais d'internet. Aussi, et pour maintenir le lien, le service a offert un ordinateur aux conteurs. Une belle relation s'est créée. Elle se renforcera avec leur venue au printemps 2014. Et pourquoi pas une suite en 2015 ?

↳ **L'inscription dans les réseaux et notamment le CNLAPS**

Le SAP est investi depuis de nombreuses années dans le réseau principal des acteurs de la Prévention Spécialisée.

En 2014, nous nous inscrivons sur le groupe inter-régional du Grand Ouest tant au niveau des Chef de Service que des Directeurs. Le SAP aura notamment en charge l'animation des questions autour des chantiers éducatifs et de l'insertion par l'activité économique en général.



www.acsea.fr

Département Insertion Prévention Trait d'Union

33 rue Valleuil - 14120 MONDEVILLE

☎ 02 31 84 48 93

📠 02 31 34 49 18

Directeur : **Arnaud MARCHAND**

Chef de Service : **Pascal BERTOLINI**

e-mail : directeur.sap@acsea.asso.fr

N° CNIL :

Intégration : Service «Le Trait d'Union» : 2010

AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation de fonctionner par la Direction Départementale de l'Action Sociale en 1997 équipe Maraude et hébergement d'urgence Plan Hivernal.

Autorisation de fonctionner par la Direction Départementale de l'Action Sociale en 2007 hébergement d'urgence permanent.

POPULATION

Toute la population âgée de plus de 18 ans se trouvant en situation d'exclusion et sans abri.

FINANCEMENT

Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Conseil Général du Calvados (Direction de l'Insertion et du logement).

OBJECTIFS

Le service Trait d'Union s'occupe des personnes sans abri qui se retrouvent ainsi dans la rue. Intervenant dans le cadre d'un dispositif d'urgence (de type Samu Social), il assure quatre missions indissociables et indispensables au service des personnes en très grande difficulté.

Le lien social et l'orientation :

Mettre ou remettre les personnes en relation avec les services, selon les besoins (social, médical, administratif, judiciaire). Pour cela, le service Trait d'Union rencontre les personnes sur leurs lieux de vie (essentiellement la rue) afin de rétablir du lien social.

L'accompagnement social :

Accompagner physiquement, en urgence, les personnes vers les dispositifs existants (hébergement, santé...).

L'alerte, l'évaluation et l'intervention :

Assurer une présence quotidienne et soutenue dans la rue pour détecter toute situation de personnes en très grande difficulté, voire en danger.

Intervenir en lien avec les services d'urgence (115, 15 et 17) ainsi que les associations aux particuliers.

L'hébergement d'extrême urgence :

Assurer une mission d'hébergement toute l'année dédiée aux personnes les plus fragiles qui ne peuvent pas intégrer des structures d'accueil et d'insertion.

Assurer dans le cadre du plan d'accueil d'urgence hivernal, l'hébergement des personnes se trouvant sans solution.

ACTIONS

Le service Trait d'Union intervient dans deux directions:

- Une action de Maraude qui va vers les personnes, évalue leur situation, propose un hébergement et organise les liens avec les services pour rétablir du lien social et de l'accompagnement. L'équipe de la Maraude intervient tous les jours de 17H à 23H et assure une astreinte 24H/24.
- Une action d'accueil incluant l'hébergement et des accompagnements vers les services sociaux ou de soin, pour garantir la continuité du suivi des personnes.

L'hébergement est organisé toute l'année pour la partie hébergement des « grands exclus » (18 places). Pour l'hébergement du plan hivernal, la structure d'accueil Trait d'Union augmente sa capacité du 1er Novembre au 31 Mars (42 places).

Le service Trait d'Union fonctionne 365 jours par an et assure une présence 24h/24 pendant la période hivernale.

MOYENS

Le service Trait d'Union est organisé autour de deux équipes :

- une équipe d'intervenants sociaux pour la Maraude composée de travailleurs sociaux (Assistants de service social, Educateurs Spécialisés, Moniteurs Educateurs)
- une équipe de veilleurs assurant l'encadrement de l'hébergement et la vie quotidienne sur le centre d'accueil.

Un Chef de Service éducatif qui coordonne l'action des professionnels du service et organise le fonctionnement de la structure.

SECTEUR D'INTERVENTION

Le service Trait d'Union intervient sur l'ensemble du Département du Calvados dans le cadre de la veille sociale. Il se coordonne avec le 115, service géré par l'Association des Amis des Jean Bosco, qui assure également l'animation de la veille sociale du Calvados.

Activité 2013

Le service Trait d'Union intervient dans le cadre du dispositif de l'Urgence Sociale, «Veille Sociale du Calvados».

Trait d'Union est à ce jour composé de :

- Une équipe d'Hébergement : treize chauffeurs-veilleurs (neuf en CDI et quatre en CDD) intervenant sur la structure d'hébergement «La Charité», plus six remplaçants.
- Une équipe de Maraude : cinq intervenants sociaux de rue et un remplaçant pour la Maraude et le suivi social
- Une secrétaire comptable,
- Un chef de service,

🔗 **Éléments marquants de l'activité de l'année**

L'année 2013 constitue un tournant important pour le trait d'Union dans son ensemble : par son installation et sa stabilisation dans un nouveau lieu, par la nécessaire mise en œuvre d'une démarche de professionnalisation de l'hébergement voué à accueillir une soixantaine de personnes toute l'année.

L'année 2013 a aussi été marquée dès janvier par le départ pour graves raisons de santé de son Chef de Service, Pascal Bertolini, et l'arrivée de Mme Sandrine Elie, salariée mise à disposition par nos partenaires de l'AAJB, pour le remplacer « au pied levé ». A ce jour, M. Bertolini n'ayant pu reprendre son poste, Mme Elie a été officiellement nommée au poste de Chef de Service au 1^{er} mars 2014.

Lors de la période hivernale 2012-2013, l'équipe d'Hébergement s'est étoffée en moyens supplémentaires (soit quatre chauffeurs-veilleurs pour la période de cinq mois allant de novembre à mars) pour assurer les missions confiées par la DDCS en terme d'hébergement. Ils ont ensuite été prolongés pour la mise en place d'un hébergement durable pour 64 personnes.

Pour rappel, Trait d'Union a intégré les locaux de la Charité en septembre 2012, en partenariat avec l'Association ALTHEA qui occupait déjà le bâtiment.

Un changement législatif début 2013 a mis fin à la gestion de l'hébergement d'urgence sur des périodes de référence au profit d'un accueil annualisé plus important et des renforcements possibles en fonction des chutes de températures l'hiver. Les plans hivernaux avec augmentation du nombre d'hébergements du 1^{er} novembre au 31 mars et fermeture de lits d'avril à octobre ont donc ainsi pris fin.

L'équipe d'Hébergement a donc accueilli durant l'année 2013 des personnes :

- Sollicitant le 115,
- Mises à l'abri par l'équipe de la Maraude
- Demandeuses d'asile dans le cadre d'un AUDA (Accueil d'Urgence de Demandeurs d'Asile) géré administrativement par l'association ALTHEA mais pris en charge par notre équipe le soir et la nuit.

🔗 **Activité des deux secteurs de Trait d'Union**

➤ **Bilan hébergement 2013**

Nbre de nuitée Accueil d'Urgence	Nbre de nuitées Accueil AUDA	TOTAL	Maximum possible	Pourcentage d'occupation
15 387	5 229	20 616	22 880	90 %

	Nbre d'hommes différents accueillis	Nbre de femmes différentes accueillis	Nbre de personnes différentes accueillis
Moyenne sur l'année	184	28	211

Hommes	Femmes	Total	
985	173	1 158	Personnes différentes en 2013
36	37	36,5	Moyenne d'âge
149	33	182	Personnes de moins de 25 ans.

L'ensemble de l'hébergement géré par le Département Insertion Prévention par le biais du Trait d'Union a enregistré pour l'année **20.616** nuitées pour un taux d'occupation de **90.00%**.

Malgré les différentes possibilités d'hébergement présentes sur l'Agglomération Caennaise (la Cotonnière, le Cap Horn), il existe un certain nombre de personnes extrêmement marginalisées, clochardisées, et/ou socialement fragilisées qui n'ont pu être parfois accueillies sur la structure d'urgence la Charité.

➤ **Bilan Maraude 2013**

L'équipe de la maraude assure plusieurs missions indissociables et indispensables au service des personnes sans domicile fixe et/ou en très grande difficulté :

- ✓ Une mission concernant le lien social et l'orientation,
- ✓ Une mission d'accompagnement,
- ✓ Une mission d'alerte, d'évaluation et d'intervention,
- ✓ Une mission de mise à l'abri des plus démunis sur l'ensemble des structures d'hébergement d'urgence.

Malheureusement, le recueil d'information actuel de travail de maraude ne permet pas de mettre en avant des statistiques fiables et précises. Si auparavant, nous présentions des données, il nous est apparu que la diversité des modes de recueil était telle que nous ne pouvions trouver des justifications à des écarts importants.

Un travail sur ce recueil de données et leur valorisation est en cours. 2014 devrait nous permettre de remettre à plat nos statistiques pour produire des données plus fiables.

Analyse des problématique des publics pris en charge et leurs évolutions

Cinq grandes problématiques sont rencontrées et prises en compte par l'équipe de Trait d'Union dans son ensemble (maraude et hébergement) :

- **L'alcool** : Il s'agit de personnes souffrant d'alcoolisation quotidienne, souvent massive et ne permettant pas l'émergence d'un projet social sans un accès aux soins préalable.
- **La psychiatrie** : Ce sont des personnes connues des services de psychiatrie pour des pathologies avérées et/ou des troubles du comportement ayant nécessité une prise en charge dans un service de psychiatrie (à notre connaissance).

- **La prise de traitement** : Il s'agit d'une prise de traitement inadaptée, surdosage notamment et/ou sans avis médical.
- **Hygiène dégradée** : Il s'agit de personnes ayant de grandes difficultés à «gérer» leur hygiène corporelle. Cela reflète une perte évidente d'estime de soi et une image fortement dégradée. Entrent dans cette catégorie les personnes ne faisant pas de toilette, de douche même en cas «d'accident» (incontinence). Cela nécessite une stimulation et pour certains une aide, pour qu'ils accèdent à l'hygiène de «base».
- **Troubles du comportement** : Par ce terme nous entendons les troubles du comportement engendrant une difficulté majeure dans la relation aux autres, la vie en collectivité (en société) en majorité par des comportements violents ou des refus récurrents des règles inhérentes à la collectivité.

En 2013, aux problématiques des sans-abris que nous avons l'habitude de côtoyer se sont ajoutées les problématiques très importantes des demandeurs d'asile présents sur Caen. Jusqu'alors hébergés à l'hôtel par la DDCS via le 115, nombre de demandeurs d'asile (parfois touchés d'une obligation à quitter le territoire français) ont du rendre leur logement et se sont retrouvés dans la rue.

Fin mai 2013, des familles avec enfants ont été expulsées mobilisant l'équipe de Maraude au delà de sa compétence. Par dignité humaine voire dans le cadre d'une nécessaire protection de l'enfance ils ont eu à trouver des solutions temporaires pour éviter de laisser des enfants à la rue.

La dégradation des problématiques globales de l'urgence sociale (manque de moyens, cadre incertain, difficultés d'organisation) a engendré au Trait d'Union des phénomènes importants de violence auxquels les équipes ont dû faire face.

La professionnalisation des acteurs passe aussi par l'organisation, la formation, la confiance et la pratique collective. Tous ces éléments se sont confrontés les uns aux autres cette année où le cadre législatif, le lieu d'hébergement, le chef de service et le directeur changeaient

Analyse qualitative des modes de prise en charge

↳ **L'intervention sociale auprès des personnes rencontrées**

Les mineurs sont systématiquement signalés aux services de Police, accompagnés vers ceux-ci pour relation avec la Protection de l'Enfance (Direction Enfance Famille) du Conseil Général. Il s'agit principalement de mineurs en fugue des structures d'accueil mais aussi quelques étrangers pour certains accompagnés de leurs parents.

Nous constatons de véritables difficultés pour la prise en charge des mineurs issus de la population étrangère. Le protocole est assez compliqué et peu lisible.

Le nombre de jeunes entre 18 et 25 ans rencontrés ou hébergés est stable. Ces jeunes sollicitent moins le 115 ayant pour certains des solutions alternatives (familles, amis squats).

Dans la très grande majorité, ils connaissent bien les services ou associations pouvant être sollicités (SAJD, Associations caritatives). Cette population a tendance à se marginaliser, préférant le système collectif des squats à l'accueil en structure d'hébergement. L'importance de la Maraude pour aller au devant de ces personnes n'en est que renforcée. Nous avons travaillé cette année à pouvoir redonner du temps de maraude en retravaillant l'accueil direct dans les structures d'hébergement évitant ainsi le rôle de «taxi social», particulièrement chronophage que nous pouvions avoir.

La majorité des jeunes rencontrés, du fait de leurs problématiques diverses, n'est pas sans poser de réels problèmes. Nous avons remarqué que certains étaient en rupture avec les services sociaux et n'avaient pas de projet défini à court terme. Leur comportement (refus des règles, délinquance, addictions diverses, violence...) est difficile à gérer en structure d'accueil.

Les problématiques des 25/35 ans sont diverses, mais celles d'ordre médical ou psychiatrique demeurent importantes voire s'amplifient ce qui présente un risque nouveau à prendre en compte sur l'hébergement notamment (agressions entre hébergés ou contre le personnel).

Parmi les 36/50 ans, une proportion importante de ces usagers est sous un régime de sauvegarde (tutelle, curatelle) et nous avons mis en place des passerelles nouvelles pour certaines situations.

Chez les plus de 50 ans, l'association de l'âge et des problématiques lourdes, rend ceux-ci fragiles et vulnérables. Ils font l'objet d'une attention soutenue sur leur lieu de vie, ce sont en majorité des bénéficiaires du RSA ou de l'AAH. Certains sont également bénéficiaires du minimum vieillesse, ayant largement dépassé l'âge légal de la retraite. Se pose pour ces derniers la question de structures pouvant les accueillir.

Nous avons mis en place en 2013, pour une personne hébergée régulièrement sur la structure car ayant perdu son logement, un temps d'«aide à domicile» à laquelle il avait le droit. Une personne d'une structure habilitée vient donc l'aider dans ses démarches quotidiennes (lavage des vêtements, rangement de papiers...) directement sur notre site. C'est un début...

↳ **La mission générale**

Le «Trait d'Union» porte le nom de sa mission essentielle : Faire le lien.

Cela nécessite la connaissance du réseau de veille sociale mais aussi des services d'urgence en terme de fonctionnement et de missions particulières. Le but étant d'apporter les réponses les plus adaptées à une population en grande vulnérabilité, mais aussi d'utiliser et «d'actionner les mécanismes» nécessaires au bénéfice de la personne... et ce dans sa globalité et sa complexité.

Le «Trait d'Union» travaille en réseau avec une multitude de partenaires :

- La Préfecture et la DDCS du Calvados dans le cadre du pilotage de la veille sociale, la mise en place de mesures d'urgence (plan hivernal mais aussi "canicule", situations particulières,...) ;
- Le 115, standard de l'urgence sociale, avec qui nous sommes en relation quotidienne ;
- Les services sociaux : CAO, BOUSSOLE, SAAS, FTDA, SAJD, CMS...
- Les structures et dispositif d'hébergement et/ou d'accueil
- Les services médicaux : Centre 15, DATU, PASS, CHU, CHS, médecins généralistes...
- Les services d'urgence et de police : notamment le 17, 18, Police municipale...
- Les associations caritatives : CRF, Secours populaire, secours catholique...

Le "Trait d'Union" est un service d'urgence sociale. Il est au service des personnes les plus fragiles et les plus vulnérables. Il est aussi confronté aux problématiques complexes (parfois inextricables) d'une population en perte de repères, parfois même d'envie. Il crée du lien, accompagne, intervient, accueille, dans un esprit d'entraide, de tolérance, de bienveillance, les plus fragiles de nos concitoyens.

Pour cela, il mobilise ses forces à chaque instant. Il se rend disponible autant que faire se peut, avec tous les moyens mis à sa disposition.

L'équipe du Trait d'Union est une équipe engagée mais, au delà de cet engagement au combien important il est maintenant nécessaire de définir son projet d'intervention. Nous sommes passés d'un engagement quasi militant à la nécessité aujourd'hui de construire notre professionnalisation.

Et, pour construire cette professionnalisation nous avons eu besoin de mieux scinder les équipes d'intervenants de maraude et d'hébergement.

Réflexions en cours, développement et orientations

Comme tout service social le Trait d'Union doit savoir comprendre et analyser, dans son environnement, les problématiques nouvelles et les réponses qu'il peut y apporter.

Les années à venir devront nous permettre de modifier notre intervention au bénéfice de nos usagers en soutenant particulièrement les salariés avec lesquels nous engageons un processus de changement, de formation et plus largement de professionnalisation en recentrant notre effort sur la qualité de l'accueil à l'hébergement notamment.

Nous avons pu, ces derniers mois, traiter du mieux que nous pouvions toutes les questions matérielles et pratiques. Nous entrons maintenant dans un temps de remise à plat de notre action et de notre intervention.

↳ **D'un lieu d'hébergement vers un centre d'hébergement d'urgence habilité**

Pour l'équipe de l'hébergement, les changements ont été très nombreux depuis 18 mois :

- Nouveau bâtiment sur l'agglomération caennaise et fin de nos actions décentralisées (Lisieux, Bayeux)
- Arrivée de nouveaux veilleurs
- Changement de Directeur et engagement vers une professionnalisation
- Arrêt de travail brutal et remplacement quelques semaines plus tard du chef de service...

Tous ces éléments ont bouleversé le système en place en montrant les limites de l'engagement personnel de chacun et la bonne volonté collective.

L'objectif de 2014 concernant l'hébergement est d'entrer dans une démarche d'habilitation par la DDSC. Ainsi, notre lieu d'hébergement devrait être autorisé et de ce fait être considéré comme un Centre d'Hébergement d'Urgence (un CHU...). Ceci nous permettra d'asseoir notre intervention, sur la durée, en construisant un projet d'intervention du service clair et précis.

Le personnel en place sera formé en adéquation avec les missions et selon des fiches de postes objectivées.

↳ **Une maraude libérée**

Depuis l'arrivée sur le site actuel de l'hébergement, les intervenants de la maraude ont souffert de devoir jouer un rôle de «taxi social» car nous ne pouvions accueillir directement les personnes sur place. Si l'on considère l'ensemble des services d'hébergement d'urgence, la maraude pouvait transporter jusqu'à 100 personnes par soirée, laissant peu de place à une véritable intervention dans les cages d'escaliers, les squats...

Depuis peu, le site d'hébergement accueille directement les personnes.

Les intervenants de maraude peuvent désormais se libérer de ce rôle de «taxi» pour se concentrer sur l'essentiel de leur mission. Malgré tout, compte tenu de l'importance du nombre de personnes susceptibles d'être accompagnées, une vraie réflexion sur la maraude va s'opérer sur les questions suivantes :

- Comment intervenir au plus près des situations les plus graves ?
- Quels moyens doivent alors être mis en place ?



www.acsea.fr

Service d'Investigations, de Médiation et d'Activités Pénales

- **Mesures Judiciaires d'Investigation Educative**
- **Mesures de Réparation Pénale**
- **ARPE - Espace de rencontre**
- **Médiation Familiale**

Antenne de Lisieux
Médiation Familiale

37 Place Mozart
14100 LISIEUX

☎ 02 31 95 25 55

📠 02 31 93 39 96

Antenne de Caen

38 rue Basse
14000 CAEN

☎ 02 31 95 25 55

📠 02 31 93 39 36

Directrice : **Valérie PATRIX**

e-mail : directeur.simap@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503601

Année de création:
Service Social : 1945
S.O.M.O/ COE. : 1962
SIS : 1990
SIMAP : 2009

AUTORISATION / HABILITATION

Mesures Judiciaires d'Investigation Educative :

Arrêté préfectoral, en date du 20 novembre 2012, autorisant la création de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) soit 354 mesures annuelles.

Mesures de réparation pénale :

Arrêté préfectoral, en date du 28 mars 1997, autorisant la création et l'habilitation du service de réparation pénale.

Habilitation à exercer des mesures de réparation pénale concernant garçons et filles, au titre de l'ordonnance du 2 février 1945, en date du 7 mars 2013.

ARPE - Espace de rencontre :

Arrêté préfectoral, en date du 19 août 2013, portant agrément d'un espace de rencontre Accueil - Relais Parents-Enfants (ARPE).

Médiation familiale :

Conventions annuelles d'objectifs et de financement.

POPULATION

Investigation (MJIE)

Filles et garçons mineurs de 0 à 18 ans.

Réparation pénale

Filles et garçons mineurs ayant commis un acte délinquant de 13 à 18 ans au moment des faits.

A.R.P.E. - Accueil - Relais Parents-Enfants

Enfants mineurs dont l'un des parents est momentanément privé de droit de visite et d'hébergement.

Médiation Familiale :

Conflits familiaux et intergénérationnels

FINANCEMENT

Rémunération à l'acte pour les mesures d'investigation et les mesures de réparation.

Subventions de fonctionnement pour l'ARPE (CAF, DRJSCS, Cour d'Appel, CUCS Lisieux) et pour la Médiation Familiale (Convention CAF, Conseil Général, Cour d'Appel, DRJSCS et MSA).

OBJECTIFS

Le Service d'Investigations, de Médiation et d'Activités Pénales a pour objectif de répondre à des demandes judiciaires précises tout en restant vigilant à ce que chaque personne concernée (enfants - parents - adultes) puisse y trouver un sens, dans le respect de leur souffrance, de leurs difficultés et de leurs potentialités.

ACTIONS

Les MJIE : mesure ayant pour objectif de renforcer l'investigation sur la situation d'un mineur, dans une approche interdisciplinaire, afin d'éclairer le Magistrat dans sa prise de décision.

Les mesures de Réparation Pénale pour mineurs : Il s'agit d'une mesure proposée par le Substitut du Procureur à un jeune a priori «primo délinquant» qui relègue les poursuites pénales comme ultime recours. Elle fait le choix de l'éducatif sur le répressif à partir de l'énoncé de la loi par le Délégué du Procureur.

L'Accueil Relais Parents Enfants (ARPE) a pour objectif la reprise des relations parents-enfants dans le cas de rupture par un accompagnement individualisé et une aide au rétablissement des liens.

La Médiation Familiale : Il s'agit «*d'un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision (le médiateur familial) favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication et la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et son évolution*».

SECTEURS D'INTERVENTION

Le Service d'Investigations, de Médiation et d'Activités Pénales est mandaté sur l'ensemble du département du Calvados.

Plus spécifiquement sur Lisieux et le Pays d'Auge pour l'Espace de Rencontre

Activité 2013

↳ Les éléments majeurs de l'année 2013

Nous avons qualifié l'année 2012 d'année de transition et d'adaptation suite à la mise en place de la mesure unique (Mesure Judiciaire d'Investigation Educative). L'année 2013 pourrait quant à elle être qualifiée d'année d'appropriation et de développement d'outils, même si l'adaptation est restée de mise.

↳ Sur l'Investigation

Alors que par arrêté en date du 20 Novembre 2012, nous obtenions l'autorisation de fonctionner et de réaliser des MJIE, avec une capacité de 354 mesures, notre demande simultanée d'autorisation et de l'habilitation n'a pas été retenue par les services de la PJJ. Notre service a donc répondu à l'appel d'offre en mars 2013 dont l'arrêté nous a été notifié en janvier 2014.

2013, année d'Appropriation :

- Par la formation. En effet une formation ayant comme intitulé « la MJIE dans tous ses états » et destinée à l'ensemble des personnels éducatifs et d'encadrement, a eu lieu les 10 juin et 17 et 18 octobre 2013, visant à accompagner les équipes dans la mise en oeuvre concrète de ce nouveau mandat redéfinissant les contours de l'investigation, conformément à l'évolution législative et ce, après une mise en pratique d'une année.
- Appropriation également de la gestion des flux d'activité, avec pour objectif une meilleure répartition sur l'année des mesures, en intégrant trois paramètres incontournables :
 - ✓ Réaliser sans la dépasser notre capacité.
Le SIMAP est autorisé et habilité à exercer 354 MJIE par an, pour rappel, le tarif d'une MJIE est contraint (1,21 mineur et 354 MJIE correspondant à 429 mineurs), nous devons respecter ces ratios, alors même que ce mode de calcul est toujours aujourd'hui interrogé par les services associatifs habilités, mais aussi par le service public.
 - ✓ Prendre en compte les mouvements dans les cabinets des juges pour enfants.
Notre activité, relevant de mandats judiciaires, est dépendante de l'activité des tribunaux et a fortement été impactée en 2013 par les mouvements sur les postes de Juges pour Enfants.
 - ✓ Intégrer la durée des mesures, la MJIE est une mesure courte (5 mois).

↳ Sur la Réparation Pénale

Le renouvellement d'habilitation pour le service dont la demande avait été déposée en fin d'année 2012, a été délivré le 7 mars 2013.

2013 aura également été l'année d'un nouvel Audit PJJ, 5 ans après celui de 2008.

Alors que la réunion de suite d'audit avec la direction interrégionale de la PJJ grand ouest, ne s'est pas encore tenue, le contenu du rapport se révèle plutôt satisfaisant, même si certaines adaptations devront être envisagées.

Néanmoins, notre choix pédagogique, inscrit dans notre projet de service, et au vu duquel notre habilitation a été renouvelée (à savoir le choix de mettre en place uniquement des mesures de réparations indirectes), est sérieusement interrogé, malgré l'absence de prescription spécifique des mandants et d'un cadre administratif qui nous laisse une certaine latitude.

A l'instar de ce que nous avons évoqué pour l'année 2012, la réalisation de l'activité en 2013 a nécessité, sur le deuxième semestre, le transfert d'une partie des dossiers en attente (délai de réalisation dépassée) à la PJJ vers le SIMAP.

Cette situation résulte du positionnement depuis septembre 2011 de la PJJ sur les mesures ordonnées par le Parquet, jusqu'alors « spécificité » du SIMAP.

↳ **Sur la Médiation Familiale**

L'année 2013 a vu naître, à compter du mois de septembre, l'expérimentation de la double convocation, conformément aux démarches engagées en 2012 avec le Juge aux Affaires Familiales, Coordonnateur du TGI de Lisieux.

Pour rappel, la double convocation consiste en une démarche systématique, initiée par le TGI, lors de la saisine du juge aux affaires familiales, visant à inviter les parties à s'informer, au préalable, sur la médiation familiale.

Cette démarche a pour objectif de promouvoir la médiation comme alternative au contentieux.

↳ **Sur l'Accueil Relais Parents Enfants (ARPE)**

Conformément au décret du 15 octobre 2012, imposant une procédure d'agrément pour les Espace Rencontre avant le 1^{er} Juillet 2013, l'ARPE a obtenu par arrêté préfectoral du 19 août 2013 son agrément.

Cet agrément valide les nouveaux locaux occupés par l'ARPE, une école maternelle, rue Paul Doumer, mis à notre disposition par la mairie de Lisieux, et que nous partageons avec l'association « Accueillir son enfant ».

Une rencontre en décembre 2013 autour d'un repas de notre équipe avec les membres de cette association, a permis d'échanger sur nos pratiques et d'harmoniser l'utilisation des locaux.

L'ARPE ne manque pas d'activité, et ne peut pas faire face intégralement à la demande, d'où l'existence d'une liste d'attente préjudiciable aux familles.

Le point sensible reste toujours à ce jour la fragilité de l'équilibre financier, et ce, malgré une convention signée par plusieurs partenaires et l'espoir d'un financement équilibré entre les trois principaux blocs que constituent l'Etat, la CAF et le Département.

↳ **Les chiffres 2013**

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative

Le SIMAP exerce exclusivement des MJIE depuis le 1^{er} juillet 2012. L'année 2013 est donc la première année où nous rendons compte d'un exercice exclusivement tourné vers la MJIE.

« La MJIE vise à recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation familiale et sociale, le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit.

Il s'agit d'une démarche dynamique de recueil d'éléments d'information visant une compréhension de la situation, la vérification des conditions prévues par la Loi pour une intervention dans le cadre judiciaire, mais aussi d'observation, d'analyse partagée en vue d'une aide à la décision (élaboration de propositions d'aide) ».

➤ **Analyse quantitative des situations suivies**

Activité Prévisionnelle Mineurs/MJIE	Activité Réalisée Mineurs/MJIE	Mineurs entrés	Mesures terminées Mineurs/MJIE	Mineurs suivis sorties + en cours au 31/12
429/354	429 / 354	450	429 / 354	669

Alors que le SIMAP est autorisé et habilité pour 354 mesures soit 429 mineurs, que les services de la PJJ avaient arrêté notre activité lors du budget prévisionnel 2013 à 420 jeunes, l'activité réalisée est de 429 jeunes, conformément à notre autorisation. Cette activité a été réalisée par arrivée de mesures par flux non réguliers, avec une baisse notable de l'ordonnancement en fin d'année 2013.

✓ *Mouvement des effectifs*

	Nombre de mineurs
Sorties de l'année	429
En cours au 31 décembre	240
Ensemble	669

Au 31 décembre 2013, 240 situations de mineurs étaient en cours ou avaient fait l'objet d'un report d'échéance, ces situations sortiront début 2014.

✓ *Activité Mineurs (sorties) et répartition par sexe*

Origine des mesures :	TOTAL Mineurs	Mineurs délinquants	Jeunes en danger	Majeurs	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>
		2/02/45	Art 375 CC	18/02/75		
Justice 100%	429	0	429	0	219	210

La répartition par sexe ne présente pas un écart exploitable, et est sensiblement identique avec celle de l'exercice 2012.

✓ *Tranches d'âge*

Mineurs (sortis)	Filles	Garçons	Total
de 0 à 1 an	18	15	33
de 2 à 3 ans	26	28	54
de 4 à 5 ans	14	27	41
de 6 à 9 ans	53	33	86
10 à 13ans	54	67	121
14 à 16 ans	38	43	81
17 à 18 ans	7	6	13
TOTAL	210	219	429

La répartition en tranches d'âges des mineurs suivis ne connaît pas de variation et reste la même qu'avec les mesures d'IOE, à savoir en proportion la plus importante les mineurs âgés de 6 à 13 ans pour 48 %, puis les 0 à 5 ans pour 30%, et enfin les adolescents pour 22 %.

✓ *Mesures sorties par cabinet*

TEA 1	:	91
TEA 2	:	112
TEA 3	:	69
TEA 4	:	107
TEA 5	:	50

✓ *Orientations préconisées à l'issue des MJIE*

Placement / maintien de placement		119
AEMO	:	202
SEMO	:	27
SAMO	:	4
SPMO	:	2

Non lieu	:	47
Mesure d'Accompagnement		6
Mainlevée / dessaisissement		17
Majeurs		2

A l'issue des MJIE, majoritairement le service préconise des mesures d'AEMO (47%), il est important de relever que 11% des mesures débouchent sur un «non lieu».

➤ La Réparation Pénale

La mesure de Réparation Pénale concerne des filles et des garçons, au titre de l'article 12-1 de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

	2012			2013		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Nombre de convocations	96	22	118	152	26	178
Nombre de réquisitions	80	18	98	116	18	134
M e s u r e s facturées	113	17	130	106	24	130

AGE	Garçons	Filles	Total
11 à 12 ans	5	0	5
13 à 16 ans	68	13	81
16 à 18 ans	43	5	48
Total	116	18	134

Notre activité de 130 mesures de Réparations Pénales a été réalisée en 2013, comme elle l'avait été en 2012. Les mineurs concernés sont essentiellement des garçons (plus de 81 %) âgés entre 14 et 16 ans.

Les nouvelles conventions de stages passées par le service en 2013

Association ASTA	Surville
Mairie	Mézidon - Canon
Centre Socio Culturel « Léo Lagrange »	Colombelles
Conférence Saint Vincent de Paul	Deauville

➤ L'Accueil Relais Parents Enfants

L'accueil Relais Parents Enfants s'adresse à toute situation où une relation enfants/ parents et/ ou l'exercice d'un droit de visite et d'hébergement est interrompu, difficile ou trop conflictuel. Des enfants, parents et grands-parents, ou toutes autres personnes titulaires d'un droit de visite, viennent s'y rencontrer pour un temps donné.

Activité prévue	Activité réalisée
12	13 Enfants suivis : 23

Cet Accueil Relais Parents Enfants est régulièrement sollicité. Les Juges aux Affaires Familiales prescripteurs y ont très souvent recours. Les difficultés rencontrées par certains parents (conflit parental massif, pathologie psychiatrique, errance, désocialisation, addictions diverses...) font que, sans l'A.R.P.E., la reprise de lien serait plus difficile voire impossible.

En 2013, nous avons régulièrement eu 5 ou 6 situations en liste d'attente, dont le délai de prise en charge a dû être différé de plusieurs mois (entre 3 et 6 mois).

Nous enregistrons en décembre 2013, une liste d'attente de 3 situations.

➤ La Médiation Familiale

La médiation familiale consiste en « un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations, dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et son évolution ».

2013	Nb de médiations	Nb de RV d'information	Nb de médiations enclenchées	Nb total de séances	Nb d'accord
Ordonnées	17	17	11	48	7
Spontanées	48	46	18	61	7
Double convocation	91	69	11	21	3
Totaux	156	132	40	130	17

La double convocation, a permis d'enclencher 11 médiations, soit autant que de médiations ordonnées, et donc pour cette exercice de dépasser notre activité fixée à 38.

Nous avons également continué, en 2013, à effectuer des séances d'information collective, afin de promouvoir la médiation familiale auprès de partenaires.

Par ailleurs, le travail engagé en 2012 auprès des JE, a permis de mettre en place quelques processus de Médiation Familiale, qui ont favorisé le travail partenarial intra et inter associatif et/ou institutionnel.

Analyse des Problématiques des publics dans les différentes mesures

↳ La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative

Une MJIE constitue une phase d'information en assistance éducative et une phase d'instruction au pénal, mais ce n'est pas une mesure d'action éducative et/ou une expertise.

Les principes qui guident la MJIE sont l'intérêt supérieur de l'enfant, le cadre strict et contraint posé par la décision judiciaire, le respect et le renforcement du contradictoire, le respect du secret professionnel et le partage des informations à caractère secret.

↳ **La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative a pour objectif de :**

- ✓ Permettre au Juge de vérifier si les conditions d'une intervention judiciaire sont réunies,
- ✓ Evaluer la situation d'un mineur (dans l'esprit de l'article 375 en assistance éducative),
- ✓ Apprécier les conditions d'exercice de l'autorité parentale et ses effets vis-à-vis de l'enfant,
- ✓ Proposer, si nécessaire, des réponses en termes de protection et/ou d'éducation.

↳ **La Réparation Pénale**

La mesure de Réparation Pénale, proposée par le Substitut du Procureur auprès des mineurs et exercée sous son contrôle, a pour objectif de favoriser une réponse éducative au délit commis.

Elle a également pour ambition que le mineur ayant commis un premier délit comprenne mieux la portée de son acte et soit également amené à réparer le tort causé à la Société.

Cette mesure ne peut s'engager sans l'acceptation du jeune et de son ou ses représentants légaux, recueilli par un Magistrat ou son représentant. Au-delà des effets recherchés en direction du mineur, elle vise à impliquer les parents autour du comportement délictueux de leur enfant au regard de leurs responsabilités et obligations légales.

L'accompagnement éducatif dispensé vise par ailleurs à soutenir le mineur dans la volonté de réparation qu'il a exprimée, à porter un regard sur les relations qu'il entretient avec son entourage et à observer son positionnement vis-à-vis de la société et des règles qui la régissent.

Au total, cette mesure est destinée à favoriser un processus de responsabilisation du mineur et des détenteurs de l'autorité parentale vis-à-vis de l'acte commis. Le but recherché est double : il s'agit à la fois de favoriser la mise en œuvre d'une réflexion sur ce que peut signifier l'acte délinquant et d'une réparation visant à prévenir la récidive.

↳ **L'Accueil Relais Parents Enfants**

Les situations sont adressées majoritairement par les Juges aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance de Lisieux pour des durées de 3 à 6 mois, à titre exceptionnel par les Juges pour Enfants, mais nos statuts prévoient également la possibilité pour des familles de nous saisir de manière spontanée.

Le service est ouvert un samedi sur deux de 10 h à 17 h sans interruption. Quatre salariés, correspondant à un 0,40 équivalent temps plein, y opèrent un roulement, toujours en binôme, de manière à ce que les enfants retrouvent toujours un visage connu d'une fois sur l'autre.

Il est très important que les parents comprennent, acceptent et respectent le fonctionnement de l'A.R.P.E. A titre d'exemple, commencer par observer le délai d'un quart d'heure entre l'arrivée du parent qui amène l'enfant et l'arrivée du parent auprès duquel l'enfant ne réside pas.

Les temps de rencontre varient d'une à deux heures, selon l'âge des enfants, le nombre de rencontres ayant déjà eu lieu et la qualité de la relation observée.

Notre capacité d'accueil ne nous permet pas actuellement d'accueillir plus de deux parents avec enfants de manière simultanée.

Dans l'ensemble nous essayons d'accueillir cinq ou six parents par ouverture. Dans certains cas, l'A.R.P.E. peut également servir de SAS, sur indication première du Magistrat prescripteur ou en raison d'une nette amélioration de la situation. Dans ce cas, le consentement du parent qui a la résidence de l'enfant est bien évidemment toujours recherché.

Une régulation de deux à trois heures en équipe pluridisciplinaire, en présence d'un cadre et d'un psychologue du service a lieu une semaine sur deux.

↳ **La Médiation Familiale**

Elles s'adressent à toutes les familles dans leur diversité, leur évolution, et ont une vocation intergénérationnelle. La médiation familiale peut être proposée dans tous les cas où un conflit existe, sans communication, mais avec le souhait de trouver une solution.

Les médiations familiales que nous exerçons sont, soit conventionnelles ou spontanées, c'est-à-dire engagées par des personnes contactant directement le service permettant le cas échéant une homologation par un Juge aux Affaires Familiales ; soit judiciaires, à savoir décidées par un Juge avec l'accord des parties ou enjointes. Elles ont comme rayonnement géographique le secteur de Lisieux, le pays d'Auge Nord/Sud et Caen.

Deux médiatrices familiales diplômées d'Etat travaillent sur cette activité, l'une à 0,45, l'autre à 0,30. Une séance de médiation dure en moyenne entre 1 h 30 et 2 heures.

Il est important de rappeler que les rendez-vous d'information sont gratuits et ne donnent pas lieu à rémunération, ce qui est à notre sens une non reconnaissance du temps de travail fourni.

Tableau comparatif des évolutions entre 2009 et 2013

		2009	2010	2011	2012	2013	
Origine des demandes (en %) - Justice							
	MJIE	100	100	100	100	100	
	Réparation Pénale	100	100	100	100	100	
	ARPE	100	100	100	100	100	
	Médiation Familiale	50	50	50	50	50	
Durée moyenne de prise en charge (en mois)							
	MJIE	6	6	6	6	6	
	Réparation Pénale	4	4	4	4	4	
	ARPE	6	6	4	6	6	
	Médiation Familiale	4	4	4	4	4	
MJIE	Suivi d'activité						
	Total Prévisionnel - Actes	410	360	360	379	429 mineurs	=354 MJIE
	Total Réalisé - Actes	376	360	363	380	429 mineurs	
	Suivi d'activité - Ecart	-34	-	3	1	-	
REPARATION PENALE	Suivi d'activité						
	Total Prévisionnel - Actes	130	130	130	130	130	
	Total Réalisé - Actes	130	130	130	130	130	
	Suivi d'activité - Ecart	-	-	-	-	-	
ARPE	Suivi d'activité						
	Total Prévisionnel - Actes	12	12	12	12	12	
	Total Réalisé - Actes	7	8	10	13	13	
	Suivi d'activité - Ecart	-5	-4	-2	1	1	
MEDIATION FAMILIALE	Suivi d'activité						
	Total Prévisionnel - Actes	38	38	38	38	38	
	Total Réalisé - Actes	14	28	26	20	28	
	Suivi d'activité - Ecart	-24	-10	-12	-18	-10	

Analyse qualitative des modes de prise en charge

La réflexion engagée autour de l'adaptation du Projet de Service débutée en 2012 s'est poursuivie tout au long de l'année 2013 et devra être finalisée courant 2014.

↳ **La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative**

Afin d'améliorer la gestion de nos flux, et les conditions de prise en charge des mesures, au bénéfice des familles mais aussi des professionnels du SIMAP, nous avons souhaité, dépassant la relation à la fois de concurrent et de financeur du Service Public, nous engager dans un meilleur partenariat avec ce dernier, visant à :

- ✓ une meilleure connaissance réciproque de nos services respectifs, de nos mandats et de nos pratiques.
- ✓ permettre aux magistrats prescripteurs d'avoir une plus grande lisibilité des capacités en tant réel de chacun des services.

Pour ce faire, plusieurs rencontres avec les services de la PJJ ont eu lieu et nous avons bâti un tableau de bord (mesures en cours, en attente, sorties et capacité annuelle de chaque service) à destination des magistrats pour enfants et du Parquet et qui sera effectif dès le mois de février 2014.

↳ **En Réparation Pénale**

Comme pour les mesures MJIE, afin de mieux réguler les flux de mesures, des tableaux de bord ont été construits avec les services de la PJJ.

Un stagiaire éducateur en 3^{ème} année de formation a participé à l'élaboration d'un outil informatique visant à mieux recenser les différents services conventionnés dans le cadre de la réparation. Une fiche par établissement d'accueil a été élaborée, favorisant ainsi la transmission d'informations en interne.

↳ **En médiation familiale**, mise en place de l'expérimentation de la double convocation.

Deux demi-journées par semaine, avec des créneaux de quatre rendez-vous par médiatrice, sont réservées pour la double convocation et mis à disposition des greffiers du TGI de Lisieux, qui fixent les rendez-vous. Globalement toutes les plages de rendez-vous sont pourvues.

Ce nouveau dispositif a permis de mieux faire connaître la médiation familiale, de démarrer plusieurs processus de médiation, et de réaliser pour la première année notre activité.

Cette expérimentation, globalement positive, n'a été possible que grâce à une étroite collaboration avec les greffiers du TGI de Lisieux et à une importante mobilisation de toute l'équipe de médiation du SIMAP.

Par ailleurs, une médiation intergénérationnelle s'est mise en place au cours du dernier trimestre et se poursuivra en 2014. Au regard de cette expérience, des démarches ont été engagées auprès des Clics et des Circonscriptions d'Action Sociale du Conseil Général du Calvados pour promouvoir ce type de médiation.

Les médiatrices familiales ont effectué en 2013, deux jours de formation chacune sur :

- ✓ « l'adolescent et la médiation familiale »,
- ✓ « les couples et la sexualité en médiation ».

↳ **Sur l'Accueil Relais Parents Enfants**

Nous avons travaillé en équipe sur le règlement de fonctionnement de l'activité ARPE, et avons élaboré un DIPEC conformément aux outils de la loi 2002/2 qui sont désormais remis à chaque parent concerné par la mesure, bien que ce document ne soit pas exigé dans ce domaine.

Perspectives 2014

Au cours de l'année 2013, nous avons travaillé sur l'amélioration de nos outils de gestion et sur la mise en place de nouveaux tableaux de bord et de suivis d'activité, ainsi qu'à la création de l'arborescence d'un serveur nouvellement installé.

Le préalable a été de sécuriser notre système informatique avec pour objectif de le rendre accessible à tous les salariés.

Nos perspectives 2014 ...

...S'inscrivent dans cette continuité :

- ✓ Développement d'outils communs, formations à l'outil informatique avec partage de données, en sécurisant les données à caractère confidentiel.
- ✓ Mise en place d'une formation pour l'équipe de Direction en vue d'engager l'évaluation interne,

.... Et pour chaque activité :

- ✓ MJIE : Adaptation de nos référentiels, de nos procédures, projet et outils Loi 2002-2
- ✓ REP : Travail sur les préconisations suite à l'Audit PJJ.
- ✓ ARPE : Réaliser une étude de besoins en matière d'Espace de Rencontre sur le territoire de Lisieux et d'autres territoires non pourvus.
- ✓ MEDIATION : Evaluer l'expérimentation de la double convocation, procéder aux ajustements pour une pérennisation du procédé.

.... Plus globalement :

- ✓ Penser le SIMAP dans une nouvelle organisation, intégré dans le pôle protection de l'enfance.
- ✓ Continuer à mener une réflexion autour des locaux, au regard de leur non conformité soulignée à plusieurs reprises dans les audits réalisés par notre financeur principal, et au travers d'une commission de sécurité,

La Protection de l'Enfance
La Protection Judiciaire de la Jeunesse



www.acsea.fr

Département Milieu Ouvert

Action Educative en Milieu Ouvert

78 Quai Vendeuvre
14000 CAEN

 02 31 15 67 67

 02 31 15 67 60

Directeur : **Jean-Pierre MAHIER** jusqu'au 30 juin 2013

Salvatore STELLA à compter du 1^{er} juillet 2013

e-mail : directeur.dmo@acsea.asso.fr

N° CNIL AEMO : 1503605

Année de création : 1961

AUTORISATION / HABILITATION

Convention avec le Conseil Général, en date du 4 juin 1965, prorogée en 1983.

Protocole entre le CG14/DRPJJ/ACSEA, en date du 7 juillet 1993, portant habilitation pour intervenir en AEMO au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Arrêté préfectoral, portant habilitation Protection Judiciaire de la Jeunesse, en date du 10 juillet 1998 (en cours de renouvellement) à prendre en charge 1505 jeunes, filles ou garçons, âgés de 0 à 20 ans, dont 105 dans le cadre de l'approche systémique.

POPULATION

L'action interdisciplinaire itinérante s'adresse à des familles qui éprouvent de grandes difficultés dans l'éducation de leurs enfants, en danger ou risquant de l'être. Elle peut, parfois, concerner, par des mesures courtes et individuelles, des jeunes majeurs qui le demandent, à titre judiciaire ou administratif.

FINANCEMENT

Conseils Généraux.

OBJECTIFS

L'action du service consiste à apporter un soutien éducatif interdisciplinaire et temporaire à l'ensemble familial considéré dans sa globalité.

Elle vise à restaurer l'autorité parentale, dans l'intérêt de chacun des enfants.

Elle facilite le changement dans le respect des personnes à leur rythme spécifique en s'appuyant sur leurs potentiels.

ACTIONS

Le service d'A.E.M.O intervient :

A partir des décisions émanant des Magistrats pour Enfants (AEMO Judiciaire), la mission étant *“d’apporter aide et conseil à la famille, de suivre le développement de l’enfant, quand sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises”*. *“Chaque fois qu’il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel”*. *“Le Juge des Enfants est périodiquement informé de la situation”*(articles 375 et suivants du Code Civil).

A partir des demandes émanant du Président du Conseil Général - Direction de l’Enfance et de la Famille (Aemo Administrative). Dans le cadre de l’aide à domicile, l’A.E.M.O *“est une prestation attribuée à la demande ou avec l’accord de la famille, lorsque la santé, l’entretien ou l’éducation de l’enfant l’exigent ”* (loi du 6.01.1986). En Aemo Administrative, l’aide s’effectue à partir d’un mandat confié au service AEMO consécutif au contrat établi entre la famille et les services du Conseil Général.

L’action du service est assurée par des équipes interdisciplinaires rapprochées se déplaçant la plupart du temps dans les familles. Elle est engagée par un travailleur social de l’A.E.M.O. Elle peut être élargie après évaluation en équipe pluridisciplinaire, à d’autres intervenants médico psychologiques. L’action du service s’exerce en complémentarité et en partenariat avec l’ensemble des autres dispositifs d’aide dont peuvent bénéficier les familles.

L’A.E.M.O offre également des soutiens individuels et collectifs aux enfants et aux adultes grâce :

- à des activités, clubs ou ateliers (clubs d’activités ménagères, clubs d’éveil, de rattrapage scolaire).
- à des suivis médico-psychologiques en cas de nécessité.

Une équipe de travail social systémique suit simultanément 105 enfants, dans environ 45 familles du département. Par des séances réparties sur l’année, utilisant un matériel audiovisuel, le travail de cette équipe est une prestation complémentaire de l’AEMO, aux fins d’aider les familles calvadosiennes à clarifier et dénouer les difficultés intra ou extra familiales et d’en faire rapport aux mandants.

Animée et organisée chacune par un Chef de service, les 8 équipes de travail sont composées de travailleurs sociaux et de divers techniciens médicaux et paramédicaux.

SECTEURS D’INTERVENTION

CAEN- EST - 78 Quai Vendevre - 14000 CAEN	02 31 15 67 90	02 31 15 67 60
CAEN- Ouest - 78 Quai Vendevre - 14000 CAE N	02 31 15 67 80	02 31 15 67 60
CAEN-Sud - 78 Quai Vendevre - 14000 CAEN	02 31 15 67 75	02 31 15 67 60
BAYEUX - 13 Rue Dr Michel - 14400 BAYEUX	02 31 51 62 95	02 31 51 70 42
DEAUVILLE- 34 Rue Désiré le Hoc - 14800 DEAUVILLE	02 31 88 24 42	02 31 88 58 91
LISIEUX - 7 Quai des Remparts - 14100 LISIEUX	02 31 15 67 66	02 31 62 36 40
VIRE - 6 rue des Déportés - 14500 VIRE	02 31 68 10 09	02 31 67 21 08
Equipe Systémique - 78 Quai Vendevre – 14000 CAEN	02 31 15 67 70	02 31 15 67 60

Activité 2013

- **Nombre de journées réalisées : 494 716 (- 3,06 % p/r à la prévision)**
- **Nombre d'enfants ayant bénéficié, en 2011, de l'action du service : 2 038**

	2008		2009		2010		2011		2012		2013	
JUD	1 438	70,46%	1 502	73,70%	1 463	72,97%	1 444	71,77%	1 461	72,40%	1 541	75,61%
ADM	603	29,54%	536	26,30%	542	27,03%	568	28,23%	557	27,60%	497	24,39%
TOTAL	2 041		2 038		2 005		2 012		2 018		2 038	

↳ Durée moyenne de prise en charge

	DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES								
	moins de 1 mois	de 1 à moins 3 mois	de 3 à moins 6 mois	de 6 à moins 9 mois	de 9 à moins 12 mois	de 1 an à moins 2 ans	de 2 ans à moins 3 ans	3 ans et plus	Total
Décision judiciaire	15	19	19	57	54	116	69	131	480
Décision administrative	0	1	4	8	7	51	42	40	153

↳ Origine des prises en charge : majoritairement département du Calvados :

- **Judiciaires : 1541** (dont 43 sur délégations de compétence émanant des départements : région Basse Normandie : 50 - 61, départements hors région : 08-12-13-17-27-28-34-35-37-50-57-59-73-75-79-87-93-974)
- **Administratives : 497** dont 15 jeunes majeurs

TOTAL ENFANTS SUIVIS DANS L'ANNÉE - PAR ORIGINE -					
JUD	CALVADOS	REGION 50/61	HORS REGION*	JEUNES MAJEURS	
au 01/01/2013	988	0	14	0	1002
entrees	510	2	27	0	539
sorties	457	1	22	0	480
Présents au 31/12/2013	1041	1	19	0	1061
Suivis dans l'année	1498	2	41	0	1541
ADM	CALVADOS			JEUNES MAJEURS	
au 01/01/13	341			9	350
entrees	141			6	147
sorties	148			5	153
Présents au 31/12/2013	334			10	344
Suivis dans l'année	482			15	497
DEPARTEMENTS HORS REGION 08 - 12- 27- 28 - 30 - 34 - 37 - 47 - 50 - 53 - 59 - 61 - 75 - 79 - 95 - 974					

↳ **Répartition des situations suivies** en cours d'année (par sexe et tranche d'âge) :

AGE ET SEXE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31/12/2013												
		moins 6 ans	plus de 6 à moins de 16 ans				plus de 16 ans			TOTAL	NBRE FAMILLES	moyenne fratrie
			6 ans moins 10 ans	10 ans moins 13 ans	13 ans moins 16 ans	Total des +6 ans -16 ans	16 ans moins 18 ans	18 ans et plus	TOTAL +16 ans			
A- Décision d'une juridiction de l'enfance	Garçons	119	155	124	126	405	57	0	57	581	<u>604</u>	<u>1,76</u>
	Filles	117	130	114	84	328	35	0	35	480		
	Total	236 (a)	285	238	210	733 (b)	92	0	92 (c)	1061		
B- Autre décision	Garçons	35	40	42	51	133	21	6	27	195	<u>171</u>	<u>2,01</u>
	Filles	26	46	25	36	107	12	4	16	149		
	Total	61 (a)	86	67	87	240 (b)	33	10	43 (c)	344		

Analyse des problématiques des publics pris en charge et leurs évolutions

Pour l'AEMO cette année, nous notons une baisse conjoncturelle de son activité avec un déficit d'activité puisque nous avons réalisé 494 716 journées soit -3,06%. L'activité 2013 a été tributaire des aléas de l'occupation des postes de magistrats. En effet, de 5 postes occupés début 2013, il n'y avait qu'un poste de pourvu en juillet 2013 puis 3 en septembre. Un 4^{ème} et dernier magistrat est arrivé en janvier 2014. En effet, la carte judiciaire au Tribunal pour Enfants de Caen a été modifiée : le nombre de cabinets passant de 5 à 4 définitivement.

Une rencontre avec les nouveaux magistrats a eu lieu début décembre 2013 afin d'expliquer le projet de service de l'AEMO. Nous avons pu échanger longuement sur l'AEMO systémique notamment, qui était une activité totalement inconnue des magistrats. Pendant la rencontre au sein du siège du Département Milieu Ouvert, ils ont pu visiter l'équipement spécifique de l'équipe systémique (salle équipée d'un enregistrement audio-vidéo et d'une glace sans tain).

En 2013, un travail important a été réalisé par l'ensemble des équipes qui ont poursuivi leur concertation entre les différents territoires dans le souci permanent de limiter la liste d'attente.

Néanmoins, si l'activité reste légèrement déficitaire, nous ne pouvons nous satisfaire de la gestion de la liste d'attente, comme nous le soulignons depuis de nombreuses années maintenant. 2013 a été l'occasion de trouver une réponse à ce problème avec le Conseil Général, très à l'écoute et engagé sur cette problématique, avec la mise en place pour 2 ans du dispositif expérimental : le DALA (Dispositif Alternatif à la Liste d'Attente).

Le protocole ad hoc que nous présentons dans ce dispositif n'est, en aucune manière, identifiable à l'accompagnement que propose traditionnellement le service AEMO. Limité dans le temps et dans l'espace de son intervention, il relève plus d'une mise en vigilance associée à une évaluation de l'urgence, que d'une intervention socio-éducative. Cet engagement de notre responsabilité, à distinguer de la compétence de notre dispositif pluridisciplinaire, doit être envisagé comme une disposition

par défaut, qui permet d'inscrire le service dans l'environnement des familles et des partenaires, sans prétendre à une véritable mise au travail de la problématique. Son principe met l'accent sur la dimension stratégique qui s'inscrit dans une double préoccupation :

- ✓ Réactivité et vigilance au bénéfice des usagers.
- ✓ Affirmation de notre inscription dans les territoires en tant qu'acteur majeur des dispositifs de protection de l'enfance.

Nous proposons, dès que le secteur concerné est en incapacité de prendre la situation en charge, car à 100% de l'activité, et dès la réception du mandat judiciaire, ou à la signature d'une AED (Aide Educative à Domicile), un accompagnement sur vingt semaines qui se décline en trois phases:

- **Mise en place** d'un intervenant dans l'environnement familial et partenarial. Le service se donne six semaines pour faire connaissance avec la famille, joindre les différents partenaires socioéducatifs et recueillir les informations institutionnelles (dossier du TPE ou éléments émanant des services du CG14).
- **Evaluation qualitative** de la situation de danger et du niveau d'acuité de la problématique éducative. De la semaine 7 à la semaine 16 l'éducateur rend deux visites au domicile de la famille (VAD), s'associe au chef de service et au psychologue dans une première évaluation et reste vigilant aux sollicitations des partenaires et de la famille.
- **Préparation de la passation** dans le dispositif ordinaire de la semaine 17 à la semaine 20. Les deux marqueurs de cette transmission seront la construction d'une note de synthèse et la participation à un temps de réflexion pluridisciplinaire aux fins d'attribution de la mesure à un référent et le calage des premières priorités du projet personnalisé.

Concernant l'organisation fonctionnelle :

Ce protocole tient compte :

- ✓ De facteurs institutionnels attachés au projet de service de l'AEMO, à savoir la territorialisation.
- ✓ D'éléments fonctionnels comme l'articulation des différents acteurs du dispositif.
- ✓ De contraintes opératoires concrètes au regard de la charge de travail acceptable pour chacun et de la nécessaire fluidité des passations dans la procédure « ordinaire ».

Pour intégrer ces trois dimensions, l'intervention « DALA » doit :

- ✓ Etre rattachée au secteur concerné par le domicile des enfants bénéficiaires de la mesure.
- ✓ Permettre une gestion simple des liaisons administratives en limitant le nombre d'opérateurs et les transmissions de dossiers.
- ✓ Autoriser une accessibilité au psychologue et au CSE. Ceci n'est envisageable que si la liste d'attente concerne un nombre de mesures proportionné à la capacité de chaque secteur.

Le découpage territorial a été conçu de la manière suivante :

- ✓ Agglomération caennaise : 1 ETP
- ✓ Pays d'Auge : 1 ETP
- ✓ Bessin, Bocage et Pré-bocage : 1ETP

Afin d'équilibrer et optimiser la prise en charge de la liste d'attente, l'équipe de direction de l'AEMO maintient une souplesse au sujet des frontières de ses territoires.

L'intervenant « couvre » à minima deux secteurs. Chacun d'entre eux prend en charge, la liaison administrative, le lien hiérarchique et l'apport technique pour les situations qui lui seront dévolues à l'échéance du protocole « liste d'attente ».

Il convient de rappeler que ce Dispositif a pu voir le jour dans le cadre du protocole passé entre le Conseil Général et le service AEMO en juin 2013. Les moyens dédiés sont le dégel de 2 postes de travailleurs sociaux et la création d'un nouveau poste.

Le dispositif est évalué en permanence par la mise en place de 2 instances :

- ✓ Le groupe de suivi (interne au DMO se réunissant tous les mois) afin d'être réactif et adapter le dispositif si nécessaire dans sa partie technique. Il s'est réuni 4 fois en 2013.
- ✓ Le Copil se réunissant tous les 6 mois avec la direction du Département Milieu Ouvert, le Conseil Général et les magistrats. Il peut prendre toute décision concernant un changement majeur dans le dispositif et fera un rapport d'étape d'évaluation tous les 6 mois ainsi que le rapport final en fin d'expérimentation afin d'évaluer la pertinence de ce dispositif.

Pour conclure sur le DALA, après 4 mois d'existence en 2013, la liste d'attente a été résorbée (près de 90 enfants ont pu en bénéficier pendant cette période).

Enfin, cette année encore, l'équipe systémique a redoublé d'effort pour réaliser un excédent, confirmant ainsi très fortement la tendance des dernières années, et un regain des demandes de la part de nos partenaires.

Sur l'activité en général, nous remarquons toujours une certaine hétérogénéité en fonction des territoires (activité dense sur Bayeux et les secteurs Caennais ou en baisse sur les secteurs du Pays d'Auge ou à Vire).

Il est à noter également, comme le citait l'an dernier mon prédécesseur, la nécessité d'une qualité de travail avec les partenaires, avec l'ensemble des acteurs de l'Education Nationale, du Conseil Général ... qui n'ont de cesse de nous interpeller sur les situations éducatives.

Tableau comparatif des évolutions entre 2009 et 2013				
	2009	2010	2011	2012
ADMISSIONS				
Demands étudiées				
Demands sans suite				
Demands restant à l'étude au 31/12/N				
Admissions Totales	704	613	679	602
Départs et orientations				
retour en famille				
suivi éducatif en milieu ouvert				
orientation secteur médico-social				
TOTAUX	-	-	-	-
Origine des demandes (en %)				
MDPH / CDA				
Conseil Général	25	33	30	24
Formation				
Justice	75	67	70	76
Durée moyenne de prise en charge				
En années				
En mois	25	26	21	24
Suivi d'activité				
Total Prévisionnel - Journées	523 410	502 240	502 240	503 616
Total Réalisé - Journées	501 798	496 370	505 332	505 224

Analyse qualitative des modes de prise en charge au regard des objectifs

Le Copil AEMO ne s'est pas réuni en 2013 mais a été réactivé début 2014.

Il a pour mission de superviser les chantiers déjà en cours (sur l'expérimentation DALA, réécriture du projet de service) ou de mettre en route les autres chantiers dès le 1^{er} premier semestre 2014 (réactivation du comité de suivi sur les outils loi 2002-2, évaluation externe).

Le travail d'évaluation interne s'est poursuivi durant l'année 2013. Le rapport finalisé a été présenté au cours d'une journée institutionnelle réunissant l'ensemble des équipes du AEMO au cours du mois de Mai 2013.

Le groupe de suivi sur l'expérimentation DALA est en train d'évaluer à la fois la qualité de la prise en charge, l'adéquation avec le projet de service AEMO.

Ce groupe est constitué de professionnels représentant tous les territoires (travailleurs sociaux, intervenants DALA, secrétaires, chefs de service, psychologue) ainsi que la direction du service (directeur, chef de service administratif, assistante de direction).

Il convient, ici, de remercier tous les membres de ce groupe de travail pour leur engagement et de souligner tant sa richesse et sa qualité d'expertise qui permettront d'évaluer quantitativement et qualitativement ce dispositif expérimental.

Réflexions en cours, développement et orientations nouvelles pour 2014 ou pour l'avenir

Après la réflexion sur une convention AED ayant abouti en juin 2013, après la décision du Conseil Général de ne pas contractualiser un CPOMM, nous avons établi avec le CG du Calvados une Convention Protection de l'Enfance pour une durée de 3 ans sur l'ensemble du périmètre des services de l'ACSEA dans le champ de la protection de l'enfance. C'est dans ce cadre que nous avons présenté une fiche action autour de la réorganisation de l'offre systémique ayant pour objectifs:

- ❖ d'ouvrir les mesures d'intervention systémique auprès des jeunes enfants de -6ans relevant de la protection de l'enfance et suivis/accompagnés par la PMI
- ❖ et de renforcer le travail de pratique en réseau

Elle devrait aboutir par un ajustement de l'organisation de l'offre systémique dans les prochaines années plus en adéquation aux besoins repérés.

Le déménagement vers la Côte Fleurie du secteur d'AEMO de Deauville se fera en début d'année 2015 ; ce projet est en cours d'élaboration suite à l'achat en décembre 2013 de l'ancienne Maison des Jeunes de la ville de Trouville. Un travail d'élaboration des plans est en cours avec les équipes concernées par cette nouvelle territorialisation sur le Pays d'Auge Nord.

La formation

La formation reste pour le Département Milieu Ouvert un élément essentiel de la GPEC. C'est pourquoi nous mobilisons, comme chaque année, l'ensemble des moyens permettant un accès au plus grand nombre de personnes à la formation, tant dans le cadre du plan prévisionnel de formation de l'établissement que du plan de formation associatif, et bien évidemment en favorisant la participation aux journées d'étude et colloques.

L'Association est très engagée dans l'instance du Carrefour National de l'AEMO (CNAEMO) puisque deux personnels du Département Milieu Ouvert sont administrateurs au Conseil d'Administration du CNAEMO dont, notamment, Mr Jean-Marc LEPINEY, chef de service de l'AEMO Caen sud, en qualité de président et Mr Salvatore STELLA, comme administrateur représentant l'ACSEA dans le collège des personnes morales. Rappelons, à l'occasion, qu'en 2013 se sont tenues à STRASBOURG les XXXIIIèmes Assises dont le thème était « L'AEMO, entre commande publique, créativité et innovation ».

Le grand chantier initié en 2012 autour des « gestes de premiers secours » s'est poursuivi en 2013 afin de bénéficier de la session « recyclage » pour certains d'entre eux. A ce jour deux professionnels sont formés à ces gestes de premiers secours par équipe.

↳ **La GPEC**

Nous prévoyons dans les 3 ans à venir, environ 20 départs à la retraite et dans cette perspective, un travail à mener afin que la transmission des savoir-faire puisse s'opérer.

Plusieurs de nos salariés ont pu bénéficier, à l'occasion de départs en retraite notamment, de la mobilité interne au Département Milieu Ouvert.

Enfin, un des grands chantiers depuis plusieurs années, concernait la difficulté permanente de recruter un médecin psychiatre dans une période de plus en plus tendue pour les familles et les jeunes suivis.

Dans un temps où les problématiques sont marquées par les difficultés psychiques et psychiatriques, cette absence est d'autant plus ressentie. C'est dans ce sens que nous avons déployé beaucoup d'effort dans une communication nationale pour trouver des candidats psychiatres. Cela a porté ses fruits par l'embauche de trois nouveaux psychiatres au sein du Département Milieu Ouvert. Le 1^{er} psychiatre est arrivé en décembre 2013 et deux autres arriveront dès début 2014 ce qui aura pour conséquence de pourvoir tous les postes.

↳ **Les locaux / les travaux**

Pour répondre également aux besoins matériels de cette nouvelle organisation associative qui se dessine à l'horizon 2015 mais aussi dans le cadre de la mise en conformité des locaux accessibles aux personnes handicapés, nous avons prévu un certain nombre de travaux sur les différents secteurs AEMO.

Dans le cadre de la réflexion immobilière, nous avons travaillé et conclu par l'achat du bâtiment à Trouville, qui accueillera à la fois le SEMO Côte Fleurie et l'antenne AEMO de Deauville dans les mêmes locaux.

Un travail est en cours avec l'ensemble des équipes ainsi qu'avec l'architecte de l'association afin d'aboutir à une réflexion partagée sur l'utilisation des locaux. Des plans sont en cours d'élaboration.



www.acsea.fr

Département Milieu Ouvert

Service d'Éducation en Milieu Ouvert

78 Quai Vendeuvre
14000 CAEN

☎ 02 31 15 67 67

📠 02 31 15 67 60

Directeur : **Jean-Pierre MAHIER** jusqu'au 30 juin 2013

Salvatore STELLA à compter du 1^{er} juillet 2013

e-mail : directeur.dmo@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503584

Année de création : 1974

AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation du Conseil Général, en date du 14 novembre 2002, donnant habilitation à prendre en charge 120 jeunes (30 places SEMO filles à Caen, 60 places SEMO à Lisieux dont 30 filles et 30 garçons et extension d'un SEMO mixte de 30 places à Bayeux).

Arrêté, en date du 26 avril 2006, portant extension à 150 places (30 places mixtes supplémentaires sur Caen).

Arrêté de la PJJ, en date du 10 juillet 1998 (en cours de renouvellement), donnant habilitation.

POPULATION

Jeunes filles ou jeunes garçons, résidant dans le Département du Calvados, dont les capacités d'insertion sont gravement compromises par des difficultés d'ordre familial, personnel ou social.

FINANCEMENT

Conseils Généraux.

OBJECTIFS

L'objectif général du SEMO est de favoriser l'émergence des facultés personnelles de chacun des jeunes accueillis afin de les conduire à se prendre en charge seuls en vue d'obtenir une meilleure intégration sociale.

La pédagogie mise en œuvre s'appuie sur des objectifs individualisés de prises en charge, déterminés entre les autorités administratives ou judiciaires, le jeune, sa famille et l'équipe pluridisciplinaire.

Ces objectifs individualisés s'organisent autour de la santé, de la vie quotidienne, du traitement des problèmes familiaux, de l'élaboration de projets scolaires ou professionnels et de l'intégration sociale de chacun des jeunes.

ACTIONS

MILIEU OUVERT PERMANENT

30 places par équipe, fonctionnement continu 24 h / 24 h, 365 jours par an.

Outil privilégié du SEMO, l'intervention en milieu ouvert est assurée par deux éducateurs de référence pour chaque jeune qui sont chargés de toutes les tâches d'accompagnement nécessaires à la réalisation des objectifs. Ces différentes démarches sont effectuées en négociation permanente avec les jeunes et leurs familles. La continuité de service est assurée par une présence effective lors des séquences d'hébergement ou par des astreintes éducatives.

RESEAU D'HÉBERGEMENTS DIVERSIFIÉS

Chaque fois que cela est nécessaire, la forme d'hébergement la plus appropriée et ordinaire est déterminée pour chaque jeune.

FOYER D'ACTION ÉDUCATIVE DE 5 PLACES

Partie indissociable de l'ensemble des moyens mis en œuvre, le foyer permet d'accueillir momentanément un jeune lors d'une situation de crise ou lorsqu'une solution d'hébergement ordinaire ne peut être réalisée. A partir du foyer d'action éducative, s'organisent l'accueil de chacun des jeunes et la relation avec leur famille.

SCOLARITÉ - FORMATION

Tous les jeunes pour lesquels un projet de scolarité a été défini sont scolarisés dans les établissements de la région. Des cours individuels personnalisés de rattrapage ou de soutien scolaire sont organisés en liaison avec les enseignants. Les formations sont mises en œuvre en collaboration avec les organismes de formation ordinaires.

ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Face à la complexité des difficultés individuelles, familiales et sociales présentées par les jeunes et afin d'éviter l'isolement de chaque intervenant, le travail et l'analyse des situations sont conduits en équipe pluridisciplinaire.

SECTEURS D'INTERVENTION

Département du Calvados, 5 équipes sectorisées :

BAYEUX (mixte)	27 Rue des Bouchers - 14400 BAYEUX	02 31 15 67 72	02 31 10 00 25
CAEN Leverrier	14 Rue Leverrier - 14000 CAEN	02 31 15 67 76	02 31 38 91 55
CAEN Vendeuvre	2 Rue Henri Brunet - 14000 CAEN	02 31 15 62 30	02 31 15 62 35
LISIEUX	30 Rue Général Leclerc - 14100 LISIEUX	02 31 15 67 69	02 31 31 62 36
LISIEUX	20 Bd Duchesne Fournet - 14100 LISIEUX	02 31 62 88 17	02 31 62 43 28

Activité 2013

Nombre de journées prévues	54 750	
Nombre de journées réalisées	54 645	
↳ Mouvement de l'effectif		
Jeunes pris en charge au 1 ^{er} Janvier 2013	152	
Jeunes confiés dans l'année <i>(dont 12 qui ont bénéficié d'un changement de mesure)</i>	100	
Jeunes sortis dans l'année <i>(dont 12 qui ont bénéficié d'un changement de mesure)</i>	110	
Jeunes en charge au 31 décembre 2013	142	
TOTAL des jeunes suivis dans l'année <i>(dont 12 qui ont bénéficié d'un changement de mesure)</i>	252	
↳ Origine des mesures de l'année		
D.S.S.-M.P.E	33	
Juges pour enfants	67	
↳ Changement de prise en charge interne au SEMO		
Mineur Judiciaire à Mineur Administratif	-	
Mineur Judiciaire à Majeur Judiciaire	-	
Mineur Judiciaire à Majeur Administratif	6	
Majeur Judiciaire à Majeur Administratif	-	
Mineur Administratif à Majeur Administratif	3	
Mineur Administratif à Mineur Judiciaire	3	
Mineur Judiciaire Calvados à Mineur Judiciaire Manche	-	
↳ Origine géographique		
Calvados	249	
Autres départements	3	
↳ Durée moyenne de prise en charge		
en mois	17,87	
↳ Répartition des situations suivies		
Sexe masculin	119	
Sexe féminin	133	
➤ Par tranche d'âge		
Jeunes présents au 31/12/13		
- de 10 à moins de 13 ans	-	
- de 13 à moins de 16 ans	59	
- de 16 à moins de 18 ans	71	
- de 18 ans et plus	12	

ou au moment de leur sortie	
- de 10 à moins de 13 ans	-
- de 13 à moins de 16 ans	21
- de 16 à moins de 18 ans	48
- de 18 ans et plus	41

Le nombre de nuits réalisées à l'interne du service pour 2013 est de **209**. Le nombre de nuitées est de 348 , avec un accueil de 1 à 7 jeunes (1 fois pour 1 secteur à l'occasion d'un camping) par nuit.

Analyse des problématiques des publics pris en charge et de leurs évolutions

Pour le SEMO cette année, nous notons une baisse conjoncturelle de son activité avec un léger déficit puisque nous avons réalisé 54 645 journées pour 54 750 prévues. L'activité 2013 a été tributaire des aléas de l'occupation des postes de magistrats. En effet, de 5 postes occupés début 2013, il n'y avait qu'un poste de pourvu en juillet 2013 puis 3 en septembre. Un 4^{ème} et dernier magistrat est arrivé en janvier 2014. En effet, la carte judiciaire au Tribunal pour Enfants de Caen a été modifiée : le nombre de cabinets passant de 5 à 4 définitivement.

Nous avons quasiment réussi à maintenir une activité à 100% car nous avons une liste d'attente assez importante qui a été complètement résorbée en fin d'année.

Une rencontre avec les nouveaux magistrats a eu lieu au mois de décembre 2013 afin d'expliquer le projet de service du SEMO, de leur en faire visiter un, et de confirmer la nécessité de ce type de structure ; ce que nous savons bien évidemment depuis de nombreuses années déjà. En effet, la prise en charge spécifique des 5 secteurs SEMO répond aux besoins des publics adolescents et reste à ce jour une innovation alors que la loi 2007 rénovant la protection de l'enfance a engagé les services à apporter des réponses éducatives de ce type.

Toutefois, nous ne pouvons nous satisfaire de notre liste d'attente encore trop importante, notamment sur Caen, bien qu'en baisse conjoncturellement fin 2013 et repartant à la hausse dès début 2014. Dans le cadre de la signature et de l'entrée en vigueur de la convention PEF en janvier 2014, le SEMO prendra en charge par pallier tous les 4 mois (janvier, avril, et septembre) 10 jeunes de plus soit un passage de 150 à 180 jeunes (l'équivalent d'un SEMO supplémentaire). Cela devrait permettre de ne pas avoir, a priori, de liste d'attente comme les années précédentes.

En ce qui concerne les publics que nous prenons en charge, nous ne pouvons là aussi que nous interroger, comme les années passées et comme dans les autres établissements et services de l'ACSEA, sur l'évolution des troubles psychiques et psychiatriques des adolescents qui ne sont pas sans poser problèmes dans la nature même des prises en charge.

Analyse qualitative des modes de prise en charge au regard des objectifs

Le Copil SEMO ne s'est pas réuni en 2013 mais a été réactivé début 2014.

Il a pour mission de superviser les chantiers déjà en cours (sur l'expérimentation des nuits avec les encadrants éducatifs de nuit, réécriture du projet de service) ou de mettre en route les autres chantiers dès le 1^{er} premier semestre 2014 (comité de suivi sur les outils loi 2002-2, évaluation externe).

Le travail d'évaluation interne s'est poursuivi durant l'année 2013. Le rapport finalisé a été présenté au cours d'une journée institutionnelle réunissant l'ensemble des équipes du SEMO au cours du mois de Mai 2013.

Le groupe de suivi sur l'expérimentation des nuits au SEMO avec l'arrivée des EEN est entrain d'évaluer à la fois la qualité de la prise en charge, l'adéquation entre le projet SEMO (réactivité, souplesse, possibilité de mettre des nuits en interne mais aussi dans le cadre de l'hébergement diversifié) et l'organisation en cours (avec 2 EEN pour 5 secteurs SEMO), ainsi que la typologie des nuits que les jeunes accueillis ont besoin au SEMO (protection, autonomisation, individuation...).

Ce groupe est constitué de professionnels représentant tous les secteurs du SEMO (travailleurs sociaux, secrétaires, chefs de service, Encadrants Educatif de Nuit) ainsi que la direction du service (directeur, chef de service administratif, assistante de direction).

Je tiens à remercier tous les membres de ce groupe de travail tant par sa richesse que par sa qualité d'expertise qui permettra d'aboutir au bilan final de l'expérimentation sur les nuits.

Tableau comparatif des évolutions entre 2009 et 2013

	2009	2010	2011	2012	2013
ADMISSIONS					
Demands étudiées					
Demands sans suite					
Demands restant à l'étude au 31/12/N					
Admissions Totales	98	122	99	118	100
Départs et orientations					
retour en famille					
suivi éducatif en milieu ouvert					
orientation secteur médico-social					
TOTAUX	-	-	-	-	-
Origine des demandes (en %)					
MDPH / CDA					
Conseil Général	22	38	39	41	33
Formation					
Justice	78	62	61	59	67
Durée moyenne de prise en charge					
En années					
En mois	19	19	15	16	18
Suivi d'activité					
Total Prévisionnel - Journées	54 750	54 750	54 750	54 900	54 750
Total Réalisé - Journées	55 800	54 676	55 584	56 225	54 645
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
Suivi d'activité - Ecart	1 050	-74	834	1 325	-105

Réflexions en cours, développement et orientations nouvelles pour 2013 ou pour l'avenir

Après la réflexion sur les fondamentaux, et dans le cadre de la convention «protection de l'enfance» nous avons présenté une fiche action autour de la réorganisation du SEMO avec le déménagement d'une équipe de Lisieux sur la Côte Fleurie en 2014-2015 et la montée en charge progressive de 150 jeunes à 180 jeunes accueillis dans notre service en 2014. Ceci prend sens après les années 2012-2013 où il y a eu notamment le passage à la mixité de toutes les structures, la fin des astreintes éducatives, l'application stricte de la législation du travail en matière d'amplitude horaire et plage de repos et, la fin des nuits exercées par les intervenants socio éducatifs (remplacé par les EEN).

Ces changements organisationnels étaient prévus en plusieurs temps, pour être ramenés à 2 étapes :

- au 01/10/2012 : passage à la mixité, suppression des astreintes éducatives et application de la législation du travail en matière d'amplitude horaire et de plages de repos ;
- au 01/04/2013 : embauche de 2 Encadrants Educatifs de Nuit (EEN).

La réflexion sur les postes d'Encadrants Educatifs de nuit au SEMO aboutira en avril 2014 qui correspondra à la fin de la période d'expérimentation en cours. Elle devrait aboutir par un ajustement de l'organisation de l'outil nuit au SEMO plus en adéquation par rapport aux besoins repérés.

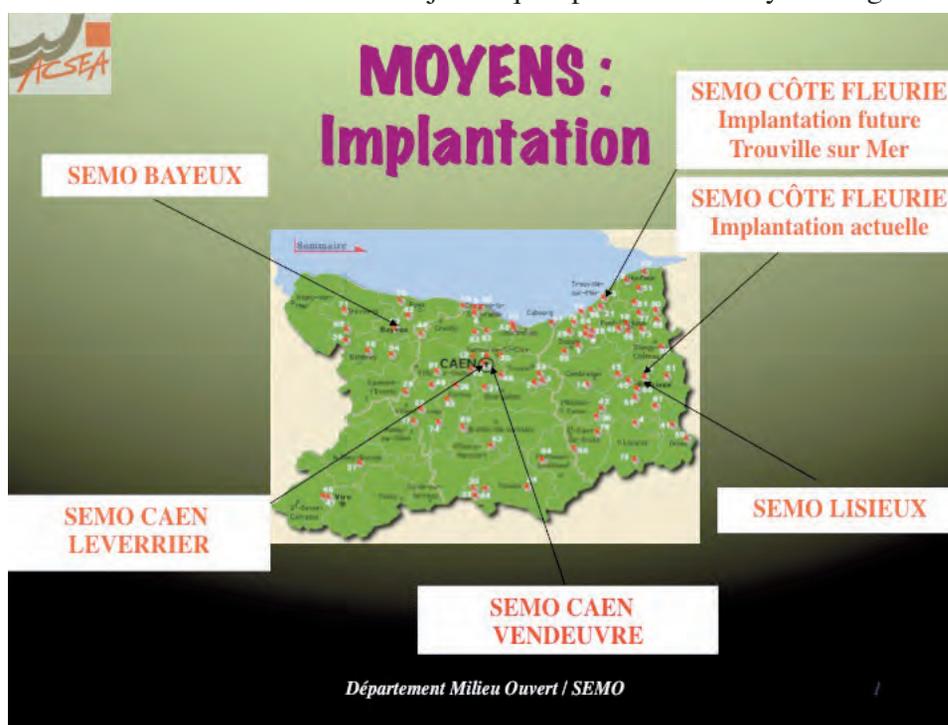
Le déménagement vers la Côte Fleurie se fera en début d'année 2015 ; ce projet est en cours d'élaboration suite à l'achat en décembre 2013 de l'ancienne Maison des Jeunes de la ville de Trouville. Un travail d'élaboration des plans est en cours avec les équipes concernées par cette nouvelle territorialisation sur le Pays d'Auge Nord.

↳ **La GPEC**

Dans la perspective de cette nouvelle organisation, mon prédécesseur avait anticipé dès 2011 les mouvements du personnel en prévoyant la mise en place de mobilité au sein de notre département. Nous prévoyons dans les 3 ans à venir, environ 10 départs à la retraite et dans cette perspective, un travail à mener afin que la transmission des savoirs faire puisse s'opérer.

↳ **Les travaux**

Ils se font concomitamment avec ceux déjà évoqués pour l'aemo Pays d'Auge.



↳ ***La formation***

Le SEMO, comme l'AEMO, est également engagé par 4 de ses professionnels (cadres ou non cadres) dans le Réseau Grand Ouest AER (Action Educative Renforcé), se réunissant une fois par trimestre à Rennes regroupant plusieurs SEMO ou service d'AEMO renforcée du grand Ouest (une dizaine de services). Une journée d'étude est en préparation pour 2014 et la formation reste un objectif fort pour ces équipes.



www.acsea.fr

Département des Foyers Educatifs Filles et Garçons

33 rue des Ecoles
14123 CORMELLES LE ROYAL

☎ 02 31 35 24 45

📠 02 31 35 24 46

Directeur : **Eric KNAUS** (jusqu'au 31/08/2013)

Jean-Luc GODET (à compter du 1/09/2013)

Directrice Adjointe : **Martine FERAY**

e-mail : directeur.foyers@acsea.asso.fr

n° CNIL : 1503589

Année de création :

Foyer Henri Guibé : 1956

Foyers Jean-Eudes : 1976

Département des Foyers Educatifs : 1999

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté conjoint préfectoral et CG14, en date du 16 octobre 2006, d'autorisation de fonctionnement.

Arrêté de la PJJ, en date du 9 janvier 2014, donnant habilitation.

Capacité de 109 places réparties en 67 places d'hébergement (dont 46 internat et 21 internat externé) et 42 places service extérieur.

POPULATION

Adolescents(es) et jeunes adultes confiés par les Attachés Territoriaux de la Direction Enfance et Famille, les Magistrats pour enfants et le Procureur de la République chargé des mineurs, rencontrant des difficultés personnelles et familiales, nécessitant un hébergement temporaire et/ou un accompagnement et le soutien d'une équipe pluridisciplinaire.

FINANCEMENT

Conseils Généraux

Ministère de la Justice

OBJECTIFS / MISSION

Inscrite dans le champ de la protection de l'enfance et appuyée sur les axes du schéma départemental, la mission du DFE vise un apaisement dans la situation vécue par le jeune, le développement de son autonomie et son insertion sociale et professionnelle.

ACTIONS

Elles se développent :

- à partir d'un cadre de prise en charge que nous voulons contenant, avec :

- des modalités d'intervention diversifiées, modulables et évolutives (internat, internat externé, service extérieur, accueil séquentiel...)
- une intervention éducative de proximité avec des éducateurs référents (individuelle et en groupe)
- un accompagnement pluriprofessionnel (éducateurs, psychologues, médecin-psychiatre)
- un projet personnalisé élaboré en concertation avec le jeune et sa famille à partir du cadre de placement défini qu'il soit judiciaire ou administratif
- une interction forte avec le réseau et l'environnement (familial, scolaire, sanitaire...)

- et autour de trois axes d'intervention en interaction active :

- Prendre soin des jeunes (accueillir, créer du lien, soutenir, accompagner...)
- Travailler en lien avec la famille. Le travail avec la famille est considéré comme un moyen d'aider le jeune et s'organise autour de la compréhension des enjeux relationnels au sein de la famille, la place du jeune au sein de la cellule familiale et le respect de l'exercice de l'autorité parentale.
- Mettre en œuvre, accompagner et soutenir des projets d'insertion en milieu ordinaire (scolaires, d'apprentissage, professionnels...)

MODE DE PRISE EN CHARGE

Internat : Capacité 46 jeunes (18 garçons et 28 filles). L'internat n'accueille que des mineurs. L'accueil séquentiel est inclus pour une capacité de 5 jeunes.

Internat-externé : Capacité 21 jeunes (9 garçons et 12 filles). L'internat-externé accueille des mineurs et des majeurs.

Service extérieur : Capacité 42 jeunes (18 garçons et 24 filles). Le SE accompagne des mineurs et des majeurs.

SECTEURS D'INTERVENTION

Le Département Foyers Educatifs accueille prioritairement des jeunes du Calvados. Il peut être sollicité pour accueillir des jeunes de la région Basse-Normandie dans le cadre de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

SEPT LIEUX DIFFERENTS

Foyer Ardennes :
5-7, rue du Commandant de Touchet -
CAEN

Foyer Fleuri :
6 route de Giberville - MONDEVILLE

Foyer Bretagne :
39, rue de Bretagne - CAEN

Foyer Beusoleil :
9 rue Beusoleil - CAEN

Foyer Trouville :
54, route de Trouville - CAEN

Foyer Montmorency :
37 rue Hébert - HEROUVILLE ST CLAIR

Foyer Villey :
16, rue Villey Desmeserets - CAEN

Boost'Ado (accompagnement de jour) :
442 route de Rocquancourt - 14123 IFS

Activité 2013

↳ Bilan de l'activité 2013

Après un début d'année plus difficile en terme d'activité, le dernier trimestre a permis de reprendre de l'activité pour finir sur un excédent, par rapport à notre prévisionnel, de 319 journées et ceci malgré la fermeture pendant deux mois de la structure d'Authie.

Les équipes éducatives se sont particulièrement mobilisées sur cette période, malgré un climat social fragilisé par les événements au foyer d'Authie qui nous ont conduit à revoir le projet de ce service qui s'appelle aujourd'hui «Ardenne».

Notre réactivité pour l'accueil des jeunes dans la plus grande difficulté est une force, mais nécessite une extrême vigilance, pour ne pas venir perturber les dynamiques de groupe et d'équipes.

2013	Prévue	Réalisée	Ecart
Internat	22 306	22 570	264
Service extérieur	5 008	5 063	55
TOTAL	27 314	27 633	319

➤ Répartition de l'activité

Au travers de l'étude de nos différents tableaux nous constatons une activité beaucoup mieux répartie chez les garçons que chez les filles.

Cette observation est à mettre en lien avec l'accueil de jeunes filles aux troubles beaucoup plus complexes qui nécessitent de trouver de la souplesse dans les modes de prise en charge ; +104 journées en service de suite filles et +1284 journées supplémentaires pour l'internat externé alors que nous avons 1121 journées en moins sur l'internat.

Chez les garçons nous avons seulement -37 journées sur l'internat + 138 journées sur l'internat externé et -49 journées pour le service de suite.

Sur l'ensemble de l'activité pour l'année 2013 nous avons accueilli 163 jeunes soit 3 de plus que l'an passé 98 filles et 65 garçons.

	internat+accueil sequentiel				internat- externe				service exterieur			
	Prévu	Réalisé	Ecart	Ecart/ Nb jeune	Prévu	Réalisé	Ecart	Ecart/ Nb jeune	Prévu	Réalisé	Ecart	Ecart/ Nb jeune
FILLES	9 915	8 794	-1 121	-3,47	2 832	4 116	1 284	10,19	2 862	2 965	104	0,40
GARCONS	6 373	6 336	-37	-0,16	3 186	3 324	138	1,26	2 146	2 097	-49	-0,16
TOTAL	16288	15 130	-1158	-3,63	6 018	7 440	1 422	11,45	5 008	5 063	213	0,24
					TOTAL REALISE							
27 314					27 633							

↳ Activité par blocs de compétence et par type de mesure

➤ Tableau récapitulatif

	2013	2012	2011	2010	2009
Conseil Général - DEF					
Décisions administratives	26	31	31	37	32
Contrats jeunes majeurs	45	46	48	43	40
Décisions judiciaires (placements via DEF)	64	48	54	67	60
<i>sous-total</i>	135	125	133	147	132
Assistance éducative placements directs	27	32	29	26	25
Total Conseil Général	162	157	162	173	157
Protection Judiciaire de la Jeunesse					
Ordonnance du 2/02/45	1	3	3	13	11
Protection Judiciaire J.M.			1	1	3
Total PJJ	1	3	4	14	14
Total Général					
	163	160	166	187	171

Il est important de souligner à la lecture de ce tableau une nouvelle augmentation des placements par décision judiciaire via la DEF. Par contre l'assistance éducative en placement direct reste stable depuis 2009.

Le nombre de jeunes sous ordonnance du 2/02/45 continue de baisser puisque nous n'avons reçu cette année qu'un seul jeune alors qu'en 2009 nous en avons accueilli 14.

➤ Répartition par mesure et par sexe

	Magistrats				Dble compétence		DEF			
	AE	JM	Ord 45	TOTAL	AE	TOTAL	AE	JM	TOTAL	
Filles	16	0	1	17	40	40	15	26	41	98
Garçons	11	0	0	11	24	24	11	19	30	65
Total	27	0	1	28	64	64	26	45	71	163

➤ *Tableau récapitulatif des prises en charge jeunes majeurs*

Année	Nombre de jeunes suivis	Nombre J.M. suivis dans l'année	%
2001	159	62	39,00%
2002	176	42	23,90%
2003	167	39	23,40%
2004	169	49	29,00%
2005	164	51	31,10%
2006	170	50	29,40%
2007	165	46	27,90%
2008	153	41	26,80%
2009	171	43	25,10%
2010	187	44	23,50%
2011	166	49	23,50%
2012	160	46	28,75%
Moyenne annuelle 2001 - 2013	167,3	46,8	27,61%
2013	163	45	27,61%

Le nombre de jeunes majeurs est stable

➤ *Origine des demandes*

	Calvados	Autres départements région BN	Mineurs isolés et Jeunes Majeurs étrangers	TOTAL
Filles	83	2	13	98
Garçons	55	1	9	65
TOTAL	138	3	22	163

↪ **Mouvement et situation des jeunes suivis dans l'année**

➤ *Mouvements des effectifs*

	2013	2012	2011	2010	2009
Jeunes pris en charge au 1er janvier	103	103	109	97	90
Jeunes admis dans l'année	60	57	57	90	81
Jeunes sortis dans l'année	55	57	62	78	74
Jeunes pris en charge au 31 décembre	108	103	104	109	97
Jeunes suivis dans l'année	163	160	166	187	171

➤ *Modalités d'accueil des jeunes présents au 31 décembre 2013*

	Effectif au 31/12/13	Effectif au 31/12/12	Effectif au 31/12/11	Effectif au 31/12/10	Effectif au 31/12/09	Pour un effet théorique de
Internat	47	43	44	37	40	46
Internat externé	21	17	21	15	23	21
Service extérieur	40	43	39	57	34	42
TOTAL	108	103	104	109	97	109

Ce tableau nous montre que nous retrouvons une plus grande stabilité de nos effectifs.

Les internats sont stables et il est heureux de pouvoir constater que nous n'avons pas besoin d'être en sur effectif notamment à l'internat externé ou en service extérieur pour compenser un déficit à l'internat.

Afin de préserver une qualité de travail dans l'ensemble des services il est important de maintenir cet équilibre.

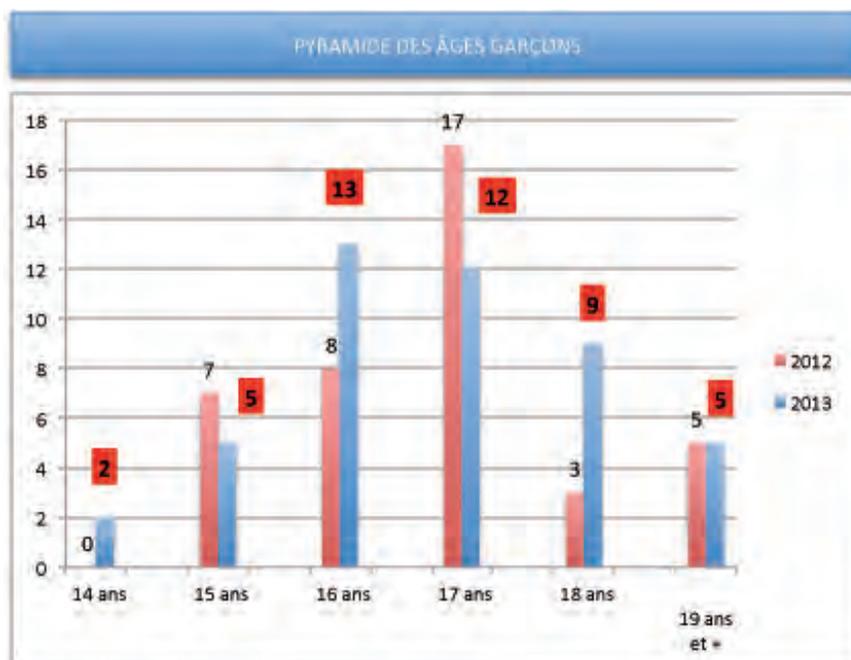
➤ *Durée moyenne des prises en charge*

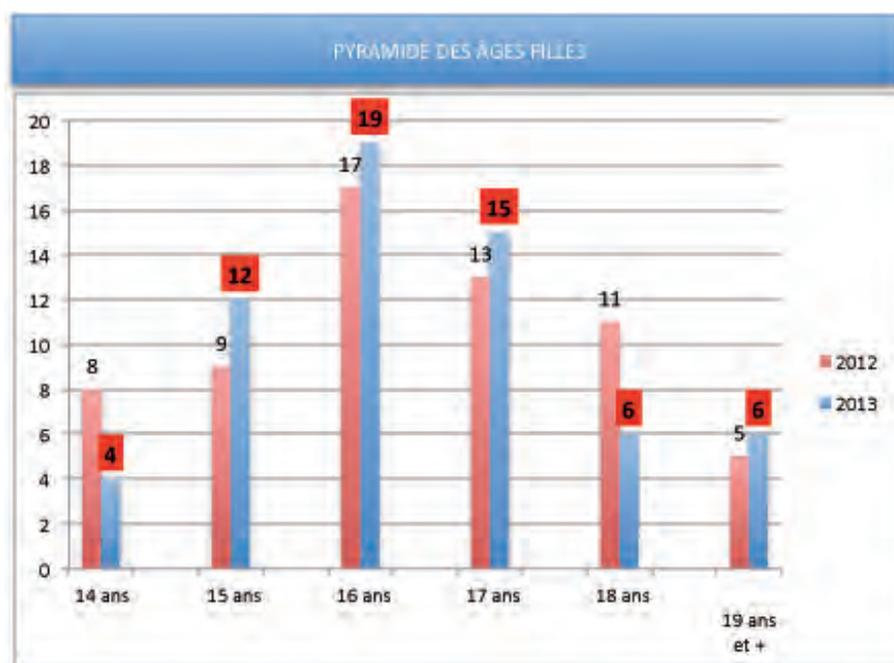
	2013	2012	2011	2010	2009
filles	20 mois	20 mois	19 mois	14 mois	21 mois 1/2

	2013	2012	2011	2010	2009
garçons	20 mois	19 mois 1/2	17 mois	14,4 mois	12 mois 1/2

La durée moyenne des séjours reste quasi identique aux années précédentes.

➤ *Pyramide des âges (présents au 31/12/2013)*





Sur les 108 jeunes présents au 31 décembre, nous avons 62 filles et 46 garçons. La tranche d'âge la plus représentative est toujours celle des 16-18 ans avec 75 jeunes soit une augmentation par rapport à l'année dernière de près de 10%. La tranche d'âge 14-15 ans reste stable avec 7 garçons pour 16 filles tout comme les jeunes majeurs.

➤ *Origine géographique*

	FILLES		GARÇONS	
CAEN	58	59,18%	38	58,46%
LISIEUX	11	11,22%	8	12,31%
BAYEUX	6	6,12%	3	4,62%
VIRE-FALAISE	8	8,16%	6	9,23%
AUTRES DEPARTEMENTS	2	2,04%	1	1,54%
MINEURS ETRANGERS	6	6,12%	6	9,23%
MAJEURS ETRANGERS	7	7,14%	3	4,62%
Total	98		65	

% SUR L'ACTIVITE TOTALE		
CAEN	96	58,90%
LISIEUX	19	11,66%
BAYEUX	9	5,52%
VIRE-FALAISE	14	8,59%
AUTRES DEPARTEMENTS	3	1,84%
MINEURS ETRANGERS	12	7,36%
MAJEURS ETRANGERS	10	6,13%
Total	163	

Sur les jeunes, nous constatons une constante par rapport aux années précédentes, voire une légère augmentation de notre activité.

La baisse de l'activité à Lisieux, déjà constatée l'année dernière, peut sans doute s'expliquer par l'augmentation de la capacité d'accueil d'une maison d'enfants d'une autre association dans cette ville. La baisse à Bayeux se confirme également. Falaise et Vire sont en légère augmentation mais l'ouverture de lits prévue pour 2014 par une autre association aura sans doute une incidence.

Par contre, l'accueil des mineurs étrangers reste stable malgré le changement de politique en terme d'accueil de cette tranche de la population par le département du Calvados. Mais peut-être aurons nous les effets de cette politique à moyen terme ?

Analyse des problématiques des publics pris en charge et leurs évolutions

Depuis plusieurs années nous constatons que les difficultés à l'origine des placements ont tendance à se complexifier.

Ce constat est sans doute à mettre en lien avec le fait que les orientations vers l'internat sont celles qui ont pu mettre à mal les autres dispositifs de type milieu ouvert et qui se trouvent être en véritable danger dans leur milieu ordinaire.

L'internat est aujourd'hui particulièrement utilisé pour les situations d'une grande complexité qui engendrent un danger réel avéré.

On peut à nouveau repérer que ces jeunes ont vécu des difficultés familiales diverses, accompagnées de carences éducatives et pour certains de violences psychologiques, physiques ou sexuelles.

Les causes sont souvent à mettre en lien avec une désorganisation des repères familiaux qui entraîne une démission parentale et un désinvestissement de la cellule familiale par le jeune.

Les reconfigurations familiales, voire l'éclatement des repères familiaux, peuvent entraîner parfois de la maltraitance physique mais aussi psychologique, cette dernière étant souvent plus tardivement repérée et peut être moins bien considérée en amont. Déscolarisation, désœuvrement, errance et mise en danger sont souvent les conséquences de cette souffrance.

Il faut souvent attendre l'expression de ce mal être par des passages à l'acte qui sont de véritables conduites d'auto-destruction : auto-mutilation, violence, fugues, consommation de produits toxiques pour qu'une forme de protection plus adaptée se mette en place.

Ces jeunes présentent un comportement marqué par de l'immaturation psycho-affective et peuvent avoir des difficultés relationnelles, voire présenter des troubles psychiques préoccupants.

Ils sont souvent en manque de repère et ont un rapport au cadre et à la loi complexe.

Ces passages à l'acte accentuent les phénomènes de rejet à leur égard et les renforcent dans une identité négative qui ne leur permet pas de développer leurs potentialités.

Du fait de leur parcours pour le moins chaotique, de la souffrance exprimée et des troubles de la personnalité souvent avérés, ces jeunes ont besoin d'un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire suffisamment bienveillante qui de par la spécificité et les rôles de chacun peut apporter le soin, le cadre contenant et sécurisant afin de tenter d'apaiser les symptômes et ainsi répondre aux besoins de chacun.

Le dispositif d'accompagnement au sein du DFE doit être complété par un partenariat avec les dispositifs de droit commun, notamment avec le secteur sanitaire.

Le constat fait depuis quelques années d'un besoin croissant en soins spécifiques, suivi thérapeutique, soutien médicamenteux, voire hospitalisation dans des services de soins psychiatriques, doit nous engager dans un travail de partenariat afin de permettre que l'ensemble des dispositifs reste complémentaire dans l'intérêt d'adapter nos prises en charge au parcours de chaque jeune.

Réflexions en cours, développement et orientations nouvelles pour 2014 et pour l'avenir

Le projet d'établissement a bien été finalisé en juin 2013. Cette démarche a demandé un lourd investissement de la part de l'ensemble de l'institution, donc de l'ensemble des acteurs du DFE. Ce projet est un point d'ancrage pour appuyer nos pratiques pour les 5 années à venir.

Chaque équipe doit aujourd'hui se l'approprier pour construire les projets de services et continuer à rechercher du sens à l'accompagnement éducatif des jeunes.

La convention PEF devrait nous permettre de mener dans de bonnes conditions les chantiers 2014 à savoir l'ouverture du groupe 11/14 ans et la création, à titre expérimental, du Placement Educatif à Domicile. Les équipes sont déjà au travail pour espérer une ouverture de ces structures au plus tard en janvier 2015.

L'année 2013 a été marquée par une légère reprise de l'activité. Néanmoins l'ouverture de nouveaux dispositifs qui répondent aux demandes du Conseil Général devrait à moyen terme nous aider à retrouver l'équilibre.

2014 reste cependant fragile, compte tenu d'une décharge de l'activité 14 /18 pour une montée en charge progressive du placement éducatif à domicile (PEAD) et du foyer 11/14. Nous restons tributaires des demandes d'admission et du temps qu'il faudra pour mieux faire connaître le dispositif qui est très nouveau dans le département.

Par ailleurs, la mixité se met en place de façon progressive au sein du DFE.

A ce jour deux structures sont ouvertes dans cette configuration, cela nous permet, au-delà de l'intérêt éducatif, de gagner en souplesse d'accueil, de mieux répondre aux demandes, de réduire les délais d'attente pour un accompagnement par le DFE.

Nous aurons cependant à échanger avec le Conseil Général et nos partenaires, qui ont également des foyers éducatifs, sur le nombre de places qu'ils veulent préserver pour les filles dans le département car nous sommes actuellement les seuls à accueillir des jeunes filles avec cette problématique.

Enfin, l'année 2014 sera marquée par la préparation de l'intégration du placement familial spécialisé (PFS) à notre organisation pour janvier 2015 dans un nouveau périmètre du département actuel.



www.acsea.fr

Institut de Démouville

Service de Placement en Milieu Ouvert

88/96 Boulevard Lyautey
14000 CAEN

SPMO ☎ 02 31 35 83 40

📠 02 31 35 83 41

Directeur : **Christophe CORNET**

e-mail : directeur.spmo@acsea.asso.fr

Directrice Adjointe : **Sylvie LEFRANCOIS jusqu'au 1/06/2013**

Fabienne FORVEILLE à partir de 1/07/2013

N° CNIL / 1503998

Année de création : 1967

HABILITATION

Convention Etat/ACSEA, en date du 24 mars 1967, prorogée le 17 octobre 1984 (CG14/ACSEA), donnant habilitation au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

CONVENTION

Avec le Conseil Général du Calvados en date du 24 Mars 1967, prorogée en 1983, donnant habilitation au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

POPULATION

50 jeunes suivis toute l'année. Jeunes garçons et filles de 16 à 21 ans présentant des difficultés d'insertion sociale ou non associées à des déficiences intellectuelles, des troubles du comportement et de la personnalité et dont les capacités d'insertion sont compromises par des difficultés familiales et/ ou sociales.

OBJECTIFS

Le SPMO a pour objectifs le maintien du ou de la jeune dans son milieu de vie et suivant son âge en milieu scolaire ou professionnel. Le SPMO favorise son insertion et son autonomie sociale, en lien avec son réseau familial.

Les interventions se situent auprès du jeune et de son environnement habituel.

ACTIONS

Ils bénéficient des prestations suivantes :

- ✓ Accompagnement visant l'insertion sociale et professionnelle (accès au travail, à la formation, au logement, à la santé, apprentissage de la gestion)
- ✓ Accompagnement de la scolarité en milieu ordinaire
- ✓ Accompagnement vers des soins spécialisés le cas échéant

SECTEURS D'INTERVENTION

Le S.P.M.O. intervient auprès de jeunes originaires du Calvados. Des contrats spécifiques peuvent être négociés avec les Conseils Généraux des départements limitrophes (Manche, Orne, Eure) dans la mesure où un jeune décide de s'installer dans le Calvados.

FINANCEMENT

Conseil Général, Ministère de la Justice (PJJ) selon un prix de journée.

L'activité pour 2013 se révèle légèrement supérieure à celle prévue, avec 18 319 journées réalisées pour 18 250 attendues (soit + 0,75 %).

Alors que l'an passé le nombre d'usagers suivis avait augmenté nettement, nous revenons en 2013 à des données conformes aux années antérieures. Avec davantage de jeunes présents en début d'année, le nombre d'entrées a baissé alors que les sorties ont été plus fréquentes. Ainsi, nous passons de 94 jeunes suivis en 2012 à 87 jeunes suivis en 2013.

La quasi-totalité des jeunes accompagnés sont originaires du Calvados. En effet, un seul usager est originaire d'un autre département. Il a été orienté par le Conseil Général des Deux-Sèvres, pour un projet spécifique ayant reçu l'accord du Conseil Général du Calvados.

Pour cette année 2013, les usagers se répartissent sur les arrondissements de la manière suivante :

- 77 % pour l'arrondissement de Caen (baisse notable par rapport à 2012 à 86,2 %, mais similaire aux variables de 2011 : 79 %)
- 11,5 % pour l'arrondissement de Bayeux (augmentation forte par rapport à 2012 : 5,3 % et même supérieure à l'année 2011 : 8,6 %)
- 2,3 % de l'arrondissement de Lisieux (baisse légère par rapport à 2013 : 3,2 %, mais comparable à 2011 : 2,5 %)
- 8 % de l'arrondissement de Vire (augmentation certaine par rapport à 2012 avec 5,5 %, mais donnée proche de celle de 2011 à 9,9 %)
- 1,1 % hors département : il s'agit de la situation provenant des Deux Sèvres, comme indiqué au paragraphe ci-dessus.

Parmi les 87 personnes suivies cette année 2013, nous avons noté :

- 74,7 % (65 situations) de l'activité à la demande du Conseil Général. Rappel 2012 : 73,4 %
- 25,3 % (22 situations) de l'activité à la demande des Juges pour Enfants du Tribunal de Caen : Rappel 2012 : 26,6 %

Ces éléments montrent une grande stabilité s'agissant de la répartition entre les interventions à caractère administratif et les interventions à caractère judiciaire.

- 68,97 % (60 situations) de l'activité concerne des majeurs de 18 à 21 ans. Rappel 2012 : 73,4 % (soit 69 situations)
- 31,03 % (27 situations) de l'activité concerne des mineurs de 16 à 18 ans. Rappel 2012 : 26,6 % (soit 25 situations)

Ces données révèlent davantage de suivis pour des mineurs et une légère érosion concernant les majeurs. La répartition 3/4 majeurs + 1/4 mineurs de 2012 passe à 2/3 majeurs + 1/3 mineurs cette année.

Parmi les 65 situations suivies à la demande du Conseil Général :

- 92,30 % (60 situations) concernent des majeurs. Rappel 2012 : 95,65 % (66 situations)
- 7,70 % (5 situations) concernent des mineurs. Rappel 2012 : 4,35 % (3 situations)

Nous observons une très légère variation parmi les orientations du Conseil Général

Parmi les 22 situations suivies à la demande des Juges pour Enfants du Tribunal de Caen :

- 0 % concerne des majeurs. Rappel 2012 : 3 % (3 situations)
- 100 % (22 situations) concernent des mineurs. Rappel 2012 : 88 % (22 situations)

Il faut rappeler que le Conseil d'Administration de l'ACSEA, compte tenu des créances très importantes non payées par l'État (Ministère de la Justice via la Protection Judiciaire de la Jeunesse) pour l'exercice des mesures judiciaires au profit des Jeunes Majeurs, a décidé de mettre un terme à cette activité, tout en déplorant d'y être contraint, compte tenu de la situation de plus en plus fragile dans laquelle se trouve la jeunesse. Malgré que le Décret de 1975 permettant aux Juges des Enfants de soutenir les jeunes majeurs jusqu'à 21 ans existe toujours, la Protection Judiciaire de la Jeunesse a décidé nationalement de ne plus financer ces interventions d'aide judiciaire au profit des majeurs.

Parmi les 87 situations suivies globalement :

- 71,25 % (62 situations) sont des garçons. Rappel 2012 : 66 % (62 situations)
- 28,75 % (25 situations) sont des filles. Rappel 2012 : 34 % (32 situations)

Alors que le nombre de situations de garçons est inchangé, la baisse du nombre de situations concernant des filles (- 7 situations) modifie la répartition globale.

La durée moyenne d'accompagnement continue cette année une nouvelle fois sa diminution. Elle se fixe en effet pour 2013 à 1 an 2 mois et 21 jours, soit 5 semaines de moins qu'en 2012.

Notre travail en permanence avec les dispositifs de droit commun, permet des accompagnements plus courts. Pour autant, nous attirons la vigilance sur des durées de mesure administrative parfois extrêmement courtes pour les majeurs, certaines pouvant être fixées à 3 mois. Dans ce cas, le court délai n'induit pas toujours un gage de qualité, car certains majeurs, dans des situations particulièrement fragiles, ne peuvent se mobiliser durablement dans de si courts repères. Aussi, il serait illusoire de mettre en place des accompagnements vers des logements autonomes sur de si brèves périodes.

Après avoir connu une forte augmentation du nombre de demandes d'accompagnements éducatifs en 2012 (63 demandes), nous revenons avec 54 sollicitations en 2013, à un niveau connu les années précédentes (50 en 2011, 39 en 2010, 51 en 2009, 38 en 2008).

Analyse des problématiques des publics accompagnés et leurs évolutions

Comme l'an passé, nous faisons le constat pour 2013, que la période de crise n'épargne pas la jeunesse. Le caractère durable de la crise économique que nous connaissons, vient dégrader la situation de ceux qui sont les plus vulnérables.

Les jeunes garçons et filles accompagnés par le SPMO font partie de ceux pour qui l'environnement est difficile sur des domaines aussi importants que la santé, du logement, de la formation et la scolarité. Ne pouvant toujours s'appuyer sur des relations familiales structurantes, certains usagers sont en risque d'isolement, voire de désinsertion sociale et professionnelle.

Le manque de confiance en soi, parfois dès 16 ans, conduit beaucoup au découragement et à un fatalisme négatif. Pour certains, des besoins primaires comme manger régulièrement, se loger, se soigner, ne trouvent pas réponses. La mobilisation de l'ensemble de l'équipe du SPMO est entière pour apporter à chacun des jeunes accompagnés, les ressorts vers une inclusion sociale, scolaire ou professionnelle, la meilleure possible.

Tableau comparatif des évolutions entre 2009 et 2013 - SPMO

	2009	2010	2011	2012	2013
ADMISSIONS					
Demandes étudiées (ensembles demandes reçues)	51	39	50	63	54
Demandes sans suite	9	7	7	12	13
Demandes restant à l'étude au 31/12/N	7	6	8	7	9
Admissions Totales	35	26	35	44	32
Départs et orientations					
retour en famille	-	-	-		
suivi éducatif en milieu ouvert	-	-	-		
orientation secteur médico-social	-	-	-		
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage					
non adhésion de la famille ou du jeune au projet					
Retour dans les dispositifs de droit commun				38	
non renseigné					
TOTAUX	-	-	-	38	-
Origine des demandes (en %)					
MDPH / CDA					
Conseil Général	83	72	63	76	70
Formation					
Justice	18	28	37	24	30
MDPH / Justice					
Durée moyenne de prise en charge					
En années	2	2	1	1	1
En mois	10	9	7	4	2
Suivi d'activité					
Total Prévisionnel - Journées	18 250	18 250	18 250	18 300	18 250
Total Réalisé - Journées	18 664	18 415	18 463	18 541	18 319
Suivi d'activité - Ecart	414	165	213	241	69

Analyse qualitative des modes d'accompagnement au regard des objectifs

La force du SPMO réside à la fois dans la qualité du travail cohérent de l'équipe pluridisciplinaire et aussi dans la qualité de notre réseau partenarial, dans les domaines de la scolarité, de la formation, du logement, de la santé, des loisirs...

Nous avons poursuivi, comme l'an passé notre travail de présentation continue des spécificités du SPMO auprès des acteurs travaillant au sein des USDA et des Circonscriptions d'Action Sociale du Conseil Général du Calvados. En effet, nous considérons les Services Sociaux du Calvados, comme animateurs de la politique sociale départementale, et le SPMO comme une structure devant mettre ses moyens à disposition des calvadosiens vulnérables.

En 2013, quelques changements de professionnels au sein de l'équipe se sont poursuivis et Madame Véronique LECLERC, Chef de Service Socio-Éducatif a quitté le SPMO en fin d'année après 5 années, au profit d'une mobilité associative vers la Maison d'Accueil Spécialisé « La Vallière » -

ACSEA - à ELLON. Dans ce chapitre, il convient de la remercier vivement pour sa mobilisation constante au bénéfice de la qualité des accompagnements des jeunes.

Notre ratio d'encadrant (1 intervenant pour 8,33 usagers) est essentiel pour une mobilisation importante, auprès de chaque usager. L'ouverture du SPMO sur les 52 semaines de l'année, permet une continuité d'action essentielle à notre mission vers les jeunes en difficulté.

Sur le thème de l'hébergement, au cours de cette année 2013, une dizaine de jeunes ont pu quitter le domicile familial dans des conditions favorables. Près d'une vingtaine d'entre eux a pu s'installer dans un logement indépendant, y compris grâce à ceux mis à disposition par le SPMO. Un jeune SDF a pu retrouver une situation plus sereine grâce à l'accès au logement. Nous avons assuré une meilleure inclusion possible aux jeunes quittant leur famille d'accueil, ou sortant de placement depuis la Maison de l'Enfance et de la Famille.

Réflexions en cours, développement, orientations et pistes d'actions consécutives à l'évaluation interne

Le SPMO exerce des mesures éducatives d'AEMO (judiciaires) et d'AED (administratives) dont le caractère est spécifique, à la fois du fait de la tranche d'âge concernée (de 16 à 21 ans) et du fait d'un ratio d'encadrement favorable (1 intervenant pour 8,33 usagers). C'est en ce sens, qu'une réflexion associative a conduit à des travaux portant une nouvelle organisation de l'ACSEA, et notamment sur le rattachement du SPMO au Département Milieu Ouvert (AEMO & SEMO) de l'ACSEA.

Le SPMO, en tant que Service intervenant dans le champ de la Protection de l'Enfance et de la Famille, a en effet, toute sa place au sein du Département Milieu Ouvert de l'ACSEA. Créé en 1967 comme un Service de Suite cherchant « une place » dans la société pour les jeunes garçons quittant l'IMPro de Démouville, le SPMO a diversifié son activité au fil du temps et son ancrage au sein de la Protection de l'Enfance et de la Famille n'est plus à démontrer. Début 2014, les Instances Représentatives du Personnel seront consultées sur cette perspective à échéance début 2015.

Les moyens utilisés par le SPMO en 2013, en direction des grand(e)s adolescent(e)s et des jeun(e) s majeur(e)s ont été favorablement mis au profit de l'amélioration de leur situation, quel que soit le domaine dans lequel les difficultés sont rencontrées.

Cependant, nous n'avons plus suivi cette année, de nouvelles situations de jeunes majeurs orientés par les Juges pour Enfants, ces interventions n'étant plus rémunérées par l'État, comme nous en avons informé les Juges des Enfants. C'est donc la première année de son histoire que le SPMO n'intervient plus dans ce cadre, et nous regrettons vivement d'avoir été contraints à cette position.

Comme nous le précisons ces dernières années, du fait de la crise économique qui perdure, et qui met à mal la jeunesse, nous avons concentré nos forces et nos compétences en direction des jeunes en grande difficulté voire en précarité, que nous adresse soit le Conseil Général du Calvados, soit les Juges pour Enfants.

Parmi les dispositifs disponibles dans la palette de réponses possibles sur le territoire départemental, le SPMO jouit d'une bonne notoriété, du fait de la qualité de mobilisation de son équipe auprès de jeunes en grande difficulté et en risque de désinsertion sociale.

Comme tous les ans, le SPMO a rempli ses objectifs en termes d'activités à réaliser avec un léger excédent (+0,75%). De plus, la situation de la gestion est satisfaisante, l'exercice 2013 présentant un excédent.

Sur cette année 2013, avec les autres Établissements et Services de l'ACSEA œuvrant dans le champ de la Protection de l'Enfance et de la Famille, le SPMO s'est mobilisé pour les travaux préparatoires devant conduire à la signature d'une Convention entre le Conseil Général du Calvados et l'ACSEA. Cette perspective pour le SPMO a été rendue possible grâce à l'impulsion forte donnée par notre Directeur Général, et au soutien sans faille apporté par les Services de la Direction Générale, particulièrement le Directeur Administratif et Financier et le nouveau Directeur Recherche et Projet, qui se sont mobilisés concrètement auprès de la Direction du Service. Ainsi, le SPMO trouve à la fois sa cohérence tant au sein des réponses associatives multiples et diversifiées, qu'au niveau du département du Calvados, avec toutes les réponses apportées par ses propres structures et par les autres opérateurs associatifs.

Enfin, le SPMO connaîtra, l'an prochain, des enjeux importants. En effet, après avoir réalisé son évaluation interne il y a déjà quelque temps, la démarche d'évaluation externe devra être aboutie avant le début 2015. Nous l'aborderons comme un moyen d'améliorer le service rendu aux usagers, grâce à cette mise à plat à laquelle nous participerons activement.

Alors que le début d'année 2014 verra la signature de la Convention triennale liant le Conseil Général du Calvados et l'ACSEA (dont le SPMO), la révision du Projet de Service du SPMO, débutée fin 2013, devrait être bouclée avant l'automne. C'est grâce à la mobilisation de l'équipe pluridisciplinaire du Service, que nous mènerons ces travaux dans de bonnes conditions en recueillant la participation des usagers et de leur famille.



www.acsea.fr

Institut Camille Blaisot

Service de Placement Familial Spécialisé

6 rue des Vaux de la Folie - BP 5012
14076 CAEN cedex 5

 02 31 53 40 20

 02 31 43 96 40

Directeur : **Pascal LECLERE**

Directeur Adjoint : **Philippe SEGUIER**

e-mail : directeur.icb@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503597

Année de création : 1966 (création du SRE)
2007 (version actuelle)

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté conjoint, Président du Conseil Général du Calvados et Préfet de Région Basse-Normandie, en date du 28 Décembre 1984 (modifié en Janvier 2000 pour 60 places habilitées au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance) donnant autorisation.

Arrêté conjoint, Président du Conseil Général du Calvados et Préfet de Région Basse-Normandie, en date du 29 juin 2010, qui régularise la dénomination (Service Réadaptation en Externat devient Service Placement Familial Spécialisé) et autorise à accueillir 60 jeunes, filles ou garçons.

POPULATION

Jeunes présentant des troubles du caractère et du comportement associés ou non à des déficits intellectuels, à des carences affectives, ainsi que des troubles de la personnalité.

Prolongation possible au-delà de la majorité en fonction de la demande des intéressés et accord de la Mission de Protection de l'Enfance du département ou du Juge des Enfants.

FINANCEMENT

Conseil Général, Ministère de la Justice

OBJECTIFS

Offrir à chaque jeune confié un mode d'hébergement alternatif à l'internat sous forme d'un placement dans le cadre d'un Placement Familial Spécialisé.

Un projet personnalisé est élaboré pour chaque jeune en référence aux objectifs et activités suivants :

- Evaluer, préparer et gérer la séparation parents-enfants, quelle que soit la cause qui fonde la mesure de placement familial.
- Favoriser une évolution des liens familiaux.

- . Envisager le retour de l'enfant dans sa famille dès l'élaboration du projet d'admission en placement familial.
- . Permettre à l'enfant accueilli de rester l'enfant de ses parents, de sa famille, de telle sorte que la séparation ne soit pas cause de rupture.
- . Travailler à l'inscription de l'enfant dans son histoire familiale, afin qu'il puisse construire son identité.
- . Accompagner l'enfant dans son évolution vers l'autonomie.
- . Accueillir des jeunes ayant des troubles de la personnalité et du comportement, ou victimes de mauvais traitements, pour qui l'internat est contre indiqué, afin de contribuer à leur évolution au travers d'un suivi individualisé en milieu naturel (Foyer de Jeunes Travailleurs, chambres locatives, placement artisanal, ou milieu familial naturel, aide à domicile).

ACTIONS

- . Activités individualisées selon la situation et possibilités de chacun (associations sportives, clubs de loisirs, maisons de jeunes de quartier, centres aérés, partage des loisirs de la famille d'accueil).
- . Possibilité, si nécessaire, de prise en charge en semi-internat ou ateliers de l'Institution pour les jeunes en grandes difficultés scolaires ou professionnelles pendant la journée.

SECTEURS D'INTERVENTION

Les jeunes accueillis dans le Service sont majoritairement issus du Calvados.

Peuvent être également admis des jeunes de la région Basse-Normandie et autres départements, dans le cas d'un rapprochement nécessaire auprès d'un parent ou plus rarement sur indication d'un éloignement nécessaire.

Activité 2013

Données Services	Activité prévisionnelle	Activité réalisée	Variation annuelle	Mineurs entrés	Mineurs sortis
S.P.F.S.				10	8
<i>Fonctionnement</i>	21 960	22 482	582		
<i>Hébergement</i>	21 960	22 482	582		

Nombre de situations suivies dans l'année : 70

S.P.F.S : Répartition des 62 enfants et jeunes présents au 31 décembre 2013

↳ Durée moyenne des prises en charge

➤ **Service de Placement Familial Spécialisé : 8 sorties**

Données Service	- de 1 an	de 1 an à - de 2 ans	de 2 ans à - de 3 ans	de 3 ans à - de 4 ans	de 4 ans à - de 5 ans	de 5 ans à - de 6 ans	de 6 ans à - de 7 ans	7 ans et +
S.P.F.S.	-	-	-	2	2	1	1	2

↳ Origine des prises en charge

➤ **Service de Placement Familial Spécialisé : prise en charge juridique et administrative**

Données Nature des prises en charge	Garçons	Filles	Effectifs cumulés	Prises en charge administrative	
T.E. *	1	0	1	PJJ***	
CDA**				SECURITE SOCIALE	
Aide Sociale	43	26	69	DEF	70
TOTAL	44	26	70	TOTAL	70

* Tribunal pour Enfants

** Commission des Droits et de l'Autonomie

*** Protection Judiciaire de la Jeunesse - Jeune Majeur

↳ Origine géographique des usagers

Calvados : 70

↳ Répartition des situations suivies en cours d'année

Service de Placement Familial Spécialisé : 70

Tranche d'âge Sexe	moins de 6 ans	entre 6 et 10 ans	entre 10 et 13 ans	entre 13 et 16 ans	entre 16 et 18 ans	entre 18 et 21 ans	Total
Garçons	3	14	11	6	8	2	44
Filles		6	6	10	3	1	26
TOTAL	3	20	17	16	11	3	70
%	4,29	28,57	24,28	22,86	15,71	4,29	
% cumulés	4,29	32,86	57,14	80,00	95,71	100	

↳ Candidatures étudiées en 2013

Service de Placement Familial Spécialisé : 14

	P.F.S.	Total
Candidatures proposées	14	14
Admises	10	10

Analyse des problématiques des publics pris en charge et de leur évolution

Nous observons depuis quelques années que les enfants au SPFS subissent de multiples changements de famille d'accueil. En effet, au regard des difficultés rencontrées au quotidien, les assistants familiaux ont demandé l'arrêt de l'accueil d'enfant qui leur était confié (11 en 2010, 6 en 2011, 10 en 2012, et 4 en 2013).

Certains enfants connaissent de multiples relais (parfois plus de 30 familles d'accueil différentes).

En 2012, nous avons mis en place un groupe de travail constitué d'assistants familiaux, de référents éducatifs, psychiatre, psychologue et chef de Service, sur « l'accompagnement au quotidien des enfants en famille d'accueil ». Ce travail s'est poursuivi jusqu'en septembre de 2013.

Une réflexion s'est faite sur des thèmes comme les changements induits par la professionnalisation des Assistants familiaux ou des clarifications sur leurs attentes par rapport au service et inversement ou encore sur les liens d'attachement des enfants avec les adultes qui les entourent.

A l'issue de cette année de réflexion des décisions ont été prises :

- Mise en place de rencontres obligatoires entre les assistants familiaux et les référents éducatifs (environ 3 par an). Le contenu se fera à deux niveaux :
 - des questions d'ordre général seront abordées (utilisation du portable, d'internet),
 - la vie du service (explication des notes de service...) pour aller vers une meilleure communication.

En aucun cas, les situations individuelles des enfants seront abordées. Chaque année des journées d'échanges sur les pratiques professionnelles avec une intervenante extérieure sont proposées aux Assistants Familiaux.

- Au bout des trois premiers mois (environ) d'accueil des enfants un entretien avec le psychiatre du service, la famille d'accueil et selon les situations le référent éducatif sera réalisé. Un travail d'anticipation et de prévention peut permettre d'éviter les situations de rupture. Le psychiatre du service est, de manière générale, disponible pour les rencontrer. Mais nous insistons pour que des rencontres soient possibles avant que les situations conflictuelles deviennent insupportables pour eux.

Tableau comparatif des évolutions entre 2009 et 2013					
	2009	2010	2011	2012	2013
ADMISSIONS					
Demandes étudiées	103	106	100	116	92
Demandes sans suite	62	66	64	73	50
Demandes restant à l'étude au 31/12/N					16
Admissions Totales	41	40	36	43	26
Départs et orientations					
retour en famille	28	28	21	19	17
suivi éducatif en milieu ouvert	4	4	2	5	3
orientation secteur médico-social	1		5	3	6
orientation justice	10	8	4	3	1
Travail adapté		3	1	1	
Hospitalisation	1				
Décès	1				
SDF		1			
Incarcération	3	1	4	3	
TOTAUX	48	45	37	34	27
Origine des demandes (en %)					
MDPH / CDA	16	13	14	29	49
Conseil Général	5	12	4	7	8
Justice	20	15	18	7	
Durée moyenne de prise en charge					
En années	2,40	2,60	2,30	2,80	3,00
En mois	29	32	28	34	36
En jours	879	963	847	1 020	1 082
Suivi d'activité					
Total Prévisionnel - Journées	26 687	26 687	26 687	26 687	26 266
Total Réalisé - Journées	27 108	26 015	26 165	26 472	26 266
Suivi d'activité - Ecart	421	-672	-522	-215	-

Analyse qualitative des modes de prise en charge au regard des objectifs

L'interlocuteur principal du SPFS est la Direction de l'Enfance et de la Famille (DEF). En effet, au 31 décembre 2013, sur les 62 jeunes accueillis, la totalité est confiée au service directement par la DEF, répartis ainsi : 59 en Assistance Educative, 2 en Recueil Provisoire, 1 Pupille.

Au cours de l'année 2013, le travail sur la gestion de la liste d'attente avec la DEF (directrice adjointe de la DEF, les Responsables Territoriaux et la Chef de Service du SPFS) s'est poursuivi, l'objectif étant d'actualiser la situation des enfants en attente d'une place en accueil familial, de travailler sur les priorités et de réguler le flux des indications. Cet échange permet d'être au plus près des problématiques des enfants et de leurs familles, des réalités du SPFS et ainsi éviter aux enfants et à leur famille des temps d'attente trop longs.

La Protection de l'Enfance est la mission première du SPFS, mais les troubles d'ordre psychiatrique de plus en plus importants des enfants se surajoutent. Un travail en partenariat avec la Psychiatrie et notamment la pédo-psychiatrie de Bayeux s'est mis en œuvre de manière très rapprochée. 7 jeunes sont ou ont été concernés directement en 2013 (hospitalisations de jour ou à temps plein ou à temps partiel et 11 en 2012).

Pour rappel, ces dernières années plusieurs jeunes entre 15 et 18 ans ont été hospitalisés en psychiatrie adulte pour de longues périodes puisque aucune autre structure ne pouvait les accueillir au regard des profils de ces jeunes. Du fait de leurs troubles, ils ne relèvent plus d'accueil en familles d'accueil et les structures collectives existantes, pour les mêmes raisons, ne veulent pas les admettre dans leur internat.

Ce sont des adolescents qui ont un long parcours de placement et pour lesquels il n'y a pas d'accueil qui leur correspondent. Nous sommes alors dans l'obligation de leur trouver des hébergements qui, souvent, ne sont pas adaptés et qui, de plus, nous font sortir de nos missions en lien avec le projet de service.

En 2013, les projets Personnalisés des enfants se sont poursuivis. Le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement sont remis systématiquement lors des admissions des enfants au SPFS.

Le document individuel de prise en charge est réalisé à l'admission des enfants puis actualisé avec les familles à chaque renouvellement de mesure.

En 2013, la consultation des usagers a indiqué que les personnes interrogées sont globalement satisfaites de l'accueil dans le service, du SAS, de la forme et du contenu des Projets Personnalisés, ainsi que de l'admission des enfants au SPFS. A la question « Souhaiteriez-vous participer à des échanges entre parents ? » 35 % des personnes y seraient favorables. Une rencontre entre le SPFS et les détenteurs de l'Autorité parentale va être proposée au cours du mois de mai 2014.

Réflexions en cours, développement et orientations nouvelles pour 2014 ou pour l'avenir

Au cours de l'année 2014, le rattachement du SPFS avec le Foyers Educatifs dans le cadre d'un Hébergement Educatif va être travaillé.

Ce rattachement est apparu cohérent au regard de la mission commune menée par les structures concernées, il s'inscrit dans le prolongement de la réflexion menée autour de la Convention Cadre « Protection Enfance Famille ».

Depuis septembre 2013, plusieurs rencontres entre le Département Foyers Educatifs et le SPFS ont été organisées. Un premier travail a consisté à clarifier les modifications d'organigramme qui découleront de ce rapprochement. Courant 2014, nous travaillerons à partir des logiques d'intervention et des expériences acquises sur les complémentarités qui pourront se mettre en place et les articulations nécessaires à la cohérence du département.

Parallèlement, des rencontres régulières avec le Conseil Général ont permis de clarifier et d'apaiser les difficultés récurrentes liées à la situation budgétaire du service.

Enfin, il nous reste à régler la question des locaux, cette question fait actuellement l'objet d'une réflexion associative puisque plusieurs services de l'ACSEA, financés par le Conseil Général sont également à la recherche de locaux plus adaptés à leur activité.

La Santé



www.acsea.fr

CENTRE DE GUIDANCE

Centre Médico-Psycho-Pédagogique

Bureau d'Aide Psychologique Universitaire

Antenne d'Isigny :
3 rue des Ecoles
14230 ISIGNY SUR MER
☎ 02 31 21 51 36

CMPP-BAPU
4, rue Jean-de-la-Varende
14000 CAEN
☎ 02 31 86 49 38
🖨 02 31 86 94 19

Directeur : **Docteur Fabrice ZANELLO**
e-mail : directeur.cmpp@acsea.asso.fr
N° CNIL : 4551ID20

Année de création : 1963

AUTORISATION / HABILITATION

Le Centre est régi par le Décret du 19 février 1963 et la Circulaire du 16 avril 1964.
Il fonctionne sous le régime de la Sécurité Sociale, à compter du 1er janvier 1963, par convention avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, et conformément aux textes suivants :

Convention du 18 novembre 1965

Avenant n°1 du 16 mai 1975

Avenant n°2 du 18 août 1986 (transfert paiement diagnostic par CRAM) prenant effet le 1er janvier 1986,

Avenant CRAM du 30 janvier 1992 prenant effet le 1er janvier 1991.

Le BAPU est créé par avenant n°1 du 30 juin 1980, à la Convention intervenue le 18 novembre 1965. Arrêté de l'ARS, en date du 23 janvier 2013, pour la création de l'antenne d'Isigny.

POPULATION

Enfants à partir des premières semaines de la vie, adolescents, jeunes adultes jusqu' à 21 ans dans le cadre du CMPP et 28 ans dans le cadre du BAPU pour tout étudiant inscrit à l'Université.

FINANCEMENT

Le CMPP fonctionne sous le régime de la Sécurité Sociale par convention avec les caisses d'Assurance Maladie.

La prise en charge des séances de diagnostic et de dépistage ne nécessite pas d'entente préalable, celle des traitements est soumise à l'accord des caisses d'Assurance Maladie. Le financement est défini par l'avenant CRAM/ACSEA du 14 Avril 1986.

La prise en charge se fait à 100 % sur prescription des médecins spécialistes du Centre.

OBJECTIFS

Evaluer, prévenir, et traiter les troubles du développement, de l'organisation psychoaffective ou de la personnalité.

Les interventions thérapeutiques prennent en compte la personnalité du patient dans sa globalité.

ACTIONS

Le Centre de Guidance propose et met en oeuvre des consultations et des traitements.

Les consultations sont assurées par des psychologues et des médecins pédopsychiatres.

Elles sont complétées, si besoin, par des tests et bilans et peuvent conduire à des traitements après prescription médicale.

Les traitements sont d'ordre individuel, familial, ou groupal. Ils sont menés, en fonction de l'évaluation antérieurement pratiquée, par un ou plusieurs spécialistes :

- ✓ orthophonistes,
- ✓ pédopsychiatres,
- ✓ psychologues,
- ✓ psychanalystes,
- ✓ psychomotriciens.

L'assistante de Service Social peut intervenir soit comme conseil, soit en accompagnement au cours des traitements pratiqués.

L'équipe pluridisciplinaire est une caractéristique du fonctionnement d'un CMPP, même si un patient peut avoir affaire à un seul des spécialistes précités.

Les praticiens collaborent avec les professionnels extérieurs autant qu'il est souhaitable pour les intéressés et avec leur accord.

FONCTIONNEMENT

Les rendez-vous sont donnés à la demande des intéressés, parfois sur les conseils d'enseignants, de médecins, de spécialistes exerçant en ville, ou de services extérieurs au Centre. Ces rendez-vous sont proposés aussi vite que possible en fonction de l'urgence de la demande et des places disponibles.

Les premières consultations sont réalisées soit par des psychologues, soit par des médecins du Centre, lesquels décident avec les intéressés de la suite à donner. Si un traitement est proposé et accepté, le médecin du Centre en fera la demande auprès d'un médecin-conseil de la caisse concernée. L'accord est généralement donné pour une période fixe. Si nécessaire, son renouvellement devra être demandé par écrit par le médecin du Centre.

Les traitements proposés -dans les conditions arrêtées et acceptées par les intéressés- nécessitent généralement une régularité indispensable à la portée de la prise en charge.

Les heures d'ouverture de l'accueil sont de 8 h à 20 h du lundi au vendredi.

Les consultations et les traitements se déroulent, selon les spécialités, de 8 h à 20 h en dehors du samedi et du dimanche.

SECTEURS D'INTERVENTION

Département du Calvados

Activité 2013

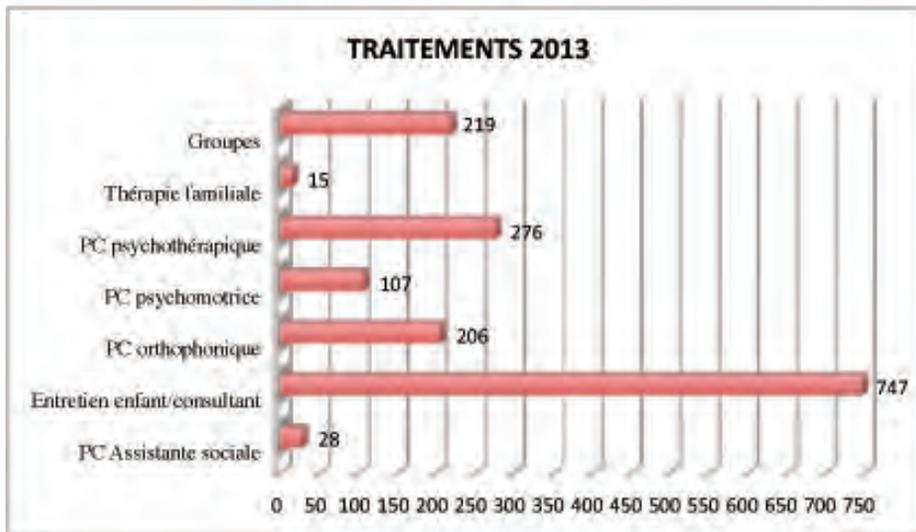
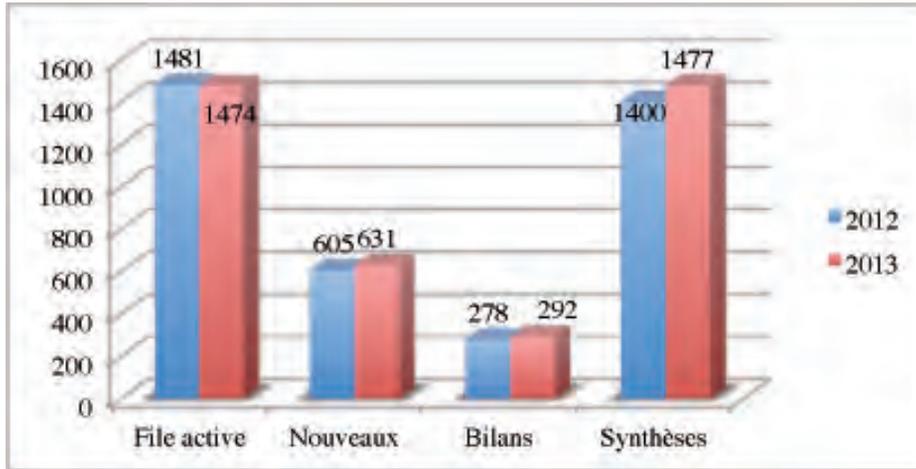
2013 aura été une année forte et dense. Forte en émotion, dense par l'activité que nous avons réalisée au beau milieu d'un manège inquiétant et spectaculaire de grands travaux de démolitions et de constructions qui se déplaçait tout autour de nous, faisait trembler notre immeuble, l'envahissait de bruit, et souvent en empêchait l'accès. Combien de fois avons-nous dû nous employer à rassurer. Saluons le sang froid des salariés, car certains jours, il en fallait beaucoup.

Est-ce pour cela, qu'ayant partiellement réduit notre suractivité, nous sommes en dessous de l'activité prévisionnelle ? Oui, et nous pouvons y ajouter les intempéries de l'hiver dernier qui ont bloqué la circulation dans et autour de Caen, imposant au plus fort de l'enneigement (12, 13 et 14 mars) une fermeture exceptionnelle de trois jours. Mais pas seulement, car d'autres facteurs interviennent avec lesquels il faut désormais compter :

- Le Centre de Guidance vient, de fait, d'intégrer son passage aux 35 heures. Lors de la réduction du temps de travail de 39 à 35 heures, les anciens salariés n'avaient pas réduit leur nombre de prises en charge. Les nouveaux salariés, en leur succédant, ont normalement établi leur activité sur un horaire hebdomadaire de 35 heures.
- Le calendrier scolaire rythme l'activité du Centre de Guidance. Les vacances scolaires sont devenues des périodes incompressibles de ralentissement et, pour une part importante, de suspension de l'activité de consultation, de bilan et de traitement qui est la seule part de l'activité facturable et de ce fait comptabilisée, même si l'ensemble de notre activité ne se limite pas à ce seul temps d'activité facturable dit « temps direct ».
- Les « doublons » (lorsque plusieurs actes sont effectués la même journée, un seul est facturé et comptabilisé dans l'activité), soit plus de 500 séances en 2013, exceptionnels il y a encore quelques années en arrière sont de plus en plus nombreux. Ils s'expliquent d'une part par la volonté de limiter le nombre des transports et des absences à l'école et au travail, et d'autre part parce qu'il n'existe pas de contre indication systématique à ce que des séances puissent se dérouler un même jour. Enfin, il se produit un effet de saturation et de tassement des séances lié au nombre important de prises en charge.
- La plupart des formations professionnelles (DPC) se déroulent en semaine, aux heures ouvrables, hors week-end et en dehors des périodes de congés scolaires. Elles se traduisent par une diminution du nombre de séances réalisées proportionnelle au nombre de jours de formation, non compensable et cependant essentielle à l'évolution des connaissances et à la qualité des soins dispensés.
- Le travail de partenariat et de réseau appelle de plus en plus les praticiens à libérer du temps de travail « direct », (consultations, séances de bilan et de traitement) au profit du travail dit « indirect » (communication, mise en commun, synthèse et coordination avec nos multiples partenaires). Cette activité n'est pas comptabilisée, or même qu'elle est aujourd'hui jugée indispensable et à ce titre exigée.
- Le temps consacré à la correction des bilans s'est démultiplié pour répondre à des critères qualitatifs, à des attentes spécifiques (par exemple pour compléter les évaluations cliniques du CRA ou du CRTLA) et à des exigences particulières des parents, de même que le temps dévolu à la communication des dossiers.

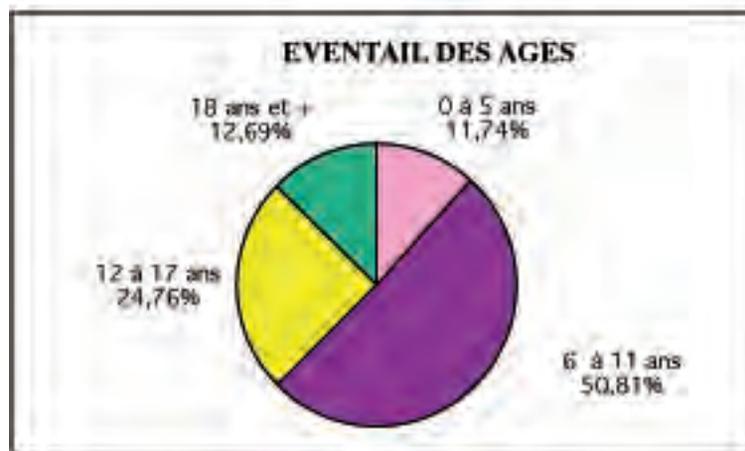
En remontant sur 5 ans, nous constatons que notre file active, son taux de renouvellement, le nombre de prises en charge et leur durée moyenne sont identiques aux années précédentes. Cela tend à confirmer

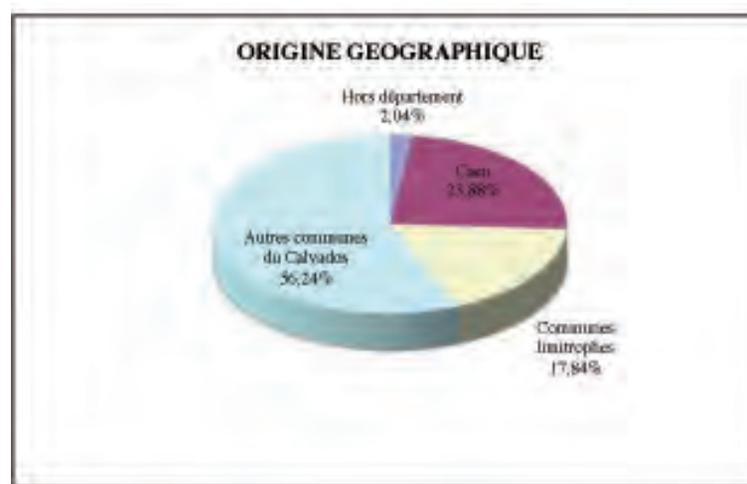
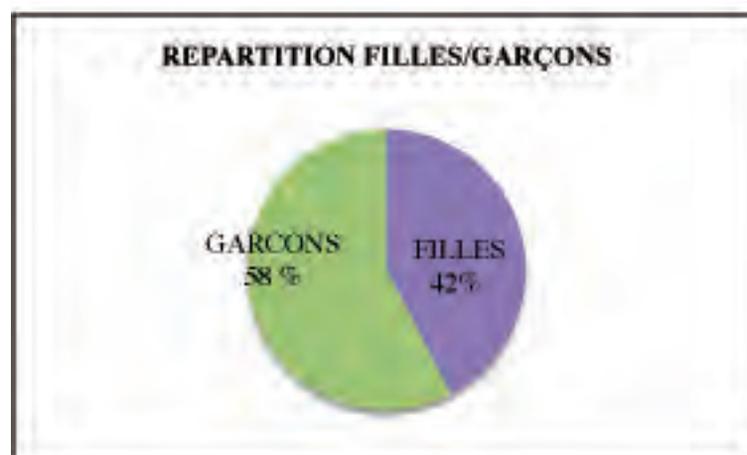
l'adaptation du fonctionnement du Centre de Guidance et des pratiques que nous développons aux changements socio-professionnels et aux attentes nouvelles évoqués plus haut. En terme d'activité globale, la différence que nous observons entre « le prévisionnel » et « le réalisé » n'est donc pas quantitative mais qualitative.



↳ **Population accueillie** : éléments statistiques

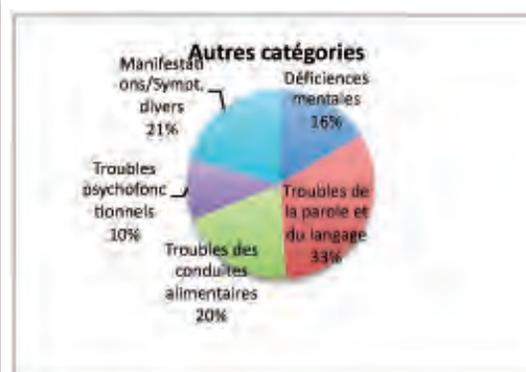
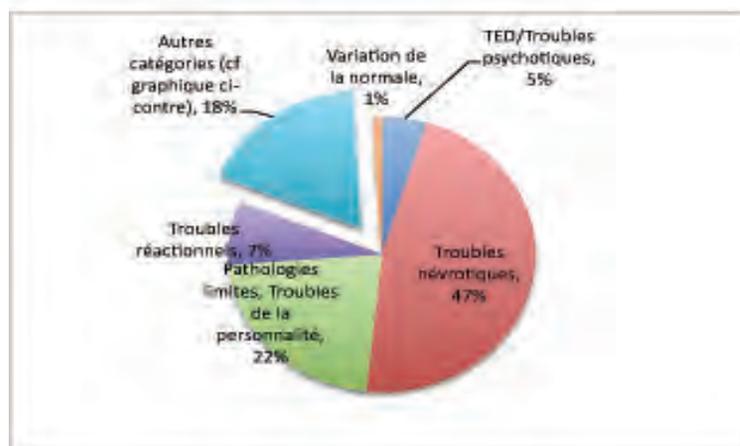
Le Centre de Guidance reçoit les enfants dès le plus jeune âge, les adolescents et les jeunes adultes (avec une limite à 28 ans pour les étudiants) susceptibles de présenter des troubles psychoaffectifs ou de la personnalité, avec répercussions socio-scolaires et familiales.

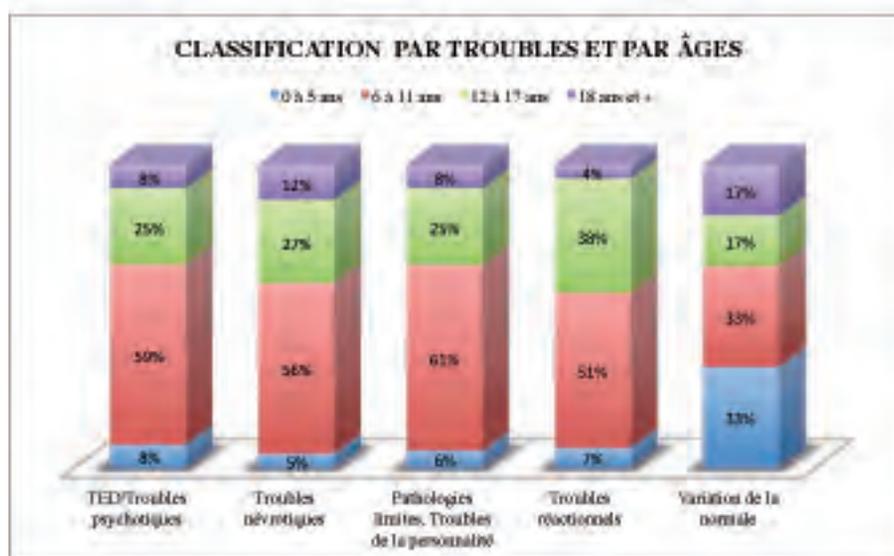




Nous présentons des tableaux indicatifs des motifs de consultation et des troubles répertoriés selon les grands axes diagnostiques de la *Classification Française des Troubles Mentaux de l'Enfant et de l'Adolescent*.

Ces « *Troubles Mentaux* » caractérisent notre public d'enfants, d'adolescents et d'étudiants. Après avoir été contextualisés, selon le principe d'une conception à la fois plurifactorielle et interrelationnelle des troubles psychiques qui motive notre approche clinique pluridisciplinaire, ils déterminent les objectifs et les moyens thérapeutiques ou rééducatifs de notre action.





Analyse qualitative des modes de prises en charge au regard des objectifs

Les autorisations de création d'une antenne de CMPP et d'un CAMSP à Isigny, et l'entrée en CPOMM

En 2007 le Centre de Guidance a ouvert à titre expérimental une antenne du CMPP à Isigny sur Mer, en collaboration avec le Pôle de Pédiopsychiatrie des Etablissements Hospitaliers du Bessin.

En 2009 la fermeture de cette antenne de CMPP, cependant inscrite au PRIAC, a été annoncée par défaut de mesure de financement. La pérennisation du financement de l'antenne de CMPP a été alors subordonnée à l'ouverture d'un CAMSP (avec la même enveloppe financière) qui lui serait adossé. Le projet d'ouverture d'un CAMSP en complément de l'antenne de CMPP est donc venu répondre à la commande de l'ARS.

En 2010 les projets conjoints d'antenne de CMPP et de CAMSP déposés par l'ACSEA ont reçu l'avis favorable du CROSM mais les demandes d'autorisation de création ont été rejetées, toujours par défaut de financement.

En 2013, l'entrée du Centre de Guidance dans le CPOMM ARS-ACSEA (dont la signature a eu lieu le 26 juin 2013) prévoit le financement du CAMSP. Conséquemment, l'Agence Régionale de Santé par notification de deux arrêtés de création distincts a autorisé, d'une part l'extension du CMPP par création d'une antenne à Isigny (Arrêté du 23 janvier 2013), et d'autre part, la création d'un CAMSP à Isigny (Arrêté du 24 juin 2013) dont l'ouverture est reportée en septembre 2014.

Autre conséquence de l'entrée du Centre de Guidance dans le CPOMM : la fin de notre financement par la facturation à l'acte, qui est remplacée par l'annualisation de notre budget avec le versement d'un douzième chaque mois.

Pour l'heure, l'antenne du CMPP du Centre de Guidance à Isigny fonctionne dans deux bureaux du Centre d'Action Sociale, dont un seul est réservé à son seul usage et pour un public d'enfants, et dans une salle de classe du collège. Cette installation provisoire, rudimentaire, qui se justifiait par le caractère expérimental de son ouverture en 2007, s'est avérée très rapidement inadaptée. Le rejet jusqu'en 2013 de la création officielle de l'antenne du CMPP a bloqué tout projet d'emménagement dans des locaux adaptés. Trouver des locaux adaptés à l'accueil du public d'un CMPP et d'un CAMSP est la tâche prioritaire qui s'annonce pour 2014.

Le projet de département santé

Dans le cadre d'une politique de santé mentale pour l'enfant et l'adolescent, il est apparu important que les choix stratégiques du Centre de Guidance et de la Maison des Adolescents du Calvados, qui est une des structures internes du Pôle de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent de l'EPSM de Caen, pour sa partie sanitaire, puissent s'effectuer en concertation. Il est attendu du rapprochement de la MDA 14 et du Centre de Guidance qu'il permette cette réflexion et une plus grande adéquation aux demandes du public.

A l'issue des travaux du conseil de direction sur le projet d'organisation de l'ACSEA en pôles, constitués de départements et de services, lors de son séminaire annuel au mois de septembre 2013, la création d'un département santé par le regroupement de la Maison des Adolescents du Calvados et du Centre de Guidance a été proposée et validée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 17 décembre 2013.

La première évaluation interne et la réécriture du projet d'établissement

Cette évaluation interne est la première évaluation réalisée au Centre de Guidance et par l'ensemble de l'équipe. Dans un premier temps, à partir de septembre 2012, plusieurs réunions institutionnelles ont été consacrées à présenter la démarche d'évaluation interne. Elles ont donné lieu à une réflexion critique sur le sens et la portée de l'évaluation interne. Puis, progressivement, elles ont permis une appropriation de cette démarche. Dans un deuxième temps, un groupe de travail, appelé « groupe de pilotage » a été constitué pour mettre en œuvre la démarche d'évaluation interne. Cette évaluation interne a été réalisée avec le soutien de la Maison des Adolescents du Calvados, et en particulier de la directrice adjointe et du coordinateur de réseau.

La première période s'est étendue de septembre 2012 à février 2013.

La deuxième période s'est déroulée d'avril à septembre 2013.

L'écriture du document final a été réalisée de septembre à décembre 2013.

Le projet d'établissement du Centre de Guidance, réécrit en lien avec la démarche d'évaluation interne, a été présenté au Conseil d'administration le 17 décembre dernier, en deuxième partie de sa réunion. En visite le 16 février 2013 nos administrateurs, se sont associés à notre réflexion, contribuant aux développements que nous avons donné à nos travaux en cours.

Réflexions en cours, développement, orientations

« L'accord et le lien »

Jeu d'ombres et de lumières, 2013 a été une année d'interrogations, de discussions, de débats et pour finir, de rencontres et de réponses qui ont soutenu nos projets.

La démarche d'évaluation interne, tatillonne, rustique à force de toujours vouloir appeler « un chat un chat », au départ si éloignée de notre clinique, s'est laissée progressivement apprivoiser. A moins que ce ne soit l'inverse. C'est pourtant bien d'elle que le fil de notre pensée est réapparu.

Cela s'est produit alors que nous étions tous réunis dans notre salle de réunion. Nous en étions à la conclusion de notre évaluation. Chacun soupesait, avec plus ou moins de fierté, le résultat écrit. Cinquante pages. Quand, d'une moustache qui souriait, deux mots ont surgi, sans faire de bruit, sans trop s'embarrasser de permission, un peu comme lorsqu'on fait le mur sous les fenêtres du provisoire : « *l'accord* » et « *le lien* ».

L'accord, c'est celui que nous devons obtenir des parents, *le lien* c'est ce qu'il nous faut tisser et savoir nouer avec ces mêmes parents, sans tenir l'apparence des procédures - leur précipitation formelle sous les traits sourcilleux d'un accord -, pour la réalité du lien invisible que nous voudrions savoir construire.

La raison de l'accord plutôt que les raisons du lien ; la gravité de l'un plutôt que les pulsations de l'autre ; le CPOMM, le pacs, le contrat du mariage plutôt que les amours libres... Nos métiers nous l'apprennent tous les jours : on ne sait jamais à l'avance où, quand, comment le désir a pris ses quartiers et ce qu'il en adviendra, ainsi du geste d'un chirurgien, de salutaire ou de fatal. « Comprenez qui saura ». Qui de surcroît a une idée, même si elle est très légère, de l'inconstance des attachements, se dira que le choix n'est pas sans importance car cela donne dans des proportions différentes des enfants avec ou sans père.

Car enfin, si on raconte à tout va qu'il faut du tiers, de la triangulation, de la différenciation, de la séparation, on ne dit pas aux enfants que les mères ne sont pas éternelles. Puisqu'il faut à tout prix des limites, et bien en voilà une, que personne n'a envie de savoir. Nul ne pourra jamais se résoudre à une si longue absence.

Est-ce à cela que l'on doit le succès du père-absent ? Sans doute devons nous croire que jadis existait un royaume dans lequel l'absence n'existait pas. Dans lequel les êtres et les choses, et même les mots, vraiment tout, n'étaient que présence ou commencement. Où le temps, les corps ne connaissaient ni le passé ni le futur. Un royaume qui ressemblait au dessin d'un enfant : premier dessin, dernier royaume. Entre l'effroi d'une révélation et un mensonge heureux, entre un message funeste et « le silencieux pouvoir d'annonciation des mots », de quel côté se tient non pas la vérité, surtout lorsqu'elle ne porte aucun espoir, mais ce que nous avons de meilleur en nous ? Pour le transmettre. Pour le donner.

« *L'accord et le lien* » : la clinique s'est assise là, dans le soleil du matin, comme le chat sur le rebord de la fenêtre ouverte, de retour de on ne sait d'où. Peut-être pensait-il à nous. Avec ces deux mots, le doute est revenu. Notre angoisse ne nous avait donc pas abandonnés. Nous étions rassurés.

Le Handicap

*Education adaptée et accompagnement médico-social aux
mineurs et jeunes adultes handicapés*



www.acsea.fr

Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique « Champ-Goubert »

14210 EVRECY

☎ 02 31 80 51 06

📠 02 31 80 50 47

Directeur : **Didier MARGUERITE**
e-mail : directeur.evrecy@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503390

Année de création : 1949

AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation au titre de l'Annexe XXIV accordée en date du 23 avril 2002.

Arrêté préfectoral, en date du 16 février 2010, autorisant la modification de la capacité de l'ITEP à compter du 1er janvier 2010, soit 78 places réparties en :

- 40 places en internat : Garçons et Filles de 6 à 16 ans
- 26 places en semi-internat : Garçons et Filles de 6 à 16 ans
- 12 places en CAFS : Garçons et Filles de 6 à 16 ans

POPULATION

Jeunes dont les manifestations et les troubles du comportement rendent nécessaire, malgré des capacités intellectuelles normales ou approchant la normale, la mise en oeuvre de moyens médico-éducatifs pour le déroulement de leur scolarité, à l'exclusion des formes graves d'autisme et d'états déficitaires ou associés à une affection somatique trop invalidante.

Les jeunes accueillis présentent les caractéristiques suivantes :

- Des troubles du langage et de la communication
- Des troubles du comportement
- Des états psychotiques
- Des troubles névrotiques évolutifs
- Des pathologies de la personnalité

FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale

OBJECTIFS

La mission essentielle de l'I.T.E.P. consiste à pouvoir :

- répondre sur le plan thérapeutique, éducatif, et pédagogique au mieux à la problématique des jeunes qui lui sont confiés.
- permettre à l'enfant de se construire, d'accéder le plus possible à l'autonomie et de s'insérer dans le milieu scolaire et social ordinaire.

ACTIONS

L'action spécialisée s'appuie sur les potentialités d'évolution du jeune, même le plus en difficulté.

Les actions supposent la mise en œuvre :

- d'une écoute attentive et qualifiée de la problématique du jeune.
- d'une prise en compte globale de l'enfant, qui articule de façon cohérente l'action éducative, l'action pédagogique et l'action thérapeutique.
- d'un projet personnalisé qui respecte le rythme et l'évolution de l'enfant, en accord avec sa famille.
- du maintien d'un travail de médiation sociale et éducative dans la relation famille-établissement.
- d'un environnement naturel favorable aux actions socio-éducatives.
- de structures contenantantes ouvertes sur l'extérieur et fonctionnant en réseaux avec les divers partenaires concernés.

En référence aux objectifs, elles se déclinent de la façon suivante :

• Contribuer à l'évolution de l'élaboration de la personnalité

- . Aide individuelle sur le plan psychologique.
- . Suivi éducatif personnalisé, en lien avec un référent.
- . Actions thérapeutiques diverses proposées dans l'établissement ou à l'extérieur.
- . Vie de groupe en hébergement spécialisé (internat ou CAFS) ou semi-internat.

• Développer les capacités d'expression et de communication

- . Rééducations (psychomotricité, orthophonie)
- . Programme d'activités éducatives élaborées par thème.
- . Des entretiens et des espaces de parole (réunions groupe enfants, commissions menu)
- . Des ateliers d'expression (musique, terre, danse, peinture, théâtre, marionnettes...) en partenariat avec la sphère sociale.

• Accroître les capacités cognitives

- . L'Ecole de Champ-Goubert, conventionnée par l'Education Nationale, dispose de moyens spécialisés: instituteurs détachés de l'Education Nationale titulaires du C.A.E.I. ou C.A.P.A.I.S., pédagogie adaptée et individualisée, effectif mesuré, matériel diversifié (informatique, audiovisuel), coopérative scolaire...
- . Des apports complémentaires par des éducateurs techniques et spécialisés (temps de jour).
- . Pédagogie adaptée dispensée dans 3 modules.
- . Pédagogie par alternance pour les plus grands et poursuite des apprentissages fondamentaux.
- . Depuis septembre 2007, mise en place d'un espace «Coup d'Pouce» intervenant sur le mode de la «classe relais».

• Conduire à un changement des relations enfant-famille-environnement

- . Elaboration du Contrat entre famille - enfant - institution.
- . Intégration progressive de l'enfant dans des activités ordinaires de loisirs, de sports, de formations, de vacances, etc...
- . Participation du détenteur de l'autorité parentale, (admission synthèse, Conseil de Vie Sociale) et pour tout fait ou décision le concernant
- . Des professionnels chargés des relations familles, inscrits dans une équipe pluridisciplinaire font le lien entre l'institution, l'enfant et la famille.

• Favoriser l'autonomie et la socialisation

- . Progression par étapes significatives et concrétisées par des projets personnalisés d'orientation d'une structure à l'autre.
- . Travail en réseau pour l'intégration scolaire et de stages.
- . Sorties pédagogiques, déplacements autonomes adaptés avec convention, transferts en internat et semi-internat.
- . Participation concrète aux tâches de la vie quotidienne.

SECTEURS D'INTERVENTION

Département du Calvados

Activité 2013

↳ Demandes d'admission

41 dossiers ont été étudiés en 2013 (21 pour l'internat - 19 pour le semi internat – 1 pour le CAFS).

15 dossiers n'ont pas eu de suite :

- ✓ soit après l'étude
- ✓ soit parce que les enfants ont été orientés dans une autre institution (plusieurs orientations proposées par la C.D.A.)
- ✓ soit parce que les candidatures n'ont pas été maintenues par les familles

14 dossiers sont toujours à l'étude au 31 décembre 2013

12 enfants ont été admis en 2013

↳ Mouvement des enfants

Enfants présents au 01/01/2013 :	69	(49 garçons – 20 filles)
Enfants admis en 2013 :	12	(11 garçons – 1 fille)
Enfants partis en 2013 :	11	(9 garçons – 2 filles)
Enfants présents au 31/12/2013 :	70	(51 garçons – 19 filles)
Enfants accompagnés en 2013 :	81	(60 garçons – 21 filles)

↳ Admissions

12 enfants ont été admis en 2013

5 en internat (4 garçons - 1 fille)

7 en semi internat (7 garçons)

0 en CAFS mais mouvements internes avec un effectif de départ à 9 enfants avec 6 mises en place et 3 sorties, l'effectif du CAFS est au complet à fin décembre 2013 avec 12 places occupées.

↳ Départs – Orientations

11 enfants ont quitté l'institution en 2013 :

4 ont été admis en IMPro ou I.M.E.

2 ont été admis à l'ICB

1 fin d'accompagnement à la demande de la famille

1 retour en famille d'accueil avec scolarité adaptée et suivi SESSAD ACSEA Lisieux

↳ Durée de prise en charge des enfants sortis en 2013

	<u>Internat</u>	<u>Semi-internat</u>	<u>CAFS</u>
Séjours de moins d'1 an			
Séjours de 1 à 5 ans	1	2	
Séjours de plus de 5 ans	5	3	
Durée moyenne des séjours	5 ans et 6 mois	5 ans et 3 mois	

↳ Origine de placement des enfants accueillis en 2013

Tous les enfants admis en 2013 ont été orientés par la C.D.A. et pris en charge par un organisme d'Assurance Maladie.

À noter que :

Sur 81 situations, 25,92 % des enfants accompagnés en 2013 relèvent du Juge des Enfants au titre de l'Assistance Éducative et 33,33 % sont confiés à la Direction de l'Enfance et de la Famille.

34,14 % des enfants de l'internat et 31,57 % du semi internat bénéficient d'une prise en charge en famille d'accueil du Conseil Général ou lieu de vie financé par ce dernier.

Au 31/12/2013, sur les 12 enfants intégrés au C.A.F.S. de l'I.T.E.P. Champ Goubert, 4 d'entre eux sont également accompagnés par la Direction de l'Enfance et de la Famille, ce qui représente 33,3% de l'effectif.

↳ Origine géographique

Tous les enfants accueillis, habitent dans le Calvados sauf pour 3 enfants :

- ✓ pour le premier, les responsables légaux résident séparément soit l'un dans l'Orne et l'autre dans l'Eure,
- ✓ pour le second, sa famille d'accueil thérapeutique réside dans la Manche.
- ✓ pour le troisième, ses parents sont domiciliés en Ile-de-France.

Plus précisément les jeunes habitant le Calvados, sont répartis selon 4 arrondissements à savoir :

- ✓ 11 sur l'arrondissement de BAYEUX
- ✓ 56 sur l'arrondissement de CAEN
- ✓ 5 sur l'arrondissement de LISIEUX
- ✓ et 6 sur l'arrondissement de VIRE

↳ Scolarité des enfants accueillis dans l'Institution au 31/12/2013 – 70 élèves

Parmi les enfants scolarisés à temps plein ou à temps partiel dans l'établissement et accompagnés par des professeurs des écoles spécialisés mis à disposition par l'Éducation Nationale :

- 1^{er} degré : **13** en cycle 1 à l'interne DONT 6 participent à la classe externalisée.
17 en cycle 2 à l'interne DONT 5 participent à la classe externalisée.
17 en cycle 3 DONT 8 participent à la classe externalisée au collège d'Evrecy.

Les inclusions à temps partiels dans des établissements scolaires ordinaires concernent 5 élèves en collège.

Les inclusions à temps plein dans des établissements scolaires ordinaires concernent : 15 élèves au total dont 2 bénéficiant d'un accueil en CAFS (résultante, en partie, de la mise en œuvre du projet d'unité de soutien à l'inclusion scolaire (USI)).

10 en collège - 5 en école primaire

1 jeune pour lequel nous poursuivons le suivi est scolarisé au lycée Paul Cornu à LISIEUX en classe de 2nde.

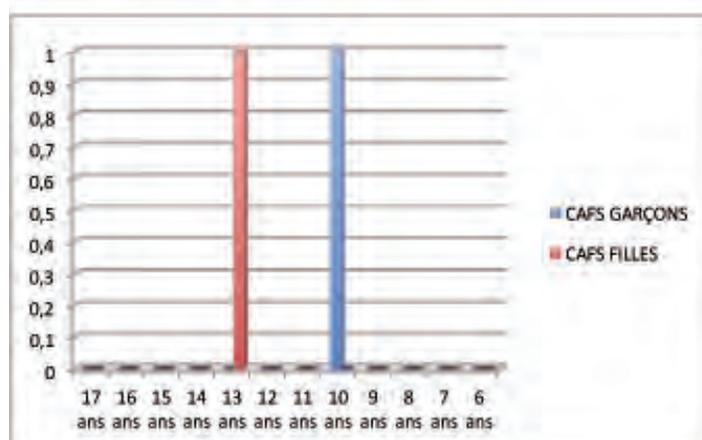
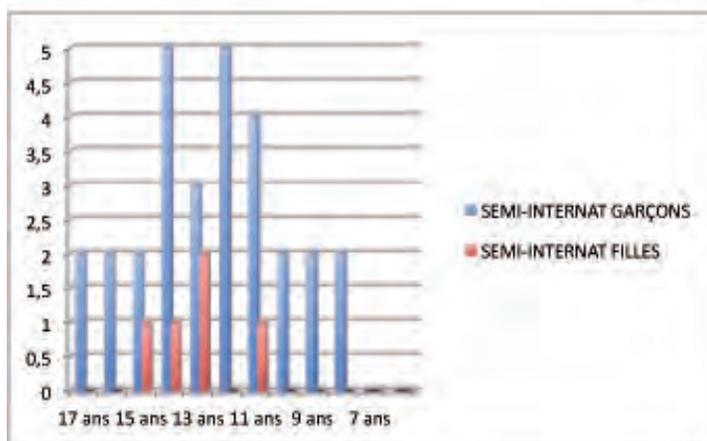
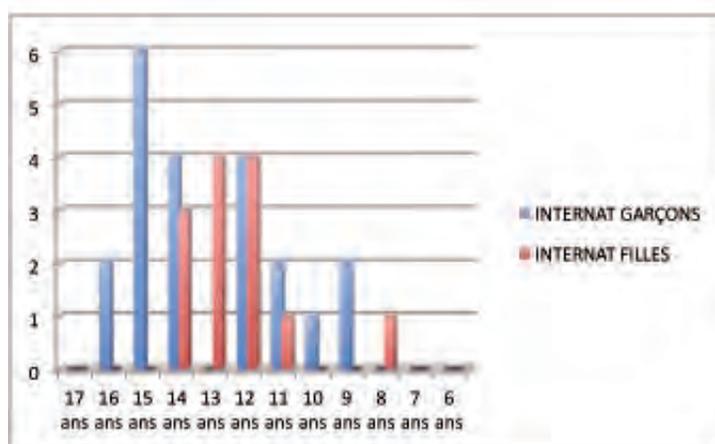
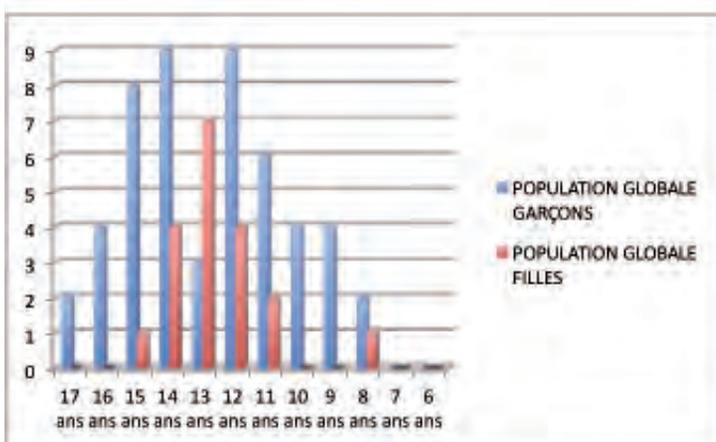
1 jeune pour lequel nous poursuivons également le suivi, est engagé dans une formation « CAP aide à la personne » auprès de la MFR de PERCY

Enfin, **1** jeune est hébergé sur un lieu de vie, ne suit pas de scolarité régulière mais a été évalué au cours de l'année sur ses compétences.

↳ Contrat de Journées

C.P.A.M.	<i>Internat</i>	<i>Semi-Internat</i>	<i>C.A.F.S.</i>	<i>TOTAL</i>
Prévisionnel - BP 2013	10 107	4 498 x 0,8 = 3 598,40	4 380 x 0,30 = 1 314,00	15 019
Réel	9 241	5 457 x 0,8 = 4 366	3 334 x 0,30 = 1000	14 606

↳ Répartition par âge et pas sexe (enfants présents au 31/12/13)



↳ **Tableau comparatif des évolutions entre 2009 et 2013**

Tableau comparatif des évolutions entre 2009 et 2013

	2009	2010	2011	2012	2013
ADMISSIONS					
Demandes étudiées	29	39	50	61	41
Demandes sans suite	13	23	25	12	15
Demandes restant à l'étude au 31/12/N	5	5	11	27	14
Admissions Totales	11	11	14	22	12
Départs et orientations					
retour en famille	2	5	5	3	2
suivi éducatif en milieu ouvert	-	-	1	1	1
orientation secteur médico-social	8	7	10	13	8
Hébergé foyer départemental + scolarité ext.	-	1	-	-	-
Hospitalisation	-	-	1	-	-
Fin de prise en charge demandée par jeune et foyer d'accueil	-	-	-	1	-
SAFE	-	-	-	-	-
TOTAUX	10	13	17	18	11
Origine des demandes (en %)					
MDPH / CDA	29	39	50	61	41
Conseil Général					
Formation					
Justice					
Durée moyenne de prise en charge					
En années	4	4	4	3	5
En mois	1	8	-	3	5
En jours					
Suivi d'activité					
Total Prévisionnel - Journées	14 417	15 019	15 019	15 019	15 019
Total Réalisé - Journées	14 383	14 167	14 208	14 053	14 606
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
Suivi d'activité - Ecart	-34	-852	-811	-966	-413

Concernant l'activité sur 2013 après une rotation départs /admission soutenue en 2012 nous revenons à des chiffres qui s'inscrivent dans la moyenne de ce que nous connaissions sur les années antérieures (12 admissions et 11 départs). Cette fluctuation avec 2012 est à mettre en perspective avec la pyramide des âges qui en 2011 affichait un nombre important de jeunes de 15 à 16 ans qui sont donc sortis en 2012.

L'activité de 2013 fait état d'un déficit total de - 412,60 journées converties, ce qui représente 2,75 % de sous activité par rapport à notre contrat. Soit un réalisé de 14.607 journées pour un prévisionnel de 15.019 journées.

Les résultats de l'activité se déclinent de la manière suivante : - 412,60 journées CPAM

À l'instar des constats effectués sur les années antérieures ce chiffre nécessite une analyse de ces journées pour comprendre plus finement ce qui caractérise ce déficit de journées :

Ainsi nous comptabilisons :

- 303,8 journées converties dues aux intempéries liées à la neige et à l'interdiction de transports d'enfants dans le cadre des arrêtés préfectoraux (notamment l'épisode neigeux de mars 2013)
- 21 journées converties dues à l'impossibilité de recevoir les jeunes en raison des journées de grève.
- 78,6 journées converties liées aux hospitalisations.

La totalité de ces absences (403,4 Journées) représente 2,68% de notre contrat de journées.

Ainsi, sur notre déficit d'activité de - 412,60 journées, 403,4 sont directement en lien avec l'absentéisme (grève, neige et hospitalisations).

Notre déficit d'activité directement lié à un effectif d'accueil incomplet sur les groupes est donc de $-412,60 - 403,4 = -9,2$ journées (soit 0,06% de notre activité).

Si l'on observe la déclinaison de cette dynamique selon les modalités d'accueil, nous notons sur l'hébergement (internat) un déficit de **-866 journées** pondéré par 152 journées intempéries et hospitalisations. Ce déficit s'explique par la mise en œuvre du projet de la nouvelle structure USI implantée à FLEURY SUR ORNE. De fait, courant de l'année 2013 nous sommes passés d'un effectif prévisionnel de 10 jeunes internes à 7 plus 4 semi internes. Cette baisse du nombre d'internes lié au projet, associé aux places vacantes sur les autres internats en raison des délais d'accueil après un départ, constitue notre déficit de journées sur cette modalité d'accueil.

Sur le collectif jour (semi internat), nous notons une sur activité importante de 767 journées converties auxquelles il faut rajouter 251 journées intempéries, grève et hospitalisations. Cette sur activité vient compenser en quasi totalité le déficit de l'hébergement et du CAFS. À l'instar de 2013, cela s'explique en partie par un nombre plus élevé de jeunes relevant de cette modalité d'accueil (un prévisionnel de 26 enfants pour un réel accompagné en moyenne de 33 enfants). Ce nombre plus important est à mettre en lien, comme nous l'avons déjà énoncé, avec la particularité du projet USI qui dans sa mise en œuvre compte 4 semi internes qui se sur ajoute au nombre prévisionnel initial.

Par ailleurs, les situations de jeunes que nous accompagnons à distance en dehors de l'établissement et dont nous ne déclarons que 2 jours d'accompagnement vient lui aussi grossir le chiffre du collectif jour (semi internat).

Concernant l'activité CAFS, si le déficit d'activité est moins important qu'en 2012, il reste néanmoins conséquent : - 314 journées converties soit - 23,88 % de l'activité prévisionnelle. Ce chiffre correspond à l'accueil en moyenne de 10 enfants sur un effectif prévisionnel de 12. Par ailleurs, il témoigne si besoin en est, du déficit généré chaque année par les situations qui croisent à la fois de l'internat collectif et du CAFS compte tenu que le prévisionnel CAFS repose sur un fonctionnement d'accueil de 365 jours par an par enfant.

Concernant la mixité, bien que nous n'ayons accueilli qu'une seule fille sur 2013, nous maintenons globalement un taux identique de filles (25,9 %) sur l'effectif total d'enfants accompagnés. Cette réalité nous a permis de poursuivre notre effort du passage à la mixité de toutes les structures de l'ITEP. Ainsi le dernier internat des grands a accueilli deux jeunes filles fin 2013.

Le bilan des entrées et des sorties laisse apparaître une durée moyenne d'accompagnement de 5 années. Si ce chiffre est plus important qu'en 2012, il reste cependant dans la moyenne des 5 dernières années. Par ailleurs, il témoigne à nouveau, malgré notre volonté d'accueillir des plus jeunes, d'une entrée tardive des enfants à l'âge de 11 ou 12 ans après le cycle primaire et l'entrée toujours difficile pour les enfants TCC en collège. Cette dynamique pointe également la réalité d'enfants que l'on maintient en primaire malgré leurs difficultés de comportement. Ce type de situation nécessiterait un travail de partenariat plus soutenu avec les ITEP pouvant intervenir comme lieu ressource sur le territoire (tel que défini par le décret ITEP).

Analyse des problématiques des publics pris en charge et de leurs évolutions

Pour les 12 admissions effectuées à l'ITEP Champ Goubert durant l'année 2013, la reprise des paramètres pris en compte pour l'année 2012 a permis d'observer les évolutions suivantes :

- Une inversion des pourcentages entre (internat + CAFS) et semi internat au profit de ce dernier.
- Un « rajeunissement » progressif des usagers au moment de l'admission au sein de l'ITEP par une augmentation significative supérieure à 11% des admissions avant de l'âge de 10 ans.
- Les tendances amorcées et repérées l'an dernier concernant les entrants, l'accentuation nette et progressive d'un profil psychopathologique et comportemental ayant nécessité avant l'admission un accompagnement pédo-psychiatrique hospitalier ou ambulatoire.
- Le pourcentage relativement important (environ 33,3 %) des ruptures de scolarité ou de parcours semble se stabiliser en position haute.
- Par contre le pourcentage des jeunes admis relevant de la DEF et/ou de décisions judiciaires est en baisse significative.

Ces éléments d'analyse permettent de conforter la pertinence des différents axes d'évolution du cadre d'accueil et des modalités d'accompagnement au sein de l'ITEP Champ Goubert.

- La nécessité croissante d'une grande malléabilité afin de pouvoir répondre à une indispensable et maximale personnalisation du projet d'accompagnement dynamique, réajustable qui devra tenir compte de la prégnance parfois massive des troubles psychiques.
 - ✓ Possibilité d'accès à des partenaires notamment dans le domaine du soin psychique.
 - ✓ Accompagnement séquentiel sous différentes formes au sein de l'EMS.
 - ✓ Accentuation progressive de l'approche thérapeutique au travers d'activités avec médiations à visée thérapeutique de plus en plus nombreuses.

- Un allègement du nombre de jeunes au sein des collectifs d'internat.
- La prévention de la rupture des parcours d'accompagnement en ce qui concerne le scolaire apparaît également indispensable.
- La précocité maximale de la prise en compte des problématiques.

Le remaniement institutionnel en cours allant vers un fonctionnement en dispositif ITEP apparaît donc adapté et souhaitable au regard de ces éléments d'observation et d'analyse.

Nom Prénom	Age	Hospitalisation		Suivi ambulatoire		Rupture scolaire	SESSAD	DEF	Juge				
		T Complet	H de J	CMP/CMPEA/CMPP									
INTERNAT													
FJ	14					X							
BB	13	X		X		X							
GM	11							X	X				
MD	11			X		X							
FM	8	X demande en cours		X				X	X				
SEMI INTERNAT													
MFM	7			X									
FY	7	X demande en cours		X									
MCA	8		X	X				X					
LR	10	X	X	X				X					
BAI	10		X	X									
VR	11					X							
GR	14			X			X						
CAFS = 0													
TOTAL	12	4	3	9		4		1		4		2	
%		2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
		59%	58,30%	68%	75%	32%	33,30%	18%	8%	55%	33%	32%	16,60%

Tranche d'âge		2013	2012
Age < 10 ans	4	33,33%	22%
10 ans ≤ AGE ≤ 12 ans	5	41,60%	54%
Age > 12 ans	3	25%	22%

Modalité d'accompagnement		2013	2012
INTERNAT	5	41,60%	60%
SEMI INTERNAT	7	58%	40%

Analyse qualitative des modes de prise en charge au regard des objectifs

La mise en œuvre opérationnelle de la réorganisation générale de l'établissement par « modules » selon une logique d'âge, s'est opérée depuis maintenant un an. L'ensemble des actions menées sur chaque module se sont inscrites en déclinaison de notre projet d'établissement, mais aussi au regard de notre plan d'amélioration et cela notamment en matière de partenariat et d'ouverture sur l'environnement de droit commun.

Le module qui accueille les plus jeunes (6-10 ans) de l'ITEP Champ Goubert axe de plus en plus ses interventions sur l'extérieur.

On notera que 47% des enfants de cette tranche d'âge bénéficient d'une scolarité à l'extérieur : classe externalisée ou inclusion dans le milieu ordinaire. Chaque semaine les enfants peuvent bénéficier d'au minimum une sortie vers l'extérieur sur le temps de jour par le biais de la participation à l'activité « école et cinéma », la participation à des créneaux piscine, les sorties à la médiathèque, la participation aux manifestations sportives et culturelles locales en lien avec les thèmes travaillés en classe (sport et handicap, marché de Noël, ateliers sur le développement durable avec l'ARDES, visite d'une ferme pédagogique, de la cité de la mer, ou du château de Falaise) . Par ailleurs, le projet mercredi sans cartable est propice aux sorties, aux ateliers et échanges autour de thèmes d'actualité (Noël carnaval, les saisons ...) entre les enfants des différents groupes et les professionnels éducateurs, enseignants...

De plus, on soulignera que sur l'hébergement les jeunes accueillis sont encouragés, en fonction de leur projet et de leurs affinités, à bénéficier d'une activité en club sportif. 45% des jeunes sont ainsi concernés par ces activités (équitation, judo, Ping-Pong). Chaque mercredi les enfants n'étant pas sur des activités de club participent à des activités sportives et culturelles sur l'extérieur (piscine, cinéma ...).

C'est donc une ouverture sur l'extérieur et une participation active dans le milieu ordinaire demandées à ces enfants aux besoins spécifiques. Ainsi l'accompagnement répond à leurs besoins mais aussi à leurs attentes et leur permet de construire leurs projets.

L'extension de la classe externalisée qui est passée de 2 jours semaine à 4 jours semaine répond à cet objectif en permettant :

- ✓ présence quotidienne de la classe externalisée à l'école
- ✓ un lieu scolaire unique pour les élèves du dispositif (ils ne fréquentent plus la classe interne de l'ITEP)
- ✓ des contenus pédagogiques recentrés sur les acquisitions fondamentales le matin (français/maths)
- ✓ des inclusions collectives / individuelles facilitées (l'après-midi), sans pénaliser les temps d'apprentissages dans les matières fondamentales
- ✓ une organisation facilitant le glissement progressif des inclusions collectives vers les inclusions individuelles (2 élèves désormais inscrits en mairie en classe de cm1 ; 1 élève en inclusion individuelle accompagnée par l'éducateur du dispositif)
- ✓ une articulation équilibrée entre les temps passés au sein de la classe externalisée et les temps d'inclusion, vecteurs d'un travail de socialisation.

Du point de vue qualitatif : cette organisation permet d'offrir une palette plus importante de propositions pédagogiques, plus proches des besoins des élèves. Elle repose à la fois sur une régularité des matinées, très ritualisées, centrées sur les apprentissages fondamentaux liés à la lecture, l'écriture

et les mathématiques. Les après-midis sont plus particulièrement consacrés aux inclusions collectives et aux activités artistiques et culturelles.

Le fonctionnement quotidien du dispositif permet d'ajuster, pour chaque élève, son temps de présence au sein de la classe externalisée, tout en lui proposant les modalités de scolarité les plus adaptées à ses besoins.

Ainsi organisé, le dispositif classe externalisée offre une plus grande souplesse de fonctionnement et permet d'élaborer et d'expérimenter des modalités de scolarisation personnalisées pour chaque élève.

Pour le module « Approfondissement » accueillant des jeunes de 11 à 14 ans à la fois sur du collectif de jour et en hébergement modulable, cette réorganisation en « module » a permis de soutenir un accompagnement plus repéré pour les jeunes.

Comme prévu dans le projet d'établissement et dans le cadre de notre plan d'amélioration, un temps de réunion regroupant l'ensemble des professionnels concernés par le projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant (PPA) est programmé tous les lundi matins. Cette dynamique permet à chacun d'œuvrer dans un contexte interdisciplinaire au service du projet de chaque enfant.

Dans la continuité du travail engagé depuis quelques années, visant à inscrire notre action plus en lien avec l'environnement extérieur, et dans le cadre d'un partenariat avec l'intercommunalité nous avons pu renouveler l'expérience des deux années précédentes, et bénéficier à nouveau d'un créneau d'utilisation du complexe sportif de Fontaine Étopefour, notamment dans la salle du dojo où nous menons conjointement avec le professionnel d'art martial, une activité hebdomadaire d'AIKIDO.

Chaque fin d'année (juin), un temps de cérémonie est consacré sur l'ITEP à la remise des ceintures. Toujours dans la continuité du travail engagé sur 2012, nous avons également renouvelé le projet atelier « Arts plastiques » externalisé à l'espace Yvonne Guégan de Caen. Dès septembre 2013, un plus grand local a été attribué à cet atelier.

Un grand nombre de jeunes de l'ITEP ont eu la possibilité, dans le cadre de cette activité de médiation, de faire l'expérimentation du partage d'un travail en commun dans un contexte plus porteur que le collectif institutionnel tel que configuré actuellement au sein de l'ITEP Champ-Goubert.

Les constats effectués sur l'ensemble de ces activités (classes externalisées comprises) font état d'un comportement souvent plus apaisé des enfants. Cela vient témoigner si besoin en est, même s'il nous faut être nuancé, de l'intérêt d'intégrer le milieu ordinaire comme un véritable outil de travail. Il nous faut prendre appui sur cet outil afin de faire de chaque expérimentation pour l'enfant un espace possible de valorisation dans la dynamique de son projet.

Afin de pouvoir faire bénéficier les enfants de cette tranche d'âge (11-13ans) d'une démarche progressive de retour vers la scolarisation ordinaire, nous avons procédé à l'ouverture d'une seconde classe externalisée au sein du collège d'EVRECY.

Le module pré-pro a pu s'appuyer sur deux équipes stabilisées sur l'année.

Les deux groupes « hébergement et collectif de jour » composés de 10 jeunes de 14 à 16 ans ont bénéficié de recherche de réponses en appui au milieu ordinaire. Tous les internes sont inscrits dans un processus d'inclusion sociale balisé dans leur PPA (projet personnalisé d'accompagnement

Sur le temps de jour, le développement de partenariats a offert des espaces extérieurs propices à la valorisation de leur rôle social comme, par exemple, des chantiers pour des communes ou des associations...

Par ailleurs, la montée en puissance du travail partenarial avec l'Éducation Nationale a facilité les inclusions scolaires ou les inscriptions en établissement ordinaire (30% des internes). La classe

externalisée prépro sur le collège d'Evrecy a quant à elle, accueilli cette année jusqu'à 11 jeunes soit plus de 50% de l'effectif.

En septembre 2012 s'est ouverte, sur la commune de Fleury sur Orne l'Unité de Soutien à l'Inclusion Scolaire de l'ITEP Champ Goubert.

Nous avons accueilli neuf enfants de 11 à 14 ans.

Très rapidement, l'équipe pluridisciplinaire a constaté l'importance de mettre au travail la réflexion qui devait mener au « projet USI » en juin 2013 engageant, dans la logique d'une souplesse des réponses une modification de l'activité. De fait, aujourd'hui nous pouvons y accueillir des jeunes ayant un besoin d'hébergement, mais aussi des jeunes ayant besoin d'un accompagnement de jour via des ateliers de médiation, dans la perspective d'une consolidation de l'inclusion scolaire. Des moyens humains supplémentaires sont venus étayer ce projet ambitieux.

Depuis septembre 2013, la très grande personnalisation des réponses aux besoins spécifiques des enfants nous demande une réactivité et une adaptation tant dans la dynamique de groupe en hébergement, que dans nos actions à l'extérieur lors des temps scolaires et péri-scolaires et un réel renforcement de l'implication des familles dans la mise en œuvre du projet de leur enfant.

Le travail entrepris a consisté à mettre l'accent sur l'inclusion en milieu ordinaire et la prévention des ruptures scolaires dans une coordination cohérente entre tous les acteurs. Pour cela, nous avons renforcé et développé des partenariats de proximité avec différents acteurs comme l'Education Nationale, les collèges et écoles de secteur, les associations culturelles, les clubs sportifs.

L'expérimentation du poste ressource sur l'année 2013 et son évaluation ont montré tout l'intérêt d'une telle approche individualisée face aux enfants qui ne parviennent pas à s'inscrire au même titre que les autres dans les apprentissages, même de petit groupe. Nous avons effectivement noté une baisse importante des phénomènes « d'errance » et une moindre tension au sein des collectifs de jour. Cependant ce poste, en plus de notre organigramme, mis en place à titre provisoire dans le cadre d'une expérimentation pour répondre à ce type de situation ne pourra être renouvelé sur 2014.

Pour sa 4^{ème} année de fonctionnement, la classe externalisée collège a bénéficié à 21 élèves. Ces élèves sont issus des modules Approfondissement (9 élèves) et pré-pro (12 élèves).

Pendant leur scolarisation en classe externalisée, 19 élèves ont été inclus individuellement en EPS avec les élèves de leur classe d'âge. Ils ont participé à des séances de demi-fond, course de haies, boxe, acrogym, badminton, rugby, volley-ball et natation à la piscine de Villers-Bocage. Les élèves prennent le même transport que les élèves du collège pour se rendre à la piscine. Cette année, 10 élèves ont participé au Cross du collège.

De même, 6 élèves ont participé en autonomie à des activités au CDI. Elles sont variées comme la rédaction d'exposés, la recherche documentaire, l'information sur leur cursus professionnel...

Ces inclusions ont permis aux élèves de nouer des contacts avec les collégiens du milieu ordinaire. Ceci est notamment visible lors des récréations où les élèves de l'ITEP ne restent plus groupés entre eux.

Sur les 21 élèves ayant bénéficié de la classe externalisée, 8 sont scolarisés en milieu ordinaire :

- ✓ une élève a été admise en 6^{ème} ordinaire.
- ✓ un élève a été admis en 5^{ème} ordinaire
- ✓ cinq élèves ont été admis en SEGPA.
- ✓ un élève a été admis en MFR.

Sur ces vingt et un élèves scolarisés en classe externalisée durant l'année 2012, onze sont encore accueillis dans le dispositif. Cinq élèves sont en attente de place en milieu ordinaire ou adapté.

Le nombre de demandes pour venir en classe externalisée croît depuis que les temps de scolarité se déroulent entièrement au collège.

Cette démarche permet une pédagogie positive. Elle est renforcée en cette fin d'année par l'arrivée de la deuxième classe externalisée. Ce qui porte à 14 jeunes, les élèves scolarisés au sein du collège.

Les élèves scolarisés en classe externalisée acquièrent des compétences scolaires mais surtout sociales qui leur permettent de retrouver le chemin du milieu ordinaire. Actuellement au sein de l'ITEP, 10 élèves sont scolarisés ou inclus en milieu ordinaire après un passage dans une des classes externalisées.

Réflexions en cours, développement, orientations, et actions ou pistes d'actions consécutives à l'évaluation interne et à l'évaluation externe

Comme nous l'avons énoncé dans le rapport d'activité de 2012, nous avons en lien avec l'évaluation interne formé le personnel à la méthodologie du PPA. Même si nous constatons aujourd'hui une nette amélioration quant à l'élaboration des PPA, il nous faut cependant maintenir nos efforts visant l'appropriation effective de cet outil issu d'une formation collective.

2014 sera donc l'occasion de faire le point au sein de chaque collectif pluridisciplinaire, selon l'organisation en module, de la déclinaison opérationnelle de cette méthodologie. Cette efficience autour du PPA est un incontournable au regard de l'usager bien sûr, mais aussi au regard des enjeux en matière du partenariat engagé (notamment avec les MDPH) au titre de l'expérimentation nationale sur les dispositifs ITEP.

Cette exigence de rigueur en matière d'élaboration et de suivi du PPA nous conduit sur 2014 à un travail collectif de définition de la notion de référent qu'il nous faudra mettre en perspective avec la notion de coordonnateur de projet qui semble plus approprié à la dynamique induite par la notion de dispositif. De fait, elle exige une coordination dans la mise en synergie de plusieurs outils, parfois avec plusieurs partenaires au service de la fluidité d'un parcours toujours re-questionné dans le cadre d'un PPA.

Cela nous conduit également à faire de chaque espace d'accueil de l'enfant au sein d'un dispositif (classe, ateliers, hébergement, accompagnement thérapeutique ...) des lieux dont on doit pouvoir déterminer des axes d'accompagnement plus précis avec des outils d'évaluation de la progression engagée pour l'enfant. Déjà engagé dans le cadre pédagogique, la définition d'un tel outil pour les ateliers (techniques et de médiations) sera engagé sur l'année 2013.

L'évaluation externe a fait état d'une appropriation insuffisante du projet d'établissement par les professionnels.

La réécriture du projet d'établissement s'est bien sûr nourrie des constats de l'évaluation interne et notamment des préconisations constituant le plan d'amélioration. Ainsi de manière à favoriser l'appropriation du projet nous avons fait glisser le groupe initial « plan d'amélioration » vers un groupe « suivi du projet d'établissement ». Concrètement le groupe s'est ouvert à d'autres professionnels ainsi qu'à des parents du CVS – Conseil de Vie Sociale.

Ce travail engagé sur 2013 a permis de décliner en cohérence avec les objectifs du projet d'établissement, 4 thèmes qui font l'objet d'une évaluation dans leur mise en œuvre :

- ✓ L'accueil
- ✓ L'effectivité de l'interdisciplinarité
- ✓ Le partenariat
- ✓ La participation des usagers

2014 verra se poursuivre le travail de déclinaison des objectifs du projet en critères et indicateurs pour, in fine, définir de nouvelles préconisations.

Dans le rapport d'activité de 2012, nous précisons que nous étions en attente de validation par l'ARS du scénario d'une restructuration de l'ITEP Champ-Goubert en dispositif sur le territoire du Bessin.

Aujourd'hui c'est chose faite. Un travail de réflexion a bien sûr été engagé avec l'ensemble des professionnels et devra se poursuivre sur 2014 avec en priorité au regard des échéances, une ouverture d'un SESSAD avec une capacité d'accueil de 24 places en septembre 2014.

Concernant la mise en place d'un collectif de jour sur Bayeux et Isigny l'ouverture est prévue pour septembre 2015. Il en est de même pour l'hébergement collectif et séquentiel qui ouvrira sur Bayeux.

Il serait vain bien sûr de délimiter la notion de « dispositif » à l'existence au sein d'une même entité d'un ensemble d'outils. La conception qui initie cette démarche doit être beaucoup plus large et s'inscrire dans une dynamique d'échanges toujours plus soutenus avec les acteurs territoriaux. Il est donc bien question pour l'ITEP Champ GOUBERT de redéfinir son organisation sur un nouveau périmètre géographique à partir d'une organisation aux frontières suffisamment repérées, mais aussi souples pour agir les complémentarités partenariales avec la réactivité indispensable à la fluidité des accompagnements dans une logique de parcours de vie des enfants.



www.acsea.fr

Institut Camille Blaisot

Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

6 rue des Vaux de la Folie - BP 5012
14076 CAEN cedex 5

☎ 02 31 53 40 20

📠 02 31 43 96 40

Directeur : **Pascal LECLERE**

Directeur Adjoint : **Philippe SEGUIER**

e-mail : directeur.icb@acsea.asso.fr

CNIL : 1503602

Année de création : 1966

AUTORISATION / HABILITATION (demande en cours)

Pour la partie ITEP :

Autorisation au titre de l'Annexe XXIV accordée en date du 23 avril 2002.

Arrêté préfectoral, en date du 16 février 2010, portant modification de l'agrément au titre de l'Annexe XXIV, soit 129 places répartie en :

62 places, garçons et filles de 6 à 20 ans, en semi-internat

43 places, garçons et filles de 6 à 20 ans, en internat

24 places, garçons et filles de 4 à 20 ans, en centre d'accueil familial spécialisé.

Pour la partie FREIA :

Habilitation, en date du 2 novembre 1998, renouvelée le 7 mars 2013, pour 8 places en internat.

POPULATION

Enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale, Conseil Général, Ministère de la Justice

OBJECTIFS

L'enfant ou l'adolescent est accueilli dans l'Institution parce qu'il ne peut pas, ou ne peut plus momentanément l'être dans les structures habituelles qui doivent assumer normalement le soin, l'éducation et l'enseignement.

Accueillir l'enfant ou l'adolescent, c'est le placer dans un climat tel qu'il puisse se libérer de ses peurs en exprimant ses conflits, réapprendre à nouer des relations plus satisfaisantes, à jouer de nouveaux rôles et éprouver le désir de découvrir et d'étendre le champ de ses connaissances et de ses activités, condition minimum nécessaire aux apprentissages scolaires et professionnels.

Par les relations qu'il va nouer avec l'équipe éducative, pédagogique, médico-psychologique et sociale, il s'agit pour l'enfant ou l'adolescent de se libérer de ses difficultés, inhibitions, qui ont perturbé ses relations à autrui, provoqué ses réactions de défense, d'opposition, et entravé son développement.

L'enfant ou l'adolescent devra donc trouver au sein de l'Institution un cadre de vie structurant qui lui apporte une sécurité morale, matérielle et affective. Ce cadre est tolérant, mais en même temps introduit les limites nécessaires à la vie en collectivité, et ceci dans le respect de la loi.

Le projet personnalisé est ce qui va permettre à la fois la cohérence et la lisibilité des différentes approches, éducative, pédagogique, médico-psychologique et sociale. Le jeune et sa famille y sont toujours associés, autant dans son élaboration que dans son suivi et son évaluation.

Le jeune et sa famille y sont toujours associés, autant dans son élaboration que dans son suivi et son évaluation.

ACTIONS

Pour mettre en oeuvre ses missions, l'Institut dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, de psychologues, d'éducateurs et de personnels pédagogiques. Ceux-ci conjuguent ensemble des actions éducatives, thérapeutiques et pédagogiques à travers le cadre d'un projet personnalisé destiné à chaque jeune.

*** L'éducatif :**

L'accompagnement éducatif, tant en internat que dans la prise en charge de jour, consiste à établir avec l'enfant, l'adolescent une relation qui, au-delà de l'activité elle-même, appelle à se situer dans l'ordre du langage. Par la médiation des activités éducatives, d'une dynamique collective d'un groupe, les éducateurs vont établir, restaurer une relation privilégiée. Ces temps éducatifs offrent un temps, un espace dans lequel le jeune peut mettre en jeu ce qui fait pour lui un obstacle à l'apprentissage et faire l'expérience de ses potentialités, dans un souci de valorisation de son identité.

*** Le thérapeutique**

Les différentes interventions auprès des jeunes en Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique consistent à aider ceux-ci, à modifier la façon dont ils interprètent et expriment leurs difficultés majeures.

Ce travail d'élaboration, accompagné notamment par l'équipe médico-psychologique, amènera l'enfant, l'adolescent à rechercher, expérimenter de manière singulière et à accommoder de façon plus socialisante ses capacités à se construire en tant que sujet.

Il faut ajouter que les soins ne sauraient être isolés de l'ensemble des autres aspects de la prise en charge et se réduire aux interventions isolées d'un thérapeute. Le cadre institutionnel lui-même peut aussi revêtir cette dimension thérapeutique.

*** Le pédagogique :**

Sans préjudice de fréquenter une école ou tout autre établissement scolaire, l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique se doit d'offrir un accueil adapté aux besoins des jeunes confiés. C'est dans cet esprit qu'existe l'école interne à Camille Blaisot. Elle est le produit d'une double appartenance à l'Education Nationale et à l'Institution ; dans ce cadre, elle situe résolument son action dans le champ de l'intégration :

- . en mettant son savoir-faire au service de l'accompagnement des scolarités extérieures.
- . en initiant les retours en école ordinaire des enfants qui y sont prêts.
- . en offrant aux autres, qui momentanément ou plus durablement, ne peuvent la rejoindre, une scolarité adaptée dont les références, contenu et forme, sont celles de l'école ordinaire.

Il s'agit donc, pour les personnels de l'équipe « unité école », de garantir constamment le cadre d'un enseignement visant à permettre à l'élève de trouver ou retrouver une attitude

scolaire conforme et à les accompagner dans une démarche réfléchie et réaliste vers les apprentissages.

L'unité école assure l'information des familles par l'intermédiaire de carnets de liaison, de rencontres à leur demande et des participations aux synthèses.

*** Le pré-apprentissage :**

Les Ateliers de Médiation par le Travail permettent aux jeunes, garçons et filles, d'affronter collectivement et progressivement les problèmes du travail dans le cadre d'une réalité aménagée.

L'organisation et le fonctionnement de ces ateliers favorisent au maximum la communication et les actions collectives : choix des chantiers, contacts avec les clients, répartition des tâches et gestion des travaux, sont l'occasion d'échanges et permettent de rendre ces derniers progressivement plus responsables et en capacité de s'adapter aux contraintes des professionnels. Des stages en entreprises sont favorisés.

Ces ateliers proposent une section polyvalente et des sections ferronnerie, restauration (cuisine et service auprès d'une clientèle en salle) et horticulture.

SECTEURS D'INTERVENTION

- Le recrutement des jeunes de l'ITEP est principalement basé sur le Calvados. Toutefois des jeunes issus des départements limitrophes peuvent être admis dans la mesure des places disponibles.
- Le Lieu FREIA qui dispose de 8 places d'internat hors site pour des jeunes relevant de l'ordonnance du 2/2/1945 a un recrutement régional (Haute et Basse-Normandie).

Etablissements rattachés à l'Institut Camille Blaisot

ITEP Lisieux - 32 avenue Georges Pompidou - 14100 LISIEUX	☎ 02 31 62 90 76
Atelier de Médiation par le Travail Chemin Vert - Route de villons les Buissons - 14000 CAEN	☎ 02 31 75 17 36
Atelier de Médiation par le Travail Buron - 10 Route de Creully - 14610 CAIRON	☎ 02 31 44 57 34
Foyer Prévert - 5 Route de Creully - 14610 CAIRON	☎ 02 31 44 64 71
FREIA - 4 Place de l'Eglise - 14790 Verson	☎ 02 31 26 87 63
Foyer de Fleury - 10 Rue du Chant des Alouettes - 14123 FLEURY S:ORNE	☎ 02 31 52 49 86
Foyer Albatros - 6 Rue du Calvaire - 14123 CORMELLES LE ROYAL	☎ 02 31 78 27 04
SPFS - 72 rue des Rosiers - 14000 CAEN	☎ 02 31 85 01 11

Activité 2013

Données Services	Activité prévisionnelle	Activité réalisée	Variation annuelle	Mineurs entrés	Mineurs sortis
I.T.E.P ⁽¹⁾	26 266	26 266	0	37	27

(1) I.T.E.P. : La capacité de l'établissement pour 2013 a été de 26 266 journées dont 1 847 pour le Dispositif FREIA.

(2) Dont 153 journées valeur internat immersion

↪ Nombre de situations suivies dans l'année

Mouvement des mineurs	I.T.E.P.
En charge au 1er janvier 2013	109
Entrés dans l'année	37
Sortis dans l'année	27
En charge au 31 décembre 2013	119
JEUNES SUIVIS	146

I.T.E.P. : Entrés dans l'année : 37 dont 8 entrés sur le Dispositif FREIA
 Sortis dans l'année : 27 dont 4 sortis du Dispositif FREIA
 Jeunes suivis : 146 dont 11 jeunes suivis par le Dispositif FREIA

Répartition des 119 enfants et jeunes présents au 31 décembre 2013

internes : 46
 semi-internes : 51
 CAFS : 22

↪ Durée moyenne des prises en charge

➤ *Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique : 27 sorties*

Données	- de 1 an	de 1 an à - de 2 ans	de 2 ans à - de 3 ans	de 3 ans à - de 4 ans	de 4 ans à - de 5 ans	de 5 ans à - de 6 ans	de 6 ans à - de 7 ans	7 ans et +
I.T.E.P.	10	2	6	0	4	1	1	3

↪ Origine des prises en charge

➤ *Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique : Prise en charge juridique et administrative*

Données Nature des prises en charge	Garçons	Filles	Effectifs cumulés	Prise en charge administrative	
T.E. *	48	5	53	PJJ***	6 (1)
CDA**	86	4	90	SECURITE SOCIALE	121
Aide Sociale	3	0	3	MPE	19
TOTAL	137	9	146	TOTAL	146

(1) dont 6 Dispositif FREIA

↳ Origine géographique des usagers

Calvados	142
Manche	2
Seine Maritime	2

Les jeunes originaires de départements hors Normandie sont essentiellement des adolescent(e)s accueilli(e)s sur le Dispositif FREIA.

↳ Répartition des situations suivies en cours d'année

➤ Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique : 146

Tranche d'âge	moins de 6 ans	entre 6 et 9 ans	entre 10 et 12 ans	entre 13 et 15 ans	entre 16 et 17 ans	entre 18 ans et +	Total
Sexe							
Garçons		7	28	43	36	23	137
Filles			1	4	3	1	9
TOTAL		7	29	47	39	24	146
%	0,00	4,79	19,86	32,19	26,71	16,43%	
% cumulés	0,00	4,79	24,66	56,85	83,56	100	

↳ Candidatures étudiées en 2013

➤ Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique : 146

Structures sollicitées	INT.	S. INT	C.A.F.S.	FREIA	ITEP LISIEUX	FILLES	Total
Candidatures proposées	35	20	2	29	6	10	92 (1)
Admises I.T.E.P (2)	10	9	0	8	4	6	37

(1) 92 candidatures présentées pour l'ensemble de l'Institution dont 29 pour une admission sur le Dispositif FREIA.

(2) 37 candidatures admises sur l'I.T.E.P. dont 8 au Dispositif FREIA. (La durée de présence d'un jeune dans le Dispositif Freia est généralement de 6 mois).

Analyse des problématiques des publics pris en charge et de leur évolution

Cette année 2013 l'activité globale de l'Institut Camille Blaisot a été strictement identique à celle prévue, c'est à dire 26 266 journées réalisées. L'étude par financeur révèle pourtant une évolution inquiétante de la répartition de l'activité : en effet si la part des jeunes relevant de la CPAM (+ 1%) et du Conseil général (+ 7,5%) est excédentaire nous observons un effondrement des demandes émanant de la protection judiciaire de la jeunesse (-33% sur le dispositif Freia). Seulement 11 jeunes relevant de la PJJ ont été accueillis sur le dispositif Freia contre 24 jeunes en 2011 et 13 en 2012 et seulement 6 en 2013. Cette chute « affecte » notre activité générale et il nous faudra en 2014 clarifier avec la PJJ l'évolution de notre collaboration.

Cette année, 146 jeunes âgés de 6 à 20 ans ont été accompagnés. Sur les 3 dernières années nous observons toutefois une diminution sensible des sorties (27 cette année contre 37 en 2011 et 34 en 2012) et donc moins de possibilité d'accueil (37 jeunes contre 43 en 2012).

Le rapport entre demandes d'accueil en internat et en semi-internat reste globalement le même : plus de 60 % des demandes correspondent à des accueils en internat. Sur la même période nous constatons que plus de 90 % des demandes d'admission concernent des scolarités internes. Comment interpréter cette évolution autrement que par une complexification des situations suivies (problème de logement, difficultés financières, difficultés intrafamiliales...)

La tranche d'âge la plus importante à l'admission reste celle des 11 à 15 ans (plus de 50% des demandes).

Les garçons restent très largement majoritaires (137) contre 9 filles accompagnées.

Enfin l'origine géographique sur l'ITEP reste le département du Calvados, (142) et nous n'avons accueillis aucun jeune hors Normandie sur le dispositif Freia.

Tableau comparatif des évolutions entre 2009 et 2013					
	2009	2010	2011	2012	2013
ADMISSIONS					
Demandes étudiées	103	106	100	116	92
Demandes sans suite	62	66	64	73	50
Demandes restant à l'étude au 31/12/N					16
Admissions Totales	41	40	36	43	26
Départs et orientations					
retour en famille	28	28	21	19	17
suivi éducatif en milieu ouvert	4	4	2	5	3
orientation secteur médico-social	1		5	3	6
orientation justice	10	8	4	3	1
Travail adapté		3	1	1	
Hospitalisation	1				
Décès	1				
SDF		1			
Incarcération	3	1	4	3	
TOTAUX	48	45	37	34	27
Origine des demandes (en %)					
MDPH / CDA	16	13	14	29	49
Conseil Général	5	12	4	7	8
Formation					
Justice	20	15	18	7	
Durée moyenne de prise en charge					
En années	2,40	2,60	2,30	2,80	3,00
En mois	29	32	28	34	36
En jours	879	963	847	1 020	1 082
Suivi d'activité					
Total Prévisionnel - Journées	26687	26687	26687	26687	26 266
Total Réalisé - Journées	27108	26015	26165	26472	26 266
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
Suivi d'activité - Ecart	421	-672	-522	-215	-

Analyse qualitative des modes de prise en charge au regard des objectifs

L'Institut Camille Blaisot a relancé en décembre 2012 la démarche de réécriture de projet d'établissement qui avait été mise en pause en novembre 2011.

Constat a été fait à cette période que le projet en cours ne prenait pas suffisamment en compte les objectifs du CPOMM, (en dehors du dispositif Pays d'Auge), en particulier sur la question de la désinstitutionnalisation qui repense l'accompagnement des jeunes dans une logique de parcours. Pour les cadres hiérarchiques de l'ICB, celui-ci avait insuffisamment investi la stratégie du CPOMM et les risques de tension avec les professionnels de terrain insuffisamment associés aux objectifs étaient importants. Il apparaissait alors urgent de mobiliser ces professionnels et de « restaurer l'ancrage » avec la dynamique associative.

Le projet de l'Institut Camille Blaisot qui sera finalisé courant 2014 doit déboucher sur la recherche d'une « subsidiarité maximum » qui induit que les prestations qui peuvent s'affranchir de ce cadre spécialisé qu'est l'institution ont vocation à se développer à l'extérieur, dans la famille ou à l'école.

L'écart entre un fonctionnement qui sort tout doucement du mode « thérapie institutionnelle » à une organisation par dispositifs est grand et l'enjeu était bien de mettre en place les conditions indispensables à une dynamique de changement chez les professionnels.

Pour autant l'institut accueille traditionnellement des enfants dont l'expression des troubles est particulièrement forte, ces enfants ont souvent vécu un échec massif avec leur entourage familial, scolaire, social. Ces troubles du comportement peuvent demander l'accueil dans un cadre collectif structurant, créateur de liens qui permet aux enfants d'exprimer leurs difficultés et puiser de quoi se construire sans se mettre en danger ou mettre en danger les autres. L'évolution des demandes d'admission (augmentation des demandes d'internat et de scolarité interne) atteste par là même de la difficulté pour les familles et pour l'école à gérer les difficultés comportementales des jeunes concernés.

Depuis toujours l'Institut Camille Blaisot s'est interrogé sur l'évolution des problématiques des jeunes qui nous sont confiés. Les plans de formation confirment notre volonté d'une constante adaptation aux évolutions et la recherche de formes d'accompagnement les plus adaptées. Par exemple en 2013 ce sont 40 salariés qui ont participé à une formation sur la référence éducative en ITEP, 30 ont bénéficié d'une formation proposée par la maison des adolescents sur les troubles du comportement.

Réflexions en cours, développement et orientations nouvelles pour 2013 ou pour l'avenir

En 2013, l'ICB a lancé une dynamique de construction participative au projet d'établissement. Quatre groupes projet rassemblant au total 54 professionnels ont travaillé, à partir de l'identification des caractéristiques des jeunes accueillis et de l'évolution de leurs besoins sur une organisation par pôles. Reprenant les conclusions de l'évaluation externe dont le rapport final a été présenté en avril les groupes projet ont proposé de nouvelles modalités d'accompagnement et plus généralement une modification importante de l'organisation générale de l'institut.

Le cabinet « PERINOVE » mandaté pour l'évaluation externe avait identifié quatre enjeux forts pour l'établissement :

- Développer une politique volontariste de renforcement de la mixité au sein de la structure (image vis-à-vis des instances, appropriation du projet par les équipes).
- Permettre une plus forte ouverture sur et vers l'environnement extérieur en développant des partenariats innovants et de nouveaux dispositifs extérieurs,
- Permettre une plus forte ouverture vers les familles,
- Ouvrir l'établissement sur la cité par des opérations ciblées et régulières,

Le premier groupe projet a travaillé sur la population la plus jeune accueillie à l'institut. Depuis plusieurs années nous constatons un rajeunissement des demandes d'admission. Ces demandes concernant des enfants de 6 à 10 ans induisent des modalités d'accompagnement différentes dans les apprentissages de base (s'habiller, se laver, manger correctement à table...) ou dans l'expérimentation corporelle des choses (les éprouver physiquement, émotionnellement). Concrètement nous prévoyons d'augmenter les différentes techniques d'approches corporelles, médiatrices dans la relation thérapeutique (expression corporelle ou plastique, activités rythmiques, de coordinations...).

Le groupe a également réfléchi à la création au sein de l'institut d'un périmètre adapté à la maturité psycho-affective des petits afin de les préserver de comportements ou activités pour lesquels ils n'ont pas encore les ressources de compréhension et d'assimilation adaptées. Cet espace dédié à l'accueil des plus jeunes participerait aussi au renforcement de repères spatiaux-temporels structurants.

Enfin le groupe projet en lien avec les enjeux indiqués dans l'évaluation externe s'est engagé avec l'éducation nationale dans une réflexion sur la prévention des ruptures scolaires chez les enfants âgés de 4 à 6 ans. Ce projet, pourrait donner lieu à une expérimentation entre septembre 2014 et Juin 2016 (soit deux années scolaires) sous forme d'une convention de partenariat avec l'éducation nationale, afin de vérifier mais aussi d'objectiver les besoins d'accompagnement précoce.

Le deuxième groupe projet intervenant sur la population âgée de 11 à 15 ans (la plus nombreuse à l'ICB) a réfléchi sur la nécessité de développer plus de transversalité et de complémentarité entre les structures en interne.

Le dispositif ITEP amène à réinterroger certains parcours de jeunes avec beaucoup plus de souplesse et de réactivité. Il est possible maintenant, avec la mise en place des nouvelles notifications MDPH (dans le cadre de l'expérimentation en dispositifs), qu'un jeune accompagné en semi internat bénéficie d'une soirée, d'une nuit ou d'une semaine en hébergement sur un temps donné. La possibilité qui nous est permise aujourd'hui de développer ce mode d'accompagnement réinterroge notre projet et notre organisation actuelle.

Le troisième groupe est intervenu sur la population des 16/20 ans. Le groupe a fait le constat que du jour au lendemain, un jeune de l'ICB qui a atteint l'âge « adulte » peut passer d'une prise en charge soutenue et sécurisante à un arrêt brutal de son accompagnement. Les plus fragilisés, en échec scolaire, en rupture familiale, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle peuvent se retrouver dans l'errance ou en situation précaire. Ce constat interroge notre accompagnement pour chaque adolescent et futur jeune adulte du pôle grand qui doit donc être conçu pour favoriser « l'intégration ou l'inclusion » dans les différents domaines de sa vie à l'aide du projet personnalisé. Il nous interroge également sur la sortie du dispositif ITEP et sur la continuité de l'accompagnement. Le projet du pôle grand induit un travail important de connaissances et de développement de partenariats avec les dispositifs d'insertion, de formation professionnelle et d'accès à l'emploi ou d'accès au logement.

Enfin le **quatrième groupe** a travaillé sur la mise en œuvre de la fiche actions du CPOMM « Dispositif pays d'Auge Nord », dont l'objet est de compléter et d'améliorer l'offre de service actuelle sur le Pays d'Auge.

La réalisation de ces objectifs va mobiliser intensivement l'ensemble des professionnels et de nos partenaires en 2014. La dynamique participative mise en œuvre et portée par les chefs de service et la condition sine qua none de la réussite de ce projet.



www.acsea.fr

Institut de Démouville

Institut Médico-PROfessionnel

11 rue du Château
14840 DEMOUILLE

☎ 02 31 72 37 17
☎ 02 31 72 81 65

Directeur : **Christophe CORNET**

Directrice Adjointe : **Sylvie LEFRANCOIS jusqu'au 1/06/2013**

Fabienne FORVEILLE à partir de 1/07/2013

e-mail : directeur.impro@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503604

Année de création : 1962

AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation au titre de l'Annexe XXIV accordée en date du 23 avril 2002.

Arrêté préfectoral de modification, en date du 16 février 2010, portant la capacité totale de l'établissement à 112 places réparties en : 90 places (garçons et filles de 12 à 20 ans) en Section IME et 22 places (garçons et filles de 14 à 20 ans) en Section ITEP.

POPULATION

Internat – Semi-internat

Section I.M.E. : jeunes de 12 à 20 ans présentant des déficiences intellectuelles légères associées à des troubles du comportement et de la personnalité, accompagnés sur une notification d'orientation de la MDPH.

Section I.T.E.P. : jeunes de 14 à 20 ans dont les manifestations et les troubles de la conduite et du comportement rendent nécessaire, malgré des capacités intellectuelles préservées, la mise en œuvre de moyens médico-éducatifs adaptés pour le bon déroulement de leur scolarité et de leur formation professionnelle. Accompagnement sur notification de la MDPH.

FINANCEMENT

Dotation dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens Mutualisés signé le 8/11/2007 avec la DDASS (financement Sécurité Sociale)

OBJECTIFS

L'objectif général de l'établissement est essentiellement de contribuer au développement et à l'épanouissement d'adolescent(e)s présentant, à un moment donné de leur existence, des difficultés d'adaptation liées à une déficience intellectuelle et/ou des troubles de la personnalité, du comportement et de la conduite risquant d'hypothéquer ou de compromettre leur vie d'adulte ainsi que leur insertion professionnelle ultérieures.

L'Etablissement élabore son action et met en œuvre des moyens dans le cadre de Projets Personnalisés d'Accompagnements, contractualisés avec chaque usager et ses représentants légaux, à partir des objectifs suivants :

- Dispenser une formation professionnelle et une scolarisation appropriées quant aux pédagogies, en lien avec notre réseau partenarial d'environ 40 entreprises et notre réseau «formation adaptée» ;
- Assurer une action éducative soutenue et les soins nécessaires tant à l'interne qu'à l'externe ;
- Aider à la construction de l'identité individuelle et sociale du jeune en lien avec sa famille ;
- Développer la capacité de socialisation et la citoyenneté, entre autres, par acceptation d'un certain nombre de règles de vie collective, en respectant son intimité et son intégrité et lui permettant de s'inscrire dans la cité ;
- Soutenir la scolarité des adolescent(e)s dont la situation de handicap est compatible avec un maintien en milieu ordinaire et contribuer à la construction et au «suivi» d'un parcours scolaire et de formation individuel adapté.

L'ensemble de ces actions se construit en lien étroit avec les titulaires de l'autorité parentale.

ACTIONS

Les activités éducatives :

Elles concernent la construction de la personnalité et la préparation à la formulation du projet du jeune.

Elles favorisent l'identification et l'appropriation d'un lieu de vie, permettant ainsi l'accès à l'autonomie quotidienne et sociale.

L'aide à l'adaptation à la vie collective doit également développer la communication et faire émerger des centres d'intérêts pour le jeune, afin de préparer et faciliter son intégration sociale.

Les activités professionnelles :

La formation professionnelle polyvalente (horticulture, cuisine-restauration, menuiserie, peinture, décoration, maçonnerie, service électro-ménager recyclage, métallerie-soudure, mécanique auto, magasinage,) comprend l'apprentissage de gestes professionnels et la maîtrise des techniques, l'acquisition d'habitudes de travail et de comportements professionnels.

Elle est complétée par la réalisation de chantiers qui ont valeur d'exercices pratiques mais également de mise en condition dans un contexte réel.

Des stages en entreprise ont pour but de confronter le jeune à la réalité du monde du travail et de ses contraintes, de tester ses compétences et ses acquis en situation, de faire le point sur ses possibilités d'adaptation.

Lorsque le projet professionnel du jeune se précise, il lui est proposé une formation en alternance afin que l'apprentissage se poursuive au plus près des réalités de l'entreprise.

La formation professionnelle aboutit pour chaque jeune à la constitution d'un carnet de compétences qu'il peut faire valoir auprès des employeurs. L'IMPro travaille en lien avec l'AFPA avec laquelle l'ACSEA a signé une charte.

Les activités pédagogiques :

Elles aident le ou la jeune adolescent(e) à découvrir, comprendre et s'approprier le monde qui l'entoure en lui fournissant les outils adaptés : lecture, écriture, numération, calcul, raisonnement, analyse, réflexion.

Si les pédagogies différenciées proposées visent l'acquisition de savoirs et de savoir-faire, elles nécessitent aussi un travail déterminant sur le comportement qui conditionne l'accès aux apprentissages.

Ainsi, les pratiques conjuguent apports cognitifs, restauration narcissique, apprentissage du plaisir différé et éducation à la citoyenneté. L'informatique fait partie des supports et méthodes pédagogiques visant les apprentissages.

Le champ didactique recouvre les activités des domaines français, mathématiques, et monde actuel.

L'éducation physique et sportive :

3 heures hebdomadaires d'éducation sportive sur le temps de l'école auxquelles s'ajoutent les séances d'entraînement aux sports individuels ou collectifs. L'éducation sportive offre la possibilité aux jeunes d'évoluer dans leur relation à autrui, dans la prise de conscience et la maîtrise de leur corps.

Ateliers ressources :

Avec comme supports le numérique, la poterie, le graphisme, la musique. Ces ateliers permettent aux jeunes, en individuel ou à très faibles effectifs, de trouver d'autres médiations dans le cadre de leur projet personnalisé d'accompagnement.

MODE DE PRISE EN CHARGE

Internat

- 4 pavillons : 47 adolescent(e)s de 14 à 20 ans
- Unité de Soutien à l'Inclusion Scolaire (U.S.I.) : 12 jeunes de 12 à 20 ans en situation de scolarisation externe
- Foyer d'Harcourt : 12 jeunes de 17 à 20 ans en voie d'autonomie (studios dans le Foyer et en ville).
- SERvice d'Autonomie Sociale (SERAS) : 7 jeunes de 17 à 20 ans en situation d'autonomie sociale.

Semi-Internat

- 34 jeunes répartis en 3 groupes

SECTEURS D'INTERVENTION

Les adolescent(e)s accueillis à l'internat sont issus majoritairement du Calvados. Peuvent être également reçus des jeunes de la Basse-Normandie (Orne et Manche) ainsi que des départements limitrophes (Eure...).

Les adolescent(e)s du semi-internat résident dans un périmètre de 30 km autour de l'établissement, ils utilisent les transports collectifs publics

ADRESSES

SERAS

8 rue Mauvis

14000 CAEN

☎ 02 31 80 48 92

Foyer d'Harcourt

158 rue Caponière

14000 CAEN

☎ 02 31 85 23 97

U.A.T.(Unité d'Accompagnement
vers le Travail)

Route de Creully

14610 CAIRON

☎ 02 31 43 90 69

U.S.I. (Unité de Soutien à
l'Inclusion scolaire

2 rue Armand Marie

14000 CAEN

☎ 02 31 72 70 77

Activité 2013

↪ Nombre de journées :	prévues	23 416
	réalisées	24 092

↪ **Nombre de situations suivies dans l'année**

Jeunes présents au 1 ^{er} janvier 2013	125
Entrées	46
Sorties	44
Jeunes présents au 31 décembre 2013	127
Total des jeunes suivis	171

↪ **Durée moyenne des prises en charge** 3 ans et 15 jours

DI = Déficience Intellectuelle - TCC = Troubles du Comportement et de la Conduite		DI	TCC	
Origine des demandes d'admission (jeunes suivis)				
Calvados	MDPH	79	35	
	MDPH + TPE	15	9	
Eure	MDPH	11	10	
	MDPH + TPE	0	1	
Orne	MDPH + TPE	2	0	
Région parisienne	MDPH	4	2	
Manche	MDPH	2	1	
Total		113	58	
Origine scolaire des jeunes admis en 2013				
Education Nationale (UPI-SEGPA-ULIS) + Apprentissage + parcours individualisé		16	5	
Etablissements médico-sociaux (IME/ITEP/SESSAD/Maison d'Enfants)		10	12	
EMS+scolarité en collège/lycée/classe spécialisée		0	1	
Non scolarisés		1	1	
Total		27	19	
Age à l'admission des jeunes admis en 2013				
12 > 14		0	0	
14 > 16		13	9	
16 > 18		12	10	
18 > 20		2	0	
Total		27	19	
Répartition des situations suivies (sexe et âge)				
	DI		TCC	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
12 > 14	4	0	0	0
14 > 16	15	2	6	0
16 > 18	31	3	21	0
18 > 20	34	3	22	3
> 20	21	0	6	0
Total	105	8	55	3
Origine géographique des prises en charge des jeunes suivis				
Calvados (par arrondissement)	DI		TCC	
Bayeux	12		2	
Caen	71		35	
Lisieux	9		6	
Vire	2		1	
Total Calvados	94		44	
Manche	2		1	
Orne	2		0	
Autres régions	15		13	
Total	19		14	

Analyse des problématiques des publics accompagnés et leurs évolutions

Pour cette année 2013, l'activité cumulée de l'IMPro a été très légèrement inférieure à celle prévue (- 0,37 %) avec 23 329 journées réalisées pour 23 416 attendues. Toutefois, sans les intempéries neigeuses du printemps, qui nous ont contraints d'arrêter les transports d'usagers donc les accueils (à hauteur de 363 journées perdues), sur décision préfectorale, l'activité de l'IMPro aurait donné le résultat suivant : + 1,18 % avec + 276 journées réalisées (soit 23 692 journées).

Le nombre d'usagers accompagnés est en légère augmentation cette année encore, avec 171 jeunes garçons et filles suivis. Pour rappel, voici les données des années précédentes : 165 en 2012, 159 en 2011, 147 en 2010. Cet accroissement se monte donc à 12,5 % en 3 ans.

Concernant le flux des entrées et sorties, l'année 2013 reste similaire aux années précédentes, avec quelques sorties supplémentaires, notamment du fait de fin d'accompagnement de jeunes accompagnés depuis plusieurs années. C'est ainsi que la durée moyenne des accompagnements se fixe à 3 ans et 15 jours ce qui représente une augmentation sensible par rapport aux deux années passées (2 ans et 10 mois), mais qui est identique aux années 2009 et 2010.

Ensuite, la répartition des usagers suivant les types de handicap s'établit de la manière suivante en 2013 :

- 66,10 % (soit 113 situations) des usagers présentent une Déficience Intellectuelle Légère (DI) comme handicap principal.

Rappel 2012 : 69,10 %

- 33,90 % (soit 58 situations) des usagers présentent des Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC) comme handicap principal.

Rappel 2012 : 30,90 %

Nous constatons que le rapport entre le nombre de jeunes présentant une Déficience Intellectuelle Légère et ceux présentant des Troubles du Comportement et de la Conduite s'établit de 2/3 à 1/3 cette année.

De plus, sur les 171 jeunes suivis, toutes et tous sont reconnus handicapés par la CDAPH. Nous notons que pour 27 d'entre eux (soit 15,79 %), un Juge des Enfants a confié en plus, une mesure de protection, au titre de l'Assistance Éducative, aux Services Sociaux du département.

Par ailleurs, l'analyse par tranches d'âges révèle les éléments suivants, dans l'ordre décroissant :

- de 18 à 20 ans : 36,26 % (soit 62 situations). Rappel 2012 : 32,32 %

- de 16 à 18 ans : 32,16 % (soit 55 situations). Rappel 2012 : 39,03 %

- 20 ans et + : 15,79 % (soit 27 situations). Rappel 2012 : 11,58 %

- de 14 à 16 ans : 13,45 % (soit 23 situations). Rappel 2012 : 13,41 %

- de 12 à 14 ans : 2,34 % (soit 5 situations). Rappel 2012 : 3,66 %

A partir de ces données, nous observons :

- la tranche d'âge des 18 à 20 ans devient la plus importante alors que l'an passé il s'agissait de celle des 16 à 18 ans, qui diminue d'environ 7 % cette année

- les usagers de 20 ans et + ont augmenté de plus de 4 %

- la tranche d'âge allant de 14 à 16 ans demeure inchangée

- la tranche d'âge allant de 12 à 14 ans baisse légèrement

La répartition entre les filles et les garçons s'effectue ainsi :

- Filles : 6,43 % (soit 11 situations). Rappel 2012 : 7,27 %
- Garçons : 93,57 % (soit 160 situations). Rappel 2012 : 92,73 %

Ces éléments montrent une quasi stabilité sur ce thème

Les éléments concernant l'origine géographique des jeunes sont les suivants :

- Bayeux : 8,19 % (soit 14 situations). Rappel 2012 : 6,71 %
- Caen : 61,99 % (soit 106 situations). Rappel 2012 : 62,80 %
- Lisieux : 8,78 % (soit 15 situations). Rappel 2012 : 6,10 %
- Vire : 1,75 % (soit 3 situations). Rappel 2012 : 4,27 %
- MANCHE : 1,75 % (soit 3 situations). Rappel 2012 : 4,27 %
- ORNE : 1,17 % (soit 2 situations). Rappel 2012 : 0,61 %
- AUTRES RÉGIONS : 16,37 % (soit 28 situations). Rappel 2012 : 18,29 %

Nous constatons ici que les proportions restent équilibrées par rapport à l'an dernier.

Tableau comparatif des évolutions entre 2009 et 2013 - IMPro

	2009	2010	2011	2012	2013
ADMISSIONS					
Demandes étudiées (ensembles demandes reçues)	64	36	39	105	111
Demandes sans suite	29	14	13	23	24
Demandes restant à l'étude au 31/12/N	13	5	10	52	59
Admissions Totales	43	36	50	44	46
Départs et orientations					
retour en famille	32	35	26	10	12
suivi éducatif en milieu ouvert	4	1	-	3	
orientation secteur médico-social	7	1	7	10	11
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage	-	-	-		1
non adhésion de la famille ou du jeune au projet	2	-	4	6	4
autre (déménagement, décès...)				5	4
Emploi - Formation				5	12
TOTAUX	45	37	37	39	44
Origine des demandes (en %)					
MDPH / CDA	96	76	80	81	84
Conseil Général					
Formation					
Justice					
MDPH / Justice	4	24	20	19	16
Durée moyenne de prise en charge					
En années	3	3	2	2	3
En mois	9	1	10	10	
Suivi d'activité					
Total Prévisionnel - Journées	23 416	23 416	23 416	23 416	23 416
Total Réalisé - Journées	22 743	21 290	23 487	24 092	24 092
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
Suivi d'activité - Ecart	-673	-2 126	71	676	676

Analyse qualitative des modes d'accompagnement au regard des objectifs

L'année 2013 a été importante pour l'IMPro en termes de projets.

En effet, cette année a connu la validation du Projet d'Établissement (2013 – 2018) par le Conseil d'Administration de l'ACSEA, après avis favorable du Conseil de Vie Sociale. De même, le Comité d'Établissement de l'Établissement a pu examiner et enrichir le document avant son approbation associative définitive. Il est à souligner que cette révision s'est effectuée au sein de l'IMPro, de manière participative, un COmité de PILotage (COFIL), représentant tous les métiers présents dans l'établissement et chacune des Unités, a formulé des propositions par thème à la Direction de l'IMPro, qui s'en est très largement inspiré.

De plus, le projet spécifique à l'Unité de Soutien à l'Intégration (USI) accueillant en internat aménagé ou en semi-internat, des jeunes filles et garçons à partir de l'âge de 12 ans, qui sont scolarisés en collège ordinaire, au sein de classes spécialisées, ou en formation professionnelle, a été approuvé par les mêmes instances. C'est toute l'équipe de l'USI et ses principaux partenaires qui ont contribué à la rédaction du projet adopté. Là encore, la méthode participative a permis d'arriver à un document de qualité.

Sur le même thème, la poursuite des travaux sur le projet SEMI-INTERNAT A TEMPS PARTAGÉS PROFESSIONNELS (SITPpro), s'est déroulée courant 2013 et devra s'achever en 2014, par la rédaction d'un écrit soumis aux instances pré-citées.

Pour rappel, ce projet consiste à répondre au mieux à la diversité des parcours des jeunes usagers, partageant leur temps entre différents lieux (école ordinaire ou Unité d'Enseignement interne, ou autre lieu de formation, stage professionnel, structure de soins, lieux de culture et de loisirs...).

De nombreux jeunes, accueillis dans des ULIS en collège à proximité, bénéficient de cette modalité de réponse, adaptée à leur parcours et prévue à la fois dans le Code de l'Action Sociale et de la Famille et le Code de l'Éducation. Une enquête de satisfaction auprès des parents d'élèves a montré leur grande satisfaction avec cette approche sur mesure, permettant de conjuguer les compétences de l'Éducation Nationale avec celles du secteur médico-social. Les enseignants ont noté eux-mêmes de réelles progressions pour les élèves ainsi soutenus par ce dispositif les mettant en situation favorable.

Cette année 2013 a permis de terminer un chantier important : l'écriture du Plan de Maîtrise Sanitaire. De manière participative avec les Maîtres(ses) de Maison notamment, ce document s'est élaboré également en lien avec le CHSCT et le responsable « Entretien et Sécurité ».

Par ailleurs, avec l'aide précieuse de la Conseillère Juridique de l'ACSEA, nous avons poursuivi nos travaux sur les Ateliers Professionnels repérés comme le lieu le plus accidentogène de l'établissement. Ce travail s'est trouvé renforcé à l'automne du fait de l'évolution de la législation sur l'utilisation des machines dangereuses au sein des établissements médico-sociaux.

En fin d'année scolaire 2012 – 2013, un bilan très positif a été établi s'agissant de la classe externalisée au sein du Lycée Professionnel public Victor Lépine à Caen. L'analyse a montré combien les jeunes avaient gagné en autonomie, et comment leur comportement s'était amélioré plus facilement dans un environnement ordinaire tel qu'un lycée. Aussi, les parents des élèves de l'IMPro ont pu affirmer leur satisfaction face à cette évolution positive. C'est ainsi que nous continuerons, en lien avec les Services de l'Éducation Nationale, à développer ce type de partenariat.

En fin d'année 2013, au terme de la première année de fonctionnement, « LA CAVE À HUÎTRES » Quai Vendeuvre à Caen, en partenariat avec l'Entreprise Adaptée Conchylicole de l'ACSEA, a montré sa pertinence pour des jeunes venant y affiner leurs compétences professionnelles, en synergie avec l'Atelier Professionnel « Restauration/Traiteur/ Service en salle » de l'IMPro. Les deux établissements, IMPro et EAC, établiront un bilan complet et définiront des critères d'évaluation relevant la force de ce montage singulier.

Des Groupes-Projets, rassemblant des professionnels de l'IMPro issus de plusieurs disciplines, ont poursuivi leurs actions. Le groupe « Prévention – Santé » a investi un nouveau lieu au sein de l'établissement et propose des réflexions et des actions de prévention en direction des usagers. De même, le Groupe « Collectif Parents », poursuit les réunions à thèmes sur des sujets proposés par les parents eux-mêmes ou des professionnels (fratrie et handicap, formation, sexualité, logement, vieillissement, alimentation, hygiène...). Nous mesurons combien mobiliser les parents reste un exercice complexe, à la fois du fait de disponibilités parfois malaisées pour ceux d'entre eux qui travaillent et aussi, par une implication moindre sur les espaces collectifs.

Cependant, les instances dédiées aux usagers, le Conseil de Vie Sociale (CVS) et le Conseil des Usagers, ont été réunis chaque trimestre et des écrits produits avec les usagers eux-mêmes ont été rédigés.

Toujours soucieux de son ouverture sur l'extérieur, l'IMPro demeure ouvert aux activités culturelles notamment sportives en lien avec des clubs du village. Dans le même esprit, une convention permet d'accueillir des personnes majeures des villes environnantes, pratiquant l'activité « boxe » avec les équipes éducatives du Service d'Action Préventive. Ce type d'activités physiques et sportives, soutenu par les éducateurs sportifs, vient clairement aidé à l'accompagnement des jeunes, en synergie avec les autres interventions.

Dans la même dynamique, l'IMPro est un élément d'un réseau partenarial actif et mobilisé, parmi les établissements médico-sociaux mais aussi au sein du réseau institutionnel (MDPH, Éducation Nationale, ESAT, Maison des Ados, les services de santé, l'EPSM, les Services de la Direction de l'Enfance et de la Famille, entreprises, collectivités territoriales, organismes de formation, du logement...). L'IMPro est un acteur au sein de son environnement car présent sur l'extérieur, tout en favorisant la place de l'extérieur au sein de l'établissement.

Les Instances Représentatives du Personnel (Comité d'Entreprise, Délégués du Personnel, CHSCT) ont été régulièrement réunies selon leurs échéances propres mensuelles ou trimestrielles. Les nombreux projets sur lesquels notre attention a été portée durant l'année 2013, nécessitent un accompagnement fort de l'ensemble des salariés dont les positionnements peuvent être amenés à changer. Nous évoluons dans un environnement contraint et la crise touche beaucoup d'individus. L'écoute de leurs représentants est essentielle à la bonne marche de l'établissement et à la qualité de ce que nous accomplissons quotidiennement, au profit des usagers.

Réflexions en cours, développement, orientations et pistes d'actions consécutives à l'Evaluation Interne

L'année 2013 fut importante pour l'IMPro qui a participé aux travaux nécessaires à l'élaboration du deuxième CPOMM signé avec l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie. Après l'évaluation de la première période (2008 – 2013), nous nous sommes mobilisés pour construire de nouveaux

projets, de nouvelles actions, en lien avec nos partenaires et les autres Établissements et Services de l'ACSEA du champ médico-social, et soutenu par les Services de notre Direction Générale.

Au titre des engagements sur le développement durable et l'écocitoyenneté, l'IMPro s'est engagé sur des actions simples en 2013 :

- l'achat de papier recyclé pour ses fournitures de bureau,
- la baisse des impressions sur papier (privilégiant les dossiers sous format électronique, et l'utilisation informatique en réunion plutôt que d'imprimer les documents ou plutôt que prendre des notes sur papier)
- la pratique des photocopies en recto / verso plutôt que de n'utiliser que le recto
- le renforcement du tri sélectif sur les Unités
- le broyage des documents papier confidentiels pour permettre leur recyclage

Cette année a permis de poursuivre le développement du plan d'actions issu de l'évaluation externe. C'est un chantier sur lequel la nouvelle Directrice Adjointe, Madame Fabienne FORVEILLE, s'est fortement mobilisée, en relais à Madame Sylvie LEFRANÇOIS ayant quitté le directorat adjoint l'été dernier, au profit d'une mobilité associative promotionnelle vers la Direction de la maison d'accueil spécialisé (MAS) et le foyer occupationnel pour adultes (FOA) de l'ACSEA. Elle est remerciée ici pour son implication durant ces 5 années et demi au profit de la qualité de l'accompagnement pour les usagers et sa force de travail au service des projets et des salariés.

Parmi ces axes d'amélioration, la formation au projet personnalisé d'accompagnement (PPA) a pu être entamée en 2013 comme prévu, rassemblant les différentes professions présentes à l'IMPro au sein d'un comité de pilotage (COFIL). Cette action se terminera en 2014.

Sans doute, notre partenariat avec l'Éducation Nationale pourra se renforcer autour de projets importants (SITPpro, nouvelles classes externalisées...), car ce maillage de compétences est essentiel à la réussite des élèves handicapés.

D'autres unités verront l'an prochain leur projet révisé. Il s'agit en premier lieu du Foyer d'Harcourt qui accueille les usagers les plus âgés de l'IMPro, et aussi du service d'autonomie sociale (SERAS) dont le projet doit être repris de manière dynamique avec l'équipe pluridisciplinaire.

Le secteur des activités professionnelles, auparavant appelé « le temps de jour », poursuivra en 2014 ses réflexions sur la sécurité, les actions pédagogiques et sur le développement des compétences des usagers. Nous utiliserons les dispositifs favorisant la reconnaissance des compétences acquises, comme le dispositif « Différent et Compétent » par exemple.

Nous poursuivrons en 2014, nos formations et nos actions sur la sécurité, sur les nouvelles modalités d'accompagnement.



www.acsea.fr

Institut de Démouville

Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

SESSAD Caen ☎ 02 31 06 10 91

📄 02 31 56 21 66

SESSAD Lisieux ☎ 02 31 62 40 09

📄 02 31 62 83 00

Directeur : **Christophe CORNET**

Directrice Adjointe : **Sylvie LEFRANCOIS jusqu'au 1/06/2013**

Fabienne FORVEILLE à partir du 1/07/2013

e-mail : directeur.sessad@acsea.asso.fr

N° CNIL 1503618

Année de création :

SESSAD : 2002

AUTORISATION

Arrêté préfectoral, en date du 23 avril 2002, renouvelé le 16 février 2010, autorisant la création du SESSAD; Autorisation de la DDASS dans le cadre du CPOMM 2008/2012, soit 140 places réparties en :

- 70 places au titre de la Déficience Intellectuelle (DI). - garçons et filles de 4 à 20 ans
- 70 places au titre des Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC). - garçons et filles de 4 à 20 ans.

POPULATION

Jeunes présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne ou des troubles de la conduite et du comportement, orientés sur notification de la MDPH.

OBJECTIFS

Le SESSAD a pour objectifs d'intervenir, en s'appuyant sur leurs compétences, sur les difficultés et capacités propres du ou de la jeune, en lien avec les capacités et attentes des parents en s'appuyant sur leurs compétences.

Le SESSAD s'appuie sur les ressources de l'environnement dans lequel vit le (la) jeune, pour l'aider à progresser. Les interventions se situent auprès du jeune au domicile parental, dans son environnement ou au SESSAD.

ACTIONS

En sa qualité de Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile, le SESSAD met en œuvre toutes les prestations susceptibles de maintenir la scolarité de l'enfant ou sa formation, notamment par notre compétence en matière de SESSAD-Pro, en lien avec les organismes de formation.

Un projet personnalisé, négocié et contractualisé avec le jeune, sa famille et l'ensemble des partenaires concourant à la prise en charge globale, définit les actions à mettre en œuvre et les moyens de leur évaluation.

Ces moyens comportent des actions d'éducation générale et/ou professionnelles et des soins spécialisés, en milieu ouvert.

FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale

SECTEURS D'INTERVENTION ET SITES D'IMPLANTATION

Dans un rayon de 30 kilomètres du lieu d'implantation des équipes du SESSAD de Caen et Lisieux.

EQUIPE à CAEN (3 unités)
10 rue de la Cotonnière
14000 CAEN

EQUIPE à LISIEUX (1 unité)
2 rue Docteur Degrenne
14100 LISIEUX

Analyse des problématiques des publics accompagnés et leurs évolutions

L'activité réalisée cumulée au titre de l'année 2013 s'établit à 51 813 journées pour 51 100 prévues, soit + 713 journées (+1,40 %). L'an passé déjà notre activité avait été légèrement supérieure à celle attendue (+ 0,45 % en 2012).

Si l'on souhaite établir des comparatifs pertinents, 2013 peut être comparée aux années 2012 et 2011 qui sont comparables en terme de places définies à 140 par l'ARS.

Ainsi, le nombre de nouveaux suivis a légèrement augmenté en 2013 avec 42 situations (37 en 2012, 38 en 2011). En revanche le nombre de situations sorties augmente plus fortement sur les 3 années (38 en 2013, 35 en 2012, 28 en 2011). Ces 38 situations sorties représentent une donnée jamais atteinte par le SESSAD jusqu'à présent. Des enfants et adolescents suivis depuis plusieurs années ont quitté les SESSAD cette année, ceci augmentant la durée moyenne d'accompagnement de 10 mois en un an. Ainsi, pour 2013 elle s'établit à 4 ans et 6 mois (3 ans et 8 mois en 2012, 4 ans en 2011).

Ce sont 182 jeunes enfants et adolescents qui ont été suivis en 2013, cette proportion n'ayant été jamais atteinte. (175 en 2012, 166 en 2011).

Comme en 2012 et 2011, tous les usagers suivis sont originaires du Calvados et se répartissent sur les arrondissements de la manière suivante :

- 1,65 % pour l'arrondissement de Bayeux (3 situations). Rappel 2012 : 1,7 %
- 68,68 % pour l'arrondissement de Caen (126 situations). Rappel 2012 : 72 %
- 27,47 % pour l'arrondissement de Lisieux (43 situations). Rappel 2012 : 24,6 %
- 2,20 % pour l'arrondissement de Vire (3 situations). Rappel 2012 : 1,7 %

Ces données montrent la grande stabilité entre 2013 et 2012, sur ce thème.

La totalité des enfants et adolescents accompagnés par notre Service a bénéficié d'une notification de la CDAPH permettant son accompagnement au titre de son handicap.

Sur les 182 jeunes suivis cette année 2013, nous observons les éléments suivants :

- **Répartition par type de handicap des situations suivies en 2013 :**
 - 70,32 % Déficience Intellectuelle (128 situations). Rappel 2012 : 72,5 %
 - 29,67 % Troubles du Comportement et de la Conduite (54 situations). Rappel 2012 : 27,5 %

Ces éléments illustrent une quasi-stabilité sur ce thème. Aussi, alors que notre autorisation prévoit le suivi à égalité de jeunes souffrant de troubles du comportement et de la conduite, et de jeunes ayant une déficience intellectuelle, nous notons un rapport de deux tiers pour les premiers et d'un tiers pour les seconds, comme l'an passé.
- **Répartition par sexe des situations suivies en 2013 :**
 - 65,38 % garçons (119 situations). Rappel 2012 : 65,70 %
 - 34,62 % filles (63 situations). Rappel 2012 : 34,30 %

Nous constatons sur ce thème, une situation identique entre 2013 et 2012
- **Répartition par tranches d'âges des situations suivies en 2013 :**
 - 12,64 % pour les 6 à 9 ans (20 situations). Rappel 2012 : 11,40 %
 - 53,30 % pour les 10 à 14 ans (101 situations). Rappel 2012 : 57,70 %
 - 34,05 % pour les 15 à 19 ans (54 situations). Rappel 2012 : 30,9 %

Sur ce thème, bien que les données sur les trois tranches d'âges varient peu, nous observons néanmoins une légère baisse des usagers âgés de 10 à 14 ans au profit d'une faible augmentation pour les usagers âgés de 15 à 19 ans.

Globalement, alors que le SESSAD est autorisé pour des usagers âgés de 4 à 20 ans, il s'avère qu'en 2013 plus de 87 des jeunes étaient âgés de 10 à 19 ans.

Les 42 enfants et adolescents admis cette année sont scolarisés :

- Classes pour l'Inclusion Scolaires (CLIS) pour 28,58 % (12 situations). Rappel 2012 : 38 %
- Classes classiques en collège pour 19,04 % (8 situations). Rappel 2012 : 16,1 %
- Classes de collèges en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) pour 9,52 % (4 situations). Rappel 2012 : 13,5 %
- Classes classiques en école primaire pour 28,58 % (12 situations). Rappel 2012 : 13,5 %
- Classes en Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) pour 9,52 % (4 situations). Rappel 2012 : 8,1 %
- Classes maternelles ordinaires pour 2,38 % (1 situation). Rappel 2012 : 5,4 %
- Classes de collèges en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire Technologique (ULIS - TECH) pas de situation cette année 2013. Rappel 2012 : 2,7 %
- Autre situation scolaire pour 2,38 % (1 situation). Rappel 2012 : 2,7 %

Comme l'an passé, nous constatons cette année une augmentation notable des enfants d'âge primaire entrés au SESSAD (scolarité classique). En revanche, le nombre d'enfants scolarisés en CLIS représente une baisse de quasiment 10 % cette année. De même, le nombre d'élèves en maternelle chute de plus de moitié.

Les problématiques des enfants et adolescents accompagnés cette année sont similaires à celles observées l'an passé. Nous notons des différentes données chiffrées ci-dessus, une globale stabilité des indicateurs en notre possession.

Tableau comparatif des évolutions entre 2009 et 2013 - SESSAD

	2009	2010	2011	2012	2013
ADMISSIONS					
Demandes étudiées (ensembles demandes reçues)			47	98	
Demandes sans suite			9	13	
Demandes restant à l'étude au 31/12/N	132	147	177	205	
Admissions Totales	20	48	38	37	
Départs et orientations					
retour en famille					
suivi éducatif en milieu ouvert	-	1	3	1	
orientation secteur médico-social	9	11	8	11	
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage	6	4	9	13	
non adhésion de la famille ou du jeune au projet	3	4	6	7	
autre (déménagement, décès...)	1	1	2	3	
non renseigné					
TOTAUX	19	21	28	35	-
Origine des demandes (en %)					
MDPH / CDA	96	96	93	100	
Conseil Général					
Formation					
Justice					
MDPH / Justice	4	4	7		
Durée moyenne de prise en charge					
En années	3	3	4	3	
En mois	2	6		8	
Suivi d'activité					
Total Prévisionnel - Journées	36 500	46 720	51 100	51 240	51 100
Total Réalisé - Journées	36 865	46 535	51 665	51 471	51 813
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
Suivi d'activité - Ecart	365	-185	565	231	713

Analyse qualitative des modes d'accompagnement au regard des objectifs

La force du SESSAD consiste à savoir adapter les différentes formes de réponses éducatives et de soin, à chaque situation. Chaque jeune, quelque soit son âge et son orientation scolaire ou formation, bénéficie d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement qui, en lien avec ses parents, détaille la manière avec laquelle le Service se positionnera en fonction des besoins et des compétences de chaque individu.

C'est ainsi que les séances individuelles sont largement développées, qu'il s'agisse de rencontres éducatives, ou de temps de soins. Aussi, des séances collectives se mettent en place dès que le nombre d'utilisateurs en ayant besoin, est suffisant.

De plus, grâce à une expérience de plus de 10 ans, le SESSAD cherche chaque fois le meilleur équilibre en les activités pouvant se réaliser au sein du Service et celles pouvant se réaliser au sein de l'environnement de l'utilisateur (domicile, école, loisirs...). En effet, plutôt que de tomber dans les pièges d'une pratique unique, empêchant de réfléchir à chaque situation, en prônant toutes les activités en interne, ou bien toutes interventions à l'extérieur, nous préférons profiter de la diversité des possibilités pour garantir une évolution favorable aux utilisateurs que nous accompagnons.

Chaque professionnel du Service tire profit des ressources internes disponibles dans nos locaux aménagés, à Caen comme à Lisieux, pour répondre aux besoins variés des utilisateurs. Très impliqués dans de multiples réseaux sur des thématiques diverses, les professionnels articulent leur action professionnelle en tirant profit du travail en réseau. C'est en ce sens que nous entretenons de manière continue, les meilleures relations possibles dans le cadre de partenariats variés.

Par ailleurs, comme l'an passé, les réunions des groupes à thèmes ont été poursuivies cette année. Ces réflexions sont venues alimenter les temps d'échanges institutionnels, et aussi le travail engagé sur la révision du Projet de Service. Engagé de manière participative, l'ensemble des professionnels est représenté au sein du Comité de Pilotage (COPIL) qui soumet des contributions à l'équipe de Direction.

Avec plus de 10 ans d'existence, le SESSAD a affiné son identité spécifique. Le « sur mesure » proposé à chaque jeune et à ses parents, tant à Caen qu'à Lisieux, signifie que tous les moyens sont mis en situation d'aider l'utilisateur, dans son parcours. Ainsi le SESSAD n'est pas un maillon développé au profit d'une institution, mais un outil à disposition des jeunes et de leurs parents, aux prises avec le handicap, avec la scolarité, la vie à la maison, les rééducations, les loisirs...

Au SESSAD nous maintenons une écoute privilégiée pour les parents car ils sont au cœur de l'action à mener, et nous restons partie prenante en lien étroit avec eux.

Bien que l'école demeure un partenaire très important pour le SESSAD, ceci n'exclut nullement nos autres partenaires. L'étroite collaboration avec tous les acteurs de l'Éducation Nationale, reste un point fort de notre action visant davantage à soutenir la scolarité, plutôt qu'à assurer du soutien scolaire.

Le point négatif récurrent et soucieux demeure celui de la liste d'attente qui ne cesse d'augmenter. Avec près de 245 mesures en attente, nous ne pouvons garantir une place à chacun, ce qui inquiète voire angoisse un grand nombre de parents.

Réflexions en cours, développement, orientations et pistes d'actions consécutives à l'Évaluation Interne

L'année 2013 a vu se poursuivre l'application du plan d'amélioration continu, comme pour les autres Établissements du CPOMM, sous l'impulsion de la Directrice Adjointe, Madame Sylvie LEFRANCOIS pour le premier semestre, Madame Fabienne FORVEILLE pour le second.

Au moment du bilan de cette année 2013, il convient de remercier Madame Sylvie LEFRANCOIS pour le travail accompli au profit du SESSAD, notamment à l'amélioration continue de nos approches en direction des jeunes.

Le CPOMM HEA s'est achevé cette année 2013, et le CPOMM ARS – ACSEA lui a succédé.

Un gros travail préparatoire avait été lancé sous l'impulsion volontaire du Directeur Général de l'ACSEA. L'ensemble des Services de la Direction Générale sont ici remerciés pour leur concours indispensables à la bonne marche de l'ensemble.

Parmi les axes du nouveau CPOMM, l'affirmation de notre identité en matière d'insertion socio-professionnelle est importante. Nous reprenons ce thème dans la démarche de réécriture de notre projet de service.

Au moment où la désinstitutionnalisation est affirmée, l'ACSEA a su trouver une définition ouverte et non dogmatique. Pour demeurer dans la logique de service aux usagers en difficultés, les salariés en poste à Caen et Lisieux, ont participé en 2013 encore à des temps institutionnels repérés, permettant d'affiner une culture professionnelle spécifique au SESSAD, favorisant des réflexions communes et développant les compétences.

La formation, la veille et la visite d'autres structures permettront au SESSAD de l'ACSEA de poursuivre son chemin en direction de l'aide aux jeunes et à leur famille.

En 2014, les Journées Nationales des SESSAD regrouperont à Besançon la plupart des acteurs de notre secteur, pour un temps d'échanges et de formation de qualité. Il s'agira alors pour les participants de faire fructifier ces échanges de retour en Normandie.



Institut Médico-Educatif « L'ESPOIR »

www.acsea.fr

8 rue des Vaux de la Folie
14000 CAEN

1 Rue des Cordeliers – 14402 BAYEUX

☎ 02 31 51 66 10

📠 02 31 51 66 20

Directeur : **Jacqueline ALIX-ERNOULT**

e-mail : directrice.espoir@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503612

Année de création : 1962

AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation au titre de l'Annexe XXIV accordée en date du 23 avril 2002.

Arrêté préfectoral, en date du 2 décembre 2009, ouverture de 6 places pour jeunes avec autisme, à compter du 9 novembre 2009.

Arrêté, en date du 22 octobre 2013, portant extension de 2 places de semi-internat.

Soit 108 places réparties en :

40 places en semi internat sur le site de Caen

68 places (**dont 6 places en CAFS**) sur le site de Bayeux

POPULATION

Jeunes garçons et filles de 6 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, qui peut s'accompagner de troubles, tels que des troubles de la personnalité, des troubles comitiaux, des troubles moteurs et sensoriels, des troubles graves de communication de toutes origines, et des maladies chroniques compatibles avec une vie collective.

Depuis le 9 novembre 2009, garçons et filles de 6 à 20 ans, pour lesquels a été formulé un diagnostic de syndrome autistique avec ou sans troubles associés et dont les difficultés rendent nécessaires la mise en oeuvre des moyens éducatifs et pédagogiques appropriés.

FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale

OBJECTIFS

L'I.M.E. exerce sa mission conformément à la **Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la Loi n° 2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.**

Dans ce cadre, l'établissement met en oeuvre un accompagnement adapté aux difficultés des jeunes accueillis. Cet accompagnement se réalise par des actions éducatives, pédagogiques, thérapeutiques et sociales, développées au sein d'un projet personnalisé établi pour chaque enfant.

Les objectifs et les propositions d'accompagnement inscrits dans le projet personnalisé tendent à favoriser :

- **Le développement du potentiel, des capacités et des compétences** du mineur ou du jeune majeur et ce quel que soit le domaine considéré.

- **Son intégration à travers la prise en compte de différentes dimensions :**
 - * l'autonomie maximale dans les actes de la vie quotidienne
 - * l'accès à la citoyenneté, aux droits de citoyen ; l'intégration des devoirs de citoyens (notamment le respect de la loi)
 - * l'acquisition de normes sociales
 - * l'inscription dans un réseau relationnel
 - * l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs
 - * l'accès au soin
 - * l'accès au logement
 - * l'accès à l'apprentissage : scolaire et professionnel
 - * l'insertion professionnelle
 - * l'accès à des ressources financières

Activité 2013

↳ Fonctionnement

Le nombre de journées prévues était de 17 675 journées, nous avons réalisé **17 125 journées, soit un déficit de 550 journées.**

Tableau de répartition des journées - IME ESPOIR

Activité 2013	Prévisionnelle	Equivalent internat	Réalisée	Equivalent Internat	Ecart
Internat	4 996	4 996	4 254	4 254	-742
Semi Internat	15 070	12 056	15 440	12 352	295
CAFS	2 190	623	1 733	520	-103
Total	22 256	17 675	21 427	17 125	-550

Dont jeunes adultes maintenus au titre de l'amendement CRETON :

Semi Internat : 1 821 journées équivalent internat 1 457 journées.

Internat : 123 journées

Nombre de journées réalisées : 1 580 (équivalent internat)

On constate :

- Un déficit constant depuis plus de 5 ans concernant les hébergements et le CAFS, malgré l'occupation des places autorisées. Les motifs de déficit restent identiques aux années précédentes, en lien avec les Projets Personnalisés et l'intérêt de l'alternance et la souplesse des accueils entre l'Internat, les retours en famille naturelle ou famille d'accueil.

- Au-delà de cette constante qui interroge non pas le bien fondé de l'hébergement mais l'ajustement de leur fonctionnement, le taux d'absentéisme et donc le déficit global d'activité s'explique majoritairement par :

- ✓ Les Intempéries : 28,5%
- ✓ La maladie : 21%
- ✓ Les hospitalisation : 19%
- ✓ Le retrait par les parents lors des vacances scolaires : 17%

- L'activité générée par les jeunes relevant de l'amendement Creton, dont le nombre demeure constant d'une année à l'autre.

↳ Mouvements des effectifs

Effectif au 1.01. 2013	101
Admissions au cours de l'année	11 +1 Passerelle Pédopsychiatrie/IME
Sorties	11
Effectif au 31/12/2013	101 +1 Passerelle Pédopsychiatrie/IME

➤ *Situation des 113 jeunes suivis dans l'année 2013*

Répartition par âge et sexe																
AGE	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20 et+	TOTAL
Garçons		1	1	2	7	5	5	8	4	4	7	9	7	8	12	80
Filles		3		1	1	2	1	3	2	4	1	1	4	1	9	33
S/Total		4	1	3	8	6	6	11	6	8	8	10	11	9	21	112
TOTAL	29						63						21	113		

Le rapport filles/garçons demeure de l'ordre de 1/3 filles pour 2/3 garçons, ratio constant depuis les 5 dernières années.

Concernant l'âge des jeunes, on relève une répartition constante de 50% de jeunes âgés de 6 à 15 ans et 50% âgés de 16 ans à 20 ans et plus, avec un suivi en augmentation de jeunes relevant de l'Amendement Creton (21 cette année, contre 16 en 2012).

➤ *Origine géographique des jeunes accueillis*

Bessin :	42
Région Caen :	65
Lisieux :	1
Bocage :	4
Falaise :	1

Comme l'an dernier, il est manifeste que l'origine géographique des jeunes s'est inversée entre l'agglomération caennaise et le Bessin, avec des chiffres inversement proportionnels au nombre de places réparties entre les 2 sites. Notons également que les places d'internat sont occupées à hauteur de 50% par des jeunes de l'agglomération caennaise.

➤ *Situation des 12 jeunes admis en 2013*

Répartition par âge et sexe																
AGE	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20 et+	TOTAL
Garçons			1	1	3	2										7
Filles		3		1	1											5
S/Total		3	1	2	4	2										0
TOTAL	12												0	12		

✓ *Situation antérieure :*

Hôpital de jour + CLIS :	4
Hôpital de jour + Ecole :	1
CLIS :	2
CLIS + jardin d'enfant :	1
CP :	2

- ✓ *Origine géographique :*
- | | |
|---------------|---|
| Bessin : | 7 |
| Région Caen : | 5 |

- ✓ *Origine des demandes de prise en charge :*
CDAPH

On notera l'augmentation du nombre de jeunes orientés par le secteur pédopsychiatrique (5 cette année, contre 2 l'an dernier), ceci n'étant qu'une appréciation clairement énoncée de la situation antérieure des jeunes, alors que nous constatons régulièrement un suivi psychiatrique pour nombre d'entre eux.

➤ *Situation des 11 jeunes sortis en 2013*

Répartition par âge et sexe																	
AGE	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20 et+	TOTAL	
Garçons															6	6	
Filles															5	5	
S/Total															11	11	
TOTAL	0															11	11

La durée moyenne de séjour : 10 années et 8 mois

- ✓ *Orientations :*
- | | |
|-----------------------|---|
| ESAT : | 4 |
| FOA : | 4 |
| FIT : | |
| Milieu ordinaire: | 1 |
| Famille : | 1 |
| Hôpital psychiatrique | 1 |

Le constat de la constante augmentation de durée de séjour, s'il n'est pas sans inquiéter, n'est que le révélateur d'un « blocage » manifeste des places en milieu protégé avec hébergement, dont relève la majorité des jeunes de l'IME, en lien avec le vieillissement de la population.

Analyse des problématiques des publics pris en charge et de leurs évolutions

Chaque année, l'analyse des problématiques des publics accueillis a porté notre attention sur des constats récurrents tels que :

- Le nombre sans cesse croissant de jeunes enfants admis à la demande du secteur pédopsychiatrique et dont l'accompagnement s'avère souvent complexe au sein d'une population très hétérogène.
- Un accompagnement pédagogique insuffisant qui, faute de place en « temps partagé » avec le milieu ordinaire, nécessiterait la mise en place d'une réelle unité d'enseignement en interne.

Difficile combat dans un contexte où sont préconisées l'intégration en Milieu Ordinaire et la mobilité des équipes pédao-éducatives en direction des établissements scolaires.

- Une proportion de jeunes relevant de l'Amendement Creton, située entre 10 et 20% selon les périodes de l'année, et dont l'avenir en milieu protégé s'avère de plus en plus incertain, faute de lieux adaptés à leur accueil
- Des orientations de jeunes présentant « un spectre autistique » qui, faute de diagnostic posé avant l'admission, intègrent l'IME au sein d'unités inadaptées à leurs besoins d'accompagnement spécifique, faute de places sur l'unité dédiée à l'accueil de jeunes avec autisme : 6 places autorisées pour 30 jeunes orientés, positionnés sur la liste d'attente de l'IME.
- Enfin, une liste d'attente toujours plus étoffée : 160 jeunes en attente, dont nombre d'entre eux sont déjà âgés de 15 ans et plus.

Aussi, à l'aube d'un nouveau CPOM* à inscrire dans un projet d'établissement à revisiter, il apparaissait opportun de considérer cette année 2013 comme une année de transition, moment idéal pour tenter d'apporter des améliorations, voire des réponses, aux problématiques complexes inhérentes à l'hétérogénéité des populations accueillies, mais aussi d'anticiper un avenir particulièrement influencé par les orientations et préconisations diligentées par l'Agence Régionale de la Santé, en termes de parcours et d'intégration sur un territoire.

Au-delà de ces remarques, et dans l'intention de conduire la réflexion institutionnelle vers un nouveau projet, s'ajoutait la question de la mise en conformité de l'IME situé sur le site de Bayeux et de son éventuelle réhabilitation.

Réflexion en cours, développement, orientations et actions nouvelles pour 2014

Il convient de préciser que les réflexions et orientations propres à l'IME, initiées et travaillées au cours de l'année, ont été présentées et validées en un premier temps, avant d'être signées dans le cadre du 2ème Contrat d'Objectifs et de Moyens entre l'ACSEA et l'ARS en juin 2013.

Il n'est donc pas simple de présenter un rapport d'activité dont le contenu des réflexions et actions menées pendant un an ont, en grande partie, avorté sachant que, faute de financement suffisant et d'évolution à venir pour les ESM, l'ensemble du projet ne peut aboutir.

Nous tenterons cependant d'en présenter les points essentiels.

➤ « Passerelle Pédopsychiatrie / l'IME »

L'idée de ce « dispositif expérimental », autorisé pour deux places, par arrêté, en date du 1er novembre 2013, émergea des multiples réflexions menées autour de la difficulté de faire cohabiter des jeunes aux problématiques très différentes, mais aussi comme une réponse possible à la question du décroisement recommandé par l'ARS, entre le sanitaire et le médico social.

Cette « Passerelle » permet ainsi d'accueillir deux jeunes, à l'intersection de la pédopsychiatrie et de l'IME, et dont la problématique nécessite une coordination spécifique entre les différents acteurs de leur prise en charge, avant que ne soit prononcée une admission au sein de l'IME, dans un délai indéterminé.

L'admission sur la Passerelle se définit par un accueil progressif au sein d'un groupe, accompagné par un professionnel de santé, diplômé infirmier, qui lui-même travaille « en doublure » quand le

* CPOM : Contrat d'Objectifs et de Moyens

jeune participe à une activité de groupe. C'est un outil souple dont il s'agit là, mis à disposition de ces jeunes dits « Borderline » et qui, hors l'hôpital de jour ou quelques heures en CLIS, n'ont pas de prise en charge.

➤ **Construction d'un IME sur le territoire de Vaucelles**

Bien que prévu comme 4ème tranche du projet architectural dans le CPOMM 1, la réhabilitation de l'IME de Bayeux est resté à l'état de projet, faute de financement.

Cependant, l'obsolescence de cet établissement, maintes fois signifiée par des instances de sécurité, demeura une priorité et suscita en un premier temps un projet de réhabilitation non retenu, puis un projet de construction sur la commune de Vaucelles.

Ce projet architectural, pensé en priorité pour la population des jeunes de l'IME, fut également envisagé dans une perspective de « transformation » possible en lieu d'accueil pour adultes handicapés.

En effet, si le contexte d'une population vieillissante, qui n'échappe pas à la population de personnes handicapées, en fut l'une des raisons, l'inversement significatif des demandes d'admission entre les sites de Caen et Bayeux, énoncé lors de la présentation du projet, en détermina la nécessité.

Sans décrire inutilement les avantages de l'installation de l'IME en termes de parcours et d'intégration de jeunes sur cette commune, il importe cependant de préciser que quitter les locaux de Bayeux permettait cependant de conserver la partie immobilière (propriété de l'ACSEA), et d'y installer :

- **Un Service d'Insertion Sociale et Professionnelle**, en s'appuyant sur les notions de « passage et d'intégration » par :

- * L'installation de ce service à part entière à l'extérieur de l'Institution, illustrant ainsi le mouvement de « sortie » nécessaire à l'intégration des jeunes en milieu ordinaire et/ou protégé.

- * L'inscription des jeunes dans un réseau social urbain par la création d'un nouvel atelier « salon de thé » ouvert sur la cité et l'instauration d'un partenariat avec la commune de Vaucelles, notamment pour l'entretien des espaces verts.

- **Une Halte Garderie pour enfants avec autisme**, âgés de 2 à 6 ans, ceci en lien avec les orientations et objectifs de l'ARS qui préconise d'« adapter les modalités de réponse de l'offre de service médicosociale » en termes de « petites unités spécifiques pouvant accueillir des enfants et des adolescents avec plusieurs déficiences », et ceci, en lien avec les besoins quantitatifs et qualitatifs régionaux,

Cette unité d'accueil s'inscrivait dans un partenariat avec le SESSAD de Saint VIGOR et se voulait être un « outil » supplémentaire, mis à la disposition du SESSAD, pour optimiser l'accompagnement de très jeunes enfants diagnostiqués.

En conclusion, dire comme une évidence que l'accompagnement en Institution nécessite de lourds investissements auxquels il convient pour l'Etat de répondre autrement, c'est également affirmer notre adhésion aux recommandations européennes qui prônent « de remplacer l'offre institutionnelle par des services de proximité dans un délai raisonnable grâce à une démarche globale ».

Remplacer l'offre institutionnelle nous impose donc d'initier des pratiques inclusives, non discriminatoires, tout en mettant au service des familles des dispositifs de proximité multiples, de bonne qualité et adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap.

Nous ne pouvons qu'adhérer à la nécessité de développer ce processus de «désinstitutionnalisation» qui a fait ses preuves en d'autres pays depuis déjà de nombreuses années, sans toutefois omettre d'affirmer qu'elle est, avant tout, une posture et une autre façon de penser le handicap dans une société en mouvement.

Prise en charge médico-sociale pour adultes handicapés



www.acsea.fr

Maison d'Accueil Spécialisée

« La Vallière »

Hameau «La Vallière»

14250 ELLON

 02.31.92.80.83

 02.31.92.32.92

Directeur : **Pascal LECLERE** jusqu'au 31/05/2013

Sylvie LEFRANCOIS à partir du 1/06/2013

e-mail : directeure.mas@acsea.asso.fr

CNIL : 4543ID16

Année de création : 1983

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté préfectoral portant agrément, en date du 13 janvier 1983, pour 25 places d'hébergement.

Arrêté préfectoral, en date du 18 juillet 2000, portant extension et modification de la capacité.

Arrêté préfectoral, en date du 29 août 2001, portant extension de 2 places d'accueil d'urgence temporaire en internat.

Soit 33 places réparties en 32 places d'internat (dont 2 places d'accueil d'urgence temporaire) et 1 place d'accueil temporaire.

CONVENTION

CRAM 1^{er} Juillet 1983

Avenant 1^{er} Juillet 2000

PUBLICS

La Maison d'Accueil Spécialisée reçoit sur proposition d'orientation de la MDPH, des personnes adultes âgées de 20 à 60 ans en situation de handicap grave (intellectuel, moteur, somatique ou associés), ne leur permettant pas d'être autonomes dans les actes de la vie quotidienne et nécessitant une surveillance et des soins constants.

FINANCEMENT

Prix de journée Sécurité Sociale : Hébergement ou accueil de jour

Forfait Journalier Hospitalier versé par les mandataires judiciaires ou les tuteurs familiaux à partir de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

En 2013, la MAS d'ELLON a intégré le CPOMM Handicap, contractualisé entre l'ARS et l'Association.

OBJECTIF GENERAL

Prendre en charge et accompagner des adultes en situation de handicap intellectuel, moteur ou somatique grave ou associés, dans les actes de la vie quotidienne, et leur permettre de développer ou maintenir un niveau d'autonomie prévenant la grande dépendance :

- En leur offrant un environnement favorable, une qualité de vie et des activités favorisant leur bien-être.
- En leur offrant des soins physiques et psychiques adaptés
- En leur offrant de participer à des activités de médiation cognitives et sensorielles
- En favorisant et respectant l'expression de leurs attentes et la participation à leur projet de vie
- En leur proposant des activités dans et avec l'environnement, favorisant leur inclusion sociale.
- En préservant les liens familiaux
- En favorisant la participation des familles et des tuteurs au projet de vie de chaque adulte

SECTEUR D'INTERVENTION

Calvados

Activité 2013

☞ **Compte-rendu chiffré de l'activité de l'année** 10 847, 8 journées réalisées en 2013.

Le déficit de 121 journées correspond à des journées d'hospitalisation.

L'établissement connaît peu de mouvement dans son activité : une adulte a été admise en hébergement le 7/01/13 (place vacante suite au décès d'un adulte en fin d'année précédente).

Il est important de noter que nous avons régulièrement des demandes d'admission ainsi que des demandes d'accueil temporaire ou de répit que nous ne pouvons satisfaire. Nous souhaiterions développer ce dernier type d'accueil permettant de soulager les familles sur des temps définis au préalable. Nous avons travaillé sur un pré projet en espérant en avoir les financements dans l'avenir.

Le Conseil de Vie Sociale s'est réuni 3 fois dans l'année.

L'année 2013 a été marquée par plusieurs événements :

Le décès brutal début juillet de Monsieur St DIZIER dans son bureau, a profondément bouleversé les équipes et les adultes accueillis. Mr St DIZIER était chef de service socio-éducatif à la MAS depuis 8 ans.

Madame LECLERC lui a succédé le 1er novembre 2013.

Le 18 octobre, les adultes, les équipes, les familles, les anciens salariés et les partenaires fêtaient les 30 ans de l'établissement. Ce fut une belle fête ensoleillée, durant laquelle nos invités ont pu visiter l'établissement et appréhender de façon concrète la vie quotidienne et les activités. Cette fête a vu une large et belle participation des adultes accueillis et des professionnels.

Analyse des problématiques des publics pris en charge et de leurs évolutions

Les adultes entrant à la MAS La Vallière y vivent longtemps : la durée moyenne de l'accueil est d'un peu plus de 22 ans.

Comme la population française en général, l'espérance de vie des personnes en situation de handicap augmente et nous ne pouvons que nous en réjouir. C'est en partie le signe que l'accueil et l'accompagnement prodigués sont de qualité.

La particularité de cet accueil long nous amène à réfléchir en terme de projet de vie plutôt que de projet éducatif, ce qui nous distingue de la plupart des autres établissements de l'Association.

La moyenne d'âge est élevée (47, 5 ans), mais le plus notable est que sur 32 personnes accueillies, 28 personnes ont entre 40 et 60 ans et parmi elles une large majorité (18) ont entre 50 et 60 ans.

La MAS reçoit plus d'hommes que de femmes (21 hommes /11 femmes) et les hommes sont surreprésentés dans les catégories d'âge les plus élevées : sur 18 personnes de 50 ans et +, 14 sont des hommes.

Nous accueillons donc des personnes en majorité vieillissantes, ayant besoin de fait d'un rythme de vie différent et de soins plus importants. Car comme pour chacun, le vieillissement amène des pertes

de l'autonomie. Pertes majorées ici par le handicap qui peut s'aggraver avec l'âge ou par l'apparition de nouveaux déficits.

Analyse qualitative des modes de prise en charge au regard des objectifs

Le vieillissement des personnes accueillies demande d'adapter l'organisation de l'établissement et les projets.

C'est pourquoi nous avons entamé cette année une réflexion sur l'organisation souhaitable au regard des personnes accueillies aujourd'hui et de leurs besoins : quelles activités proposer, à quels horaires, combien de professionnels nécessaires et à quels moments de la journée?

Par exemple, débiter des activités en début d'après midi est sans doute à revoir, les adultes aujourd'hui sont plus nombreux à avoir besoin de repos en début d'après midi et ne sont pas disponibles à ce moment là pour des activités. Autre exemple : les pertes dans l'autonomie demandent plus de temps pour les toilettes et pour les repas et demandent également plus de professionnels présents à ces moments là. Cette réflexion est toujours en cours et le groupe y travaillant nous fera ses propositions prochainement

De la même manière, nous commençons à revoir les projets des ateliers, leur pertinence et leur organisation.

Quelle activité proposer, à quel rythme, pour répondre à quels besoins, à quels souhaits et attentes ? Les projets des ateliers doivent non seulement répondre à des besoins repérés collectivement mais répondre également aux besoins de chaque adulte, évalués dans le cadre de son projet personnalisé. Pour cela, la démarche de projet et d'individualisation de la prise en charge doit être poursuivie et affinée, ainsi que les outils d'observation et d'évaluation.

De nouveaux ateliers ont été développés par convention avec notre environnement: médiathèque de Bayeux (lecture et musique), atelier voile adaptée de Cherbourg.

Certaines activités sont à développer. Nous souhaitons développer par ex un atelier sensoriel musique/chant en lien avec le festival de musique de la MAS. Un grand nombre d'adultes est très réceptif à la musique, média très intéressant pour développer le bien-être et la communication.

Enfin, les projets des ateliers doivent être reformalisés. Ils seront intégrés dans le projet de l'établissement que nous devons finaliser

Le projet de construction du nouvel hébergement nous a beaucoup mobilisés cette année.

Ce projet d'offrir un accueil plus adapté, sécurisé et de qualité a évolué au cours des discussions avec l'ARS. L'accueil de 5 adultes supplémentaires n'est plus d'actualité, mais nous avons continué la réflexion sur les plans avec les équipes, l'ARS et le cabinet d'architecte.

Nous soulignons le soutien actif du maire d'ELLON dans ce projet.

L'inscription de la MAS à un groupe de travail national sur les troubles musculo squelettiques des professionnels (TMS), nous permet de mettre en oeuvre une démarche de prévention pour les salariés et a également des effets sur le projet architectural et notamment la disposition des pièces, afin d'offrir le meilleur confort de vie aux adultes, et de travail aux professionnels.

Ce mieux être au travail a évidemment des effets sur la qualité de la prise en charge, notamment sur la qualité des manipulations des adultes accueillis.

La qualité de l'accueil passe également par un soutien et une aide à la réflexion et à la prise de distance des professionnels. Nous travaillons pour cela à la mise en place de séances d'analyse de la pratique professionnelle (ADPP) avec un intervenant extérieur.

La question de la Santé et des soins est une question éminemment importante à la MAS. Les handicaps, les traitements nécessaires souvent lourds, le suivi médical ordinaire et son accès (soins dentaires par ex, dépistages), la distribution des médicaments, les effets du vieillissement, l'hospitalisation, l'accueil dans les services d'urgence, la sécurisation et le partage des informations,...., sont au cœur de nos préoccupations.

Nous devons améliorer la qualité du suivi médical des adultes et anticiper les besoins dans ce domaine là également.

Nous avons travaillé à la sécurisation de la préparation et du conditionnement des médicaments, en lien avec la pharmacie de Bayeux avec laquelle la MAS travaille depuis de nombreuses années.

Cette démarche aboutira à la signature d'une convention début 2014.

La MAS d'ELLON a intégré en juin 2013, une nouvelle association: l'Association des établissements médico sociaux du Bessin. Cette association permet aux établissements membres de partager des réflexions et de mutualiser des moyens.

Pour exemple, nous avons rencontré une responsable du service des urgences de Bayeux pour nous faire connaître et l'informer des difficultés que nous rencontrons lors des accueils aux urgences. Nous souhaitons aller plus avant, en travaillant avec eux sur des protocoles d'accueil spécifiques. Le personnel des hôpitaux méconnaît le handicap et les établissements médico sociaux, et réciproquement. Nous devons mieux nous connaître, dans l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil des adultes aux urgences et lors de leur hospitalisation.

L'Association a également intégré le Groupement de Coopération Sanitaire « Soigner ensemble dans le Bessin », qui nous permet d'élargir notre réflexion sur le même territoire avec des acteurs du secteur sanitaire et de mutualiser.

Le décloisonnement avec ce secteur nous permet de rechercher plus activement des médecins psychiatres, de partager des formations communes, d'avoir accès à des interlocuteurs plus aisément.

Les besoins en soin et en accompagnement médical augmentant, nous avons l'obligation d'anticiper et de développer les possibles, en travaillant avec les ressources locales. C'est pourquoi nous avons entamé une démarche de signature de convention d'Hospitalisation A Domicile (HAD) avec l'HAD de Bayeux. Cette convention nous permettra dans certaines conditions de pouvoir soigner dans l'établissement, des adultes qui sinon, seraient à l'hôpital ou y prolongeraient leur séjour. Or nous savons que le fait de pouvoir rester ou rentrer dans leur lieu de vie habituel avec les professionnels qu'ils connaissent bien, est pour eux un facteur important dans l'amélioration de leur santé, de leur guérison ou de la qualité de leur fin de vie.

Réflexions en cours, développement et orientations nouvelles

Comme nous l'avons déjà évoqué, les adultes sont accueillis à la MAS pour de nombreuses années. Très peu sont réorientés. Ils vivent donc très longtemps au même endroit, avec les mêmes co-résidents et avec les mêmes professionnels (certains adultes sont accueillis depuis l'ouverture cad 30 ans). Comment ne pas être dans des situations figées sur de longues années ? Outre la prise en

compte du vieillissement et de ses effets, l'un des défis que nous avons à relever est d'offrir dans le cadre de projets d'accueils et d'accompagnements personnalisés, du « parcours » dans les projets de vie des adultes accueillis, leur offrir des palettes d'accompagnement souples et adaptables. En favorisant par ex des temps dans d'autres lieux (autres établissements /accueil temporaire, centres de loisirs), en multipliant les activités dans la vie ordinaire, en favorisant leur inclusion sociale et leur participation à la vie citoyenne, en favorisant leur accès à la culture. La poursuite de l'amélioration de la démarche de projet personnalisé a ces objectifs.

Améliorer l'offre de soin et l'accès aux soins ordinaires sont quelque uns des autres défis que nous devons relever, et ils ne pourront l'être qu'en complémentarité avec d'autres, par la mutualisation et l'ouverture sur les ressources de notre environnement.

Nous avons par ex, le projet d'utiliser la salle Noezelen de l'EPHAD d'ELLON, en échange d'autres services. Nous recherchons un médecin gériatre en lien avec le GCS, l'EPHAD pourra nous mettre à disposition dans le cadre d'une convention une ergothérapeute quand besoin. Le Réseau de services pour une vie autonome (RSVA) auquel nous sommes inscrits peut être également une ressource intéressante.

Ces différents réseaux seront également pour nous des ressources pour la réflexion et les formations autour de l'évaluation de la douleur, autour des outils de communication pour des adultes n'ayant pas accès à la communication verbale, sur le repérage des déficits.

Cependant, nous devons être attentifs à répondre de mieux en mieux aux besoins en soins, tout en gardant la spécificité de l'accompagnement global et toujours en appréhendant la personne dans toutes ses dimensions.

L'étude sur les TMS se poursuit jusqu'à juin 2014. Elle permettra d'améliorer la qualité de la prise en charge des adultes.

L'année 2014 sera également l'année des évaluations : l'évaluation interne sera à formaliser en début 2014 et l'évaluation externe sera réalisée en cours d'année.

Elles seront des supports dans nos réflexions en cours et à venir sur les améliorations continues à mettre en oeuvre pour améliorer la qualité de notre accueil. Nous commençons d'ors et déjà à revisiter les documents de la Loi 2002-2 : contrats de séjour, livret d'accueil, ...

Enfin, le projet d'établissement sera finalisé prochainement.

Concernant les projets à plus long terme, nous devons réfléchir à des formes de réponses possibles dans le parcours d'un adulte en situation de handicap : du tout domicile/accueil familial, à l'accueil de répit en journée ou en hébergement, jusqu'à l'accueil pérenne.

Une autre réflexion est à mener concernant le vieillissement des adultes et l'évolution de leurs besoins : faut il favoriser la mixité des adultes accueillis en respectant les besoins et attentes différents dûs à l'âge grandissant, ou développer des réponses très spécifiques pour les adultes les plus âgés ? L'une des réponses est peut-être une forme mixte, en créant un ou plusieurs groupes d'adultes âgés et plus dépendants sur le même lieu ou à proximité des autres groupes, pour éviter de les maintenir dans l'entre soi. Les adultes plus jeunes et plus autonomes pouvant bénéficier selon leurs besoins des activités des plus dépendants et inversement.

D'autant que le critère de l'âge considéré de façon isolée n'est pas pertinent. Celui du degré de dépendance le paraît plus, certaines dépendances arrivant plus tôt pour certains, certains handicaps invalidant plus rapidement que d'autres.



Foyer Occupationnel pour Adultes

« Le Montmirel »

www.acsea.fr

14400 ST LOUP HORS

 02 31 92 37 66
 02 31 92 90 68

Directeur : **Pascal LECLERE** jusqu'au 31/05/2013

Sylvie LEFRANCOIS à partir du 1/06/2013

e-mail : directeure.mas@acsea.asso.fr

CNIL : 4554ID15

Année de création : 1993

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté du Conseil Général, en date du 25 septembre 1992, autorisant la création d'un FOA de 10 places d'internat et de 11 places en semi-internat,

Arrêté, en date du 31 mars 1993, portant extension pour 14 places de semi-internat.

Arrêté, en date du 21 janvier 1997, portant extension pour 11 places d'internat et 24 places en activités de jour.

Arrêté, en date du 20 février 1997, portant extension pour 12 places d'internat et 24 places en activités de jour.

Arrêté, en date du 18 septembre 2009, portant extension pour 21 places d'internat dont 1 place en accueil d'urgence.

Arrêté, en date du 4 juin 2010, portant extension pour 31 places d'accueil de jour (activité de jour) (Synthèse de la capacité actuelle : 21 places d'hébergement dont 1 place en accueil temporaire, 31 places d'accueil de jour)

PUBLIC

Le Foyer Occupationnel pour adultes reçoit sur proposition d'orientation de la MDPH, des adultes dont la situation de handicap intellectuel, moteur et/ou somatique ne leur permet pas de s'inclure dans le monde du travail, même protégé.

Ils ont besoin, par ailleurs, d'une aide dans les actes de la vie quotidienne.

FINANCEMENT

- Prix de journée Atelier : Conseil Général
- Prix de journée Hébergement : Conseil Général

Participation forfaitaire des adultes selon un barème départemental fixé en fonction de la situation en hébergement : continu, en semaine, en famille d'accueil ou en famille.

OBJECTIFS

Accueillir et accompagner des adultes en situation de handicap et leur offrir un environnement favorable leur permettant d'acquérir une plus grande autonomie sociale en :

- Proposant des activités occupationnelles stimulant leurs capacités cognitives, sensorielles et créatives,
- Proposant des ateliers permettant d'acquérir certaines compétences professionnelles,
- Favorisant leur bien-être par un accueil adapté en hébergement ou en journée,
- Suscitant leur participation aux actes de la vie quotidienne et à toutes les décisions les concernant,
- Les accompagnant vers des activités dans la Cité, favorisant leur inclusion sociale
- Favorisant les liens familiaux,
- Leur offrant un accompagnement vers des soins tant somatiques que psychiques, adaptés à leur situation et à leurs besoins.

SECTEURS D'INTERVENTION

Calvados.

Introduction

L'année 2013 a été marquée par un nouveau mode de calcul de l'activité du FOA.

En effet, à partir du 1^{er} septembre 2013, le Conseil Général a souhaité un calcul différencié de l'activité de l'hébergement et de l'activité des ateliers.

Le léger déficit : -56 journées en hébergement et -13 journées en ateliers, est dû à des absences liées à des hospitalisations ou des séjours en famille.

Activité 2013

↳ **Hébergement :**
5 740 journées réalisées.

↳ **Atelier :**
4 270 journées réalisées du 1/01/13 au 31/08/13.
679 journées réalisées du 1/09/13 au 31/12/13.

Analyse des problématiques des publics pris en charge et de leurs évolutions

L'évolution des caractéristiques des adultes accueillis demande une personnalisation accrue de l'accompagnement. Il est intéressant de noter que 8 adultes ont entre 20 et 29 ans et 11 entre 40 et 49 ans. 6 d'entre eux ont 50 ans et +. Les écarts d'âge sont importants : 20 ans pour les 2 adultes les plus jeunes, 58 ans pour les 2 plus âgés.

Les écarts de capacité, d'autonomie, les besoins et attentes, les habitudes de vie, le rythme, le degré de handicap différent de façon importante d'un adulte à l'autre. Cela demande aux professionnels d'offrir une palette de réponses de plus en plus adaptées à chacun.

Parmi les plus jeunes, certains demandent plus d'autonomie et plus d'ouverture sur l'environnement, d'autres parmi les plus âgés ont besoin en raison de leur handicap majoré par le vieillissement, d'un rythme de vie plus calme et ont besoin de soins plus importants. Le Projet Personnalisé prend là tout son sens.

Le Conseil de Vie Sociale s'est réuni trois fois dans l'année.

Analyse qualitative des modes de prise en charge au regard des objectifs

Les projets personnalisés ont été réalisés durant l'année 2013. Ils réclament une démarche de réflexion et de concertation avec l'adulte concerné et ses tuteurs, centrée sur ses besoins et ses attentes. Ils demandent également aux professionnels, un effort de formalisation et de « décentrage » des habitudes de fonctionnement. Les pratiques collectives sont interrogées au profit de réponses et de temps individualisés.

L'équipe du FOA doit poursuivre dans la démarche de personnalisation de l'accueil, afin de répondre à des besoins de plus en plus diversifiés. Si nous ajoutons à cela, l'exigence d'inclusion sociale, d'accès

à la culture et d'accès aux soins des adultes que nous accompagnons, ainsi que notre obligation de ne pas accroître leur dépendance vis à vis de l'établissement, mais au contraire de les accompagner vers une plus grande autonomie, cela ne peut se faire seuls et seulement à l'interne. De fait, le FOA doit pouvoir s'appuyer sur des ressources de l'environnement.

De nombreux adultes participent déjà aux activités du GEM de Bayeux, d'autres vont à des ateliers inscrits dans la ville (atelier dentelle par ex), certains ont participé au marché de Noël de l'EPHAD d'ELLON durant lequel ils ont vendu leurs productions, d'autres vont régulièrement à la piscine de Carpiquet avec laquelle nous avons une convention, d'autres encore participent à un atelier musique au Conservatoire de Caen.

Une foire aux greniers a également été organisée en juin sur le site du FOA, en lien avec l'Association La Vallière.

Des temps hors FOA sont organisés : nombre d'adultes vont régulièrement en famille. Pour d'autres dont les relations familiales sont distendues voire inexistantes, des séjours réguliers sont organisés avec le foyer d'accueil temporaire de Valognes, des séjours d'été sont organisés avec le CLBN, afin qu'ils puissent eux aussi avoir d'autres espaces de vie dans l'année.

Ces possibilités doivent être étendues et cela fait partie de nos réflexions en cours.

La question de la Santé et des soins est une question également importante au FOA.

Les handicaps, les traitements nécessaires, le suivi médical ordinaire et son accès (soins dentaires par ex, dépistages), la distribution des médicaments, les effets du vieillissement, l'hospitalisation, l'accueil dans les services d'urgence, la sécurisation et le partage des informations,....., sont au cœur de nos préoccupations.

Nous devons améliorer la qualité du suivi médical des adultes et anticiper les besoins dans ce domaine là également.

Nous déplorons par ailleurs, le peu d'offre de soin en psychiatrie adulte au regard des besoins existants.

Nous avons travaillé à la sécurisation de la préparation et du conditionnement des médicaments, en lien avec la pharmacie de Bayeux avec laquelle le FOA travaille depuis de nombreuses années.

Cette démarche aboutira à la signature d'une convention début 2014.

Le FOA a intégré en juin 2013, une nouvelle association: l'Association des établissements médico sociaux du Bessin. Cette association permet aux établissements membres de partager des réflexions et de mutualiser des moyens.

Pour exemple, nous avons rencontré une responsable du service des urgences de Bayeux pour nous faire connaître et l'informer des difficultés que nous rencontrions lors des accueils aux urgences

Nous souhaitons aller plus avant, en travaillant avec eux sur des protocoles d'accueil spécifiques. Le personnel des hôpitaux méconnaît le handicap et les établissements médico sociaux, et réciproquement. Nous devons mieux nous connaître, dans l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil des adultes aux urgences et lors de leur hospitalisation.

L'Association a également intégré le Groupement de Coopération Sanitaire « Soigner ensemble dans le Bessin », qui nous permet d'élargir notre réflexion sur le même territoire avec des acteurs du secteur sanitaire et de mutualiser.

Le décloisonnement avec ce secteur nous permet de rechercher plus activement des médecins psychiatres, de partager des formations communes, d'avoir accès à des interlocuteurs plus aisément.

Les besoins en soin et en accompagnement médical augmentant, nous avons l'obligation d'anticiper et de développer les possibles, en travaillant avec les ressources locales. C'est pourquoi nous avons entamé une démarche de signature de convention d'Hospitalisation A Domicile (HAD) avec l'HAD de Bayeux. Cette convention nous permettra dans certaines conditions, de pouvoir soigner dans l'établissement, des adultes qui sinon, seraient à l'hôpital ou y prolongeraient leur séjour. Or nous savons que le fait de pouvoir rester ou rentrer dans leur lieu de vie habituel avec les professionnels qu'ils connaissent bien, est pour eux un facteur important dans l'amélioration de leur santé, de leur guérison ou de la qualité de leur fin de vie.

Réflexions en cours, développement et orientations nouvelles

Le FOA doit poursuivre la mise en place et/ou le renouvellement des outils de la Loi 2002-2 : contrats de séjour, PPA, ... Ceci est une exigence légale mais cette exigence donne des leviers intéressants pour poursuivre la démarche d'individualisation de l'accompagnement et en améliorer la qualité. Dans cette démarche, la participation des adultes concernés et de leurs tuteurs doit être accrue.

Le deuxième axe qui sera développé est l'ouverture du FOA sur son environnement et la recherche de mutualisations, permettant d'accroître l'inclusion sociale des adultes dans l'environnement ordinaire.

Le FOA doit également poursuivre la réflexion autour de l'offre de soin : les différentes conventions vont aboutir en début d'année 2014, mais il est nécessaire de poursuivre autour de l'accès aux dépistages et aux soins courants, l'accueil aux urgences ou à l'hôpital, l'évaluation de la douleur.

Nous poursuivons la recherche d'un médecin psychiatre pouvant intervenir au FOA et recherchons un médecin gériatre pouvant intervenir ponctuellement en cas de besoin.

Le GCS Soigner ensemble dans le Bessin est une ressource intéressante pour nous aider dans ces réflexions et démarches.

L'année 2014 sera l'année de l'aboutissement des évaluations interne et externe. Nous travaillerons également à la réécriture des projets des ateliers avant de finaliser le projet de l'établissement.

L'évolution des besoins des adultes, les changements de contexte nécessitent de revisiter les objectifs des ateliers, notamment leur ouverture sur l'environnement. Pour exemple, le projet de restauration adaptée qui sera gérée par l'Association, permet le recentrage de l'atelier cuisine sur ses objectifs « occupationnels » (développer les capacités sensorielles, cognitives, les capacités d'autonomie) en lien avec l'environnement.

Travail Adapté



www.acsea.fr

Département Emploi Personnel Handicapé et Insertion

Entreprise Adaptée Conchylicole "La Calvadosienne"

Chemin des Roquettes
14960 ASNELLES-MEUVAINES

☎ 02 31 21 33 52

🖨 02 31 21 33 33

Directeur : **Stéphane TYPHAIGNE**

e-mail : directeur.eac@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503613

Année de création : 1991

AGREMENT

Arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi, en date du 27 décembre 1990, accordé à titre provisoire.

Arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi, en date du 10 octobre 1995, accordant un agrément pour une période indéterminée.

L'E.A.C est agréé comme établissement conchylicole d'expédition de coquillages arrêté n° 96/004 en date du 22 mars 1996, n° sanitaire : F 14.022.110 CEE.

L'E.A.C a déposé à l'I.N.P.I (Institut National de la Propriété Industrielle) sa marque «La Calvadosienne» enregistrée au bulletin officiel de la propriété industrielle n° 94/24 NL du 17 juin 1994.

L'E.A.C a signé une convention triennale avec la DRTEFP.

POPULATION

L'E.A.C. accueille des Travailleurs Handicapés reconnus par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)

Les travailleurs handicapés sont recrutés à partir de demandes émanant des services de Pôle Emploi, des Services Sociaux de la M.S.A., des services des établissements spécialisés, des Associations de gestion de tutelle aux majeurs protégés, de l'équipe technique de la MDPH.

FINANCEMENT

Vente de produits de l'élevage ostréicole

Prestations de services en direction des professionnels

Subventions complémentaires du Ministère du Travail et de l'Emploi

OBJECTIFS et MISSIONS

La mission principale d'une Entreprise Adaptée est l'insertion professionnelle des personnes handicapées ne pouvant trouver leur place dans le circuit économique ordinaire.

L'activité support de l'Entreprise Adaptée d'Asnelles s'est développée autour d'un élevage ostréicole.

Elle offre aux Travailleurs Handicapés les conditions particulières de travail nécessaires à l'exercice de la profession d'ostréiculteur.

Elle met en place les modalités susceptibles de favoriser leur promotion professionnelle notamment leur accession à des emplois hors de l'Entreprise Adaptée.

Le projet initial de l'atelier s'inscrit dans la dynamique du développement de la base conchylicole d'Asnelles-Meuvoines.

L'objectif est celui de toute entreprise de l'économie sociale qui accepte les règles minimales du système concurrentiel de manière à pérenniser l'activité faute de quoi la finalité sociale de l'Entreprise Adaptée ne pourrait s'exprimer en termes de création d'emplois.

La formation des hommes est l'autre finalité d'une Entreprise Adaptée.

Chaque année, l'Entreprise Adaptée réalise un programme de formation personnalisé. Celui-ci, associé à la pratique, permet l'acquisition des savoir-faire repérables par les professionnels, futurs employeurs et favorise donc l'emploi hors de l'Entreprise Adaptée.

ACTIONS

Production :

La production brute de l'élevage est de l'ordre de 203 tonnes d'huîtres.

La meilleure productivité du cycle d'élevage est obtenue grâce à la sélection rigoureuse de naissains.

Prestations de Services :

Réalisation de nombreuses tâches sur les parcs ou à l'atelier (tri, calibrage, détroquage), pour les ostréiculteurs de la zone.

Commercialisation :

La commercialisation se partage en 3 secteurs, par ordre d'importance en tonnage : Demi-gros, gros et détail.

ACCUEIL

L'équipe s'efforce de faire connaître par une communication permanente le défi que représente l'innovation de cette Entreprise Adaptée, à savoir la conduite d'un projet social tout en étant le principal acteur d'un projet de développement économique local.

À cet effet, elle utilise les ressources locales, notamment au travers des structures d'animation et d'accueil, telles que : les Centres d'Accueil de classes de mer «les Tamaris» et «les Tourelles» et le Centre de loisirs de Char à Voile.

L'EAC, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Inspection Académique, propose des visites dans le cadre :

- ✓ des Fermes découvertes pour enfants
- ✓ des visites techniques du Jeudi (Période Estivales)
- ✓ des Fermes Pédagogiques.

L'établissement accueille environ 2 500 visiteurs par an dont 1 500 scolaires.

Activité 2013

↪ Le personnel

➤ Mouvement du personnel

Au 31 décembre 2013 », l'effectif est de 20 travailleurs handicapés dont 2 personnes affectées sur la Cave à huîtres à Caen.

✓ Répartition du personnel en poste au 31 décembre 2013

Types de postes	Typologie de métiers	Effectif	
		H	F
Direction +Fonction commerciale	Directeur	1	
Administration générale	Secrétaire -Comptable		1
Encadrement technique	Cadre de production	1	
	Adjoint ouvrier de production	1	
	Responsable Expédition		1
	Agent d'expédition (TH)		1
	Responsable de site la cave	1	
Personnel de production (TH)	Ouvrier de production marine	8	
	Magasin la cave à huîtres	1	1
	Employés à l'expédition	6	2
Vente/Animation/marchés	employes vente	1	1
		20	7

20 TH / 2 CDD TV / 6 CDI TV/

✓ Nombre de salariés handicapés (réel et non en ETP)

	<u>Homme</u>	<u>Femme</u>
Total :	15	4

✓ Répartition des travailleurs handicapés par tranche d'âge et pas sexe

<u>Age</u>	<u>Homme</u>	<u>Femme</u>	<u>Total</u>
- de 30 ans	0	1	1
de 30 à 49 ans	13	3	16
de 50 à 55 ans	2	0	2
+ de 55 ans	0	0	0
TOTAL	15	4	19

✓ Répartition des travailleurs handicapés par âges et par ancienneté

<u>Age</u>	<u>de 0 à 3 ans</u>	<u>de 3 à 5 ans</u>	<u>de 6 à 10 ans</u>	<u>+ 10 ans</u>	<u>Total</u>
- de 30 ans	1	0	0	0	1
de 30 à 49 ans	2	0	3	11	16
de 50 à 55 ans	0	0	1	1	2
+ de 55 ans	0	0	0	0	0
TOTAL	3	0	4	12	19
<i>DONT HOMMES</i>	2	0	3	10	15
<i>DONT FEMMES</i>	1	0	1	2	4

↳ **Origine** : Bessin (principalement)

↳ **Types de handicaps**

Sensoriels/ Mentaux légers/ Mentaux moyens

* : 5 TH bénéficient de l'aide d'une curatelle

L'agrément DRTEFP pour 2013 est de 18,08 postes de travailleurs handicapés. Nous avons obtenu le financement de 2 postes pour le projet de la Cave à Huîtres.

Production/commercialisation de l'élevage et prestations de services

↳ **Production**

Le phénomène de mortalité évoqué lors des années précédentes reste toujours présent avec un peu plus de 65% de perte du naissain. La production 2013 reste, là aussi, au même niveau que les années précédentes soit environ 165 tonnes alors que les ventes sont en légère baisse avec 317 tonnes vendues. Le chiffre d'affaires est encore en amélioration en atteignant cette année 1836 k€.

Depuis le 15 Décembre 2012, la Calvadosienne a ouvert un espace de dégustation sur le port de Caen au 24 bis quai Vendeuvre. Ce projet est financièrement à l'équilibre dès la première année d'activité. Ce projet de l'Economie Sociale et Solidaire trouve ses bases sur les axes suivants :

- Développer une activité inscrite dans les circuits courts et la production locale,
- Développer l'emploi des personnes handicapées dans un secteur en pénurie de main d'œuvre,
- Renforcer l'insertion des personnes handicapées.

La Cave à Huîtres a permis de créer 3 nouveaux emplois en contrat à durée indéterminée (un responsable de site et deux personnes en situation de handicap).

Parallèlement, ce projet a été travaillé en lien avec l'Institut de Démouville. L'objectif attendu est de permettre la poursuite des apprentissages sur les métiers du service en restauration et de la vente pour des jeunes de l'institut de Démouville.

Ainsi, les jeunes sont mis en situation professionnelle sur la Cave à Huîtres par périodes d'alternance et encadrés par 2 éducateurs. Ces 2 postes ont été financés par l'Agence Régionale de Santé soit un financement de 1,5 ETP.

La commercialisation de «La Calvadosienne» se partage en 3 secteurs :

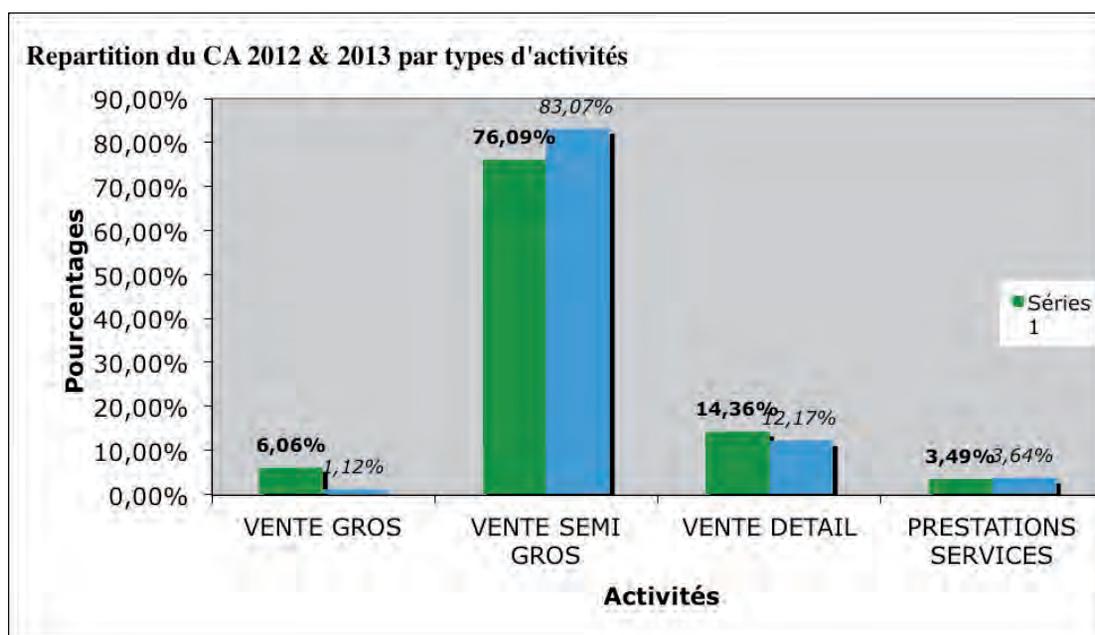
- Gros : au total 5 tonnes
- Demi-gros : au total 270 tonnes
- Détail : au total 50 tonnes

↩ Prestations de service

Les prestations de service sont stables depuis 2011

➤ Répartition du chiffre d'affaires 2012-2013

Chiffre d'affaires	2013				2012			
	Valeur	%	Tonnage	%	Valeur	%	Tonnage	%
Vente en gros	20 332,00 □	1,12%	5 980 T	1,88%	107 044,00 □	6,06%	32 340 T	9,62%
Vente Semi-Gros	1 513 035,70 □	83,07%	270 330 T	85,07%	1 343 563,39 □	76,09%	253 384 T	75,36%
Vente au détail	221 725,17 □	12,17%	41 463 T	13,05%	253 571,19 □	14,36%	50 500 T	15,02%
Prestations de services	66 316,73 □	3,64%	00 T		61 666,41 □	3,49%	00 T	0,00%
TOTAL	1 821 409,60 □	100%	317 773 T	100%	1 765 844,99 □	100%	336 224 T	100%



Développements et orientations pour 2014

Sur le plan de la production, les objectifs sont ciblés sur l'amélioration de la productivité et une augmentation des marges commerciales.

Sur le plan de la gestion du personnel, le plan de formation permettra de remettre en place des soutiens sur des ateliers de formations de base.



www.acsea.fr

Département Emploi Personnel Handicapé et Insertion

Etablissement et Service d'Aide par le Travail Intermédiaire «Hors les Murs»

17 Quai de la Londe

14000 - CAEN

☎ 02 31 08 23 21

🖨 02 31 53 09 94

Directeur : **Stéphane TYPHAIGNE**

e-mail : directeur.esat@acsea.asso.fr

N° CNIL : 4544ID7

Année de création : 2008

AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation par arrêté préfectoral de création et de fonctionnement du 11 juin 2007 pour la prise en charge et l'accompagnement de 24 travailleurs handicapés. Extension de 14 places en 2012 soit 38 usagers.

POPULATION

Population mixte de jeunes adultes, principalement maintenus au titre de l'amendement «Creton», présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, capable d'autonomie personnelle et d'évolution vers une insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail.

FINANCEMENT

Par les organismes de Sécurité Sociale sous forme de dotation globale pour le budget social par la facturation des prestations réalisées pour la partie commerciale.

OBJECTIFS

Les objectifs visent :

- ✓ A emmener dans un délai de 5 ans, des personnes handicapées ayant fait l'objet d'une orientation en E.S.A.T. vers le milieu ordinaire de travail, ou à défaut, leur permettre une insertion en entreprise adaptée, par l'acquisition de capacités sociales et professionnelles,
- ✓ A offrir une palette de travail directement en milieu ordinaire afin de préparer au mieux l'insertion professionnelle,
- ✓ A permettre aux personnes de confirmer leur choix d'orientation professionnelle en maintenant les activités d'apprentissage.

ACTIONS

L'E.S.A.T est structuré autour d'un pôle principal, administratif, au 17 Quai de la Londe - 14000 CAEN. depuis le 1er Juin 2010.

Ce pôle dispose de bureaux pour la Direction, l'Administration, le Chargé d'Insertion, de 'Assistante Sociale et d'une salle polyvalente permettant des réunions et des actions d'apprentissage et de formation.

↳ Réseau d'entreprises partenaires

Pour les actions qui sont menées en direction des entreprises locales susceptibles de nouer un partenariat avec l'E.S.A.T, il a été privilégié la recherche d'activités diversifiées offrant ainsi un panel de supports d'apprentissages professionnels et de mises en situation de travail. Il s'agit, également, de rechercher des secteurs d'activités présentant de réels potentiels de développement dans le but de faciliter, à terme, une insertion définitive au sein même de ces entreprises de travailleurs de l'E.S.A.T.

Les secteurs d'activités retenus s'appuient sur trois entreprises de l'agglomération caennaise intervenant dans des domaines d'activité différents :

➤ **Entreprise Systeme U plateforme Logistique Nord Ouest à Ifs :**

Activité de logistique

Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 12 personnes

Métier et compétences développés : Préparateur de commandes/Réceptionnaire.

➤ **Entreprise Renault Trucks à Blainville sur Orne :**

Activité de fabrication de poids lourds

Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 6 personnes

Métier et compétences développés : Métallurgie, serrurerie, petits travaux de maintenance.

➤ **Entreprise Legallais :**

Activité de conditionnement et d'expédition de quincaillerie industrielle

Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 6 personnes

Métier et compétences développés : Conditionnement / Préparation de kits.

➤ **Entreprise Hamelin SAS :**

Activité de conditionnement, transformation de produits de papaterie et préparation des commandes.

Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 6 personnes

Métier et compétences développés : Agent de logistique, agent de conditionnement, préparateur de commandes, cariste, agent de quai.

➤ **Autres Entreprises :**

Personnes en détachement individuel en vue de préparer et favoriser l'accès à l'emploi en milieu ordinaire.

Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 4 personnes

Pose de travail définis en fonction du projet individuel.

Les quatre entreprises sont engagées dans une démarche d'accueil des salariés en situation de handicap. Des conventions de prestations font état des dispositions mises en œuvre pour faciliter cet accueil.

Dans ces quatre ateliers, les jeunes sont encadrés par un Responsable d'Unité de Production de l'E.S.A.T. qui, après analyse des besoins et des modes de fonctionnement de l'entreprise, accompagne les jeunes dans la réalisation des tâches liées à la prestation.

L'ensemble de ces quatre secteurs d'activité doivent pouvoir développer des compétences transférables. Ainsi, d'autres entreprises doivent être sollicitées pour accueillir, à terme, ces personnes en situation de handicap au sein de leur organisation et dans le but d'une intégration définitive dans ses effectifs salariés.

SECTEURS D'INTERVENTION

Exclusivement le département du Calvados.

Activité 2013

Fin 2012, nous avons reçu un accord de financement pour une extension, passant ainsi de 24 à 38 usagers. L'année 2013 a permis la mise en place de cette extension. Sur le plan de l'accompagnement, l'organigramme de l'ESAT a été modifié par la création d'un poste de chef de service en avril 2013, le recrutement d'une chargée d'insertion professionnelle en août 2013 et la pérennisation d'un poste d'assistant de service social. Cette augmentation d'activité a entraîné la réorganisation du secteur administratif de l'ESAT et l'augmentation du temps d'intervention comptable et secrétariat de 0,8 ETP.

Sur le plan de activité, l'ESAT peut compter depuis février 2013 sur un 4^{ème} partenaire en la SAS HAMELIN située sur la zone d'activité de Mondeville-Grentheville. Cette nouvelle convention de prestations prévoit la mise en place d'une équipe de 6 usagers et un encadrant sur des activités de logistique (préparation de commandes, conditionnement et transformation de produits) sur 47 semaines par an. Parallèlement, l'augmentation des effectifs de 24 usagers à 38 a permis de déployer 4 places volantes pour favoriser les détachements individuels en vue de préparer à l'intégration des personnes en fin de parcours.

Pour les autres conventions, on peut noter pour :

Le site de Système U : nous avons subi une hausse permanente de l'activité soit 4,4 % par rapport à 2012. Le service a traité 1 054 368 colis sur une année soit environ 3 500 colis chaque jour. La qualité de la préparation de la marchandise répond aux attentes de Système U. Le service a répondu à plusieurs audits qualité et un audit hygiène dont les résultats ont été particulièrement satisfaisants.

Le site de Legallais : l'activité est en très forte augmentation du fait de la diversification et de l'arrivée de nouveaux produits à traiter (plomberie et électricité). Cette équipe réalise en moyenne mensuelle 70 000 conditionnements de produits. Par contre, l'activité demande des réalisations de plus en plus complexes liées à la fragilité des produits. Sur ce site, il existe une convention d'encadrement de 2 personnes avec l'Association CAP Revivre.

Le site de Renault Trucks : l'atelier de métalliers soudeurs de l'ESAT Intermédiaire "Hors les Murs" a, aux travers des réfections, des créations ou des modifications de contenants, réalisé plus de 3 200 interventions. L'équipe est aujourd'hui en capacité de réaliser du travail à partir de plans. Après un démontage complet de l'atelier au mois de juillet, l'équipe a investi un nouvel espace au cœur de l'usine plus grand, plus fonctionnel et plus en conformité avec le milieu ordinaire de travail. Il est situé au bâtiment V, à proximité du "parc emballage" lieu où sont stockés tous les contenants. La mise sur le marché de la nouvelle gamme de camions « Range » Renault Trucks a permis à l'équipe de l'ESAT de travailler sur de nouveaux matériaux, ce qui accroît encore les compétences et la polyvalence de l'équipe.

Pour le site du Groupe Hamelin, ce dernier est l'un des premiers fabricants européens d'articles de papeterie distribuant ses produits sous des noms de marques Européennes à forte notoriété : Elba, Oxford, Canson. Notre unité de production, composée de six usagers dont deux femmes, y effectue depuis février 2013 un travail de sous-traitance réparti en deux temps sur l'année. De février à août, notre équipe assure une mission dite de reconditionnement de marchandise (transformation de produits, assortiment, réétiquetage, contrôle marchandise etc.) mais aussi et surtout de montage et de remplissage de présentoirs cartonnés destinés à la grande distribution. Sur cette période, 14 000 colis ont été traités pour une quantité de 2 000 palettes totalisées, ce qui

correspond aux objectifs fixés au préalable entre les deux partenaires. De septembre à janvier, nous effectuons un travail de préparation de commandes au moyen d'un lecteur code barre (lecture d'un bon de commande, prélèvement de produits, construction de palettes, déplacement de charges lourdes). Les exigences de cette activité nécessitent de l'équipe une prise de poste à six heures trente du matin. Sur cette période de cinq mois, 5 500 palettes ont été réalisées et 80 000 colis ont été traités. Ce qui là aussi, répond aux objectifs attendus par le donneur d'ordre. Pour répondre au besoin de manutention et de déplacements sur cette dernière activité, l'ensemble des usagers a été formé durant une semaine. Ils ont tous obtenu le permis CACES niveau 1 avec une grande satisfaction personnelle à l'image de leur implication. L'équipe a su s'adapter aux difficultés et aux contraintes liées à cette activité nouvelle et se sentent aujourd'hui intégrés et acteurs de la réussite de l'entreprise.

Du point de vue de l'accompagnement professionnel, plusieurs usagers arrivent au terme de leur parcours à l'ESAT en 2013. 11 d'entre eux ont réalisé au moins un stage en entreprise en milieu ordinaire ou en structures protégées afin de vérifier leur capacité d'adaptation et d'autonomie. A la fin de l'année, deux contrats de mise à disposition sont en cours dans l'optique d'une négociation d'un contrat de droit commun à l'issue. Enfin, 2 usagers sont sortis de l'ESAT. Le premier vers un emploi ordinaire par une embauche en contrat à durée déterminée chez LEGALLAIS. Le second a intégré l'ESAT de Dozulé après une période de stage de 2 mois.

Par ailleurs, la mission du chargé d'insertion a permis d'élargir le réseau d'entreprises (25 entreprises) susceptibles d'accueillir nos usagers.

Sur le plan des soutiens des usagers, on a pu maintenir un programme de soutiens denses sur des ateliers de formations de base pour 11 usagers et pour une durée de 50 heures de formation avec l'ACSEA FORMATION. Parallèlement, un programme de formation professionnelle individuelle a été réalisé :

- 12 formations à la conduite de chariot autoporté cat.1 (CACES)
- 1 formation en bureautique en alternance sur une année
- 1 bilan de compétences
- 1 formation de soudure de 120h pour 7 personnes avec l'obtention d'une licence soudure MAG pour 5 d'entre eux.

Conformément aux engagements, l'équipe a pu finaliser le rapport d'évaluation interne en 2013 et ainsi dégager des axes d'amélioration qui seront repris dans un nouveau projet d'établissement.

↳ **Nombre de salariés handicapés (effectifs au 31/12/2013)**

SYSTEME U

Salariés E.S.A.T.	hommes	femmes
effectifs au 01/01/2013	9	1
entrées	3	
sorties	4	
effectifs au 31/12/2013	8	1
nombre de stagiaires accueillis en 2013	6	

RENAULT TRUCKS

Salariés E.S.A.T.	hommes	femmes
effectifs au 01/01/2013	7	
entrées	1	
sorties		
effectifs au 31/12/2013	8	
<hr/>		
nombre de stagiaires accueillis en 2013	2	

LEGALLAIS

Salariés E.S.A.T.	hommes	femmes
effectifs au 01/01/2013	1	4
entrées	2	
sorties		1
effectifs au 31/12/2013	3	3
<hr/>		
nombre de stagiaires accueillis en 2013	4	3

HAMELIN

Salariés E.S.A.T.	hommes	femmes
effectifs au 01/01/2013	0	0
entrées	4	2
sorties		
effectifs au 31/12/2013	4	2
<hr/>		
nombre de stagiaires accueillis en 2013	9	2

Détachement contrat de mise à disposition individuel

Salariés E.S.A.T.	hommes	femmes
effectifs au 01/01/2013	1	
entrées		
sorties		
effectifs au 31/12/2013	1	
<hr/>		
nombre de stagiaires ESAT/ MOT réalisé en 2013	9	2
nombre de stagiaires ESAT IHLM / ESAT réalisé en 2014	1	1

↳ **Répartition des travailleurs handicapés par tranches d'âges et par sexe (effectifs au 31/12/2013)**

Age	Homme	Femme	Total
de 20 à 25 ans	10	3	13
de 26 à 30 ans	11	2	13
de 31 à 35 ans	1	1	2
+ de 35 ans	2		2
TOTAL	24	6	30

☞ **Type de handicaps des salariés E.S.A.T.** (effectifs au 31/12/2013)

sexe	Déficience mentale légère	Handicap moteur	Troubles psychiques
hommes	20	2	2
femmes	5	1	
	25	3	2

On peut noter que le type de handicaps et l'âge des salariés de l'ESAT restent variés du fait d'un recrutement qui tient compte de la capacité des personnes à s'inscrire dans un projet d'intégration professionnelle en milieu ordinaire.

Analyse des problématiques des publics pris en charge et de leurs évolutions

Un accompagnement social est assuré avec pour objectifs le développement personnel et l'autonomie sociale de l'utilisateur. Les besoins ou les problématiques abordées sont de différentes natures : logement, mobilité, autonomie, santé, loisirs, familial, administratif...

Nous travaillons en lien avec différents partenaires de droit commun, comme la Maison de l'Habitat, le CLLAJ, les FJT, les mandataires judiciaires, les CMP ; mais aussi avec des services spécifiques, notamment, ceux intervenant dans le champ du handicap, comme les SAVS, les SAMSAH et la MDPH.

L'accompagnement social est un élément important pour la réussite du parcours. En effet, les échecs d'inclusion sociale et professionnelle tiennent autant aux raisons de difficultés sociales que de problèmes purement professionnels.

Enfin, l'accueil de stagiaires pour une période d'évaluation en milieu ordinaire de travail est très important. L'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » reste un outil d'évaluation important pour la construction des parcours de jeunes placés en institution médico-sociale. L'ESAT a accueilli 32 stagiaires et mis en place 47 périodes de stage au sein de nos ateliers. Ces immersions sont de véritables outils d'évaluation qui viennent nourrir les orientations MDPH vers le milieu ordinaire ou protégé. Ces stages ont permis l'intégration de 7 travailleurs en situation de handicap au sein de l'ESAT.

Tableau comparatif des évolutions entre 2009 et 2013

	2009	2010	2011	2012	2013
ADMISSIONS					
Demandes étudiées	29	15	16	20	31
Demandes sans suite	10	14	12	15	23
Demandes restant à l'étude au 31/12/N					
Admissions Totales	10	1	4	5	8
Départs et orientations					
retour en famille			1	2	
orientation secteur médico-social					1
Milieu ordinaire de travail		1		2	
Décès			1		
TOTAUX	-	1	2	4	

Analyse qualitative des modes de prise en charge au regard des objectifs

Comme chaque année, le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni 4 fois et a été renouvelé cette année. L'évaluation interne de l'Etablissement a permis de déceler les principaux points d'améliorations suivants :

- mettre en oeuvre une meilleure articulation avec la MDPH sur les notifications des usagers
- améliorer la lisibilité de notre prestation sur tous les sites partenaires
- vérifier la satisfaction de nos actions vis-à-vis des usagers par des questionnaires tout au long du parcours et même après la sortie
- créer des tableaux de bord spécifiques pour faciliter la gestion des actions et nourrir les indicateurs

La Formation



www.acsea.fr

A.C.S.E.A. Formation

A.C.S.E.A. Formation
57 Bd Herbet Fournet - BP 72060
14102 LISIEUX

☎ 02 31 62 62 00

📠 02 31 62 08 13

Directeur : **Xavier NABAT**

e-mail : acsea.formation@acsea.asso.fr

N° CNIL 4544ID7

Année de création : 1982

AUTORISATION / HABILITATION

Déclaration initiale d'activité, auprès de la Préfecture, sous le numéro 251 400 2774

POPULATION

- Les demandeurs d'emploi Jeunes et Adultes, les salariés fragilisés issus des entreprises, les Salariés en reconversion.
- Les bénéficiaires de minima sociaux.
- Les travailleurs handicapés

FINANCEMENT

Tarifification et facturation à l'heure stagiaire ou forfait parcours.
Subventions globales par action, en fonctionnement.

OBJECTIFS / ORIENTATIONS

ACSEA Formation développe des parcours de formation visant la qualification professionnelle.
Les personnes qu'elle accueille sont placées au centre de ses interventions.

Nos objectifs sont :

- * D'inscrire nos actions au sein du territoire (Calvados) et agir en interaction avec l'environnement local.
- * Permettre d'augmenter le niveau des dispositifs d'intérêt général.
- * Développer nos actions dans le cadre de l'intérêt général.
- * Promouvoir la citoyenneté active de nos stagiaires et les sensibiliser à l'Eco citoyenneté.
- * Accentuer l'individualisation et la personnalisation des formations par la mise en place de centres de ressources et de formations ouvertes et à distance.

ACTIVITES

ACSEA Formation développe des formations dans différents secteurs.

L'organisme gère deux grands secteurs de formation : Formations qualifiantes et des actions associées au développement personnel et professionnel pour l'accompagnement des publics fragilisés.

Nous travaillons en collaboration avec des prescripteurs partenaires. Ils nous permettent d'affiner les études d'opportunités de nos projets (marchés publics). Ils contribuent à enrichir notre information sur les marchés locaux et régionaux, les développements et entreprises à venir, pour une meilleure réactivité de notre offre publique et privée.

PARTENAIRES

*Pôle Emploi / LADOM / Mission Locale / Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation / Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) / Comités Locaux d'Insertion / PLIE MEFAC / FPSR (CAP Emploi) / Entreprises et les Organisations professionnelles / Maison de l'Emploi.

Action d'orientation, d'insertion et d'accompagnement

- * Esp'OIRS (Espace d'Orientation et d'Intégration Régionaux)
- * ELANS (Espaces locaux d'Activités Novatrices)
- * Accompagnement Personnalisé à l'Emploi et remobilisation autour de l'accès à l'emploi et à la construction de projet professionnel
- * Actions d'Orientation ou de Qualification pour bénéficiaires du RMI ou travailleurs handicapés
- * Maintien, renforcement et progression dans les compétences fondamentales individuelles
- * Compétences clés.
- * Diagnostic des compétences et des capacités d'apprentissage auprès de salariés
- * Programme de Formation de base

Actions de préqualification et de qualification professionnelle

- * Bâtiment
- * Commerce et Distribution
- * Hôtellerie/Restauration : Réceptionniste d'Hôtel, Gouvernante, Assistant d'Exploitation, Recape, Services Hôtelières, Employés d'Etages, Cuisine, Service en salle, Café-Brasserie
- * SPP/S, HACCP, Tuteur Ambassadeur, VAE, Sauveteur Secouriste du Travail
- * Tertiaire, Social, Métiers des services à la personne et aux entreprises : Formation Tout au Long de la Vie, «Préparation aux concours du secteur sanitaire et social», Assistante de vie et aux Familles

SECTEURS D'INTERVENTION et SITES D'IMPLANTATION

Département du Calvados.

57 Bd Herbet Fournet
14100 LISIEUX
☎02 31 62 62 00

10, place Fournet
14100 LISIEUX
☎02 31 31 14 16

16 rue Tesson
14100 LISIEUX
☎02 31 31 10 71

88 Bd Lyautey
14000 CAEN
☎02 31 83 23 44

Zone d'emploi de Hennequeville
14350 TROUVILLE
☎02 31 14 83 88

4 rue de la Résistance
14400 BAYEUX
☎02 31 22 29 29

Et antennes à Honfleur, Orbec, Cabourg, Pont-l'Evêque, Vire

Activité 2013

Les éléments de l'activité pour 2013, comparés à ceux de 2012, mettent en évidence les éléments suivants :

- - 2,56 % en nombre de stagiaires accueillis passant de 3 708 à 3 613 personnes
- - 12,80 % en nombre d'heures de formation réalisées passant de 477 450 h à 416 271 h.

Une approche par secteur d'activités révèle des écarts importants sur le nombre de stagiaires accueillis notamment à la baisse pour « Les Multi filières » (-36,76 %), « l'Hôtellerie à Lisieux » (-24,60 %), les « ÉLANS & ESPOIRS » (-22,94 %), et à la hausse pour « l'Hôtellerie à Caen » (+ 36,31 %), les « Programmes de Formation de Base » (+ 17,29 %), « le Bâtiment » (+ 9,68 %).

De même, s'agissant du total d'heures de formation réalisées, le comparatif des données de 2013 à celles de l'année 2012 montre des écarts notables orientés en baisse : les « Accompagnements » (-47,58 %), la « Vente » (-39,11 %), les « ÉLANS & ESPOIRS » (-38,97 %), et seulement pour trois secteurs, des orientations à la hausse : « le Bâtiment » (+ 15,34 %), les « Programmes de Formation de Base » (+ 12,59 %), « l'Hôtellerie à Caen » (+ 5,27 %).

SECTEURS D'ACTIVITES	Nombre de stagiaires accueillis en 2012	Nombre de stagiaires accueillis en 2013	ÉCART 2012 / 2013	TOTAL D'HEURES RÉALISÉES en 2012	TOTAL D'HEURES RÉALISÉES en 2013	ÉCART 2012 / 2013
<i>Hôtellerie Lisieux</i>	309	233	- 24,60 %	92 276	57 857	- 37,30 %
<i>Hôtellerie Trouville</i>	171	169	- 1,17 %	40 386	31 383	- 22,29 %
<i>Hôtellerie Caen</i>	168	229	+ 36,31 %	37 472	39 446	+ 5,27 %
<i>Vente Lisieux</i>	100	95	- 5 %	27 697	16 866	- 39,11 %
<i>Multi filières</i>	136	86	- 36,76 %	7 744	6 020	- 22,26 %
<i>Bâtiment</i>	93	102	+ 9,68 %	23 326	26 905	+ 15,34 %
<i>Programme Formation de Base</i>	428	502	+ 17,29 %	42 208	47 522	+ 12,59 %
<i>Accompagnement spécifique TH</i>	97	supprimé	néant	1 037	supprimé	néant
<i>Accompagnement Pays d'Auge et Caen</i>	902	967	+ 7,21 %	10 755	5 616	- 47,78 %
<i>ELANS + Espoirs</i>	1 190	917	- 22,94 %	159 570	97 384	- 38,97 %
<i>Sanitaire et Social</i>	114	113	- 0,88 %	34 979	25 086	- 28,28 %
TOTAL	3 708	3 413	- 2,56 %	477 450	416 450	- 12,80 %

Analyse des problématiques des publics accompagnés et leurs évolutions

Il y a peu d'évolution s'agissant du public accompagné au titre de la formation continue. Il est important de souligner qu'il ne s'agit pas, là, de personnes en situation de vulnérabilité, mais de salariés désirant progresser dans leur parcours professionnel, grâce à une inscription sur une formation de qualité, décidée par eux-mêmes ou par leur employeur.

Pour une autre partie de notre activité, nous accompagnons des personnes en grande difficulté, certaines très éloignées de toute forme d'insertion, et nous mesurons combien nos actions en leur direction viennent les mobiliser, les remobiliser vers les chemins de l'inclusion, bien fragiles en temps de crise.

La grave crise économique que nous traversons, vient mettre à mal particulièrement les jeunes publics dont l'entrée dans la vie d'adulte se voit complexifier, et les personnes ayant connu, pour des motifs personnels ou des raisons professionnelles, une période difficile les ayant éloignés de l'emploi, voire de la vie en société.

Nous observons combien la jeunesse est dans le doute, la crainte de ne trouver de place, voire dans le fatalisme ou le renoncement. Les salariés d'ACSEA Formation, attachés aux valeurs de l'ACSEA mobilisent quotidiennement leurs compétences dans le but d'améliorer la situation de ceux qui sont les plus vulnérables.

Analyse qualitative des modes d'accompagnement au regard des objectifs

La force d'ACSEA Formation réside à la fois dans la qualité du travail cohérent de chaque équipe mobilisée sur un secteur, mais aussi sur la cohérence de toutes les équipes entre elles.

Grâce à sa réactivité, grâce aussi dans la qualité de notre réseau partenarial, dans chacun des secteurs, notre établissement jouit d'une solide réputation de qualité.

Cependant, rien n'est jamais acquis définitivement, l'expérience est l'expression du passé et n'annonce rien d'emblée de l'avenir, si nous ne savons pas en tirer avantageusement profit, au regard des évolutions législatives et sociétales qui nous impactent.

C'est ainsi, qu'ACSEA Formation, chacun de ses salariés, doit demeurer en veille sur les évolutions impactant le secteur très concurrentiel et très contraint de la formation.

Réflexions en cours, développement, orientations...

Bien que spécifique par la nature de ses activités et son mode de financement ACSEA Formation est un service majeur de l'ACSEA. En effet, les actions de qualité, le suivi des personnes en situation de formation, et le souci constant d'amélioration continue de nos approches révèlent combien notre établissement à une place essentielle au sein de notre Association.

Le conseil d'administration comme la direction générale ont tenu à le rappeler et à le montrer au cours de l'année 2013, en insistant sur un engagement associatif fort, auprès des équipes réparties sur le département du Calvados.

Cette année 2013 fut interrogée l'organisation associative, et notamment les regroupements opportuns d'établissements et services de l'ACSEA au sein de départements. Ces travaux associatifs ont inclus ACSEA Formation. La réflexion initiée par les instances dirigeantes de l'ACSEA a conduit à trouver les meilleures synergies possibles pour répondre aux enjeux de la période. Les instances représentatives du personnel de l'ACSEA au niveau central, et d'ACSEA – Formation ont été consultées à ce sujet.

C'est ainsi qu'il a été décidé de regrouper ACSEA Formation avec le l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) intermédiaire hors les murs et l'entreprise adaptée conchylicole (EAC) « La Calvadosienne » (formant déjà ensemble le département emploi personnes handicapées insertion (DPHI)).

Ainsi, au printemps 2014, un nouveau département emploi formation insertion (DEFI) tirera profit d'une synergie interne à ces trois établissements, fortement impliqués dans des secteurs concurrentiels nécessitant réactivité et anticipation. Ce regroupement affirme également combien la formation et l'emploi sont des domaines extrêmement liés, et des complémentarités de réflexions et d'actions seront à développer au-delà de ce que nous connaissons déjà aujourd'hui.

Pour autant, il ne s'agit pas de construire un département replié sur lui-même, coupé de son environnement. Au contraire, les interactions avec d'autres établissements de l'ACSEA devront encore se développer, par exemple en lien avec l'IMPro de Démouville en direction des jeunes usagers handicapés, mais sans doute aussi en croisant des réflexions et des formations communes.

Un enjeu pour ACSEA Formation sera de mieux faire savoir son savoir-faire. En effet, des progrès importants en matière de communication sont à opérer rapidement, à la fois stratégiquement et également en terme de supports adaptés.

De même, alors que l'établissement bénéficie d'une répartition équilibrée sur le département du Calvados, une réflexion doit porter sur l'immobilier mis à disposition des équipes et des stagiaires de sorte à assurer une bonne qualité de travail et donc de formation. Sans doute des synergies associatives sur ce thème sont à développer.

Alors que nous évoluons dans un environnement très contraint économiquement, nous devons dès l'an prochain analyser nos ratios économiques et particulièrement ceux concernant la masse salariale. La pérennité de notre établissement passe à la fois par la qualité de ses intervenants compétents, mais il faut prendre garde à toute dérive qui mettrait en cause notre équilibre économique. De même, bien qu'elle ait évolué au cours du temps, l'organisation interne du service doit être sereinement mise à plat pour répondre aux défis actuels, dans la concertation avec les salariés et leurs représentants, mais dans un cap clair et précis définis par la direction du département.

L'année 2014 verra se poursuivre l'expérience pour la mise en place concrète d'un service d'intérêt économique général (SIEG). La région Basse Normandie qui investit depuis longtemps sur la formation professionnelle, sait pouvoir compter sur notre réactivité et notre mobilisation pour ses avancées indispensables. Elles n'ont pour but que d'améliorer de manière continue le service rendu aux stagiaires.

Sensible aux évolutions législatives, sans doute celles concernant l'utilisation des machines dangereuses sur les plateformes de formation nécessitera notre vigilance.

Par ailleurs, nous serons très attentifs à l'évolution des l'organisation des collectivités territoriales, au moment où sont interrogés les fusions entre régions et aussi les compétences des différents échelons du maillage administratif de notre pays. La fusion de la Basse Normandie et de la Haute Normandie est souvent citée en exemple de deux collectivités qui pourrait avantageusement tirer profit d'un regroupement pertinent à l'échelle nationale et européenne.

Les Majeurs Protégés



www.acsea.fr

Service ATC

Mandats judiciaires de Protection des Majeurs Mandats administratifs de Protection des Majeurs

61 Route de Port en Bessin
14400 BAYEUX

☎ 02 31 51 14 14

📠 02 31 51 75 75

Chemin aux Boeufs
14140 Bretteville S/Odon

☎ 02.31 29 43 43

📠 02 31 29 43 30

Directrice : **Valérie PATRIX**
e-mail : directeur.atc@acsea.asso.fr

n° CNIL : 1503614

Année de création :

ATB : 8 Octobre 1976

ATC : 13 Décembre 1985

SATC : 1er Janvier 2010

AUTORISATION/HABILITATION

Arrêté préfectoral, en date du 23 février 2011 autorisant le service à fonctionner pour 15 ans.

Arrêté préfectoral, en date du 15 juin 2011, portant extension de la capacité en terme de nombre de mesures (soit 2550 mesures judiciaires et 120 mesures administratives).

Arrêté, en date du 13 juillet 2012, portant habilitation pour les mesures judiciaires.

Convention d'habilitation pour les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) avec le Conseil Général, en date du 2 novembre 2010.

POPULATION

Mesure judiciaire : toute personne majeure dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté.

Mesure administrative : toute personne majeure dont la santé et/ou la sécurité est compromise en raison d'une gestion inappropriée de ses prestations sociales.

FINANCEMENT

Dotations globales de financement versées par l'Etat et les différentes caisses débitrices des prestations sur la base d'une activité prévisionnelle.

OBJECTIFS

Le service ATC a pour objectif d'exercer les différents mandats qui lui sont confiés par le Juge des tutelles ou le Conseil Général, dans le respect du cadre légal propre à chacun d'eux, avec déontologie, et en veillant à l'implication et au respect de la personne protégée.

ACTIONS

Les Mesures Administratives par délégation du Conseil Général

La Mesure d'Accompagnement Sociale Personnalisée (M.A.S.P.) est une mesure contractuelle d'accompagnement social personnalisée d'une durée de 6 mois à 2 ans renouvelable dans la limite de 4 ans. La M.A.S.P. a pour objectif d'aider les personnes dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve dans la gestion de ses prestations sociales.

Le Service ATC intervient par délégation du Conseil Général, lorsque le contrat prévoit une gestion directe des prestations.

Les Mesures Judiciaires décidées par le Juge des Tutelles

- ◆ **Sauvegarde de justice** : est une mesure temporaire, maximum un an renouvelable une fois, de protection juridique ou de représentation pour un acte déterminé. Elle est décidée par le juge des tutelles ou le procureur de la République. La personne conserve ses droits, mais les actes ou engagements qu'elle contracte peuvent être annulés.
- ◆ **Curatelle** : est une mesure de protection et d'assistance pour les actes de la vie civile. La personne a besoin d'être conseillée, assistée et contrôlée; la mesure est prononcée par le juge des tutelles pour cinq ans maximum, renouvelable.
 - ◆ curatelle simple : la personne est protégée pour les actes relatifs à son patrimoine, pour lesquels l'accord du curateur est nécessaire. Elle perçoit seule ses revenus.
 - ◆ curatelle renforcée : Les ressources sont perçues par le curateur, qui assure le règlement des dépenses auprès des tiers.
- ◆ **Tutelle** : est une mesure de protection, d'assistance et de représentation pour les actes de la vie civile ; la mesure est prononcée par le juge des tutelles pour cinq ans maximum, renouvelable. Les actes de gestion et d'administration sont accomplis par le tuteur, les actes de disposition doivent être autorisés par le juge.
- ◆ **Mesure d'Accompagnement Judiciaire** : seul le Procureur peut saisir le Juge des tutelles aux fins de voir prononcer cette mesure judiciaire à caractère social après échec de la mesure administrative (MASP). Elle porte sur la gestion des prestations sociales, elle ne peut excéder deux ans renouvelables sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.
- ◆ **Soutien Info Tutelles**
 - Engagement à promouvoir l'aide et le soutien des tuteurs familiaux sur l'ensemble du département du Calvados dans le cadre de permanence hebdomadaire selon une convention liant l'ACSEA, l'UDAF et l'ATMP

SECTEURS d'INTERVENTION

Concernant les mesures judiciaires, le Service ATC est compétent sur l'ensemble du département du Calvados.

Concernant les mandats administratifs, le Service ATC est compétent sur l'ouest du département : Bessin, Pays Virois, Côte de Nacre, Caen Nord et une partie d'Hérouville Saint Clair.

Activité 2013

↳ **Éléments majeurs de l'année**

Au 31 décembre 2012, conformément aux obligations émanant de la réforme du 5 mars 2007 sur la protection juridique des majeurs, l'intégralité des délégués, présents au service avant le 1^{er} janvier 2009, étaient formés et titulaires du Certificat National de Compétence.

En 2013, et bien que les textes n'en disent rien il a été décidé d'engager également l'équipe d'encadrement dans cette formation, trois cadres ont obtenu le CNC et les autres seront également formés dans les années à venir.

Un des autres gros chantiers issu de cette même réforme était la révision des mesures de protection. La loi de 2007 imposait le réexamen, avant le 1^{er} janvier 2014, par les juges d'instances de toutes les mesures de protection prononcées avant l'entrée en vigueur de la loi, pour en fixer un terme.

Au 31 décembre 2012, il nous restait 39% de mesures en cours de révision ou non révisées. Face à l'ampleur de la tâche pour les juridictions et les mandataires, nous avons espéré un délai supplémentaire, celui-ci ne nous a pas été accordé.

C'est donc grâce à un étroit partenariat avec les Juridictions d'instance, et plus particulièrement les greffes, mais aussi à un effort soutenu de part et d'autre, que nous avons atteint l'objectif de 100% des mesures révisées au 31 décembre 2013.

Cette forte mobilisation a évité la caducité des mesures et le maintien pour chaque majeur qui en avait besoin, de sa mesure de protection.

L'année 2013 a donc été, comme cela vient d'être exposé, l'année de la finalisation de la mise en place des grands axes de la réforme, mais c'est aussi une année importante en terme de nouvelle organisation et d'expérimentation.

Exercer des mandats de protection judiciaire, c'est assister ou représenter des personnes vulnérables dont les capacités physiques ou intellectuelles sont altérées, mais c'est aussi être amené à intervenir dans tous les champs de la vie civile. De plus en plus, les situations se complexifient et nos actions sur le champ de la gestion patrimoniale, du droit immobilier et successoral s'accroissent. Pour répondre à un besoin de sécurisation de nos pratiques et pour un meilleur service à l'utilisateur, nous avons dorénavant et depuis septembre 2013 un poste de Cadre juridique au sein de notre service. Sa mission est d'être l'interface entre les spécialistes que sont entre autre les Notaires et les avocats et les Délégués à la protection des majeurs, mais aussi être personne ressource en interne.

En ce qui concerne nos problèmes d'étroitesse de locaux, la réalisation des travaux d'aménagement sur notre site de Bayeux nous a permis, en réunissant tous les professionnels exerçant des mesures de protection pour des personnes en établissement sur ce site, de légèrement désencombrer les bureaux du site de Bretteville sur Odon.

Le développement informatique et de notre système d'information conserve une place importante dans nos projets, et en 2013 nous avons continué à les faire évoluer avec le soutien du service informatique de la Direction Générale.

↵ L'activité judiciaire

➤ Nombre de mesures suivies en 2013

	1er janvier	entrées	sorties	31-déc
2009	2 475	185	206	2 454
2010	2 454	206	212	2 448
2011	2 448	129	211	2 366
2012	2 366	178	183	2 361
2013	2 361	195	194	2 362

Au 31 décembre 2013 le service ATC enregistrait une activité, toutes mesures judiciaires confondues de 2362 situations, contre 2361 au 31 décembre 2012 soit une tendance à la stabilité. Néanmoins, comme ces cinq dernières années, l'élément marquant réside dans le nombre important de sorties, que les entrées de mesures arrivent tout juste à équilibrer. Il est important de s'arrêter sur ces flux, qui montre une augmentation régulière de notre mandatement par les Juges des Tutelles et donc une activité annuelle importante.

➤ Nombre de situations sorties en 2013 par motifs

Décès	127
Main levée	40
Décharge	25
Caducité	2
Total	194

L'analyse de la répartition par motifs des 194 sorties de l'année 2013 confirme, comme les années précédentes, une forte proportion de sorties pour cause de décès ; sans aucun doute liée à l'âge et à la santé dégradée d'une partie importante du public accompagné.

De plus, le cumul des mainlevées et des décharges représente 65 situations, ce chiffre devrait avoir tendance, à partir de 2014, à baisser maintenant que l'intégralité des mesures a été révisée.

Les deux mesures sorties par caducité concernent des situations où, après évaluation et concertation, il a été décidé de laisser la mesure s'éteindre d'elle même.

➤ Durée moyenne des prises en charge

36 mois et moins	2%
60 mois	58%
120 à 360 mois	29%
420 à 540 mois	8%
600 à 660 mois	2%
700 mois et plus	1%

100%

Depuis le 1^{er} janvier 2014, toutes les mesures de protection ont un terme.

Pour rappel, la durée moyenne des prises en charge est directement liée à la nature de la mesure prononcée. La durée d'une sauvegarde de Justice est d'un an renouvelable une fois, celle d'une

curatelle ou d'une tutelle ne peut dépasser cinq ans lors du premier prononcé. Dans le cadre des renouvellements de mesure, lors des révisions, les magistrats, comme les textes le permettent, ont prononcé plus particulièrement pour les mesures de tutelles des durées plus longues. 58 % des mesures ont une durée de 60 mois, 40% une durée de plus de 60 mois pouvant aller jusqu'à 700 mois, alors que seulement 2% des mesures sont prononcées pour moins de 36 mois.

➤ **Nombre de mesures judiciaires par tribunaux**

Tribunal d'Instance de Caen	1 622	1 723	1 732
Tribunal d'Instance de Lisieux	499	406	388
Tribunal d'Instance de Vire	241	231	239
Tribunal d'Instance Autres départements	4	1	3
Total	2 366	2 361	2 362

Le fait marquant de la répartition des mesures par tribunaux est la baisse régulière de l'activité émanant du Tribunal d'Instance de Lisieux. Cette baisse peut s'expliquer, pour cette année, par le départ des juges des tutelles de cette juridiction remplacés par des nouveaux magistrats. Mais, de façon moins conjoncturelle, cette baisse peut également trouver sa cause dans l'absence d'implantation de notre structure sur ce territoire, ce qui n'est pas le cas d'autres services de mandataires, implantés par des antennes sur Lisieux et donc mieux identifiés.

➤ **Nombre de mesures par secteur géographique**

Bayeux	559
Caen	1 145
Lisieux	396
Vire	255
Hors départ.	7
	2 362

Alors que le nombre d'utilisateurs suivi sur Lisieux diminue, le secteur de Bayeux, où le SATC est par son histoire et son implantation présent, l'activité continue à croître malgré la suppression du Tribunal d'Instance.

➤ **Nombre de mesures judiciaires par tranches d'âges et par sexe**

	Femmes	Hommes
- de 20 ans	4	6
20 - 30 ans	51	78
30 - 40 ans	68	134
40 - 50 ans	180	297
50 - 60 ans	186	362
60 - 70 ans	182	257
70 ans et plus	366	191
TOTAL	1 037	1 325

Tous âges confondus, la proportion d'hommes majeurs protégés est plus importante que celle de femmes. De même, la proportion de personnes de plus de 50 ans est nettement plus élevée et correspond à 65 % des situations suivies. Année après année, on constate un élargissement à la base de la pyramide des âges du public mesures judiciaires (91 personnes de plus de 90 ans), mais phénomène plus récent, on constate aussi une augmentation du nombre de mesures de protection pour les moins de 20 ans (pas encore titulaires de prestations sociales), une en 2012, dix en 2013.

↳ L'activité administrative - MASP

➤ Nombre de mesures administratives suivies en 2013

	1er janvier	entrées	sorties	31-déc
2013	113	49	54	108

Nous terminons l'année 2013 avec une activité en MASP de 108 mesures pour une capacité de 120. Notre entière capacité n'a été atteinte que durant un seul mois.

Cette situation est liée aux sorties de mesures programmées mais aussi aux refus, lors des signatures de contrat, des usagers de s'engager dans ce dispositif.

Après cinq ans d'exercice au sein du SATC de Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé, il est important de relever le nombre de situations orientées vers le judiciaire. En effet, en 2013, sur 54 sorties de mesures, 12 ont fait l'objet à l'issue ou en cours de MASP d'une mesure de protection judiciaire.

➤ Nombre de MASP par tranche d'âge et par sexe tableau 7

	Femmes	Hommes
- de 20 ans	0	0
20 - 30 ans	5	4
30 - 40 ans	18	8
40 - 50 ans	12	15
50 - 60 ans	20	21
60 - 70 ans	1	4
TOTAL	56	52

Alors qu'en 2012 c'était surtout des hommes seuls qui avaient bénéficié de MASP, en 2013 une proportion plus importante de femmes a bénéficié des MASP, à savoir, 56 femmes contre 52 Hommes.

Analyse des problématiques des publics accompagnés et de leurs évolutions

La problématique initiale des personnes protégée ayant conduit au prononcé d'une mesure de protection est, pour les mesures judiciaires, une altération des facultés mentales et corporelles, et pour les mesures administratives, des difficultés de gestion des prestations sociales menaçant la santé et la sécurité du bénéficiaire.

Conformément aux principes généraux de nécessité, subsidiarité et proportionnalité de la loi de 2007, chaque mesure doit être adaptée aux besoins de la personne protégée, le trait commun est une aide à la gestion, mais la nature et la consistance des biens à gérer peut être très variable.

Une grande majorité du public accompagné vit de minimas sociaux et connaît des difficultés d'accès au logement et au soin. Mais une autre partie, pour l'essentiel des personnes âgées isolées socialement et familialement, ou des personnes handicapées ayant hérité d'un proche, et alors même que leur situation financière les protège de la précarité, se trouve dans un tel isolement social et familial qu'un tiers professionnel, dûment mandaté, doit administrer et gérer leurs avoirs. La mesure de protection, dans ce cas, a aussi pour objectif de garantir leurs droits et éviter tout abus de l'environnement familial ou amical.

En 2013, le total des avoirs bancaires et d'assurances géré par le service ATC, pour les majeurs protégés qui lui sont confiés, s'élevait à plus de 41 000 000,00 euros.

Tableau comparatif des évolutions entre 2009 et 2013

	2009	2010	2011	2012	2013
NOUVELLES MESURES					
MESURES CIVILES	185	206	129	178	195
MESURES ADMINISTRATIVES	26	44	54	36	49
TOTAL	211	250	183	214	244
FINS DE MESURES					
MESURES CIVILES	206	212	211	183	194
MESURES ADMINISTRATIVES		12	22	31	54
TOTAUX	206	224	233	214	248
Origine des demandes (en %)					
JUSTICE	87	82	70	83	80
CONSEIL GENERAL	13	18	30	17	20
		1			

Analyse qualitative des modes d'accompagnement

L'amélioration qualitative des modalités d'exercices des mesures de protection en 2013 a impliqué, d'une part un travail de revisite des outils de la loi 2002-2 et, d'autre part de repenser partiellement notre organisation.

Garantir les droits des personnes protégées est un souci permanent, qui implique en premier lieu de garantir leurs droits au regard même de la mesure. Pour ce faire un travail de réécriture des outils de la loi 2002-2, pour les rendre plus compréhensibles, s'est engagé pour une mise en application début 2014.

Garantir la continuité de la prise en charge des mesures et un meilleur délai de prise en charge des nouvelles mesures est également un objectif permanent d'amélioration. Par la mise en place, à titre d'expérimentation, d'un professionnel chargé de l'ouverture des mesures urgentes (sauvegarde de justice) et d'un autre en transversalité sur des actions ponctuelles, nous avons sur cet exercice répondu à un besoin identifié, à moyen constant.

Réflexions en cours, développement, orientations

L'exercice de mesures de protection implique un vaste champ de compétences au regard de la complexité des situations humaines, sociales et patrimoniales rencontrées.

Pour les usagers, les magistrats et les professionnels du service l'amélioration permanente de la sécurisation de nos modalités de fonctionnement est nécessaire.

Les perspectives 2014 s'inscriront donc dans une démarche de **sécurisation**.

- ✓ **Sécurisation** de notre cadre d'intervention, par la finalisation de l'écriture de notre projet de service qui n'a pas été réalisé, comme initialement prévu en 2013.
- ✓ **Sécurisation** par la poursuite de l'écriture des procédures tutélaires.
- ✓ **Sécurisation** par le renforcement des modalités d'alertes et de contrôles sur l'aspect budgétaire et patrimonial des dossiers des majeurs protégés.
- ✓ **Sécurisation**, par des travaux d'aménagement de notre accueil de Bayeux, et par des améliorations sur Bretteville.



www.acsea.fr

Dispositif Maison des Adolescents du Calvados

Hébergement Thérapeutique
10 Route de Creully
14610 CAIRON

Maison des Adolescents du Calvados
9 place de la Mare – 14000 CAEN

☎ 02 31 15 25 38

📠 02 31 15 25 39

Directeur : **Patrick GENVRESSE**

Directrice adjointe : **Véronique DESRAME**

e-mail : directrice-adjointe.maisondesados14@maisondesados14.fr

n° CNIL : 1503607

Année de création : 2006

Le dispositif « Maison des Adolescents du Calvados » a été créé, en date du 14 septembre 2006, dans le cadre d'une convention d'associations entre le Centre Hospitalier Spécialisé «Le Bon Sauveur» devenu Etablissement Public de Santé Mentale et l'ACSEA : «Association pour la Maison des Adolescents du Calvados» dite «Passado 14».

L'AAJB a rejoint l'association par convention signée le 1er avril 2007.

L'Inspection Académique est également engagée dans le dispositif en mettant un enseignant spécialisé à disposition de l'association.

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté préfectoral, en date du 11 mai 2007, autorisant la Maison des Adolescents du Calvados, portée par l'ACSEA, à titre expérimental.

Arrêté de l'ARS, en date du 10 mai 2012, portant renouvellement de l'autorisation de la Maison des Adolescents du Calvados, portée par l'ACSEA, pour une durée de cinq ans.

La partie sanitaire du dispositif est autorisée dans le cadre des activités de l'EPSM.

POPULATION

- Les adolescents de 12 à 21 ans, les parents d'adolescents
- Les professionnels (Education Nationale, animation, éducation spécialisée, soin, etc...)

FINANCEMENT

- Soutien à l'investissement : Ministère de la Santé et de la Famille, Conseil Régional, Caisse d'Allocations Familiales, Agence Régionale de l'Hospitalisation.
- Soutien au fonctionnement : Conseil Général, ARS, DDCS, Préfecture, Caisse d'Allocations Familiales, Ville de Caen, Ville de Bayeux, Ville d'Hérouville St Clair.
- D'autres formes de soutien : Association des Amis de Jean Bosco, Inspection Académique, Fondation de France, Fondation des Hôpitaux de France «Pièces Jaunes».

OBJECTIFS

Sur le plan institutionnel

1) Décloisonnement, complémentarité et mutualisation

Offrir une porte d'entrée unique et généraliste à même de recevoir les demandes des adolescents, des parents, des professionnels s'occupant d'adolescents, à même d'écouter, d'évaluer et de proposer une orientation la plus en adéquation avec la demande et prenant en compte l'ensemble des dispositifs existant dans le Département.

2) Un réseau départemental de l'adolescence

La Maison des Adolescents du Calvados a l'ambition d'être au coeur de ce réseau qu'elle contribue, pour une part importante, à constituer, à faire vivre et à évaluer.

Son Coordinateur de réseau a pour mission :

- l'information et la présentation auprès des intervenants de terrain du département,
- la participation à la dynamisation de secteurs, à la création et l'animation de réseaux,
- le recueil de besoins et la mise en place d'interventions en lien avec des partenaires.

Sur le plan technique, éducatif

L'équipe de la Maison des Adolescents du Calvados fonde son action sur un principe psychodynamique : *l'adolescent a besoin d'un adulte pour se construire, se conforter*. La fonction éducative et soignante revendiquée est d'assurer auprès de l'adolescent à la fois la confrontation et le soutien. Cette place «particulière» de l'adulte nous semble s'objectiver dans un contexte sociologique actuel qui tend à l'indifférenciation générationnelle et érige l'adolescent en «modèle universel» tout en le ressentant et en le présentant comme un sujet menaçant.

Si l'on considère l'adolescence comme une période d'épreuves et de confrontation au réel, la prise de risque et le conflit font partie intégrante de cet apprentissage. La mission de prévention et de prise en charge de la Maison des Adolescents n'est donc pas de supprimer le risque, son objectif est d'en limiter les éventuels effets destructurants ou de répétition aliénante.

ACTIONS

- L'Espace Accueil (sans rendez-vous)

Sur le principe de "guichet unique" pour les adolescents, les familles et les professionnels, il s'agit donc de proposer des réponses (information, écoute, évaluation, orientation interne/externe) rapides, sans rendez-vous préalable. L'activité de l'Espace Accueil permet également de réguler la demande de consultations spécialisées.

- L'Espace Consultation

L'Espace Consultation déploie son offre de service sur rendez-vous du lundi au vendredi ; des consultations sont également assurées le samedi sur demande des jeunes ou des familles. Outre les consultations individuelles, il propose des groupes thérapeutiques pour les adolescents et les parents.

- L'Espace de Soin et de Médiation socioéducative (ESM)

L'ESM est une unité de *prise en charge éducative et thérapeutique à temps partiel ou en temps de jour*. Il est ouvert aux adolescents de 12 à 18 ans nécessitant une forme de prise en charge plus intensive. Les admissions sont sous responsabilité médicale, les jeunes étant orientés par leurs consultants ou par le secteur socio-éducatif. L'ESM dispose d'une capacité totale de 10 places.

- L'Espace Réseau Ressource (ERR)

Les activités du coordinateur de réseau et de la chargée de projet étant apparues, à l'expérience, fortement complémentaires, nous avons fait le choix, dès 2010, de rassembler dans une entité les activités Réseau et Ressource.

L'Espace Réseau-Ressource garantit la vocation départementale de la Maison des Adolescents du Calvados et promeut la santé et la prévention du mal-être des adolescents. Il s'adresse à tout professionnel, bénévole, collectivité ou service territorial concerné par les adolescents et leur entourage.

Cet Espace assure la promotion de l'activité de la Maison des Adolescents. Il réalise des diagnostics territoriaux, des évaluations et recense les besoins. Il anime et coordonne des réseaux de professionnels. L'Espace Réseau-Ressource a aussi pour mission l'animation de groupes de réflexion sur des thématiques adolescentes, la conception et l'organisation de programmes d'actions collectives (formation, action de prévention et d'éducation pour la santé, conférence, soirée débat...). Il assure un rôle de conseil en méthodologie de projet. Il a également en charge la communication interne et externe et plus largement les relations avec le monde extérieur.

- L'Hébergement Thérapeutique est une structure d'accueil et d'encadrement de nuit. C'est un lieu ressource dans les indications de séparation transitoire d'un jeune et de son milieu usuel. Il se situe à la croisée du champ de la santé, du médico social et du social.

Il est ouvert aux adolescents de 12 à 18 ans.

Il dispose d'une capacité de 8 places et de 2 places d'accueil «rapide».

SECTEUR D'INTERVENTION

Département du Calvados

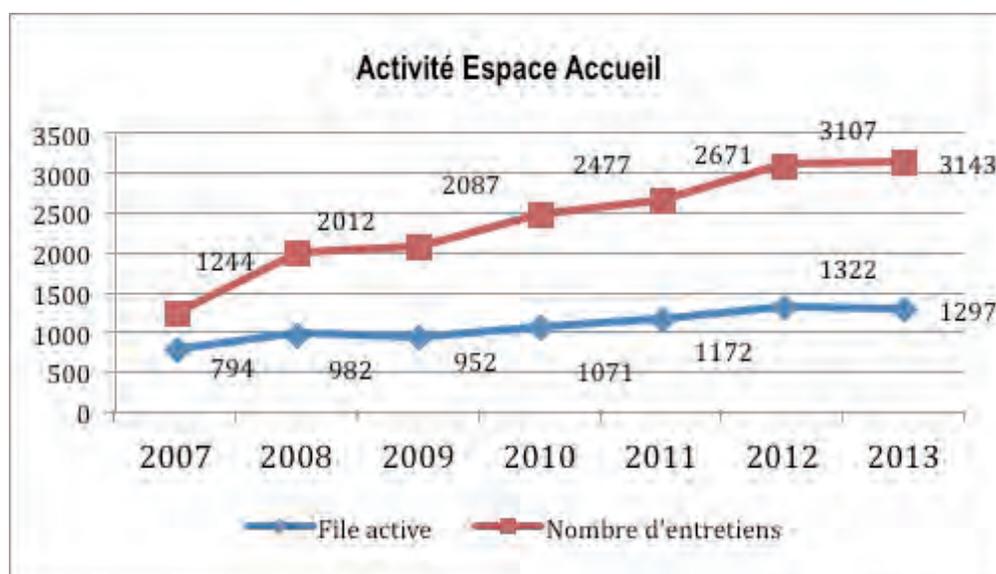
Le dispositif “Maison des Adolescents du Calvados” propose d’abord, sur le principe d’*un guichet unique*, un lieu d’accueil, sans rendez-vous, l’Espace Accueil, Place de la Mare à Caen, où les adolescents de 12 à 21 ans, les parents d’adolescents, les professionnels peuvent être reçus pour toute information et toute forme de demande. Des entretiens individualisés, sans rendez-vous, donnent lieu à une évaluation, un soutien ponctuel et/ou à une orientation accompagnée, soit vers les partenaires, soit, en interne.

La Maison des Adolescents du Calvados propose par ailleurs des réponses éducatives et soignantes en direction des adolescents, construites sur un principe de mutualisation et de complémentarité des accompagnements existants. Elles sont mises en œuvre à l’Espace Consultation, l’Espace de Soins et de Médiation et à l’Espace Hébergement Thérapeutique. Les parents et les différents acteurs de l’environnement du jeune sont également pris en compte dans les actions proposées. Par ailleurs, la Maison des Adolescents du Calvados développe et anime un réseau départemental adolescent à partir de son Espace Réseau Ressource et propose, sur les différents territoires, des actions collectives, d’information, de soutien à la parentalité et de formation, pour l’ensemble des professionnels des différents secteurs d’intervention en lien avec l’adolescence.

Ce rapport rend compte uniquement de l’activité médicosociale du dispositif “Maison des Adolescents du Calvados”, dispositif qui fait l’objet d’une convention d’association avec l’Etablissement Public de Santé mentale de Caen, l’Association des Amis de Jean Bosco et l’association « Maison des Adolescents du Calvados- Passado14 ».

L’Espace Accueil, implanté Place de la Mare à Caen, déploie son activité dans les différents bassins de population du département, à partir de sa permanence Place de la Mare à Caen, d’antennes d’accueil (à Lisieux, Bayeux, Vire) et de son équipe mobile, laquelle, renforcée par un interne en Psychiatrie, effectue, sur demande des partenaires locaux, des interventions d’évaluation et de soutien clinique sur l’ensemble du département.

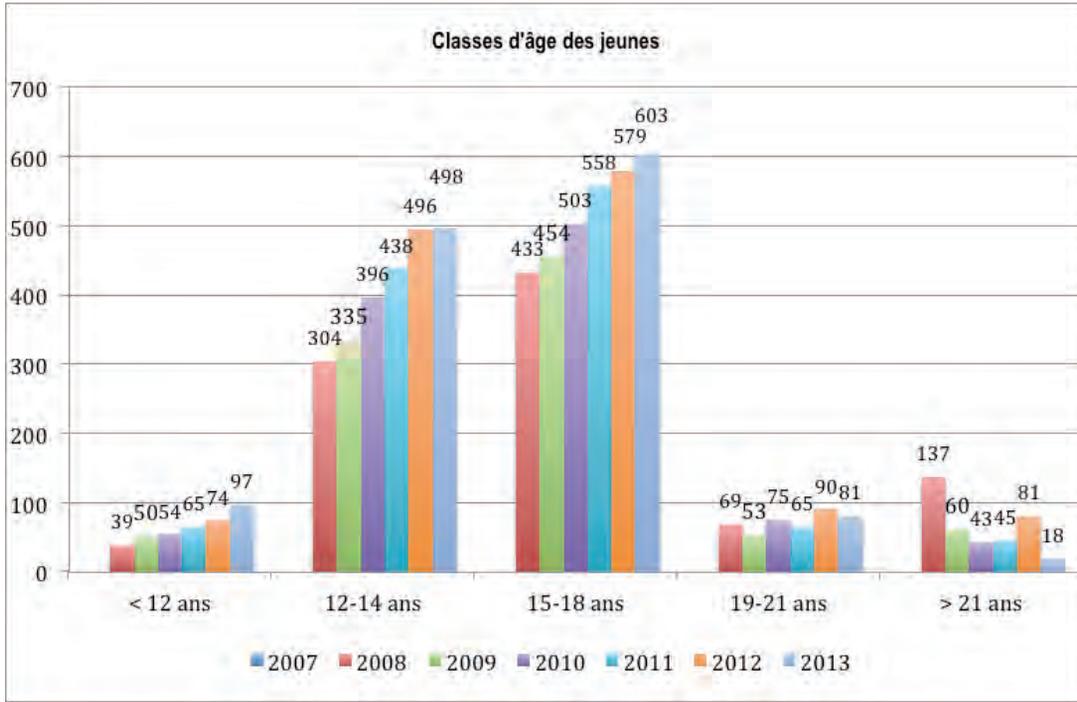
Pour cet espace, 3143 entretiens ont été réalisés en 2013 pour 1297 jeunes reçus. Même si le nombre de situations cesse d’augmenter pour la première année, on observe une progression de 36 entretiens par rapport à 2012. A cela, s’ajoutent 287 entretiens téléphoniques d’information et d’évaluation. Remarquons enfin que l’activité des antennes est en forte augmentation (+28,7%/2012).



Le nombre moyen d’entretiens, de 2,42 par situation, est cohérent avec le cadre fixé à l’Accueil de la Maison des Adolescents du Calvados (*pas plus de 3 entretiens par situation*). Il est en effet primordial pour que l’orientation, si besoin est, puisse s’opérer, d’éviter une « accroche » importante avec l’accueillant.

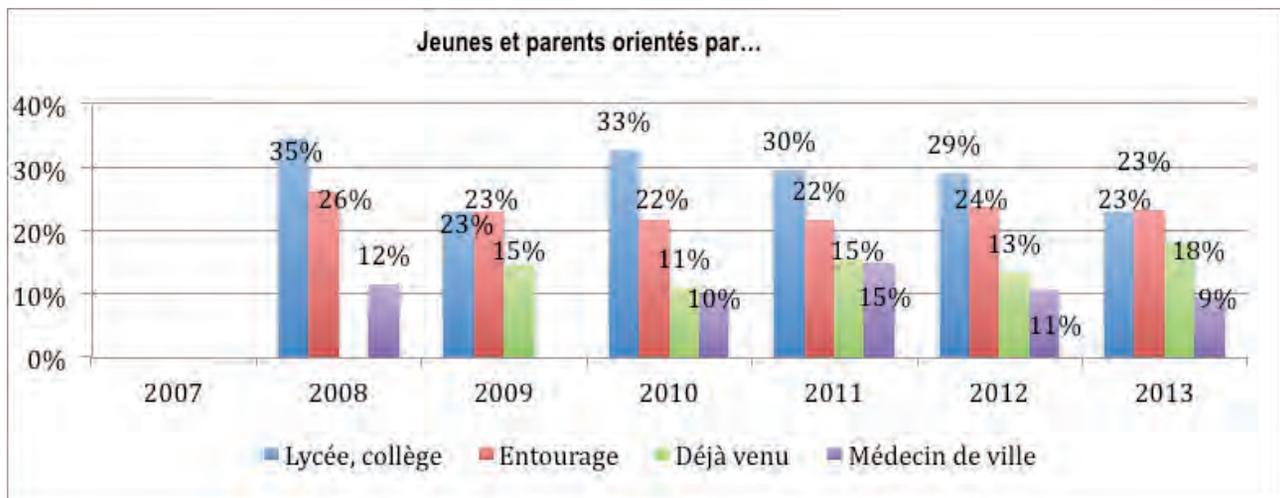
L'investissement de cet espace par les 2 publics prioritaires, adolescents et parents, est confirmé: les jeunes reçus avec leurs parents au premier entretien ou venant seuls sont encore en progression cette année, 56,3% pour 55% en 2012.

Les filles viennent plus fréquemment (54%) et la tranche d'âge 12-18 ans est à nouveau en augmentation, et plus fortement celle des 15-18 ans. Notons que les moins de 12 ans sont, cette année, encore en progression (5,6% en 2012, 5,4% en 2011). Ceci semble de bon augure, car il est important de pouvoir intervenir, précocement, au moment des changements pubertaires.



Le rayonnement départemental se vérifie : 49% des jeunes viennent du département hors agglomération caennaise. Même si le nombre de caennais fléchit au bénéfice des jeunes du reste de l'agglomération, les jeunes venant des quartiers prioritaires de Caen sont en forte augmentation cette année: soit 43,17% de la population caennaise pour 29,8% en 2012.

Les démarches des jeunes vers l'Espace Accueil restent majoritairement initiées par leur environnement usuel (institution scolaire, famille), mais le nombre de jeunes ou de parents qui reviennent progresse notablement, 18% pour 13,4% en 2012.



Les difficultés au sein de l'établissement scolaire sont l'occurrence la plus exprimée (dans 1 cas sur 2), sachant qu'il s'agit le plus souvent d'une forme de « voie finale commune » car ces troubles de

l'adaptation et des apprentissages découlent pour partie d'autres difficultés évaluées. Observons que pour la première année, le nombre de jeunes venant pour évoquer leur relation amoureuse ou leur sexualité, est significatif : presque 7% des demandes.

Dans 36,8% des situations, aucune orientation n'a été préconisée. Il réalise donc bien sa mission première puisqu'il permet un apaisement ou apporte une réponse adaptée à la situation des adolescents dans plus d'un tiers des demandes. Rappelons qu'en 2012, il s'agissait de 24,7% des situations sans orientation et 15,7% en 2011.

Cette augmentation importante est à mettre en corrélation avec celle constatée précédemment concernant la provenance plus directe des adolescents et de leurs parents. En effet, plus leur venue se fait précocement et de façon spontanée, plus la situation peut trouver une réponse apaisante à l'Espace Accueil.

De ce fait, l'Espace Accueil participe donc au désengorgement des différentes structures de soin du département, conformément au projet initial.

Les orientations sont proposées vers l'Espace Consultation dans 25,8% des situations et à l'externe dans 37,3%. Elles concernent majoritairement des professionnels du soin (50%).

Enfin, précisons que le nombre de parents ou adolescents qui mettent fin à leur venue à l'Espace Accueil est en diminution significative : 12% pour 16,1% en 2012.

A cela, nous pouvons évoquer plusieurs hypothèses, la non coopération à l'orientation proposée, soit par le jeune, soit par sa famille ou par l'ensemble, mais également la saturation des dispositifs de soin qui décourage les adolescents et leurs familles.

Cependant, la diminution observée ci-dessus est à mettre en lien avec la réorganisation de l'Espace Accueil proposée en 2013, qui a permis de diminuer l'attente (3 accueillants au lieu de 2 sur la quasi totalité des permanences Place de la Mare).

L'Espace de Soin et de Médiation est une unité de prise en charge de jour, éducative, pédagogique et thérapeutique, à temps partiel pour des adolescents de 12 à 18 ans, présentant des troubles importants. La capacité d'accueil à la demi-journée varie de 8 à 10 jeunes, sur 9 demi-journées par semaine. 56 ont été accueillis pour une prise en charge éducative et de soin à l'ESM pour 3485 demi-journées réalisées (65 jeunes et 3384 demi-journées en 2012). Cette activité est imputée pour moitié à l'ACSEA au titre du médico-social.

Les jeunes sont majoritairement des garçons, entre 15 et 18 ans, et leur nombre est en augmentation. Le nombre de jeunes majeurs reste stable. Le pourcentage des jeunes provenant de Caen et de l'agglomération fléchit. La tendance amorcée depuis 2011 de l'augmentation des jeunes repérés en souffrance psychique et bénéficiant déjà de prises en charge psychiques antérieures se confirme en 2013. Même si les jeunes présentant des troubles psychotiques ou des troubles de l'adaptation sans troubles du comportement restent très présents, ceux présentant un refus scolaire anxieux et des troubles de séparation sont en augmentation.

Les demandes sont majoritairement issues des services de soin et principalement en interne.

L'Hébergement Thérapeutique se veut un dispositif tiers, à l'interface des mondes sanitaire, médico-social et social. Sa mission est de prendre en charge des adolescents en souffrance psychique et pour lesquels une inscription dans le social est encore possible. S'il ne se substitue en rien à une unité d'hospitalisation, il a pour objectif de proposer des temps de séparation de nuit d'un jeune avec son environnement pour toute forme de problématique et, ce, à des fins thérapeutiques.

La structure bénéficie de 10 places dont 2 permettant un accueil rapide et limité à 15 jours. Les accueils sont contractualisés pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois.

2013, première année pleine de fonctionnement (ouverture fin 2012), présente une activité progressive. Les données sont donc encore partielles et indiquent une montée en charge continue.

42 jeunes ont été accueillis et 2168 journées réalisées pour 2368 programmées. Par ailleurs, 295 demi-journées d'accueil de jour (prise en charge de jour en semaine) ont dû être proposées afin de pallier les difficultés de temps de jour des jeunes. Même si une majorité des adolescents viennent de Caen et de son agglomération, le nombre de jeunes originaires du reste du département est en augmentation. Ils sont majoritairement des garçons entre 15 et 17 ans, présentant des difficultés de séparation et/ ou un refus scolaire anxieux et nécessitant un travail de séparation et d'individuation d'avec le milieu familial. La grande majorité bénéficie d'une prise en charge soignante, notamment à l'Espace Consultation et/ou d'un suivi socio éducatif. Les problématiques les plus représentées sont l'existence de troubles du comportement et de l'adaptation, et des troubles réactionnels.

Concernant l'activité de l'Espace Réseau Ressource, (même si elle ne relève pas exclusivement de l'ACSEA), il est intéressant qu'elle se compose d'actions en direction des professionnels, acteurs de première ligne sur les différents territoires pour la plupart. 210 réunions et groupes de travail (co) organisés par la MDA14, 14 réunions-débat et 12 interventions dans des colloques extérieurs ont été réalisées.

Ces actions ont concerné 1282 professionnels. 442 parents ont participé à des actions parentalité, 430 adolescents à des présentations MDA14 ou actions de prévention, 150 étudiants lors d'actions de présentation de la MDA14 et 2804 auditeurs de conférences et colloques (1004 professionnels et 1400 «grand public»).

Le rapport d'activité 2013 de la Maison des Adolescents du Calvados confirme l'intense activité de nos espaces, son rayonnement départemental mais aussi sa forte inscription dans l'offre de santé départementale.

Les perspectives 2014 tendent à renforcer cette inscription dans l'offre départementale, vers le soin, en favorisant entre autre des liens cliniques avec la Centre de Guidance, mais aussi vers le pédagogique en essayant de pérenniser l'initiative expérimentale et conventionnelle avec le Collège et Lycée Expérimental d'Hérouville Saint-Clair, pour l'accompagnement éducatif et pédagogique d'adolescents en panne de scolarité ou décrocheurs, mise en place en septembre 2013. Il s'agira de « tirer les enseignements » de sa première année de mise en route au décours de son évaluation, en juin 2014. Si ce dispositif de scolarisation accompagnée s'avère pertinent, il appartiendra aux partenaires de pouvoir le reconduire l'année suivante.

Enfin, le projet initial de l'Espace Hébergement Thérapeutique suppose, à partir de l'expérience éducative et clinique 2013, plusieurs ajustements et adaptations, ainsi que nous l'avons programmé. Ceci doit donc être réalisé dans le courant cette année.